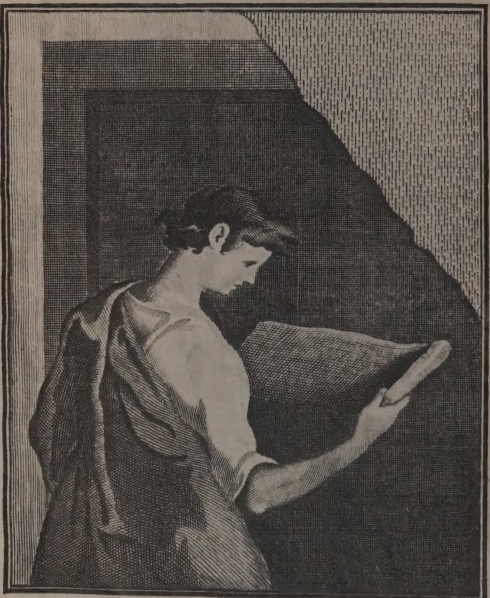

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1765
3

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1765. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS SANCTI STANISLAI
Bibliotheca
- artium -
R29

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, comme seul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. *à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1765. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 845 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	9.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1765. I. vol.

ARTICLE PREMIER.

OBSERVATIONS PHYSIQUES sur l'Agriculture, les Plantes, les Minéraux & les Végétaux &c. in-12. de 120 pages, sans la Préface. A La

Haye, & se trouve à Paris, chez Nicolas-Augustin Delalain, Libraire, rue S. Jacques, 1765.

CEtte Brochure qui pourroit être recherchée pour l'agrément seul du style, peut piquer la curiosité des Lecteurs par la nature des deux questions qu'elle présente. La premiere concerne la culture des Vignes en Normandie. L'Auteur demande s'il ne reste plus d'épreuves à faire sur la nature des Vignes qu'on pourroit y planter, ainsi que dans d'autres païs qui ne donnent point de vin, ou qui en donnent sans qualité.

L'Observateur respecte dans ses recherches l'Edit qui défend de multiplier les Vignobles ; il n'affecte pour ses épreuves que les terreins incultes. D'ailleurs ici, comme dans tout ouvrage de cette nature, l'Agriculteur propose, & le Gouvernement décide ; non-

seulement parce qu'il en a seul l'autorité, mais parce que lui seul est à portée de combiner tous les résultats, & de saisir leurs rapports avec le bien général. Le particulier peut écrire sur ces objets avec le plus grand zéle; mais il doit avec une égale confiance se reposer sur le Ministere du fruit de ses observations.

L'Auteur convient que l'usage ordinaire du vin parmi les Normands opéreroit une révolution dans leur caractere & dans la trempe de leur esprit. Ce point de vue n'est pas le plus favorable à l'introduction des Vignes. Cette modification inévitable qui ne pourroit être qu'aux dépens de la vigueur de l'esprit & de la consistance du caractere, seroit une altération véritable, meurtriere pour les Sciences, parce qu'elle en diminueroit les Prosélytes, dont cette Province a toujours été

parmi nous la ſource la plus riche. Ce feu, cette délicateſſe que le vin ajouteroit au génie du Normand pourroient-ils le dédommager d'une ſemblable perte ? L'Auteur prétend qu'il s'y trouveroit auſſi bien un ſurcroît de *ſoupleſſe*. Eſt-ce que le vin en donneroit plus que le cidre? La Champagne, la Bourgogne auroient-elles à cet égard quelque ſupériorité ſur la Normandie?

Voyons ſi les recherches phyſiques ſont plus favorables à cette innovation que les raiſons morales? On a fait en Normandie pluſieurs tentatives pour y faire croître du vin. Il ſubſiſte même à Argences, Bourg ſur la route de Caen à Liſieux, un côteau planté en vignes & ſoigneuſement cultivé, dont l'Auteur ne parle pas. Il eſt vrai que cette épreuve ne réuſſit pas mieux que les autres qu'on a pu faire dans cette Pro-

vince. Le vin d'Argences ſuffiroit pour décréditer ſeul toutes les expériences. L'Auteur s'en prend à la culture, aux qualités du moût, à la nature des ſemences dont on a fait choix.

D'abord on a planté, cultivé, vendangé, comme on le fait dans les païs de vignobles; il falloit enchérir ſur la pratique ordinaire & la perfectionner, puiſqu'on avoit de plus à vaincre l'ingratitude du climat. On s'eſt précautionné contre l'humidité trop grande du terrein qui auroit pourri les racines. Mais a-t-on eu autant d'égards aux courans d'air, chargés de vapeurs nuiſibles à cette plante ſi délicate? D'ailleurs, pour le choix de la plante, ne pouvoit-on pas recourir aux greffes, en entant la vigne, ſoit ſur ceriſier, ſoit ſur laurier, ou ſur tout autre arbre ou arbuſte que le climat favoriſe plus volontiers? La Chymie

pourroit aussi intervenir utilement pour introduire dans la partie muqueuse, au moment de la fermentation, ce qu'il faut d'huile pour corriger l'acide qui domine dans le vin de Normandie. Un Chymiste de nos jours compose avec des cerises un vin qu'on prendroit pour être de Bourgogne ; la même intelligence ne peut-elle pas plus facilement relever la qualité du raisin ?

Quelles ressources n'a-t-on pas encore dans les productions variées que donnent souvent les mêmes espèces ? Le Fleuriste, dit » notre Auteur, seme pour avoir » de nouvelles fleurs, le jardinier » seme pour avoir de nouveaux » arbres fruitiers ; pourquoi ne » semerions-nous pas pour avoir » de nouvelles vignes ? » Ainsi l'on pourroit obtenir par la génération, ce que l'on désespere de trouver par la voie d'extension.

Qu'en semant on puisse trouver de nouvelles vignes, différentes de toutes celles dont on auroit infructueusement essayé les provins; ce principe est reconnu en Physique; que dans ces nouvelles vignes, il s'en trouve une dont les grains ne se compriment point, & soient d'un très-petit volume, que cette vigne puisse être précoce, en admettant quelques changemens dans la culture: voilà, dit l'observateur, la vigne qui convient à la Normandie, & l'on ne peut désesperer d'en trouver, qu'après qu'on aura épuisé tous ces différens essais. Ces expériences ne sont point affectées au seul climat de la Normandie, on peut les étendre à tous les autres païs froids. Il y a plus; les plus beaux vignobles pourroient encore étendre leurs richesses par de semblables essais, en créant, pour ainsi dire, de nouvelles espèces de

vignes. Ces expériences demandent un observateur non seulement zélé & intelligent qui ne laisse échapper aucune voie pour interroger la Nature, mais qui soit assez opulent pour risquer des épreuves en pure perte. *Quippè solo Natura subest* (*a*).

La seconde question est purement spéculative. C'est l'amusement d'un homme d'esprit qui disserte sur des probabilités & des raisons de convenance, qui multiplie les problêmes sans les résoudre, parce qu'il a travaillé sur une portion du secret de l'Auteur de la Nature. Ce n'est pas néanmoins une pure fiction, un badinage, tel que l'*Amusement Philosophique*. Quoique l'Auteur ne conduise, par sa dissertation, à aucune vérité con-

---

(*a*) Virg. Georg. II.

nue, néanmoins ſon développement eſt très-Phyſique & formé des principes de l'Anatomie & de la Chymie.

On demande *pourquoi les Plantes ne ſeroient pas de véritables animaux?* La République des Fleuriſtes doit une attention particuliere à la diſſertation de ce Phyſicien qui fournit un moyen des plus brillans pour leur apologie. Un ſentiment, des ſenſations, des goûts dans les fleurs & dans les arbuſtes ſont bien capables d'en faire naître dans leurs amateurs? Mais les Partiſans des trois regnes verront-ils volontiers porter ainſi le déſordre dans des Etats qu'ils ont réglé juſqu'ici deſpotiquement? Ce ſont préciſément leurs loix qu'attaque l'Auteur de cette queſtion. Ils ont diſtingué juſqu'ici trois ſortes de corps; ceux qui ſentent & qui vivent, ceux qui vivent & ne ſentent point, enfin

ceux qui ne vivent ni ne sentent. Ces trois corps ont formé les trois regnes. Mais il s'en faut bien que notre Auteur trouve entre eux toute la distance qu'on a cru y appercevoir. D'abord il paroît persuadé que c'est très-gratuitement qu'on a refusé aux Végétaux toute espèce de sentiment ; d'ailleurs combien de corps semblent n'affecter aucune espèce plus que l'autre, l'animale plus que la simple espèce végétale, & paroissent participer de toutes les deux ? Pourquoi donc vouloir établir une division que n'articule point la Nature elle-même ? Quant au sentiment des Végétaux, l'Observateur fournira ses preuves.

Sur quel fondement les Péripatéticiens ont-ils cru pouvoir prononcer une distribution à peu près pareille, quand ils ont voulu à leur maniere animer la Nature ? Quelle pouvoit-être cette ame qui, sans

aucun ſentiment, développoit les germes, préſidoit à l'accroiſſement des Plantes, & dirigeoit le grand œuvre de leur population? Cette idée préſente une ame à la fois bien inepte & bien habile. On a peine à concevoir qu'une économie auſſi ſage puiſſe ſe trouver avec autant d'inſenſibilité.

Le Stoïcien avoit ſauvé cette contradiction en refuſant aux Végétaux toute eſpèce de vie, quoiqu'ils offriſſent à ſes yeux tous les différens périodes de la vie humaine. Le Manichéen frappé de quelques rapports ſenſibles entre l'Homme & la Plante, n'héſita point à douer celle ci de raiſon.

Ce ſont autant d'adverſaires que trouve notre Auteur, lorſqu'il demande ce qui empêche que les Plantes ne ſoient des animaux, & qu'il ſe propoſe d'établir entre eux un exact parallele. Le premier eſt celui de la génération. Même

époque dans les Animaux & dans les Plantes pour engendrer ; ce moment eſt celui où chaque individu acquiert ſa perfection des mains de la Nature ; elle lui donne & elle lui demande en même-tems. Il eſt vrai que les Plantes à cet égard ne ſont point toutes différenciées entr'elles par le ſexe, comme les animaux doués du mouvement progreſſif ; cependant elles ont reçu de la Nature tout ce qui leur eſt néceſſaire pour le méchaniſme de la génération. Bradley, célébre Phyſicien Anglois, préſente cette idée avec beaucoup plus de développement. La Nature a ſelon lui donné aux Plantes toute la même faculté qu'aux Moules, aux Huîtres, à tous les coquillages immobiles. La plûpart au moins ſont Hermaphrodites comme eux. Ce phénomene imperceptible dans pluſieurs ſe rend ſenſible dans le Lys. La ſe-

mence de cette fleur eſt portée par l'étamine ou filet creux juſqu'au ſommet, pour y être travaillée & murie par le Soleil ; elle en retombe ſur trois ovaires pour féconder les graines qu'ils renferment. Les ovaires ſont couverts par les ſix pétales. Ce méchaniſme n'eſt point tellement la loi générale des Plantes, qu'il n'y ait parmi elles des Plantes mâles & des Plantes femelles, des mélanges biſarres & des monſtres.

Suivons le parallele. Si les Plantes ne préſentent pas comme les animaux une bouche, un eſtomac, des inteſtins, c'eſt que leurs alimens fluides & tout digérés exigent peu de préparation. Il ſuffit qu'il y ait dans les Plantes un orifice pour recevoir les ſucs, des canaux pour les charier & les filtrer, un alembic pour les diſtiller. En un mot, pour ſe nourrir à la maniere des animaux, il ſuffit que

les Plantes ayent tous les organes essentiels à la nutrition qui leur convient. Cette uniformité de la Nature dans ses opérations a frappé souvent les Philosophes. Bradley, que nous avons déja cité, trouvoit dans les tuyaux capillaires des Plantes accollés parallelement & montant en ligne droite, leurs *vaisseaux arteriels* pour porter la séve au haut de la Plante. D'autres vaisseaux font l'office des *veines*; ce sont ces tuyaux plus ouverts qui sont immédiatement sous l'écorce, & qui reportent la seve sous la peau qui couvre la racine. Il s'y trouve aussi des *fibres* qui communiquent de l'écorce à la *moëlle*, & cette moëlle composée de globules transparens représente assez bien l'écume des liqueurs dans les animaux.

Les Plantes dans l'ordre de leur accroissement offriroient-elles plus de différence? Non sans doute,

C'eſt toujours le même méchaniſme. Les Plantes ont comme les animaux un laboratoire intérieur, d'où les ſucs ſe diſtribuent comme de leur centre juſqu'à la moindre partie de la circonférence. Même harmonie entre leurs différens âges, mêmes indices d'enfance, de maturité & de jeuneſſe. La foibleſſe du premier âge eſt également pour les Plantes dans la ſurabondance des fluides, la maturité dans le parfait équilibre des fluides & des ſolides, & la caducité dans le trop de conſiſtance des ſolides par laquelle l'action des fluides ſe trouve interceptée, & dans la diſette de ces fluides mêmes. Les cauſes de mort rapprochent auſſi leurs deſtinées; trop ou trop peu de tranſpiration, des plaies de différente nature, la loi qui comme les animaux ſoumet les Plantes au beſoin de l'homme,

enfin les reſſorts uſés par l'exercice de la vie même les conduiſent à leur fin.

L'immobilité des Plantes ne dérange point le ſyſtême de notre Phyſicien. Le mouvement progreſſif leur ſeroit inutile, puiſque la Nature a pourvu à leur nourriture & leur en a épargné les recherches. S'il eſt quelque animal que la Nature ait également favoriſé, il peut auſſi ſe paſſer d'un mouvement local, qui dès lors n'eſt point eſſentiel à l'animalité. Ainſi l'Huître, le Lepas & beaucoup d'autres coquillages, pour ne point changer de lieu n'en ſont pas moins de vrais animaux. Ce mouvement annonce, dans l'animal qui marche un beſoin & non une perfection de plus. Pour que la Plante ſoit un animal, n'eſt-ce point aſſez qu'elle ait le mouvement propre à ſa conſervation & à ſon accroiſſement? L'Huître n'en a pas da-

vantage ; elle s'ouvre dès que la marée approche, elle se ferme dès que l'eau l'abandonne. Ce Rosier qui pare nos jardins se prête avec une pareille régularité aux influences du Soleil ; aux approches de ses premiers rayons, il s'épanouit ; il se ferme le soir dès qu'il est saisi des premieres pointes du serein. La Belle-de-nuit au contraire redoute les ardeurs du Soleil, elle se replie dès qu'il arrive sur l'horison ; elle ne s'étalera qu'à mesure qu'il s'éloignera des parterres. Jusqu'à sa vieillesse, le Tournesol suit exactement le Soleil, sa fleur qui s'étoit tournée le soir à l'Occident se retrouve le matin ouverte du côté de l'Orient pour recommencer son hommage avec la carriere de cet Astre. La Sensitive qui s'éloigne & s'agite lorsqu'on la touche, l'Eponge qui se resserre, l'Ortie marine qui se

replie & se concentre au moindre tact, n'offrent ils pas un mouvement aussi regulier & plus sensible que beaucoup de testacés ? Des mouvemens de plus, & les ressorts qui dans les animaux forment ces mouvemens, feroient inutiles aux Plantes, ils feroient étrangers au vœu de la Nature. Les Plantes en seront-elles moins des animaux ? Les Plantes marines n'ont point de racines, parce qu'elles leur feroient superflues ; en sont-elles moins des Plantes ? Quelques-unes d'elles paroissent sensibles au toucher ; en sont-elles plus des animaux ?

Les Plantes ne peuvent connoître la faim. Mais quelle analogie la soif ne leur donne-t-elle pas avec les animaux ? Dira-t-on qu'elles n'en ont point le sentiment, parce que cette sensation ne peut être sans fibres nerveuses ? Combien de tuyaux dans les Plan-

tes,qu'on n'a point encore définis, font à d'autres égards l'office des nerfs, & peuvent le remplir pour la soif? D'ailleurs la Nature a-t elle asservi son ouvrage à nos définitions?

Cette analogie ainsi développée exigeoit de notre Auteur une explication & quelques principes physiques pour établir son systême.

Une Plante a mille rapports avec les animaux, & la végétation lui donne avec eux le rapport le plus essentiel qui est lui-même la source de tous les autres. Elle a quelques différences, mais elles sont étrangeres à ce qui constitue l'économie animale; on demandera quel est le principe, quel est le sens constitutif de l'animalité des Plantes, puisque la plûpart d'entre elles sont privées de presque tous les sens que

nous découvrons dans les animaux ? Voici la réponse de l'Auteur : « Partout où je trouve un » organe bien conditionné, je ne » puis en nier les fonctions ; partout où je trouverai une ma» chine organique vivante, je ne » puis lui refuser le sens orga» nique. C'est un sens à part, & » cet organe pour la Plante est » toute la machine. » Qu'est-ce donc que la Plante dans la Physique de notre Observateur ? Un animal proprement dit, mais organisé, comme il lui convient de l'être pour sa formation, ses accroissemens, sa maturité & sa fin, avec moins de perfection, selon nos idées, que bien d'autres animaux, mais certainement avec moins de besoin. Le Chêne qui échappe à la foudre ou à la coignée, n'a besoin pour se nourrir & se fortifier pendant des siécles que du suc de la terre & des

vapeurs

vapeurs de l'air, tandis que vingt, trente années conduisent à leur dernier terme les animaux les plus robustes & les plus industrieux à rechercher ou à conquérir leur nourriture.

Que deviennent les trois Regnes, puisqu'il n'y a plus d'ordre mitoyen ? L'Auteur ne voit à leurs places que deux ordres marqués par la vie & la privation de la vie : les corps organiques & les corps brutes ; il est vrai que l'ordre des corps organiques admettra plusieurs classes essentiellement semblables, mais distinguées par des différences accidentelles. Les Animaux occuperont la premiere, les Zoophites la seconde, & la troisieme sera pour les Végétaux. « Voyons donc, dit l'Auteur, les » Végétaux comme des êtres sen» sibles, & regardons ceux d'en» tre eux qui nous environnent » comme nos contemporains &

» nos compatriotes ; la Nature animée de toute part, n'en deviendra que plus intéressante. »

Le commerce qu'on pourra lier avec un pareil peuple annoncera toujours autant la sagesse infinie, la sagesse profonde de son Auteur, que les vues étroites & superficielles de la sagesse de l'homme.

ARTICLE II.

RECUEIL D'INSTRUCTIONS & d'Amusemens Littéraires, avec cette Epigraphe tirée de Quintilien, Liv. 1. C. 3. Non auctores modò, sed etiam partes operis elegeris. *Par M. de M*** in-12. de 422 pages. A Amsterdam, 1765. Et se trouve à Paris, chez L. E. Ganeau, Libraire, rue S. Severin*

L'Ouvrage intitulé ; *Amusement des Gens d'esprit* donné au Public il y a neuf ans, & réimprimé en 1762 a été dérobé à l'Auteur du Recueil que nous annonçons, & l'a décidé à revoir lui-même, & à imprimer cette compilation qu'il n'avoit destinée qu'à son utilité particuliere.

Il y a plus d'un écueil à craindre, lorsqu'on rend ces sortes de collections publiques. Il est difficile que ces morceaux décousus conservent leur force ou leur agrément, en perdant les proportions & les rapports qui les lioient au dessein d'un ouvrage. D'ailleurs le Compilateur fait son choix, selon la tournure de son génie, & presque toujours il suit l'impression du moment ; cette méthode, qui peut être avantageuse à son Auteur, ne servira pas également le goût général. Enfin il seroit à de-

ſirer que ces recueils, lorſqu'on leur donne le jour, fiſſent revivre plus de penſées & de fragmens des anciens ou des Auteurs peu connus, que des modernes qui ſont entre les mains de tout le monde. On pourroit ſe flatter alors de donner des compilations intéreſſantes, pourvû qu'elles ſe fiſſent avec un choix judicieux.

Tel eſt celui que nous avons trouvé dans le premier chapitre de ces inſtructions. Il s'agit de l'éducation, ſujet à la mode, qui depuis deux ans a exercé bien des plumes. L'Auteur raſſemble ſur cette matiere différentes réflexions très-ſenſées. Nous en exceptons ce qui concerne l'éducation des Colléges, dont l'idée ne nous ſemble pas juſte. « Après huit ou dix ans » d'études, nous dit-on, un jeune » homme embraſſe un état, il ſe » produit dans le monde; tout lui » paroît étranger; il rougit de

» ſon incapacité, pour peu qu'il
» ait de ſentimens ; il n'oſe ou-
» vrir la bouche, ou, s'il parle,
» ce n'eſt que pour mieux montrer
» ſon ignorance. Interrogez-le
» ſur les matieres qu'il devroit le
» mieux ſavoir ; ſon embarras à
» répondre, la confuſion de ſes
» idées, la difficulté du choix de
» ſes expreſſions ; tout décéle ma-
» nifeſtement qu'il a perdu le
» tems le plus précieux de ſa jeu-
» neſſe. » Pure déclamation ! Nous appellons ainſi toute imputation vague, & à plus forte raiſon toute imputation démentie par l'opinion commune. Cette timidité ſur laquelle on ſe récrie, cet air neuf & déplacé ſont l'inconvénient connu des éducations particulieres en faveur deſquelles on ſe décide dans la ſuite de ce chapitre. Mais il eſt aujourd'hui du bon ton de déclamer contre toute éducation collégiale. Voulons-

nous ici couvrir toutes les imperfections qui s'y trouvent, & qui peuvent rallentir parmi nous les progrès des Belles-Lettres? Non sans doute; mais il nous semble qu'une éducation qui a préparé aux Sciences, aux Arts &c. tant de grands hommes dans le siecle précédent, qui dans celui-ci a développé les premiers germes de presque tous les talens qui illustrent le Barreau, les Chaires & les Académies, mérite plus d'égard; & qu'il y a peut-être beaucoup moins à réformer dans l'éducation des Colleges, que dans les compagnies qui accueillent les jeunes gens au sortir de leurs études, & dans le mauvais ton qu'on leur donne. La refonte de l'éducation nationale nous semble tenir de plus près aux mœurs intérieures des familles & aux mœurs publiques qu'au régime des Colléges; il est aisé de s'ap-

percevoir que ceux-ci ne dégénerent parmi nous qu'avec le goût général pour les études sérieuses & solides.

Ce qu'il y a de mieux dans les idées que notre Auteur rassemble sur l'éducation, est que la Religion n'y perd point ses droits. Excepté un ou deux traits que nous releverons dans le cours de cette analyse, la Religion est respectée dans ce recueil. C'est un mérite auquel nous applaudissons sincérement; il est fâcheux qu'il faille en faire aujourd'hui un mérite aux Auteurs.

Voici une réflexion fort judicieuse au sujet des *Livres* qui font l'objet du second Chapitre. « La » plûpart des François ont la fu- » reur d'avoir de l'esprit, & la » plûpart de ceux qui veulent avoir » de l'esprit font des livres. Ce- » pendant il n'y a rien de si mal » imaginé ; la Nature sembloit

» avoir pourvu ſagement à ce que
» les ſottiſes des hommes fuſſent
» paſſageres, & les livres les im-
» mortaliſent. »

Ce qui concerne les Journaliſtes n'eſt pas également réfléchi. On leur ſait mauvais gré de ne parler que des nouveaux livres; on voudroit qu'ils inſiſtaſſent beaucoup plus ſur les anciens que ſur ceux-là. Eſt ce bien là le but des Journaux? Des Mémoires deſtinés à conſtater les progrès des connoiſſances humaines, ne doivent ils pas en marquer toutes les différentes époques? Le Philoſophe qui lit une Hiſtoire politique eſt auſſi intéreſſé à étudier les cauſes de la décadence d'une Nation, qu'à connoître les reſſorts de ſon élévation. Ainſi quand les Journaliſtes forcés de travailler ſur les ouvrages modernes, n'annonceroient le plus ſouvent que du médiocre, ils rempliroient leur

bût, ils ſuivroient le fil des évenemens ; ils ſeroient toujours d'une utilité réelle, autant qu'une Hiſtoire critique de la corruption du goût peut devenir propre à le réformer.

L'article des Loix, ainſi que pluſieurs autres de ce Recueil, eſt tiré en grande partie de M. de Monteſquieu. Sur ce que l'équité des Loix ajoute à l'équité naturelle, on fait une comparaiſon qui pouvoit, ce ſemble, être beaucoup mieux préſentée, ſurtout avec plus de juſteſſe. « Un hom-» me, dit on, qui voudroit exer-» cer les fonctions de Judicature » avec le ſeul ſecours du ſens » commun, peut-être comparé à » un Architecte qui voudroit éle-» ver un mur avec le ſecours de » ſes yeux ſeuls. » Ne ſeroit-il pas mieux comparé à un Architecte qui voudroit élever un mur

avec le seul secours des idées générales d'unité, d'ordre & de proportion ?

Voici ce que nous lisons sur la Philosophie : « on peut imaginer » de nouveaux systêmes, faire » des découvertes utiles à la Société, sans mériter le nom de » Philosophe. Avec les merveilleux talens d'un Descartes, d'un » Newton, on peut être esclave » de ses passions, être estimable » au loin, fou & méprisable de » près, étonner l'Univers par les » opérations de son esprit, & le » scandaliser par le déréglement » de son cœur. » Ce contraste est sans doute humiliant ; mais il est bien plus funeste quand la prétendue Philosophie n'est qu'un ressort de plus pour la séduction.

Le fruit de l'Histoire est peint dans l'article suivant. « Ne faire » cas de la naissance & des dignités que pour servir utilement sa

» Patrie; de la science & des ta-
» lens que pour éclairer les autres;
» des richesses & du crédit que
» pour soulager les malheureux;
» pardonner à ses ennemis; pré-
» férer le bien public à tout; lui
» sacrifier son repos, sa santé, sa
» fortune, sa vie même s'il le
» faut; être fidele à son Prince;
» être actif, intégre, désintéressé,
» incorruptible dans les charges &
» les emplois; c'est dans ces no-
» bles sentimens que nous affer-
» fermit l'Histoire lue avec ré-
» flexion.» Il est certain que l'His-
toire est l'école des particuliers,
comme des Princes; elle supplée
pour chacun de nous à l'expé-
rience; elle fait plus; elle donne
à chacun l'expérience de plusieurs;
& dès lors il n'est point d'avan-
tage qu'on n'en puisse attendre;
& point de vertu qu'elle ne puisse
contribuer à former.

L'Auteur a bien fait d'insister sur l'utilité des Histoires anecdotes de la vie privée des grands hommes ; on ne les lit point sans un vif intérêt. Plusieurs motifs piquent à cet égard la curiosité du Lecteur. Mais celui qui fait que, comme il est dit ici d'après Montagne, on aime *à guetter les grands hommes aux petites choses*, est surtout parce que notre amour propre se console en voyant se rapprocher de nous dans les petits évenemens domestiques des hommes qui s'élevent si fort au dessus du commun dans leur vie publique. D'ailleurs le Philosophe qui veut connoître à fond les Héros y réussit beaucoup mieux en les étudiant dans leur vie privée, parce que leurs passions déposent alors ce fard, cet apprêt qu'elles savent se donner lorsqu'elles jouent sur la scène du monde.

Nous ne citons pas le trait sui-

vant pour donner une idée de la Logique de l'Auteur. « Il n'arrive jamais, *dit-il*, (car il ne paroît pas que ceci soit copié.) Il n'arrive jamais d'avoir beaucoup d'érudition sans un grand esprit : « M. de Montesquieu en est la preuve. » Voici le dilemme : *M. de Montesquieu a beaucoup d'érudition & un grand esprit ;* donc *il n'arrive jamais d'avoir beaucoup d'érudition sans un grand esprit.* Outre cela, pour prononcer aussi généralement, n'auroit-il pas fallu définir ce qu'on appelle érudition? Si l'on fait consister l'érudition dans l'étendue des connoissances, ce grand savoir n'annonce qu'une tête bien meublée, un riche cabinet de curiosités, mais ne décide pas toujours de l'intelligence du Maître qui le posséde. Pour associer ainsi le grand esprit & l'érudition, il faut s'assurer que l'acquisition des richesses littéraires

ſuppoſe toujours l'art d'en faire un excellent uſage. Quant à M. de Monteſquieu, n'étoit-il donc préciſément que *grand eſprit*, & ce terme rend-il bien l'idée que nous donnent de lui ſes ouvrages? L'Auteur s'eſt apperçu que ce célébre Ecrivain appartenoit à la claſſe des Génies; c'eſt là effectivement que nous le retrouvons à ſa place.

Nous croyons qu'on lira avec plaiſir tout le morceau du génie, il eſt d'une bonne main. En voici quelques traits: « le génie ſe forme des convenances qui ſe trouvent ſi rarement entre l'eſprit & le cœur; l'eſprit ne différe du génie qu'autant qu'il eſt conſidéré ſans ſes rapports avec le cœur. » Ce concours néceſſaire de l'un & de l'autre rend l'eſpèce du génie fort rare. « L'homme de génie eſt celui dont l'ame privilégiée prend fortement

» l'empreinte des choſes qu'elle
» conçoit, & ne manque jamais
» de les produire avec un nouveau
» caractere de force & d'agrément
» qu'elle leur communique. » La plus vive pénétration dans l'eſprit jointe à la plus forte émotion dans le cœur, fera toujours reconnoître l'homme de génie. Sa maniere de frapper ſes lecteurs lorſqu'il écrit, differe de toute autre, en ce qu'il intéreſſe à la fois dans eux toutes leurs facultés.

Le choix qu'a fait l'Auteur dans les penſées ſur la Religion, confirme ce que nous avons dit plus haut. Nous en rapporterons quelques-unes : « l'Homme pieux &
» le Déiſte parlent toujours de
» Religion ; l'un parle de ce qu'il
» aime, & l'autre de ce qu'il
» craint. . . . . Le bouleverſement
» que produiſent le libertinage &
» l'impiété, eſt une preuve de la
» néceſſité d'une Religion. La Na-

» tion qui en admet indifférem» ment plusieurs, fait penser » qu'elle n'en a point. » Tout le reste est également bien choisi pour le fond & pour le style.

Presque tout le chapitre de l'Amour & de l'Amitié est en parallele & lié avec goût & finesse de sentiment.

L'*Esprit des Loix* a fourni beaucoup à l'article du mariage & des femmes qui est traité avec quelque étendue. L'Auteur y a joint des réflexions tirées de plusieurs autres ouvrages. Les articles suivans roulent sur les Rois & la Cour, & sur les Courtisans des grands Seigneurs : on y trouve une application bien faite du proverbe Italien : *che ti fa piu carezze, che non suole, o t'a ingannato, o ingannarti vuole.* Après le travail & les richesses, l'Auteur parle de la vérité & de la vertu, de la réputation & de la calomnie.

Ces deux chapitres nous ſemblent croqués. Ces objets, ainſi que celui des louanges & de la flatterie, demandoient un peu plus d'étendue.

Nous voici aux penſées diverſes. Nous voudrions ſavoir celles qui peuvent appartenir à l'Auteur pout les préférer dans les citations. En général il s'en trouve beaucoup qu'on relira avec plaiſir. Donnons quelques exemples : « Le » Monde, dit-on, eſt plein d'in- » grats ; il faudroit pour cela que » le nombre des bienfaiteurs ne fût » pas auſſi petit qu'il eſt..... Les » enfans diſent ce qu'ils font, les » vieillards ce qu'ils ont fait, & » les ſots ce qu'ils veulent faire.... » La Société rit d'un fat, le ſage » le plaint, les ſots l'admirent.

L'Auteur n'eût rien ôté au mérite de ſon ouvrage en retranchant une ou deux ſorties ſur les regles, la vie & le célibat des Cloîtres,

Juillet, 1765. I. vol.

parce qu'on raisonnera toujours mal toutes les fois que l'on confondra l'abus avec la chose. Mais surtout nous avons été fâchés de voir qu'une suite de pensées assez justes sur la physionomie aboutisse à une personnalité des plus cyniques. Les Belles-Lettres ne sont-elles plus *humaniores litteræ* ?

Aux pensées détachées l'Auteur fait succéder des Tableaux & des Portraits. C'est ce qui compose le Chapitre XXII. Ces Portraits ne sont pas tous de la même main ; on reconnoît facilement dans plusieurs le burin profond de M. de Montesquieu & celui de quelques Écrivains célébres. D'autres sont foibles ; donnons-en des exemples. Voici ce que nous trouvons sur la Gréce : « Quelles causes de » prospérité pour la Gréce, que » des jeux qu'elle donnoit, pour » ainsi dire, à tout l'Univers, » des Temples où tous les Rois

» envoyoient leurs offrandes, des » Fêtes où l'on s'assembloit de tou- » tes parts, des Oracles qui fai- » soient l'attention de toute la cu- » riosité humaine ; enfin le goût » & les arts portés à un point, que » de croire le surpasser sera tou- » jours ne pas le connoître ? » Deux mains différentes n'ont-elles pas travaillé le tableau de Sparte? Le premier morceau est écrit avec noblesse & précision ; le second n'a ni l'un ni l'autre de ces avantages, & de plus il présente un parallele des Normands & des Lacédémoniens sur un ton qui n'est ni honnête, ni littéraire.

Le morceau de l'Italie est à peu près du même sel, & en général assez mal écrit. On lira volontiers le portrait des Anglois, les idées en sont belles & vraies, excepté une tirade encore très-déplacée sur quelques autres Nations auxquelles on les compare, & qu'on

caractérise avec autant de raison qu'un étranger qui, voyant chez lui un ou deux François d'une taille au dessous de la médiocre, nous croiroit tous petits. On peut bien croire que dans ces Portraits notre Nation n'est point oubliée; mais ce sont lieux communs qu'on trouve par tout, excepté ce qui suit, que nous n'avons lù nulle part ailleurs. On peint le petit Maître qui voltige, & le portrait se termine ainsi: « On demande » dans les écoles si un corps peut » être en un instant en plusieurs » lieux? Ils (les petits Maîtres François) sont une preuve de ce que » les Philosophes mettent en question. »

Les portraits des grands hommes pris parmi les Romains sont tirés de bonne source. Nous citons celui de Trajan « Prince le » plus accompli dont l'Histoire » ait jamais parlé... Grand Hom-

» me d'Etat, grand Capitaine,
» ayant un cœur bon qui le por-
» toit au bien, un esprit éclairé
« qui lui montroit le meilleur;
» une ame noble, grande, belle,
» avec toutes les vertus, n'étant
» extrême sur aucune; enfin
» l'homme le plus propre à hono-
» rer la Nature humaine. »

Beaucoup de grands personnages des derniers regnes sont peints dans ce recueil, d'après les portraits tracés dans nos Auteurs. Ce sont ceux du Marquis de Bedmar, de Sully, de Richelieu, de Mazarin &c. Celui de Sully est très-agréable à lire; à l'égard des deux autres Ministres François, l'Auteur a réuni ce qu'il a trouvé de mieux dans différens Ecrivains; il finit par les comparer ainsi: « Il
» y avoit dans le Cardinal de Ri-
» chelieu quelque chose de plus
» grand, de plus vaste & de moins
» concerté, & dans le Cardinal

» Mazarin, plus d'adresse, plus » de mesure & moins d'écarts. » On haïssoit l'un, & *l'on se moquoit de l'autre*; mais tous deux » furent les maîtres de l'Etat. » L'Auteur nous donne aussi quelques portraits de fantaisie qui n'arrêteront pas long-tems le Lecteur.

Sur le chapitre presque entier des Portraits & sur les Anecdotes & bons Mots qui forment le chapitre suivant, nous ferons cette réflexion générale, qu'il nous semble que l'Auteur auroit pu éviter de puiser dans des sources trop récemment connues, telles que les Mémoires de Mde. de Maintenon &c. On sera moins frappé des bons mots qu'il en a extraits, que de la replique de Marius à Pompée : « Si tu es un » aussi grand Général qu'on le » croit, lui dit celui-ci, sors de » ton camp & viens combattre. Si

» tu es un auſſi grand Général que
» tu le penſes, lui répondit Ma-
» rius, force-moi d'en ſortir pour
» t'aller livrer bataille. »

L'Auteur rapporte dans ſes Anecdotes le trait de ſévérité qu'éxerça S. Ambroiſe envers l'Empereur Théodoſe, lorſqu'*après le maſſacre de Theſſalonique & ſa pénitence*, il fut s'aſſeoir parmi les Prêtres. Il ajoute que *l'Evêque Ambroiſe commit en cela l'action d'un Fanatique & d'un fou*. Le moindre tort de l'Auteur dans ce récit eſt un anachroniſme de près de deux années. Théodoſe vint d'Aquilée à Milan en 888, & y paſſa l'hyver de l'année ſuivante; ce fut dans ce ſéjour qui précéda de plus de quinze mois le maſſacre de Theſſalonique, & de près de deux ans la pénitence accomplie par cet Empereur, que S. Ambroiſe lui fit dire par l'Archidiacre de ſortir du Sanctuaire, & lui marqua en de-

hors une place diſtinguée à la tête de tous les laïcs.

Quant à la réflexion de l'Ecrivain, elle eſt indécente & bien oppoſée à l'humilité judicieuſe de ce Prince, qui rappellant au Patriarche Nectaire la fermeté du S. Evêque de Milan, diſoit qu'il *ne connoiſſoit qu'Ambroiſe qui portât à juſte titre le nom d'Evêque.* (*a*).

Nous trouvons au ſujet de Diane de Poitiers une erreur moins importante. Cette favorite de Henri II. n'avoit à la mort de ce Prince que 59 ans. On ne voit pas pourquoi l'Auteur lui donne plus de ſoixante & dix ans, en parlant de la foibleſſe de ce Prince pour elle.

L'aventure de cette Ducheſſe que le Roi déconcerta lorſqu'il

(*a*) Fleúri, Hiſt. Eccleſ. Liv. xix.

jetta

jetta ſous le lit des confitures, en diſant ; *Tiens, Briſſac, il faut que tout le monde vive*, n'eſt pas plus conſtatée que l'anecdote de François I. & de Bonnivet, d'Henri IV. & de Bellegarde, qu'on raconte à peu près de même.

Une partie conſidérable de ce volume eſt composée des caracteres de beaucoup d'Auteurs Latins & François ; elle n'eſt pas la moins intéreſſante de ce Recueil. Quoique ces tableaux ſe trouvent dans la plûpart des ouvrages connus, nous croyons que l'eſpèce de gallerie que leur ſuite forme dans ce volume, le bon choix que l'Auteur a fait & l'ordre qu'il leur a donné méritent quelque reconnoiſſance de la part de ſes lecteurs. L'Illuſtre Chancelier d'Agueſſeau & le célébre Abbé des Fontaines ont fourni la plûpart des morceaux qui entrent dans cette compoſition. C'eſt d'une part

le goût le plus judicieux & le plus éclairé, & de l'autre la critique la plus fine & la plus déliée. Nous voudrions que dans quelques-uns de ces Portraits l'Auteur eût su se passer de quelques tirades véhémentes qui sortent du style des caracteres. Peut-être aussi faut-il lui savoir gré d'avoir voulu éviter une uniformité languissante.

Quant à nos modernes, nous n'avons pas été satisfaits du portrait de Racan qui péche dans le style, & de celui du Chancelier Bacon dont on supprime beaucoup de traits essentiels. Notre Auteur semble ne connoître de ce grand personnage, qu'il appelle Baron de *Vercilam* pour *Verulam*, ce qui peut être une faute d'impression, que ses *essais de Morale & de Politique* imprimés à Paris en 1734. Le beau portrait que nous en ont donné MM. de Voltaire & d'Alembert sont des morceaux qu'il

n'étoit pas permis à notre Auteur de négliger. Il y auroit appris qu'outre les *essais* dont il parle, la République des Lettres doit au Chancelier Bacon un ouvrage admirable sur *la dignité & l'accroissement des Sciences humaines*, avec un *organe des Sciences* qui sert à celui-ci de développement, & qui fut suivi de trois autres parties au moins ébauchées qui concourent au même but. On a de cet Auteur une *Histoire de Henri VII.* & un *essai sur la Reine Elizabeth.* Il nous semble enfin qu'on devoit au moins indiquer en parlant de ce savant Anglois, l'analyse de sa Philosophie & sa vie imprimées en 1755.

On nous donne aussi une idée de quelques Auteurs vivans, entr'autres de M. de Voltaire & de M. de Pompignan. On reçonnoît dans le premier le don de charmer & d'étonner ses lecteurs;

on peint le second comme un Ecrivain qui a su joindre à une grande érudition les talens les plus distingués & les plus agréables. Ces éloges sont tirés de nos meilleurs Critiques. Ce Recueil qui n'est pas sans défaut, annonce dans le reste un homme d'esprit & de littérature qui n'a point lû sans fruit.

ARTICLE III.

NOUVELLES OBSERVATIONS sur les Naissances tardives, par M. Le Bas, Maître en Chirurgie, Censeur Royal &c. suivies d'une Consultation de célébres Médecins & Chirurgiens de Paris, in-12. de 200 pages. A Paris, chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques, 1765.

LE mérite des deux Ecrivains qui se sont expliqués sur les

Naiſſances tardives, & l'importance de la queſtion, demandent de notre part une attention réfléchie dans le compte que nous devons au Public de leurs différentes obſervations. Nous avons déja ſatisfait à ce que nous devions au Mémoire de M. Louis contre les Naiſſances tardives (*a*). Trop prudens pour prononcer ſur le fond d'une queſtion ſur laquelle les Maîtres de l'Art ne ſe ſont point encore conciliés, nous nous bornames à un expoſé méthodique qui pût mettre dans tout ſon jour le ſyſtême de l'Auteur. Nous annonçames d'ailleurs ce Mémoire comme un morceau très-agréable pour le ſtyle; & le ſuffrage des Gens de Lettres a confirmé le nôtre. Si M. Louis a beau-

(*a*) I. Juillet 1764, pag. 35.

coup plus d'admirateurs, qu'il n'a de proſélytes de ſon opinion ; perſonne au moins ne doutera qu'il n'ait revêtu les moyens de ſa cauſe de toute la force dont ils étoient ſuſceptibles. Nous croyons n'avoir rien omis pour les faire connoître ; & les nouvelles lumieres que cet habile Profeſſeur a fourni dans ſon ſupplément, ont fait il y a peu de mois l'objet d'une de nos annonces littéraires. (*a*)

Redevables également à l'adverſaire de M. Louis, il convient que nous nous occupions de la cauſe que défend M. le Bas. Nous ne fimes qu'annoncer les premieres obſervations de cet Ecrivain lorſqu'elles parurent, ſans aucun détail d'analyſe ; ſon travail nous intéreſſa dès-lors ; mais

(*a*) I. Avril 1765, pag. 942.

voyant une diſpute engagée entre deux célébres Artiſtes, nous prévimes que cette conteſtation feroit éclorre pluſieurs productions, & nous crumes devoir attendre à pouvoir les réunir ſous les yeux de nos Lecteurs; ce qui eſt arrivé. (*a*) M. Louis a répondu par ſon ſupplément aux obſervations de M. le Bas, & celui-ci a repliqué dans les obſervations nouvelles qui feront l'objet de cette analyſe.

La queſtion des Naiſſances tardives tient à l'ordre & au repos des familles, aux mœurs & à l'honnêteté publique. Cette queſtion eſt médico-légale ou même médico-morale. Voici l'occaſion qui l'a fait naître : une jeune femme mariée à un homme de 72

(*a*) Septembre 1764, pag. 757.

ans, a accouché d'un enfant dix mois & dix-ſept jours après la mort de ſon mari, onze mois & demi depuis que la gangrene avoit attaqué ce vieillard. Les héritiers ont d'abord (*a*) conteſté la légitimité de cet enfant. *Quid juris*? On voit que la Juriſprudence invoque ici les lumieres de la Phyſique. Pour réſoudre ce problême qui tient à l'une & à l'autre, M. le Bas établit cette queſtion : *Y a-t-il un tems préfix pour la naiſſance des enfans, ou n'y en a-t-il pas?* Il ſe déclare pour la négative. Ce terme de *tems préfix* mérite quelque explication. Demande-t on s'il eſt un ordre commun dans la Nature pour les accouchemens, un terme ordinaire de maturité pour les enfans dans le ſein

(*a*) On a ſû que depuis ils s'étoient déſiſté.

de leur mere, un terme par excellence qu'on puiſſe aſſigner à leur naiſſance, rien ne ſera plus facile que de concilier M. Louis avec M. le Bas & ſes conſultans. Mais ce terme, aſſigné comme naturel, eſt-il le ſeul légal? Ce terme ordinaire ne peut-il être reculé comme avancé ſans prodige? Ce terme par excellence eſt-il abſolument invariable? En un mot, quoique le vœu de la Nature ſemble être qu'une femme donne ſon fruit à neuf mois & quelques jours, ce terme ne peut-il pas, par des circonſtances particulieres & toutes naturelles, s'étendre & ſe prolonger juſqu'au onzieme ou douzieme mois incluſivement & même par delà? Voilà l'état de la queſtion; c'eſt le point où M. Louis ſe ſépare de M. le Bas, ainſi que des Médecins & Chirurgiens célébres qui ont donné leur conſultation, & qui ſe déci-

dent ici pour l'affirmative. C'est-à dire que ceux-ci soutiennent que 1°. ce retard ainsi caractérisé est possible, & que 2°. très-réellement il a eu lieu plus d'une fois. Deux propositions dont la premiere se prouve par la voie du raisonnement, la seconde par les faits.

Cependant M. le Bas a cru devoir suivre dans ses observations un ordre différent, comme plus assorti à la marche de son adversaire. Il partage son ouvrage en quatre parties : la premiere répond en général aux objections de M. Louis ; la seconde à ses argumens les plus spécieux ou les plus persuasifs ; la troisieme présente les différens sentimens des Auteurs ; la quatrieme enfin est une espèce de tradition légale, formée des Arrêts rendus en cette matiere.

C'est ici le cas de rappeller la

maxime d'un Professeur de Leipsic (*a*), qui veut *que pour faire honneur à la Médecine, les Médecins usent de la plus grande précaution dans le langage, qu'ils ne promettent point trop, qu'ils parlent toujours conditionnellement & avec un peut-être.*

Lorsqu'il s'agit d'arracher à la Nature un secret de l'importance de celui qu'on traite dans cette question, on ne peut trop étudier ses voies, multiplier les observations & presser le raisonnement. Encore, après tout ce travail, à peine peut-on prononcer qu'on entrevoit sa marche; cependant il est toujours très-permis à un Physicien de proposer ses observations, de développer ses raisonnemens, & d'établir son système

(*a*) Biblioth. univers. Tom. xiv. pag. 80.

jusqu'à ce qu'une découverte plus lumineuse éclipse l'autre.

M. le Bas use de cette liberté en homme qui posséde parfaitement les moyens de sa cause; il les expose avec beaucoup d'ordre & de netteté. L'assurance qu'il a de leur force n'a point l'air de la présomption.

Tous les Naturalistes, selon M. Louis, ont regardé le terme de la génération comme immuable. Veut-on dire que la Nature conserve une uniformité constante dans la méchanique de la nutrition, de l'accroissement & de l'expulsion? Notre Auteur en convient. Mais si l'on prétend assigner à la Nature un terme absolument unique pour conduire & consommer tout cet ouvrage, on est en état de fournir les raisons qui peuvent rallentir toute cette économie. L'Adversaire des Naissances tardives avoit allégué la

formation du Poulet. Vingt-un jours donnent à celui-ci ſon état, & neuf mois complétent la maturité de l'enfant. M. le Bas obſerve une précocité comme une lenteur marquée dans les Poulets à ſortir de leur coque ; cette différence eſt, ſelon M. Louis lui-même, de 21 ou de 22 jours à 25, ſelon la diverſité des ſaiſons. Quelle qu'en ſoitla cauſe, voici un retard réel ; en adoptant la comparaiſon dans ſon entier, on gagneroit déja au moins trente ſept à trente-huit jours en faveur des Naiſſances tardives. Mais il s'en faut bien que M. le Bas la reçoive. Il l'attaque en ce que, 1°. la ſortie du Poulet n'eſt jamais prématurée. 2°. Par la multitude des accidens qui peuvent ſurvenir à l'enfant ou à la mere, & dont le Poulet eſt exempt dans ſa coque &c.

M. Louis avoit tenté d'affoblir l'argument tiré de la maturité des

fruits. Il eſt relevé avec force dans ces nouvelles obſervations ; dès-là que l'on convient que l'influence des cauſes extérieures produit dans la maturité des fruits une variété ſenſible ; on voit, dit M. le Bas, que la Nature, ſans ceſſer d'être uniforme « déroge à » ſes droits par l'action victorieuſe » des cauſes externes, toujours » & conſtamment dépendantes » d'elle-même . . . Je ne nie point » que tout ne ſoit harmonique- » ment reglé dans la Nature, & » cette harmonie ſe déduit de l'in- » fluence des élémens à laquelle » elle ſoumet ſes opérations. » Ce point de vue eſt traité plus au long dans la Conſultation. On y fait un parallele ſenſible entre les accidens qu'éprouvent les Plantes & les Fruits, & ceux qui peuvent s'emparer d'un enfant au ſein de ſa mere, & retarder ſon accroiſſement. « Quoi, tandis qu'une

» Plante parasite languit & périt à
» la fin sur le tronc mourant où
» elle s'est attachée, il sera possible
» qu'une mere manque de subs-
» tance pour elle-même, & ce-
» pendant l'enfant trouvera dans
» son sein épuisé une nourriture
» abondante & suffisante à ses be-
» soins ? . . . Si donc les maladies
» de la mere (que les passions &
» leurs chocs doivent rendre bien
» plus fréquentes que celles des
» Végétaux), si ces maladies sont
» capables d'altérer les sucs qui
» vont à l'enfant, si elles peuvent
» empêcher qu'il en reçoive la
» quantité déterminée par l'ordre
» de la Nature, comment se pour-
» ra-t-il faire qu'elles ne retar-
» dent point les progrès de son
» accroissement ? »

Il est vrai que la comparaison tirée des fruits n'a pas également lieu pour le dernier point de la maturité; car alors le fruit se dé-

tache de l'arbre, parce que l'humeur aqueuſe appauvrie par les premieres fraîcheurs de l'Automne, fait que la queue d'une pomme ou d'une poire ſe deſſéche. Il n'en eſt pas ainſi de l'enfant qui, à proportion qu'il eſt plus près de quitter ſa mere, y tient par des liens plus forts.

Notre Auteur eſt étonné que M. Louis ait conſidéré l'incertitude de la cauſe déterminante de l'accouchement, comme un argument en faveur de ſon opinion. On peut dire que cet argument tiré de l'ignorance ſur la cauſe expulſive de l'enfant ne favoriſe ni l'un ni l'autre adverſaire.

On obſerve dans la conſultation que tous les adverſaires du ſentiment de M. le Bas conviennent que, ſelon l'ordre naturel, l'accouchement peut être retardé de dix jours par delà les neuf mois accomplis. Il ſemble qu'il eſt dif-

ficile d'affigner pour un pareil retard des raifons qui ne puiffent fubfifter pour juftifier une naiffance un peu plus tardive. D'ailleurs les obfervations des Artiftes les plus attentifs ont découvert que la plûpart des enfans naiffoient dix jours avant le neuvieme mois accompli, ce qui donne en tout vingt jours de prolongation. Sera-t-il plus facile aux Partifans de l'opinion de M. Louis d'affigner les vraies caufes du retard de vingt jours, que d'admettre que des circonftances accidentelles puiffent produire un plus grand délai, & que les caufes mêmes d'un moindre retard, prenant un peu de force ou d'intenfité puiffent en occafionner un plus grand. Nous réuniffons ici, comme on le voit, les moyens de M. le Bas, & les motifs de fes Confultans. Pourfuivons. Deux fortes raifons s'oppofent, felon M. le B. aux

Naiſſances tardives : 1°. le défaut de nourriture, 2°. l'accroiſſement du volume de l'enfant.

La premiere raiſon engage M. le Bas à examiner trois ſortes de ſyſtêmes ſur la nourriture du fœtus, & d'après cette diſcuſſion, il lui ſemble que l'enfant aura toujours la quantité ſuffiſante, pour pouvoir prolonger ſon terme ; & qu'au cas que les liquides lui manquent, il lui ſuffira de ſon embonpoint pour lui conſerver la vie juſqu'à ſon expulſion. D'ailleurs cet argument tiré de la nourriture pourroit ſembler aux Partiſans de M. le B. une pétition de principes ; car on pourra dire qu'une des principales queſtions de cette theſe eſt de ſavoir ſi & juſqu'où les progrès de la nutrition du fœtus peuvent être rallentis?

L'uniformité de la Nature qu'on réclame également dans les deux

partis, ne nous dit-elle pas que parmi des animaux de la même eſpèce, les uns exigent plus d'alimens, les autres moins pour acquérir le même état? Or, quand on réflechit ſur l'incertitude qui nous reſte au ſujet de la qualité des alimens du fœtus, eſt-il bien facile d'aſſigner, à dix jours près, les degrés d'embonpoint & de vigueur que ces alimens peuvent opérer?

De plus, comptera-t-on pour rien les maladies qui peuvent déranger toute l'économie animale de l'enfant au ſein de ſa mere? « L'homme, dit M. le Bas, re» préſente bien après ſa naiſſance » ce qu'il étoit avant cette époque. » Sujet aux infirmités, il ſouffre, » dès-qu'il eſt né, une altération » différente à la vérité de celle de » l'œuf, mais qui lui occaſionne » toujours un dérangement. . . . . » Il perd *d'abord* pour quelques

» jours de l'embonpoint qu'il avoit
» apporté en venant au monde ;
» l'air trouvant l'entrée de ses pou-
» mons libre, y pénétre & en est
» alternativement chassé, surtout
» par la force élastique des parois
» distendus des vaisseaux bron-
» chiques. Insensiblement ses par-
» ties commencent à augmenter
» en volume & en étendue à l'aide
» des alimens laiteux ou autres
» analogues à sa délicatesse. Sa vie
» & son accroissement se propor-
» tionnent à leur quantité & qua-
» lité, enfin à cette analogie. »
Or les loix uniformes de la Nature n'annoncent-elles point que s'il survient au fœtus quelque maladie, soit par un vice intérieur de la mere, soit par quelqu'autre accident qui portent atteinte à la qnalité ou à la quantité de la nourriture, il faut accorder à l'enfant pour sa sortie le terme qui lui est nécessaire pour réparer ses forces

& prendre ſon accroiſſement. Cette eſpèce de dérangement ne ſemble-t-il pas entrer lui-même dans le vœu de la Nature ?

La difficulté de l'accroiſſement du volume de l'enfant doit elle faire plus d'impreſſion ? Mais la même réponſe ne peut-elle pas revenir encore ? Ne peut-on pas dire que dans la queſtion préſente il s'agit de ſavoir ſi l'enfant a un terme préfix pour acquérir le volume proportionné aux loix générales de la dilatabilité, & qu'on ne met point en preuve ce qui eſt en queſtion ? M. le Bas touche cette réponſe ; mais il en fournit auſſi d'autres. Il ſuppoſe avec ſon adverſaire une augmentation du volume de l'enfant du double de celui qu'il a d'ordinaire à neuf mois ; qu'en conclura-t-on ? Rien de plus que de quantité d'accouchemens où les enfans ſe ſont préſentés en double, & d'autres

où deux gémeaux adhérens ont montré chacun un volume égal à celui d'un enfant ordinaire. L'Auteur disserte ensuite en habile Anatomiste sur la dilatabilité des parties où réside le fœtus pendant la grossesse, ainsi que sur leur érétisme ; enfin sur la cause déterminante de l'accouchement. Il en résulte qu'aucun des principes connus & reçus sur ces objets ne limite strictement le terme de la gestation, & que ce terme peut être encore moins limité par d'autres principes qui n'ont point jusqu'ici reçu leur éclaircissement & leur autorité.

Les sentimens des Auteurs sur cette matiere occupent la troisieme partie de ces Observations. Il ne s'agit plus pour nous d'analyser ; quelques citations donneront une idée de cette partie de l'ouvrage.

Si l'autorité de Virgile pouvoit être de quelque poids dans une

caufe pareille, une de fes Eclogues nous apprendroit que le terme de neuf mois n'étoit point un terme préfix dans fon fiecle.

Matri longa decem *tulerunt faftidia menfes* (a).

Mais c'eft aux Maîtres de l'Art qu'il convient de s'en rapporter; bornons-nous en ce genre à trois ou quatre preuves, fans préjudice des anciens dont M. le Bas rapporte les autorités & les obfervations.

La premiere eft une obfervation envoyée à notre Auteur par une fage-femme de Nevers, reçue à Paris. On y voit la femme d'un Bucheron, âgée d'environ 32 ans, n'accoucher qu'à onze mois révolus d'un enfant qui a vécu.

Le fait de Leipfic reconnu par

(a) Eclog. IV.

cette Faculté, constate une grossesse d'un an & treize jours au moins.

M. Louis avoit dit que si une femme ou une fille renfermée & gardée à vue, accouchoit au delà du terme ordinaire, il se rendroit à cette évidence. Or on lui cite ici l'exemple d'une fille détenue dans une maison de force par autorité du Magistrat pour cause de grossesse, qui, exactement gardée & visitée par les Médecins, accoucha au seizieme mois d'un enfant qui vécut deux jours. (*a*)

Un exemple des plus frappans est celui que rapporte le célebre Heister : on y voit la femme d'un Libraire de Wolfembutel accoucher treize mois après la mort de son mari ; la même, mariée en se-

(*a*) Thomas Bartolin. Anat. Cent. 3ª.

condes

condes nôces, décidée grosse au mois de Février, n'accoucher qu'en Octobre suivant; enfin cette femme devenir grosse pour la troisieme fois, & accoucher encore à treize mois de gestation.

M. le Bas employe très-à propos l'autorité de M. Levret qui doit être d'un grand poids dans cette matiere. Ses réponses aux Aphorismes de Mauriceau favorisent beaucoup les Naissances tardives. Son dilemme revient à ce que nous avons dit plus haut. *Ou bien il n'y a jamais d'enfant de sept mois à terme parfait, ou il peut y en avoir à neuf qui ne le soient pas encore. Or* &c. *Donc la Nature peut être aussi bien tardive que précoce dans son opération.* Notre Auteur trouve encore des appuis dans Maningham & Wanswieten &c.

Depuis que ces Observations sont imprimées, M. Le Bas nous a fait part d'une lettre d'un Chi-

rurgien de Genêve, très-concluante pour son sentiment; nous la donnerons à la fin de cet Extrait.

Il nous reste la quatrieme Partie de cette brochure à annoncer. M. Louis & M. le Bas invoquent également l'intérêt de la Société; l'un pour maintenir séverement la fidélité des femmes, l'autre pour réprimer l'avidité des Collatéraux. Voici en effet l'un & l'autre écueil, quelque sentiment qu'on adopte. Cette partie de l'ouvrage de M. le Bas n'est pas la moins intéressante; la tradition de Jurisprudence qu'il y développe peut faire la plus grande impression.

Les Romains paroissent s'être décidé en faveur des Naissances tardives. Nous nous rappellons à cette occasion que l'Histoire Grecque semble fournir un exemple contre elles. C'est celui de Leo-

tychide, fils d'Agis, qui se vit exclus de la Couronne de Sparte, parce qu'il étoit venu à dix mois, mais en approfondissant l'historien, on s'apperçoit que ce prétexte ne réussit que parce que Lysander qui étoit le plus fort, se mit en tête de faire couronner son oncle Agésilas II.

Mais, comme il s'agit beaucoup plus ici de la Jurisprudence Françoise que de toute autre, c'est aussi celle que réclame M. le B. On lira avec plaisir dans les citations un Réquisitoire de M. le Nain, une suite d'Arrêts de la Cour, & le fait d'une grossesse de 18 mois attestée par les Registres du Parlement de Normandie.

La consultation qui termine cette brochure roule sur la réalité & la possibilité des Naissances tardives, & adopte le sentiment de M. le Bas.

Nous avons rempli à l'égard de cet estimable Auteur & de son adversaire ce que l'habileté & les lumieres de l'un & l'autre sembloient exiger de nous. On ne s'attend certainement pas que nous prononcions ; mais s'il étoit permis d'entrevoir la décision des Maîtres de l'Art, ne pourrions-nous pas dire ce que S. Bernard, que nous ne citons ici que comme Philosophe, disoit sur une autre matiere : *Ordinatissimum est aliquid minus interdùm ordinatè fieri* (a).

LETTRE DE M. MESCHINET, Maître en Chirurgie, à Geneve, à M. le Bas, au sujet des Naissances tardives.

M.

Je me suis procuré votre Mé-

(a) Ep. ad Eug. III. 526.

moire & celui de M. Louis au sujet des accouchemens ; j'ai lû l'un & l'autre avec attention, mais principalement le vôtre avec plaisir. M. Louis me permettra de ne pas penser comme lui, & d'être en tout de votre avis, ayant une preuve que je ne tiens de personne que de moi, qui vient à l'appui de votre sentiment ; & que j'ai crû devoir vous communiquer, M., autant par devoir pour la Société, que par ce que je dois à vos lumieres.

Au mois de Juillet 1756, ma femme étoit grosse de sept mois ; elle fit une chute sur l'*os sacrum* ; elle se fractura le *coxis* ; elle fut deux mois au lit languissante ; au bout des neuf mois accomplis, elle eut de vives douleurs pour accoucher, elle n'accoucha point ; ce que j'attribuai à la foiblesse de

son état. Elle reprit insensiblement de la nourriture, & ses forces lui revinrent. Au bout de onze mois & quelques jours de grossesse, elle mit au monde un garçon gros & bien portant. Que l'on n'allégue pas ici le défaut de compte, ou l'incertitude du commencement de la grossesse. Ma femme a fait sept enfans; elle les a tous senti distinctement, & sans se tromper à six semaines. Elle en a porté un autre dix mois accomplis, sans qu'il lui fût arrivé aucun accident qui eût pu contribuer à cet accouchement tardif, que la délicatesse de son tempérament qui a toujours été des plus foibles. . . . Dans le mois de Février dernier, la femme d'un ouvrier de cette ville étoit grosse de huit mois; elle fit une chute, & mit au monde un garçon le lendemain de sa chute,

bien portant. Elle eſt relevée de couche, mais elle en porte encore un autre ; il y a apparence qu'elle le portera les neuf mois. Ce n'eſt donc pas les différentes contractions de la matrice qui l'ont mis dehors de ſa priſon, comme le prétend M. Louis. C'eſt un accident, une chute, le détachement, la peſanteur & les mouvemens de l'enfant. Car ſi quelqu'autre cauſe y entroit, pourquoi l'autre n'a-t-il pas été expulſé comme le premier ?

J'ai cru, M., vous devoir ceci en vous prouvant l'eſtime &c.

Genêve, 12 Mars 1765.
Signé MESCHINET, Maître en Chirurgie.

ARTICLE IV.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie depuis l'année 1758, *juſques & compris l'année* 1760, *Tom. XXIX. in*-4°. *Paris de l'Imprimerie Royale*, 1764.

QUand nous analyſons les Mémoires de cette Académie, nous pouvons nous flatter de préſenter dans ſon plus beau point de vue l'Hiſtoire des progrès de la Littérature. Ce ſont des époques intéreſſantes que nous ſaiſiſſons toujours avec un nouveau plaiſir. En ouvrant ainſi de tems en tems ces ſources du goût, nous forti-

ſions les regles que nous ſommes dans le cas de rappeller à beaucoup d'Auteurs.

I. Le zele littéraire qui caractériſe le premier morceau de ce Recueil, mérite une attention particuliere des Gens de Lettres. C'eſt celui qu'a montré l'Académie à ſeconder les projets du Roi de Dannemarck. On ſait que Sa Majeſté Danoiſe a chargé pluſieurs de ſes Académiciens de voyager dans l'Arabie Heureuſe. L'Ancien Royaume d'Yémen y doit être le principal but de leurs découvertes. C'eſt particulierement ſur les Peuples de cet Etat que les Voyageurs Danois ont conſulté les Savans de l'Europe pour fixer les objets de leurs recherches. L'Académie des Inſcriptions a cru devoir ſeconder cette entrepriſe, en leur envoyant un Mémoire des principaux éclairciſſemens qu'exige l'hiſtoire de

l'Yémen. On les réduit ici à trois articles : le premier concerne l'Histoire & la Chronologie de l'Yémen ; le second quelques points de Géographie ; le troisieme renferme diverses questions sur la Religion, le Gouvernement, la Langue, les Sciences, les Mœurs & les usages de l'Arabie Heureuse. Voilà un riche fonds pour les Arts & pour les Lettres.

Ce que l'on connoît du Royaume d'Yémen laisse beaucoup de regrets sur les points qui nous en sont inconnus. Il étoit essentiel de constater d'abord les connoissances les plus sures que les Historiens nous ont transmises, pour savoir ce qui manque à nos richesses. Nous savons que l'Yémen, le plus ancien peut être de tou sles Royaume connus, a obéi durant plus de vingt-trois siécles à la race de *Joctan*, fils du Pa-

triarche Héber. (Nous croyons qu'il faut lire *Jectan.*) Il eſt regardé comme le premier Roi de l'Yémen. Juſqu'à Samuel Bochart, il y a eu beaucoup d'incertitude ſur le Païs depuis Meſſa juſqu'à Séphar que l'Ecriture lui aſſigne. Ce ſavant & ceux qui l'ont ſuivi, ont fixé l'établiſſement de Jectan & celui de ſa nombreuſe famille dans l'Arabie Heureuſe. C'eſt-là que les ſavans Danois compléteront ce qui manque à nos connoiſſances. La liſte de Pocock donne beaucoup de lumiere ſur la ſuite des Princes de l'Yémen; mais elle laiſſe des vides dont nos Académiciens aſſignent la raiſon; ils ne la préſentent que comme une conjecture. Ils croyent que la liſte de Pocock n'eſt défectueuſe à l'égard de l'Yémen, que parce que cet Hiſtorien n'y fait mention que des Rois qui ont

gouverné cette contrée entiere ; ſans parler de ceux qui en ont partagé entre eux les Provinces démembrées. On dreſſe dans ce Mémoire une Table chronologique de ces anciens Rois employés dans la liſte du Savant Anglois. C'eſt d'après ce morceau hiſtorique éclairci par des notes de la plus grande érudition que les Académiciens de Dannemarck pourront étendre leurs découvertes. L'Yémen vit changer ſon gouvernement, l'an 502 de notre Ere, qu'il fut conquis par les Ethiopiens. Cette révolution donne lieu à pluſieurs queſtions ſur l'état préſent de l'Yémen. On demande enfin quelques éclairciſſemens qui concernent la Géographie, la Religion, le Gouvernement, la Littérature, les Sciences, les Mœurs, les uſages, & ſurtout la langue de l'Yémen que la continuité des Princes d'une

même race a dû exposer à bien moins d'altérations.

II. M. de Burigny ouvre ainsi sa *Dissertation sur les origines fabuleuses des Nations.* « L'ancienneté » de l'origine fut toujours pour » les hommes un titre flatteur ; » pour étendre leur existence, ils » l'attachent d'un côté à leurs an- » cêtres, de l'autre à leur posté- » rité ; & comme ils esperent vivre » dans leurs enfans, ils s'imagi- » nent en quelque sorte avoir vé- » cu dans leurs peres ; plus la » suite de leurs ayeux se pro- » longe, plus ils croyent occuper » de place, & faire un rolle im- » portant sur le théâtre du mon- » de. » Ce foible des familles a été celui de presque toutes les Nations ; le Philosophe qui interrogeroit leur vanité pourroit bien demander quelle sorte d'existence peuvent leur donner un amas ou une plus longue suite de noms &

de titres quand la trace du mérite eſt perdue ?

Les Chaldéens & les Egyptiens eurent à l'envi les uns des autres les prétentions les plus folles ſur leurs origines. Vingt mille ans ne leur coutoient pas plus qu'à nous un ſiecle pour étendre leur généalogie. Il n'en étoit pas de même de la difficulté de remplir ce vaſte eſpace ; les Chaldéens ne purent trouver que quatre vingt-ſix Rois pour fournir une carriere de trente mille quatre cents quatre ans. Les Egyptiens recouroient aux Dieux ; & les Grecs, à leur exemple, chercherent dans la famille des Dieux les premiers Auteurs de leurs différentes Monarchies. Preſque chaque Dieu eut en Gréce un département.

Quand on ſait que les Romains ne furent point exempts eux-mêmes de cette petite vanité, on eſt moins étonné que les Peuples de

l'Europe qui passent aujourd'hui pour les plus éclairés, ayent eu recours à de pareilles chimeres pour décorer les fastes de leur histoire. Ainsi les François crurent autrefois descendre d'Anténor, qui dans le sac de Troye avoit échappé à la fureur des Grecs; les Espagnols de Tubal, fils de Japhet; les Portugais d'Ulysse; les Ecossois d'une Scota, fille de Pharaon; les Irlandois d'une Césara, petite fille de Noë &c.

On doit s'attendre à trouver chez les Orientaux des prétentions beaucoup plus exorbitantes. Leur goût emphatique a introduit sur l'origine & la durée de leurs gouvernemens mille traditions fabuleuses. Le Peuple le plus en réputation de sagesse parmi eux, le Chinois n'est pas, comme on le sait, le plus modéré à cet égard.

Delà cette fameuse distinction

de Varron, qui partageoit l'Histoire des premiers tems en trois époques ; il appelloit la premiere *inconnue*, la seconde *fabuleuse*, & la troisieme *historique*. C'étoit marquer avec précision les bornes que doivent avoir les recherches des savans. C'est dans la Poësie qu'il faut rechercher avec M. de Burigny la cause de ces obscurités. Les premiers Ecrivains de la Gréce, les premiers Historiens même étoient Poëtes ; ils ne se proposoient que d'amuser les Peuples, & la fiction assuroit à cet égard leur succès plus que n'auroit fait la vérité.

Cette regle de critique peut être encore aujourd'hui d'un grand usage pour apprétier nos Histoires modernes. Les talens capables d'obtenir le succès le plus complet dans la Poësie, transportés à l'histoire peuvent souvent en dénaturer les objets. L'imagination

qui dans ses productions poëtiques n'a voulu que plaire & y a réussi, ne dépose qu'avec bien de la peine cette hardiesse d'élévation, & cette invention fertile dont elle a goûté le succès pour s'attacher aux seuls charmes de la vérité historique. L'Histoire risque beaucoup en de pareilles mains, surtout si la décadence du goût permet que ces Ecrivains ayent des lecteurs qui leur sachent plus de gré d'une invention agréable que d'un récit fidele.

III. Un grand nom peut donner du relief aux moindres choses. Le nom d'Homere a donné au petit Poëme appellé *Margytès*, une célébrité qui a engagé M. le Beau le cadet, à en faire le sujet d'un Mémoire intéressant. Le *Margytès* n'est aujourd'hui connu que par l'idée que nous en donnent les anciens. Au rapport d'Aristote cet ouvrage n'avoit rien de

commun avec les autres Poëmes d'Homere, que de présenter, ainsi qu'eux, un grand modele. Le *Margytès*, nous dit ce Philosophe, *a le même rapport avec la Comédie que l'Iliade & l'Odissée avec la Tragédie.* Ainsi le plus grand Peintre des passions des hommes qu'ait eu l'antiquité, auroit également exercé son pinceau sur leurs travers & leurs ridicules. Rien en cela ne doit nous surprendre : le génie tient à tout; un de ses attributs est l'universalité de son domaine. Il releve, il annoblit tout ce qu'il traite. Aristote ne semble pas de cet avis; car, en citant le *Margytès* d'Homere, il nous prévient que ce genre de Poësie où l'Auteur s'occupe des actions des gens vils & méprisables ne convient qu'à des génies subordonnés qui ne se sentent pas assez d'élévation & de force pour exprimer les actions

ou les paſſions des grands perſonnages. Cette opinion n'a point fait dogme littéraire, & Moliere auroit ſuffi pour la réformer.

Ariſtote ne nous donne pas d'ailleurs une idée bien nette de ce Poëme, il nous en fait plutôt connoître la forme que le fond. Il étoit compoſé de vers de différentes meſures, puiſqu'on nous dit que l'Iambe y fut auſſi admis. Selon Marius Victorinus, la meſure dominante de ce Poëme étoit l'hexametre. Mais le *Margytès* eſt-il véritablement d'Homere ? C'eſt le ſentiment de la plûpart des anciens qui ont écrit ſur ce Prince de la Poëſie. Les Contradicteurs ſont en petit nombre, & ne paroiſſent pas devoir balancer le ſuffrage des premiers. On eſt bien plus certain du véritable Auteur du *Margytès* que de celui de la *Batrachomyomachie* que Suidas, Plutarque & quelqu'autres attri-

buent à un certain Pigrès d'Halicarnasse.

Il résulte de l'idée que les Anciens nous ont laissée de ce Poëme & de son principal personnage, que *Margytès* exprime le caractere d'un imbécille, d'un homme aussi inutile à la Société qu'à lui-même, d'une espèce de Savant dont toute la science étoit en pure perte. Car Homere nous dit qu'*il savoit beaucoup de choses, mais qu'il les savoit toutes mal.* il faut que ce Poëme ait fait du bruit dans son tems, puisque le nom de *Margytès* a passé depuis en proverbe. On saura gré à M. le Beau des richesses curieuses qu'il a rassemblées sur ce petit Poëme assez peu connu jusqu'ici de nos Littérateurs, & de la bonne critique dont il les a accompagnées.

IV. Les ruines des Persepolis, qui depuis deux siécles ont exercé la plume de nos Voyageurs, méri-

toient bien que M. le C. de Caylus portât sur leurs différentes relations cet œil observateur & cette pénétration profonde qui, dans ce siecle, l'ont rendu, si l'on ose ainsi dire, le principal ordonnateur des anciens monumens, pour assigner leur place dans la marche historique des Beaux-Arts. Ceux de Persepolis annoncent, au rapport des Voyageurs, quelque chose de plus grand & de plus auguste que tous les autres monumens de l'Orient; mais les relations qu'on nous en donne ne fixent pas nos incertitudes. Ce n'est qu'en combinant les différens récits, & en les rapprochant des autres monumens historiques qu'on peut faire naître la lumiere sur ces objets. Si M. le Comte de Caylus ne dissipe pas entierement les ténébres qui enveloppent cette partie de l'Histoire, on peut au moins s'attendre à les lui voir éclaircir.

Juillet, 1765, I. vol.

Son Mémoire eſt diviſé en ſix articles. Il établit, 1°. que l'ancienne Perſepolis eſt aujourd'hui Chelminar. 2°. Que la ville de Perſepolis a ſubſiſté long tems depuis Alexandre. 3°. Il donne la deſcription des ruines de Perſepolis. 4°. Il prouve que ces ruines ne ſont point celles de l'ancien Palais des Rois de Perſe qui fut brulé par Alexandre. 5°. Qu'il eſt difficile que les Perſes, avant Cyrus, ni ce Prince ou ſes ſucceſſeurs ayent fait bâtir ce que nous voyons aujourd'hui. 6°. Que la même difficulté ſubſiſte par rapport aux Arſacides. Un pareil plan annonce plus de doutes que de déciſions tranchantes. Les droits de la vérité ne peuvent que gagner à cette réſerve; c'eſt auſſi le cas de dire avec l'Hiſtorien de l'Académie, « qu'un doute éclairé » conduit de plus près à la vérité » qu'une aſſertion hazardée. »

Après avoir déterminé la position de Persepolis, aujourd'hui Chelminar, l'Illustre Académicien évalue le rapport de Quinte-Curce sur les ravages qu'Alexandre fit dans cette ville par le témoignage des autres Historiens, qui prouve que long-tems après l'incendie, Persepolis pouvoit encore par ses richesses & par son importance tenter l'avarice ou l'ambition d'un conquérant.

M. D. C. n'entreprend point de décrire toutes les ruines qu'ont observé nos Voyageurs ; il se borne à celles qui l'ont frappé par leur rapport avec le goût Egyptien. Elles sont placées sur une esplanade formée par des murs de terrasse construits avec des quartiers de marbre, & adossée à une Montagne. On y remarque cinq corps de bâtimens absolument différens. Deux de ces bâtimens sont plus apparens que les autres, &

placés ſur une terraſſe intérieure. Les eſcaliers méritent d'être obſervés pour le goût de leurs rampes. Quelques-unes ont pour ornement des Bas-reliefs qui repréſentent des Proceſſions ou des Marches de Sacrifice, des Combats d'hommes avec les animaux, ou d'animaux enſemble. Les marches qui ſe font ſur la même ligne paroiſſent traitées dans la maniere des Egyptiens. Elles différent en ce qu'elles ſont taillées en relief, & que les figures ont les jambes ſéparées. Autre conformité : la bâtiſſe de ces ouvrages dans leſquels on a employé de grands blocs de marbre qui annoncent ce deſir de vivre longtems dans la poſtérité, tel que l'avoient les Egyptiens. L'Eſplanade préſente pluſieurs autres morceaux très-curieux dont nous ne pourrions abréger la deſcription qu'aux dépens de quelques circonſtances eſſentielles.

essentielles. Dès-lors nous sommes forcés de l'omettre. Rien de moins barbare que ces monumens. M. D. C. y trouve l'imitation de la Nature, des expressions simples, & en cela même une vraie magnificence; mais ce qui est plus essentiel au but de son Mémoire, est ce que ces différentes figures présentent de conforme avec le goût de l'Egypte.

De l'Esplanade, le savant Académicien passe aux Tombeaux; leur forme, leur disposition, leur magnificence & leur conservation lui rappellent encore le souvenir de l'Egypte. Ces Tombeaux sont si singulierement construits, qu'on ne peut découvrir de quelle façon les corps y ont été introduits; les ouvertures étroites qu'on y voit ne peuvent être que l'ouvrage de la curiosité des tems postérieurs. Les Artistes d'alors, en dérobant l'entrée de ces Tom-

beaux, ſe conformoient à cette attention religieuſe des Egyptiens pour le repos des morts ; nouveau trait de reſſemblance. Les ornemens prodigieux qui les décorent annoncent un travail immenſe & une dépenſe royale ; auſſi ne voit-on que ſix Tombeaux dans Perſepolis & dans Naxi-Ruſtan. Nous ne diſons rien des Colonnes, des Retables &c. qui ſont parmi ces monumens, & qui ſont détaillés dans ce Mémoire. Corneille le Brun dont M. de C. ſuit ici les deſſins, a compté dans ces ruines treize cents figures d'hommes & d'animaux, dont la moitié eſt grande comme Nature, & une vingtaine d'une proportion plus forte de deux piés ; il a reconnu les reſtes de deux cents cinq Colonnes, ſans parler des Tombeaux & des Retables. On voit par-là qu'aucun Peuple n'a tant aimé la ſculpture & les

bas-reliefs, ni pratiqué avec plus de soin la fouille & la coupe des marbres.

C'est dommage que les Inscriptions dont les caracteres sont absolument inconnus, ne puissent donner quelques lumieres sur de pareils Monumens. M. de C. y supplée autant qu'il est possible par l'histoire & la critique.

Ces précieux débris sont-ils les restes du Palais ou du Château des Rois de Persepolis brûlé par Alexandre? A cette premiere question on répond que la multitude & la largeur des escaliers ne dénotent point une entrée conforme à celle d'un Palais. Quant à l'idée d'un Château, elle ne peut se concilier avec l'emplacement où subsistent ces ruines. Elles sont dans un fonds, commandées par une montagne facile à occuper, & dès-lors elles n'annoncent point une Place de dé-

fenſe. De plus, Diodore qui nous a laiſſé une deſcription de la Citadelle de Perſepolis, nous fait voir que les Monumens qui nous reſtent ſont fort étrangers à ces fortifications. Il faudroit d'ailleurs, pour adopter le récit de Quinte-Curce, trouver dans ces ruines des veſtiges d'un incendie, & elles n'en offrent aucun.

C'eſt déja beaucoup d'avoir détruit ſur ces Monumens quelques opinions mal fondées; on eſt bien près de la vérité, quand on a mis les préjugés à l'écart. Quand M. le Comte de Caylus n'auroit ici d'autre mérite que de les avoir diſſipés, il auroit ſervi très-utilement l'Hiſtoire. Mais ſa critique & ſon érudition ne ſe bornent point à détruire. Le ſavant Académicien croit appercevoir dans les ruines de Perſépolis les débris d'un ou de pluſieurs Temples; c'eſt-à-dire qu'il y auroit eu dans

cette ville un Temple principal accompagné de quelques autres consacrés à différentes Divinités. Voilà ce que désignent les cinq Bâtimens qu'on distingue sur le Terre-plein, & qui paroissent avoir été construits pour être séparés. Il y a plusieurs exemples de cette ancienne Architecture des Temples. « Tout, nous dit M. » de C., convient ici à un Tem» ple. Un lieu consacré au culte » divin veut être ouvert; le facile » abord invite les Peuples, l'é» tendue des objets qu'on décou» vre éleve l'esprit, & lui pré» sente l'idée de ce vaste Univers, » qui est le vrai Temple de la Di» vinité, & dont les autres ne » sont que des images. » Malgré la diversité qui se trouve dans les noms qu'on donne à la Divinité principale du Temple de Persépolis, l'Histoire Sacrée & Pro-

fane appuient fortement l'opinion de l'illuſtre Académicien (*a*).

Il eſt beaucoup plus embarraſſant de déterminer par qui & en quel tems ces Edifices ont été conſtruits. On établit ici les raiſons de douter qu'on puiſſe attribuer ces Monumens aux Perſes avant Cyrus, à ce Prince ou à ſes ſucceſſeurs, ou même aux Arſacides, quoique pluſieurs ſavans n'ayent point héſité à citer ces derniers comme les fondateurs de ces beaux Edifices. Voici en peu de mots quels ſont les principaux motifs de M. de C. Avant Cyrus les Perſes étoient pauvres ; ſous

(*a*) D. Calmet rejette pareillement l'opinion qui veut trouver dans ces Monumens des ruines de Palais ; il lui ſemble que ce ſont plutôt des reſtes de tombeaux. Ce ſentiment ne rendroit raiſon que tout au plus d'une partie de ces anciens Edifices. *Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament &c. Tom.* 7.

Cyrus ils étoient occupés des conquêtes de ce Prince ; après lui Perſepolis n'étant point le ſéjour ordinaire des Rois, on conçoit difficilement comment ils auroient pu prodiguer des ſommes & un travail immenſes à ſon embelliſſement. Le goût Egyptien qui regne dans pluſieurs de ces Monumens, ne permet pas de les attribuer aux Arſacides qui n'avoient plus aucune communication avec l'Egypte. On pourroit tout au plus leur donner les Bas-reliefs. Enfin, plus M. de C. eſt autoriſé à trouver dans ces ruines les débris d'un Temple, plus la difficulté devient inſoluble à l'égard des différentes époques de la Perſe, où le préjugé de la Religion dominante tendoit à la deſtruction de tous les Temples.

Quand on prononce auſſi difficilement, & que l'on doute auſſi méthodiquement, on eſt aſſuré

de trouver dans le Public la confiance que l'on se refuse à soi-même.

V. Nous dirons un mot d'un morceau du même Académicien, *sur les Princes qui ont cultivé les Arts.* L'Histoire Grecque & Romaine lui fournissent plusieurs exemples. L'amour des Arts peut immortaliser un Prince, leur pratique même peut lui donner quelque célébrité ; mais il a ses écueils, soit lorsqu'il cesse d'être subordonné à des devoirs essentiels, soit lorsqu'il est si minutieux qu'il ne puisse être relevé par de grandes vues, soit aussi lorsque le Prince prétend consacrer, pour ainsi dire, par l'éclat de sa place les productions d'un foible Artiste. La Musique eut encore pour Néron un autre écueil ; sans doute il lui étoit permis d'aimer & de cultiver cet art ; mais devenu Musicien de théâtre, il n'ajoutoit à

la Musique aucun lustre, il compromettoit la dignité de son rang.

La critique de M. le Comte de Caylus s'exerce plus particulierement sur l'Empereur Adrien. Victor compare ce Prince pour l'excellence de ses ouvrages en Peinture & en Sculpture, à Polyclete & à Euphranor; on évalue ici cet éloge par la lenteur du progrès de ces deux Arts chez les Romains, & on en conclud que l'éloge de Victor a plus d'emphase que de vérité. Un Prince du caractere d'Adrien n'honore ni les Arts, ni lui même lorsqu'il les cultive. M. de C. rappelle ici la conduite de ce Prince à l'égard de l'Architecte Apollodore dont il avoit été offensé, avant qu'il montât sur le trône, par une ironie sanglante sur son goût pour la Peinture. Adrien parvenu à l'Empire le bannit; il le consulta

néanmoins ſur un Temple qu'il avoit fait élever. Apollodore ayant trouvé les proportions des Déeſſes qu'il y avoit placées beaucoup trop fortes pour le bâtiment, ſe contenta de lui faire dire : *Quand il plaira aux Déeſſes de ſe lever & de ſortir, elles n'en pourront rien faire.* Cette ſaillie ne fut point pardonnée. Apollodore périt enſuite ſous un prétexte imaginaire.

Louis XII. ne croyoit pas *que le Roi dût venger la querelle du Duc d'Orléans*. L'Empereur peut-il venger celle de l'Artiſte ? Ceci nous rappelle une réponſe judicieuſe de Louis XIV. au Maréchal de la Feuillade, qui ſe plaignoit de ce que Deſpréaux avoit blâmé un Sonnet que le Roi venoit d'approuver, en ajoutant qu'il croyoit ſe connoître en vers mieux que Sa Majeſté : *Je ſuis fâché d'être obligé de vous dire,*

M. le Maréchal, que Deſpréaux a raiſon.

M. de C. borne ce Mémoire à Conſtantin Porphyrogénète. Le ſuivant eſt du même Auteur ; il roule ſur la pratique d'incorporer la couleur dans le marbre, & d'en fixer le trait. Ce Mémoire que nous omettons à regret, eſt extrêmement curieux. L'Hiſtorien de l'Académie réunit ici à l'extrait qu'a donné l'illuſtre Académicien, les expériences & les procédés de M. Majault.

VI. M. de Burigny traite enſuite avec beaucoup d'érudition le caractere & les écrits du Philoſophe Poſidonius ; cet homme étoit ſi affermi dans ſes opinions, que s'entretenant avec le grand Pompée ſur la nature du mal qu'il prétendoit ne ſe trouver que dans ce qui eſt honteux, & reſſentant alors même les douleurs les plus aigues, dit, en apoſtrophant la

goute qui le tourmentoit : *Non, quoique tu me faſſes ſouffrir, je n'avouerai jamais que tu ſois un mal.* Poſidonius fut d'ailleurs un Ecrivain très-fécond, à en juger par le Catalogue de ſes Ouvrages qui ſe trouve dans la Bibliothéque Grecque de Fabricius. Nous n'avons aujourd'hui que quelques legers fragmens de ſes écrits ; il paroît qu'il étoit ſurtout grand Géographe.

VII. Comment le P. Rapin qui ſait gré à Sallufte du caractere de Catilina, a-t-il pu regarder celui de Sempronia comme un hors-d'œuvre dans l'hiſtoire de la Conjuration ? Ne pourroit-on pas dire que ce Littérateur qui n'avoit étudié les révolutions des Etats que dans ſon cabinet, manquoit de cette pénétration que donne la connoiſſance du monde, pour ſaiſir l'influence qu'ont eu ſouvent certaines femmes dans les affaires publiques. Les révolutions

des Nations tiennent de si près à celles des mœurs, qu'il est avantageux d'avoir étudié de près celles-ci, pour bien peindre les autres.

Quoiqu'il en soit la critique que M. Tercier fait ici du P. Rapin nous paroît très-judicieuse. Sallufte, Chevalier Romain & fort répandu dans le monde, en écrivant la Conjuration de Catilina, étoit à portée de joindre aux Mémoires publics les Histoires anecdotes; & ne sait-on pas que c'est dans celles ci que se découvrent bien plus surement les ressorts secrets, & quelquefois même les ressorts principaux de toute la machine? Nous ne répéterons point le caractere de Sempronia que nos Lecteurs connoissent, mais ce que dit à cette occasion M. Tercier est très-bien vu & peint d'après les mœurs. Des femmes débauchées, lorsqu'elles sont

d'une condition obscure, ont rarement quelque influence dans les grandes révolutions; elles ne peuvent que les préparer de loin, en empoisonnant les mœurs. « Il n'en
» est pas de même, dit M. T.,
» quand elles sont d'une naissance
» qui permet à la jeune Noblesse
» de les fréquenter, sans s'avilir....
».... C'est-là que, tandis qu'une
» jeunesse effrénée ne pense qu'au
» plaisir, de sombres politiques
» la séduisent, lui inspirent leurs
» mécontentemens, leurs ressen-
» timens, leurs jalousies, le mé-
» pris des loix & de ceux qui en
» sont les dépositaires. .... La
» Divinité qui préside à ces as-
» semblées, enyvrée de l'encens
» qu'on lui offre, entre facile-
» ment dans toutes les vues de ses
» adorateurs, frondant le systême
» de l'Etat pour plaire à la société;
» elle pense avoir le talent néces-
» saire pour le réformer.... Ce

» ne sera jamais dans une maison
» honnête qu'on ourdira une tra-
» me contre l'Etat » Pour peu qu'on connoisse le monde, on sait que la vanité des femmes irritée ou secondée des passions des hommes, est un puissant ressort. On peut pardonner au P Rapin de n'avoir pas su cela; mais est-il aussi aisé de le justifier sur son silence à l'égard de M. de Thou, dans l'énumération qu'il fait de nos Historiens? Ce reproche que lui fait M. Tercier est expliqué, aussi délicatement qu'il nous paroît fait avec justesse.

VIII. Après ce qu'a dit Baile sur la Vie & les Ouvrages de Publius-Nigidius Figulus, il sembloit difficile de pouvoir traiter cette matiere à neuf. Cependant on trouvera que M. de Burigny a encheri dans son Mémoire sur les notes de ce célébre Critique. Nous avons quelque difficulté sur un endroit

de ce Mémoire ; c'eſt celui où l'on prétend que S. Auguſtin croit que le ſurnom de Figulus a été donné pour la premiere fois à ce ſavant, à l'occaſion de ſes connoiſſances aſtrologiques, & l'on ſemble inſinuer que ce Docteur adopte la fable du Potier. Baile trouve qu'au contraire il la réfute ſolidement ; le texte même de S. Auguſtin en fait foi : *Hoc figmentum fragilius eſt quam vaſa quæ illâ rotatione finguntur* (a). Quand au nom de *Figulus*, quoiqu'il fût ancien dans la famille *Marcia* ; cela ne prouve pas qu'il n'ait pu être donné à Nigidius à l'occaſion de ſa comparaiſon du Potier, comme le prétend S. Auguſtin ; mais il ne dit pas que Nigidius eſt le premier qui l'ait porté.

On jugeroit mal du ſavoir de

(a) De Civ. Dei. L. v. Cap. III.

Nigidius par ſes prédictions ſur le Tonnerre, en voici quelques-unes que rapporte M. D. B. d'après une verſion grecque des ouvrages de ce Philoſophe dont le latin ne ſubſiſte plus : « S'il tonne » le 13 Juin, un Grand eſt me» nacé ; ſi c'eſt le 24, on doit » craindre la guerre & pluſieurs » autres maux : le Tonnerre du » 9 Juillet déſigne que les Dieux » apparoîtront, & que l'on aura » une trés-bonne récolte ; s'il » tonne le 19 Juillet, il faut » craindre la guerre ; pluſieurs » Grands ſont menacés de pé» rir ; mais ſi c'eſt le 5 d'Août » qu'il tonne, c'eſt un ſigne » que les femmes vont devenir » plus raiſonnables. » Le témoignage que Ciceron rend à Nigidius, & qui certainement portoit ſur d'autres chefs ; prouve que ce Philoſophe joignoit à une

grande érudition les qualités de l'homme d'Etat.

IX. M. l'A. Belley continue de répandre sur l'Histoire Ancienne de nouvelles lumieres par ses recherches sur les Médailles les moins connues, & par d'importantes observations qui réforment ou qui perfectionnent le travail des savans qui l'ont précédé dans cette carriere. Nous trouvons ici deux Mémoires de suite de ce docte Académicien : il examine dans le premier les Médailles des Rois de Syrie qui ont pris le titre de Nicephore. Les Antiquaires ont beaucoup varié en déterminant le nom du Prince auquel pouvoit convenir un Médaillon qu'ils ont trouvé dans quelques cabinets, où l'on voit d'un côté la tête d'un Roi, ceinte d'un diadême; au revers Jupiter assis, appuyé de la main gauche sur la haste, & portant de la main droite

une Victoire qui tient des deux mains une Couronne de laurier On lit autour cette inscription : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Ce dernier mot est placé différemment sur divers Médaillons, tantôt à la droite de la figure, tantôt à l'exergue. Spanheim, Vaillant & Haym l'ont attribué à Antiochus VI. Le P. Hardouin à Antiochus IV. Vaillant s'est réformé dans la suite pour le donner à Antiochus XII. Le P. Froëlich a suivi ce sentiment. Deux Médaillons d'argent du Cabinet de M. Pellerin, discutés par M. l'Abbé Belley, fixent ces incertitudes, & rétablissent le sentiment du P. Hardouin, par la plus grande conformité entre ces deux Médaillons & ceux qui au dernier siecle partagerent les opinions des Savans. C'est exac-

tement le même coin, & l'Histoire qui assigne les différentes époques des titres qu'a pris Antiochus IV., d'abord d'*Epiphanes*, ensuite d'*Epiphanes-Dieu*, d'*Epiphane-Dieu-Nicéphore*, retranchant ensuite celui de *Nicephore*, quand la victoire l'eut abandonné, font voir que ces Médaillons ne peuvent être qu'à lui.

M. l'A. B. releve ensuite une erreur importante du P. Froëlich sur la durée du regne du jeune Antiochus VI, fils du Roi Alexandre I., en rapprochant plusieurs Médaillons qui font regner ce Prince en 170 de l'Ere des Séleucides, d'un autre Médaillon d'argent du Cabinet de M. Pellerin, où le même Prince est représenté avec la date de 167, ce qui donne à son regne la durée d'environ deux ans de plus que ne lui attribue le P. Froëlich.

Nous voudrions que les bornes de nos Mémoires nous permiſſent de développer avec quelque détail la partie hiſtorique qui vient à l'appui des diſcuſſions ſavantes de ce Mémoire & du ſuivant que nous ne pouvons qu'indiquer. Une Médaille de Démétrius III, qui porte la date de 218, avance de trois années le regne de ce Prince, dont les anciens Chronologiſtes & nos Savans modernes avoient fixé le commencement à l'an 221 de l'Ere des Séleucides. Il s'agit d'expliquer cette différence de date, ainſi que la diververſité des titres qu'on trouve ſur les Médailles de ce Prince. Indépendamment de l'objet qui exerce ici l'érudition de M. l'Abbé Bellay, le tableau abrégé des Rois de Syrie, depuis Antiochus le Grand, ainſi que des guerres

qui renverserent le thrône des Séleucides, & l'abondance des recherches historiques rendent ce morceau très-intéressant.

X. C'est un zele bien digne d'un homme de Lettres, que celui qui engage M. Dupuy à communiquer à l'Académie ses remarques sur nos traductions françoises. Les meilleures ne sont pas sans défaut; il est à craindre que le suffrage du Public qui les a accueillies, ne consacre & ne perpétue beaucoup d'erreurs littéraires. C'est à cette savante Compagnie qu'il convient de les réformer, en fixant d'après des observations aussi judicieuses que celles de M. Dupuy, le vrai sens des anciens Auteurs. il n'est ici question que de deux de nos traductions françoises : la premiere est celle de Quinte-Curce par Vaugelas. Ce Traducteur ne présente pas le discours d'Alexandre à Phi-

lippe son Médecin dans le sens qui lui est propre, en ce qu'il transporte à Alexandre l'inquiétude que ce Prince attribue à Philippe sur la Médecine qu'il prend en sa présence. Il nous semble que le texte, *& nunc credo te non minus pro tuâ fide quam pro meâ salute esse sollicitum*, doit être ainsi rendu : « Et je vous crois à » ce moment aussi inquiet sur » votre fidélité que sur ma vie. »

M. Dupuy restitue parfaitement le sens que Vaugelas a ôté quelquefois au texte de son Historien. Par exemple, quand Cobarès dit à Bessus : *Consilium habes fidele, quod diutiùs exsequi supervacuum est*, comment Vaugelas a-t-il pu lui faire dire : « Ce conseil est salutaire, mais inutile si vous ne » l'exécutez promptement » ? *Exsequi* dans cet endroit signifie *développement* & non point *exécution*. Un autre contre-sens est lors-

que Quinte-Curce parlant de l'Inde, dit : *Animalia inuſitata cæteris gentibus niſi invecta* ; Vaugelas traduit : « Il n'y a point (dans » l'Inde) d'animaux ſemblables » aux nôtres, à moins qu'on ne » les y porte. » La traduction de M. D. P. eſt, « que les animaux » qu'on trouve dans l'Inde ne ſe » voyent point ailleurs, à moins » qu'on ne les y porte, » & c'eſt le vrai ſens de l'Hiſtorien. On ne ſaura pas moins de gré à cet excellent Critique des taches qu'il découvre & qu'il répare dans la traduction des Métamorphoſes par M. l'Abbé Bannier.

Nous voudrions qu'il nous reſtât de la place pour extraire les cinq Eloges qui terminent la partie hiſtorique de ce volume. Ce ſont ceux de M. Peyſſonel, M. le Préſident de Lamoignon, M. l'Abbé de Fontenu, M. Melot & M. l'Abbé Lebeuf. Le pinceau de l'Hiſtorien

l'Hiſtorien rendroit ces tableaux très-agréables, quand ils n'intéreſſeroient pas autant par le mérite & la célébrité des perſonnages. Les Mémoires de Littérature qui compoſent la ſeconde partie de ce volume feront la matiere d'un prochain Extrait.

ARTICLE V.

SERMONS PRÊCHÉS devant le Roi pendant le Carême de 1764, par M. l'Abbé Torné, Chanoine de l'Egliſe d'Orléans, Aumônier du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, 3 vol. in-12. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue St. Jean de Beauvais, 1765.

APrès l'annonce que nous avons faite de ces Sermons, il nous reste à faire connoître leur mérite par la voie de l'analyse.

Tycho-Brahé (*a*) vouloit que la plûpart des Prédicateurs fussent Mathématiciens. Il est facile de pressentir sa raison. Quelque peu de rapport qu'il se trouve entre un cercle, un triangle, un sinus &c. & les objets de la Religion qui appartiennent aux Mysteres ou à la Morale; il est certain que le goût & l'amour du vrai, la pénétration pour le saisir, le discernement pour s'en assurer, la précision & la netteté pour le présenter rapprochent l'enseignement de la Religion de celui des Mathématiques. C'est à la vérité que le

(*a*) Tycho-Brahé, Epistol. ad Conradum Assachum.

maître de l'une & l'autre ſcience conduit les hommes ; à cet égard la méthode qui convient au Mathématicien, peut auſſi diriger le Prédicateur, quoiqu'elle ne puiſſe le former toute ſeule ; le premier ne veut que ſubjuguer l'eſprit, & le ſecond doit maîtriſer également l'eſprit & le cœur, preſque toujours l'un par l'autre. Tycho-Brahé penſoit qu'une étude préliminaire des Mathématiques devoit donner au Jugement de l'Orateur plus de ſolidité, à ſon imagination un frein, à ſon ſtyle plus de préciſion. L'écueil de cette méthode eſt que cette ſolidité, ce goût d'analyſe & cette préciſion ne dégénerent dans un ſtyle froid, ſec & didactique.

Voici un Prédicateur Mathématicien qui n'eſt entré dans la carriere de l'éloquence ſacrée, qu'après s'être familiariſé avec l'étude

des Mathématiques (*a*). Cependant rien n'eſt moins abſtrait que ſes diſcours ; le ſtyle en eſt ſimple & ne s'éleve qu'avec les ſujets. Sa méthode eſt claire & facile, ſa maniere d'appliquer l'Ecriture Sainte eſt preſque toujours de la plus grande juſteſſe ; le ſtyle a ſouvent de la chaleur, & l'imagination lui prête de tems en tems un agréable coloris. On trouvera même dans ces diſcours des morceaux touchans.

M. l'Abbé Torné a-t-il bien fait de s'écarter preſque toujours de la méthode ordinaire des diviſions & des ſous-diviſions ? Quelqu'univerſellement reçu que ſoit en France l'uſage qui l'a introduit, il n'a point été ſans con-

(*a*) L'Auteur a imprimé des Elémens de Géométrie, peu d'années avant de ſe faire connoître par la Prédication.

tradicteurs ; & peut-être citeroit-on en faveur de M. l'Abbé T. plus d'autorités qu'on ne pourroit en alléguer contre cette innovation. La célébrité des grands Orateurs de la Chaire dans le dernier siecle a consacré cette méthode ; on peut même convenir qu'elle a contribué au succès de plusieurs, sans condamner ceux qui croyent trouver dans les matieres qu'ils embrassent, ou dans leur maniere de les envisager, des motifs pour s'écarter de la méthode ordinaire. Nous laissons cette question assez problématique, suffisamment discutée par les Maîtres de l'Art, & sur laquelle on peut prendre parti pour ou contre, sans entamer les grands principes de l'éloquence chrétienne.

Le premier est de bien envisager son objet. Donnons quelques exemples de la maniere dont notre Orateur s'annonce dans ses

Diſcours. Qu'une vérité ſoit préſentée ſous deux ou ſous un plus grand nombre de points de vue principaux ; peu importe, pourvû que l'Orateur ſaiſiſſe l'objet principal du myſtere, l'économie de la Religion dans une vérité dogmatique, dans les vérités morales l'influence marquée de la Religion ſur les mœurs du Chrétien qu'elle doit former, & dans les Panégyriques la vertu caractériſtique d'où découlent, pour ainſi dire, toutes celles qui ont contribué à l'héroïſme chrétien du Saint que l'on propoſe à l'imitation & au culte des fideles. A l'égard des Panégyriques, nous n'en avons aucun dans ces volumes. Nous croyons même que la maniere de M. T. s'y prêteroit moins qu'aux autres objets ; elle eſt beaucoup plus en deſcription qu'en action. Mais ce genre d'écrire, tel que notre Orateur ſe

l'eſt formé, d'après une lecture trés-réflechie des Livres ſaints, & qui fait paſſer dans ſon ſtyle une portion de cette chaleur, de cette nobleſſe & de cette onction qui caractériſe les ſaintes Ecritures, lui donne dans ſon début même un grand avantage pour propoſer les objets de la Religion.

La *Grandeur de Dieu* eſt un des Diſcours de cet Orateur qui a été le plus accueilli, lorſqu'il l'a prononcé. Nous avons trouvé qu'il ſe ſoutenoit également à la lecture. Nous ne parlons encore que du début. L'Orateur ſe propoſe d'arracher les hommes à cette idolâtrie des paſſions qui ne ceſſe de diſputer à Dieu ſes droits ſur le cœur humain. Il eſt de ſon Miniſtere de rendre ſenſibles à ſes Auditeurs ces attributs qu'il a plu à Dieu de manifeſter aux Créatures pour s'aſſurer de leur part

une préférence de respect & d'amour, une adoration d'esprit & de cœur qui captive entierement leurs hommages. Le plan d'un pareil discours ne peut avoir d'autre distribution que celle que notre foiblesse met dans ces attributs : unité, immutabilité, éternité, immensité, puissance, sagesse, justice & bonté. L'idée que Dieu a bien voulu donner de lui-même aux hommes, les renferme tous.

« Entendons le très-haut, dit » l'Orateur, se définir lui-même » en ces termes sublimes, je suis » celui qui suis, c'est-à-dire, je » suis l'Etre par essence, parole » vraiement divine ! Toute autre, » ô mon Dieu, ne répondroit pas » à votre grandeur. Tout ce qu'on » ajouteroit à cette expression » énergique ne feroit qu'en di- » minuer la force & en borner » l'étendue. L'Etre suprême, in-

» dépendant, éternel, infini, tout
» cela dit moins que l'Etre. Tu
» t'annonceras comme l'envoyé de
» l'Etre par excellence, dit le Sei-
» gneur à Moïse. Cette belle dé-
» nomination de la Divinité va
» nous découvrir la source de ses
» attributs & le fondement de ses
» grandeurs. »

Le Sermon des *Grandeurs de J. C.* n'offre que deux points de vue, mais ils sont bien choisis. L'Ancien & le Nouveau Testament forment le tableau majestueux que l'Orateur présente au Chrétien, pour lui apprendre ce que Jesus-Christ est, par tout ce qui a préparé sa naissance & par lui-même.

Toute grandeur humaine a une premiere époque, & cette époque touche au néant, espèce d'abysme où tout va se confondre comme dans son origine. Cette idée amene naturellement celle de la gran-

deur de Jesus-Christ, envisagé dans les siecles qui ont précédé son avenement. Jesus-Christ est grand avant de venir au monde; la Religion qu'il doit établir doit être recherchée dans l'origine même du Monde; quoique né plus de quatre mille ans après le premier des hommes, l'histoire de l'Homme Dieu est la plus ancienne de toutes. C'est au Paradis terrestre qu'il est annoncé pour la premiere fois; cet ordre prophétique qui prépare son avenement, se continue par les Patriarches jusqu'à Moïse, se développe plus sensiblement dans les Prophetes, s'exprime dans tous les sacrifices, dans toutes les loix de l'ancien culte, & s'enchaîne même d'une maniere frappante aux événemens politiques.

M. l'Abbé Torné passe ici en revue toutes les figures de l'Ancien Testament, sans autre choix

d'expreſſions que de celles que lui fourniſſent les Livres ſacrés. Ces images ne ſont point pour la Nation à laquelle on les préſente un tableau ſtérile. Tout s'anime dans l'ancienne loi par ces figures; c'eſt trop peu pour ce Peuple d'entrevoir les avantages que le Ciel annonce à la terre. Il doit y croire, il doit même en jouir par un effet anticipé. « Cette foi » doit animer toutes leurs œuvres; » elle eſt le fondement de toutes » les récompenſes, le principe de » tous les mérites, la force qui » leur fait opérer des prodiges, » & l'unique reſſource de leur ſa» lut. »

La ſuite des Juſtes dont la gloire, les épreuves & la ſainteté ébauchoient les caractéres du Meſſie, la multitude des ſacrifices, le nombre preſqu'infini de prédictions qui dévoiloient tous les traits que l'Homme-Dieu devoit

réunir dans ſa perſonne, mettent l'Orateur dans le cas de développer la plus grande richeſſe d'expreſſions & de figures. Cette rapidité d'images demande un lecteur réflechi qui ſaiſiſſe le but de l'Orateur qui les trace. Cette chaîne de ſiecles qui prépare à l'avenement de Jeſus Chriſt, n'eſt qu'une longue allégorie ménagée & conduite par la divine ſageſſe pour économiſer la lumiere, & ſe trouve expliquée clairement par la Croix.

Ce n'eſt point aſſez qu'une Nation prophétique dans toutes ſes parties & tous ſes rapports, conduiſe juſqu'au Meſſie le fil des évenemens; l'Orateur traite avec autant de vérité de que nobleſſe, une idée d'un autre genre, en ramenant à la naiſſance du Médiateur & à ſa Religion les époques qui dans les vues des hommes pourroient y ſembler les plus

étrangeres. L'élévation des Etats, leur chute, les victoires, les désastres; les Monarchies qui se succédent & varient la scène du Monde, ne forment avant la naissance de Jesus-Christ qu'un événement, ou du moins un dessein unique; la confusion la plus frappante accomplit l'ordre de Dieu; la politique ne se concerte que pour suivre les impressions de sa sagesse. Le Monde politique, comme le Monde moral, n'a que des évenemens subordonnés au but de la Providence, & « la » naissance de l'Homme-Dieu, » comme le dit très bien M. » l'A. T. devient le glorieux dé» nouement de l'Histoire Uni» verselle. »

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer un morceau de détail qui fasse connoître la maniere dont l'Orateur traite ce tableau historique. « Tous les hom-

» mes n'étoient dans les mains du
» Seigneur que des aveugles qu'il
» conduisoit à ses grandes fins,
» sans qu'ils s'en doutassent. Les
« Rois ne se succédoient & ne
» regnoient que pour séconder,
» sans le savoir, les vues de la sa-
» gesse éternelle, dans la maniere
» d'amener & d'accomplir les
» grands Mysteres de l'Incarnatiou
» & de la mort de Jesus-Christ,
» & les plus grands hommes ne
» sont nés que pour être ses pré-
» curseurs... Mais ... tandis que
» l'instabilité des choses humaines
» change mille fois la face de la
» Terre & la scène du Monde,
» un Peuple foible, grossier, op-
» primé dans l'Egypte, errant pen-
» dant long-tems dans les déserts,
» quelquefois captif, souvent
» vaincu, toujours le jouet des
» Puissances étrangeres & de l'am-
» bition des conquérans, se sou-
» tient au milieu des révolutions

» qui ſembloient devoir l'exter-
» miner en même tems qu'elles
» bouleverſoient le reſte de l'U-
» nivers. Peut-on méconnoître
» les deſſeins de Dieu, qui ne
» veut, en ſoutenant ce Peuple
» au milieu de tant de viciſſitudes
» humaines, que conſerver dans
» des mains non ſuſpectes, ces
» Livres auguſtes qui devoient ſer-
» vir de fondement à la Religion
» de Jeſus-Chriſt &c. »

Jeſus-Chriſt grand par lui-même : c'eſt le ſecond tableau que préſente ce Diſcours ; en voici le deſſein. La morale, les exemples, les prodiges & l'anéantiſſement de l'Homme-Dieu, ſont les traits que l'Orateur a choiſis, pour caractériſer ſes grandeurs. Jeſus-Chriſt ſeul a éclairé l'Univers ; il lui a donné l'exemple de toutes les vertus, le ſpectacle de tous les prodiges, &, dans ſon anéantiſſement,

il a montré le chef-d'œuvre de sa toute puissance.

On voit que les divisions de tout ce Discours sont tirées du sujet, & que pour intéresser elles n'ont pas besoin des ressources de la Métaphysique.

Il faut convenir qu'elle peut être très utile pour lier les points de Morale aux différens points des Mysteres; ces rapports nous frappent quelquefois dans nos premiers Orateurs par leur justesse & leur précision; il est vrai même qu'ils excitent un intérêt aussi plus vif dans l'Auditeur. A cet art plus ordinaire dans nos Orateurs sacrés, M. l'Abbé Torné a préferé une exposition simple qui, pour n'avoir pas cet appareil triomphant qui maîtrise dès l'entrée du Discours, souvent n'en assure que mieux son effet. Il semble que l'esprit & le cœur de l'Auditeur sont moins en garde, quand

l'Orateur ne développe que par dégrés ſa ſupériorité.

Par exemple, nous croyons que le Diſcours *ſur le Myſtere de la Croix*, a dû faire par cette raiſon même une grande impreſſion. Le début en eſt très-ſimple : la Croix demande la foi, l'amour & la confiance du Chrétien; l'Orateur en aſſigne trois raiſons, en ce que ce Myſtere eſt celui où Dieu a fait éclater principalement ſa juſtice, ſe bonté & ſa puiſſance. Ces preuves ſont le fond de la Religion même, & leur développement n'eſt ici qu'un commentaire de cette belle Théologie de S. Paul, que M. l'Abbé Torné rend par une expreſſion ingénieuſe, pleine de feu & d'onction.

Le Diſcours de la Paſſion de Notre Seigneur eſt dans le genre hiſtorique, animé par les figures de l'Ancien Teſtament, marqué

d'ailleurs par des traits fort touchans.

Celui de la Résurrection présente la victoire de Jesus-Christ sur le Démon, sur le Monde & sur la Mort. C'est voir Jesus-Christ résuscité, comme le voyoit S. Paul. Ces idées vraies, grandes & sublimes n'ont pas besoin d'un tour neuf pour intéresser ; elles présentent le fond de la Religion même & l'esprit du Mystere.

Un autre Sermon de Mystere est celui des *Grandeurs de Marie*, dont M. l'A. T. présente les prérogatives, les vertus & les récompenses. Rien n'est plus simple ; mais dès le premier tableau on reconnoît aisément la maniere de l'Orateur dans cet assemblage de figures de l'Ancien Testament, qu'il réunit avec la même facilité & le même goût qui lui ont si bien réussi à tracer les grandeurs de l'Homme-Dieu. Ces peintures

ſont, dans l'eſprit de l'Egliſe, l'expreſſion qui les rend eſt le langage même de la Religion ; l'art qui les raſſemble donne une grande idée de la Mere de Dieu, & prévient beaucoup d'écueils qu'ont trouvé la plûpart des Orateurs Chrétiens en traitanr ce ſujet. On peut prendre une idée de ces images dans le morceau ſuivant.

« Grand Prophete ! C'eſt Ma-
» rie qne vous appelliez dans vos
» Pſeaumes ſublimes, la Mon-
» tagne de Sion, Montagne ſain-
» te, Montagne enrichie de tous
» les dons du Ciel, Montagne du
» Seigneur qu'il habite avec com-
» plaiſance. C'eſt de ſon ſein que
» vous avez dit : le Seigneur l'a
» choiſie pour ſa demeure ; le
» Très-haut a jetté lui-même les
» fondemens de ſon Temple, &
» il a ſanctifié ſon Tabernacle ;
» on a vu dans ce lieu ſaint la ren-
« contre & l'union merveilleuſes

» de la miſéricorde & de la vérité,
» de la juſtice & de la paix. »

Le Diſcours du *Jugement dernier* n'a d'autre plan que l'hiſtoire de ſon appareil. Le ſtyle eſt parfaitement aſſorti au ſujet.

Dans le Sermon de *l'Impénitence finale*, l'Orateur propoſe ces trois vérités : qu'au lit de la mort, les pécheurs qui s'obſtinent dans leurs déſordres, n'auront probablement ni le tems, ni le deſir ſincere, ni la force de ſe convertir. Une pareille diviſion ne préſente ni ces contraſtes heureux, ni tant d'autres traits brillans qui, dans le début de l'Orateur, font ſouvent la fortune d'un diſcours ; mais elle donne une idée ſimple que tout Auditeur peut ſaiſir & s'appliquer utilement. Cette marche unie ne doit-elle pas être celle de tout Ecrivain qui veut remuer les paſſions ? Il ne doit pas les effrayer par trop d'appareil. D'ailleurs dans toute compoſition, l'in-

térêt doit croître par degrés.

On voit que sans s'asservir à des plans raisonnés & méthodiques, M. l'A. T. n'a point négligé les divisions, quand elles naissoient du sujet. Nous venons d'en citer un exemple; en voici quelques autres. Dans le Sermon *du choix d'un état de vie*, l'Orateur pose pour principe, qu'il n'est qu'un état marqué à chacun de nous dans les voies de la Providence; « arrêtez donc, s'écrie-» t-il, Chrétiens téméraires, qui, » par un abus déplorable de votre » liberté, vous obstinez à quitter » la route qui vous a été tracée » dans les décrets éternels! ap» prenez en premier lieu quelles » sont les suites malheureuses » d'un état où Dieu ne vous a » point appellés; en second lieu, » quels sont les moyens de préve» nir ce mauvais choix; en troisie» me lieu quels sont les moyens de

» le réparer, quand il eſt déja fait.»

Le Sermon de *l'Amour de Dieu* eſt diviſé ſelon la méthode ordinaire. Puiſſantes raiſons que nous avons d'aimer Dieu, 1. point. La maniere dont nous devons l'aimer, 2. point. Dieu nous demande notre amour avec autorité, il y a attaché les plus grands avantages; il nous a comblé de toute eſpèce de graces. Voilà pour les motifs de l'amour divin. L'homme ne peut être infidele à ce précepte, ſans ſe refuſer à la fois au devoir, à l'intérêt & à la reconnoiſſance. Mais quels ſont les caracteres de cet amour? Pour aimer Dieu d'une maniere digne de lui, il faut l'aimer par deſſus toutes choſes, le lui prouver par nos œuvres, & ne jamais ſe borner à une certaine meſure d'amour.

Le plan du Diſcours *ſur les Afflictions* eſt noble dans ſa ſimplicité. Les motifs de conſolation

que l'Orateur présente au Chrétien affligé, sont de lui montrer ses souffrances comme de précieux effets de la justice, de la sagesse & de la bonté de Dieu. Peut-être ce dessein eût-il été tracé d'une maniere plus intéressante, en appliquant à chacun de ces motifs un caractere propre de résignation de la part du Chrétien. Les souffrances doivent rapprocher l'homme de son Dieu, & c'est ce lien consolant que l'Orateur doit s'attacher à rendre sensible dès l'entrée de son Discours. En général ce Sermon ne nous a point autant frappé que la plûpart des autres, à la lecture. A la suite de ces traits, qui forment le premier point de vue, « c'est la main de » Dieu qui nous frappe & qui » nous soutient, qui fait nos plaies » & qui les guérit; les biens & » les maux, la vie & la mort, » l'opulence & la pauvreté, la

» gloire & l'ignominie, les revers » & la prospérité sont également » l'ouvrage de sa Providence. » L'Orateur développe d'une maniere fort chrétienne cette économie de sa Providence, qui purifie les justes & qui châtie les pécheurs par les afflictions ; mais nous croyons que le morceau qui s'y trouve sur l'exaggération des peines étoit susceptible d'une plus grande justesse. M. l'Abbé Torné n'y voit qu'une illusion de l'amour propre & de la sensibilité ; une de ses preuves, c'est que « dans » cet état, dit-il, qui vous arrache des pleurs, vous êtes un » objet d'envie pour une foule de » malheureux. » Qui doute que bien des malheureux ne puissent envier ce qu'un Ministre disgracié conserve encore de grandeur & d'opulence dans sa retraite, & que beaucoup de pauvres familles ne se contentassent des débris d'une

d'une grande fortune ? En eſt-il moins vrai qu'un favori éloigné de la Cour, qu'un Créſus réduit à une fortune modique ſont dans un état d'afflictions auſſi réel que le fut autrefois la jouiſſance de tous ces avantages ? On peut ſe rappeller cette penſée du Philoſophe Boëce (*a*) : *In omni adverſitate fortunæ, infeliciſſimum eſt genus infortunii fuiſſe felicem.* » Dans toute eſpèce de revers, la « poſition la plus malheureuſe eſt » d'avoir été heureux. »

Ce que nous venons de dire de la maniere dont M. l'A. Torné a traité les différens ſujets de la Chaire & le développement que nous avons donné de quelques-uns de ſes deſſeins, prouve que la Métaphyſique & la ſcience des

(*a*) Boet. de Conſolat. Philoſoph. L. 2°. Proſâ IVª.

Antithèſes dont on ſe plaît quelquefois à charger un plan ne ſont point néceſſaires au ſuccès d'un diſcours. La méthode de notre Orateur peut épargner aux jeunes gens qui entrent dans cette carriere une partie de leur travail qui eſt ſouvent en pure perte. Mais ſi nous les diſpenſons de quinteſſencier leurs idées pour les préſenter à plaiſir ſous un jour énigmatique, nous les avertiſſons que le plan le plus ſimple ne les diſpenſe pas de méditer leur ſujet, d'en ſaiſir tous les rapports, & d'en approfondir les principes. Leurs diſcours ſeront toujours lâches & leurs raiſonnemens ſuperficiels, s'ils prétendent bannir entierement la Métaphyſique de la Chaire.

D'où vient que preſque tous nos Orateurs ont travaillé ſoigneuſement le plan de leurs Diſcours ? C'eſt qu'ils ont cru qu'a-

vant de penſer à développer & à étendre leur ſujet, ils devoient raſſembler le plus qu'il leur étoit poſſible de ces idées qui ſont elles-mêmes comme le germe de mille autres, de ces idées lumineuſes qui font entrevoir dès le début de l'Orateur, tout ce qu'on peut attendre de ſon ſujet; raſſembler ces idées, c'eſt ſaiſir & donner leurs principaux rapports, & cette liaiſon doit former elle-même la chaîne de tout le diſcours. Ce travail fait, le reſte d'ordinaire coule de ſource. C'eſt une regle primitive de toute compoſition.

Cui lectâ potenter erit res
Nec facundia deſeret hunc, nec lucidus ordo. (*a*).

La plûpart des diſcours défectueux ne le ſont que par le défaut

(*a*) *Horat. de Arte Poëticâ.*

de cette méditation préliminaire.

Il est surtout de grandes matieres que l'Orateur ne traitera avec quelque facilité, qu'autant qu'il aura fixé quelques vérités principales, quelques vérités sensibles qui soient propres à éclaircir son sujet, à peu près comme le sont en Géométrie les axiomes; il s'agit de les mettre en ordre & d'en saisir toutes les dépendances. Par exemple, un Sermon sur l'Incrédulité doit opposer les principes aux paradoxes, les raisonnemens aux parallogismes. La marche de l'Orateur qui défend la Religion ne doit pas être tout-à-fait pour la méthode celle de l'Incrédule qui la combat. Celui ci ne propose gueres ses doutes par ordre; des objets faits pour être liés, paroissent presque toujours détachés dans ses objections; il a sa politique en morcelant ainsi nos preuves. *Divide, ut regnes.* Il sent

qu'en coupant ainſi le fil qui les lie, il leur ôte preſque toujours ce qu'elles ont de plus ſenſible. L'Auteur d'*Emile* eſt de tous les Incrédules, celui qui a donné à ſon attaque un ordre en apparence plus réflechi. Or, pour combattre un Ecrivain de cette trempe, il convient de raſſembler ce qu'il a diſperſé, de réunir ce qu'il a diviſé, de reſſerrer ce qu'il a relâché. Nous doutons que la méthode de M. l'Abbé Torné dans ſes Diſcours ſur *l'Incrédulité*, conſerve à ſes preuves toute leur force. Le premier Diſcours roule ſur les Prétextes, & le ſecond ſur les ſources de l'Incrédulité.

Premierement, nous aurions deſiré que l'Incrédulité qui tranſpire aujourd'hui dans tant de mauvaiſes brochures, dans quelques ouvrages même aſſez importans d'ailleurs, eût été caractériſée d'une maniere un peu plus ſenſible

dans ces Diſcours ; en ſecond lieu nous penſons que l'Orateur eût pu reſſerrer ſes deux Sermons dans un, ce qui auroit ajouté à la bonté des preuves le mérite de la préciſion. Enfin ſa maniere de traiter ſéparément le Culte, les Prophéties, la certitude des faits, la divinité de la Religion, l'accord de la raiſon & de la foi, préſente plûtôt cinq Diſſertations détachées, qu'un diſcours raiſonné ſur la Religion. A cette petite imperfection près, que nous ne relevons ici que parce que nous voudrions que tout Ecrit ſur la Religion fût toujours ce qu'il y a de plus parfait ; nous conviendrons avec une égale ſincérité, que le ſtyle de ces Diſcours eſt comme celui de tous les autres, noble, animé, nourri de la lecture des Livres ſaints, & marqué par quantité de traits pleins d'onction.

Nous ne citerons de ces deux

Sermons que le morceau où l'Orateur justifie la soumission docile du Chrétien : « Oui, M. F., c'est la » preuve d'une grande ame & d'un » esprit élevé, que de croire les » Mysteres de la Religion..... » En réprimant les révoltes injurieuses de la raison, on s'éleve » au-dessus de l'humanité, on se » rapproche de l'intelligence divine, on vole quoiqu'on ne soit » fait que pour ramper. Qu'il est » noble, qu'il est beau pour un » être pensant & convaincu de ses » bornes étroites, de les franchir » par un généreux effort, fondé » sur les oracles d'une autorité suprême ! Qu'il est bas au contraire, qu'il est honteux à l'esprit humain de s'envelopper de » ses propres ténébres, & de croire » impossible tout ce qu'il ne voit » pas dans la nuit de ses sens !... » C'est un aveugle qui traite de » chimere le spectacle de l'Uni-

» vers, parce qu'il ne peut s'en
» former une image. »

Les bornes de cet Extrait que nous appercevons trop tôt à notre gré, ne nous laiſſent point d'eſpace pour préſenter, comme nons le voudrions, les richeſſes variées de notre Orateur dans la diverſité de ſes ſujets. Il eſt pathétique, il eſt onctueux quand il faut l'être, & partout il eſt naturel. Donnons du moins quelques traits qui puiſſent en convaincre.

»Que dira la Gréce (*a*), Rome
» que dira-t-elle d'un Dieu cru-
» cifié ? Quelle créance trouvera
» ce Myſtere annoncé ſans ſcience
» & ſans art ? N'écoutez pas la
» prudence humaine, hérauts du
» Seigneur ; allez, inſtruiſez tou-
» tes les Nations. Dites aux Juifs,

(*a*) Sermon du Myſtere de la Croix, Tom. III.

» vous voulez des miracles, vous » voulez un Messie glorieux, & » nous n'avons à prêcher que Jé» sus Crucifié. Dites aux Philo» sophes : Vous nous opposez les » discours persuasifs d'une sagesse » purement humaine, & nous les » effets sensibles de l'esprit & de » la vertu du Très-haut. Dites » aux Tyrans, comme David au » Géant des Philistins : Vous ve» nez à nous avec le glaive, la » hache & le bouclier, & nous » au nom du Dieu des Armées. » N'eût-il pas été mieux de dire, *& nous avec la Croix*, soit pour l'exactitude de l'Antithèse, soit parce que c'est effectivement la pensée de l'Orateur, qui ajoute tout de suite : » Croix divine, » quel prodige n'allez-vous pas » faire » &c.

Nous finissons par un morceau sur la tiédeur dans l'Amour de

Dieu (*a*). « Ne vous y trompez » pas, M. F., cette tiédeur vous » sera bientôt funeste ; vous y » sentirez s'éteindre un feu que » vous ne voulez plus enflam- » mer.... Vous reculerez dans la » voie du salut, où vous refusez » d'avancer, & la disgrace du » Seigneur vous punira de n'avoir » voulu que l'aimer assez, pour » vous soustraire à sa colere. Le » feu de l'amour divin s'éteint » presqu'aussitôt qu'il cesse de ga- » gner & de s'étendre. On est » bientôt pécheur, dès-qu'on ne » veut pas devenir plus saint. On » marche vers le Ciel, comme » on remonte un fleuve ; si on ne » fait pour avancer des efforts » continuels, le torrent entraîne, » on recule, & dans un moment » l'on perd le fruit des années. »

(*a*) Tom. II.

Nos Lecteurs pourront se satisfaire eux mêmes par la lecture de ces Discours qui respirent une piété vive, tendre & éclairée. Peu d'Orateurs François ont eu, comme M. l'Abbé Torné, le talent de fondre, pour ainsi dire, dans leurs Discours le texte de la Sainte Ecriture. Nous ne pouvons lui comparer à cet égard que l'Auteur des *Sermons choisis sur différens sujets*. Le style de celui-ci est en général un peu plus soutenu; mais c'est de part & d'autre le même feu, la même onction, la même intelligence de la Religion, le même usage de l'Ecriture Sainte, la même justesse à l'appliquer. Ce que l'on pourroit desirer pour plus grande exactitude dans l'expression, de nerf dans le raisonnement, & de perfection dans le style, rendra M. l'Abbé Torné dans les

nouveaux Diſcours qu'il nous promet, ſupérieur à lui-même, ſans lui rien ôter pour aujourd'hui de la réputation que ces anciens Diſcours lui ont acquiſe.

ARTICLE VI.

AGRICULTURE EXPÉRIMENTALE à l'uſage des Agriculteurs, Fermiers & Laboureurs; par M. Sarcey de Sutieres, ancien Gentilhomme Servant du Roi. in-12. de 120 pages, précédée d'une Lettre à M. Thierry, Médecin de la Faculté de Paris, & Conſultant du Roi. A Paris, chez Claude Hériſſant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve Notre-Dame, 1765.

QUand le Sage a dit, que *celui qui remarque d'où vient le vent, ne ſemera pas; & que*

l'homme qui prend garde aux nuages ne moiſſonnera pas ; cette allégorie dont il s'eſt ſervi pour confondre une prévoyance inquiéte & minutieuſe, ne preſcrit point contre les enſeignemens que la Nature elle-même donne à l'homme pour lui apprendre à développer avec ſuccès tous les différens germes qu'elle renferme dans ſon ſein. Ce ſuccès eſt ſouvent moins attaché à des efforts, à des découverres extraordinaires, qu'à l'uſage précédent des connoiſſances qui nous ſemble les plus familieres. La plûpart de ceux qui ont écrit juſqu'ici ſur l'Agriculture, ont propoſé de nouveaux inſtrumens pour la perfectionner. Ces inventions ont eu leur mérite ; mais ſans elles la campagne offroit au Cultivateur des reſſources & des inſtrumens qui ne ceſſoient d'accuſer ſon obſtination ou ſa pareſſe.

On verra que ſans des apprêts diſpendieux, ſans la reſſource de l'invention, M. de Sutieres a tiré le meilleur parti de ſes terres, de leur poſition, & des inſtrumens connus. Nous entrerons dans quelque détail de ſes expériences, après avoir parcouru un inſtant ce qu'il dit au ſujet de la maladie des Beſtiaux.

Parmi les Vaches, les unes périſſent par enflure, d'autres par des douleurs de tête; quelques-unes ſouffrent beaucoup de la bouche ou de la langue. On connoît à l'égard des Moutons *le claveau*, *le coup de ſang* & *la pourriture*. Ces maladies ſont plus ou moins contagieuſes; elles infectent un troupeau ſain par le ſeul voiſinage, ou lorſqu'il va dans des lieux où des vaches malades ont pâturé. La cauſe de preſque toutes ces maladies eſt dans les mauvais pâturages. Tantôt ce ſont

ces prairies dont la luzerne, le sain-foin &c. se trouvent frappés de la rouille par les *roux vents* & les mauvaises vapeurs qui abondent dans les mois d'automne & d'hyver. Ou bien après avoir fauché les Mars & les avoir enlevé, on conduit le troupeau dans un champ qui ne peut lui donner que ce qui a germé de l'avoine égrainée dans le fauchage, & des mauvaises herbes qui s'y mêlent. Ce fourage, production d'une terre appauvrie, abreuvé & nourri des pluies seules, est plus délicat & plus friand pour les animaux, mais il n'engendre chez eux que de la pourriture. On y remédie, selon M. Sutieres, ou plutôt on prévient le mal en éloignant les troupeaux de tout pâturage dans les tems de brouillards qui sont très-fréquens depuis la fin de Sep-

tembre jusqu'au mois d'Avril. On y suppléera par le fourage des différentes pailles, selon les différens bestiaux. Il sera même à propos de leur en donner avant de les envoyer aux champs dans les beaux jours d'automne ou d'hyver. L'Auteur entre dans le détail des suites fâcheuses qu'ont pour les hommes mêmes les maladies des Bestiaux dont on leur vend à la campagne les viandes empoisonnées.

Le rhume des chevaux appellé en Gatinois *la Poujolle*, se contracte aussi par une suite de ces mauvaises exhalaisons dont sont atteintes les pailles de froment ou de méteil. M. de Sutieres ne veut point qu'on saigne les chevaux dans cet état; il se borne à leur retrancher le foin & la luzerne, à les nourrir de gerbée & des menus de froment, & à les mettre à l'eau blanche.

En général l'Auteur eſt très-décidé contre les Prairies artificielles qu'il croit pour la plûpart fort nuiſibles aux troupeaux ; il voudroit qu'on ſe bornât à entretenir en bon état les Prairies naturelles, celles ſurtout qui ſont plus à l'abri des exhalaiſons contagieuſes. Cependant il donne des préceptes pour les améliorer. Les Prés hauts exigent peu d'engrais ; le meilleur de tous eſt le Parc. Quant à la mouſſe qui étouffe les bonnes herbes, il propoſe d'y faire paſſer en tems de neige une herſe à dents de fer. Quant aux Prés bas, il s'agit d'en épuiſer les eaux par des foſſés profonds qui fourniront eux-mêmes un très-bon engrais.

Vingt années d'expériences ont éclairé M. de Sutieres ſur quantité de points importans. Il a fait les premieres à Ville-Pariſis, route

de Meaux; les autres ont été faites ſur une plus grande étendue & variété de terrein, à Bellefontaine près de Montereau. Sa pratique de chauller le bled mérite d'être obſervée avec d'autant plus de ſoin qu'elle prévient toutes les maladies du bled, & que par elle-même elle eſt fort ſimple.

L'eau du chaullage préparée doit être renverſée ſur le tas de bled que l'on veut ſemer, & que deux perſonnes remuent juſqu'à ce que tous les grains ſoient empreints de cette eſpèce de leſſive. On en verra dans l'ouvrage même la compoſition peu diſpendieuſe. Il en réſulte, ſelon M. D. S., un grain plus hâtif, plus abondant, & d'une ſi bonne qualité, qu'il ne connoît ni la bruine, ni la rouille, ni la nielle &c., & que, comme il garnit plutôt & plus abondamment, il eſt à l'abri des Mulots,

Souris &c ,& que l'yvraie & le faux bled n'y paroiſſent point. L'Auteur en offre la preuve, ſoit dans ſes granges, ſoit lorſque la moiſſon eſt encore ſur pié. A cet engrais donné par le chaullage, l'Auteur en joint pluſieurs autres, tels que le Parc, les Marnes, les Veſces, & ſurtout les terres neuves, en obſervant de s'aſſurer ſi le terrein qu'on défonce pour l'engraiſſer de terre neuve, n'eſt point ſoutenu de crayon ou de tuf qui gâteroit l'ancien ſol, en le ramenant par deſſus. On gagne doublement en découvrant une terre neuve, qui n'en devient que d'une récolte plus facile & plus abondante.

A l'égard des Labours & de la Semence, M. de Sutieres ſe déclare contre la pratique des ſillons, il veut qu'on laboure toutes ſortes de terres en planches, qu'on n'y employe que la charrue & la herſe,

qu'elles ne soient semées qu'à la herse, & qu'avant elles reçoivent quatre labours dans cette pratique; les eaux & la semence se distribueront dans la plus grande égalité; & ce motif est celui qui éloigne M. D. S. de toutes les nouvelles pratiques qu'on veut accréditer, auxquelles il oppose la simplicité de ses moyens, la qualité & l'abondance de ses récoltes. Il reste à assigner la quantité de la semence; l'Auteur la proportionne au terrein, avec cette différence qu'une bonne terre, selon lui, demande une plus grande quantité de semence, ce qui s'oppose à la pratique qu'un Auteur moderne a voulu accréditer dans son ouvrage. Ne pourroit-on pas les concilier tous deux en observant que dans une bonne terre on séme à coup sûr, & qu'il n'en est pas de même d'une terre défectueuse, où tous les grains

ne prosperent pas également. L'expérience est le Juge souverain de cette question, ainsi que de l'utilité des pratiques, soit anciennes, soit modernes. A égalité de bénéfice, celles-là auront toujours sur les autres un avantage marqué par la facilité d'y ramener & d'y attacher les Laboureurs.

L'ouvrage de M. D. S. présente encore plusieurs détails instructifs, tels que celui du moulin dont on se sert en Picardie pour vanner le bled, qui par le travail d'un seul enfant de douze à quinze ans, fait à la fois quatre opérations, & contribue à la conservation du grain plus qu'aucun autre instrument (*a*). L'Auteur le re-

(*a*) Ce Moulin se trouve à Paris, chez un Menuisier, rue des Prouvaires. Il en fait aussi de propres à vanner les avoines.

commande par les avantages qu'il y trouve tous les jours.

On trouvera ſur les défrichemens des inſtructions variées ſelon la diverſité des terreins, & confirmées également par l'expérience; ſur la maniere de détourner les moulieres &c. A l'égard des potagers, l'Auteur préfere & avec raiſon au fumier & aux fréquens arroſemens l'engrais que donnent le gazon & les terres neuves avec leſquelles on ne riſque ni de faire pourrir, ni de bruler les Plantes. D'ailleurs les Légumes & les Fruits en reçoivent un ſuc plus délicat.

Si le génie du Cultivateur ſe bornoit à préparer les récoltes, il manqueroit un point eſſentiel à ſa prévoyance, celui de les conſerver. Il échoueroit contre les attaques continuelles d'une multitude d'inſectes qui mettent les granges au pillage. Les Charan-

ſons ſurtout déſolent les Fermiers. C'eſt après avoir éprouvé leurs ravages que M. de Sutieres s'eſt précautionné contre eux. On verra dans l'ouvrage la pratique ſimple dont il s'eſt ſervi pour nettoyer parfaitement ſes granges.

Le dernier chapitre traite de la main d'œuvre. L'Auteur propoſe un projet pour empêcher qu'une partie des habitans d'un village ne ſoit détournée de ſes travaux par la levée des dîmes & des champarts ; c'eſt celui de payer en argent ou en grains aux gros Décimateurs & aux Seigneurs ce qui leur reviendroit de ces levées, tous frais faits. La difficulté de l'exécution, quelque bon que ſoit en lui-même ce projet, ſe fait ſentir par celle de la perception des Tailles &c. Il eſt plus dans le génie du Païſan de ſe laiſſer enlever une portion de ſa récolte en nature, que d'en compter ponc-

tuellement en eſpèces après l'avoir vendue.

L'Ouvrage que nous venons d'analyſer eſt fort court, mais il renferme dans ſa brieveté beaucoup de préceptes utiles. Nous aurions voulu un peu plus d'ordre dans les chapitres. Les deux derniers ne nous ont point paru à leur place. Quoique le fond de ces ſortes d'ouvrages ſoit infiniment préférable à la forme, nous croyons qu'il eût été à propos de ſoigner davantage le ſtyle de celui-ci. Il nous ſemble que les meilleures choſes ſont faites pour être écrites dans le meilleur ſtyle.

ARTICLE

ARTICLE VII,

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

POLOGNE.

DE WARSOVIE.

De Solis Eclipsi, anni 1764, exercitatio astronomica, habita in Regio Collegio Varsoviensi, S. J. Præside P. Stephano Luskina, anno 1764, c'est-à-dire, *Exercice astronomique sur l'Eclipse du Soleil de l'année 1764, fait au Collége de Varsovie, in-4°.* Personne n'ignore les progrès que l'Astronomie fait de nos jours en Pologne; les observations que nous

annonçons sont très-propres à les constater.

Les premieres roulant sur l'Eclipse annulaire du Soleil observée en 1567 par Clavius, cet habile Mathématicien qui fut employé par Grégoite XIII. à la réformatron du Calendrier, & dont Scaliger, qui l'aimoit assez peu, avouoit que sa critique le flattoit davantage que les louanges de bien d'autres.

Quand Clavius annonça qu'il avoit observé à Rome une Eclipse dans laquelle la Lune, quoique placée entre le Soleil & l'œil de l'Observateur, laissoit voir autour d'elle un cercle étroit formé par la lumiere du Soleil, il souleva contre lui les Astronomes. Kepler lui même trouva la découverte si neuve & si peu vraisemblable, qu'il ne voulut reconnoître autour de la Lune d'autre cercle lumineux que celui que

pouvoit y tracer l'atmoſphere de cette Planete. Le Micrometre, en apprétiant avec juſteſſe les Diametres apparens du Soleil & de la Lune, a réſolu le problême & l'Eclipſe de Soleil du 25 Juillet 1748, obſervée par les Aſtronomes d'Ecoſſe, s'étant trouvée exactement annulaire, a donné un nouveau poids à la thèſe de Clavius.

Dès 1706, le célébre Wolf avoit obſervé autour de la Lune, dans une Eclipſe de Soleil, un anneau fort différent par ſa couleur de celui que donnoient les bords du Soleil. Ce cercle parallele à la Lune étoit excentrique à l'égard du Soleil. Celui ci étoit dans ſon apogée & la Lune dans ſon périgée. Une obſervation à peu près ſemblable fut répétée à Londres le 3 Mai 1715.

Quelque rares que ſoient les Eclipſes totales de Soleil, elles le ſont moins que les Eclipſes annulaires. Clavius en obſerva une totale à Conimbre en Portugal, dans l'année 1559, qui laiſſa voir les Etoiles en plein midi. On ſait toute l'inégalité que préſente dans ces Eclipſes le diſc du Soleil aux différentes parties qu'habitent les Obſervateurs. C'eſt ainſi que la fameuſe Eclipſe du Soleil dans la derniere année, qui fut vue centrale & annulaire en beaucoup d'endroits de la France, de l'Angleterre & de l'Eſpagne, laiſſa, par rapport à Varſovie, preſque la quatrieme partie du Diametre du Soleil entierement à découvert. Le Pere Luskina joint à ces différens détails une table gravée & figurée de cette derniere Eclipſe, rapportée au tems vrai telle qu'elle a été obſervée à Varſovie.

Le commencement à	10h 54′ 5″
Le milieu à	12h 22′ 16″
La fin à	1h 50′ 53″
La durée	2h 56′ 28″
Quantité de l'Eclipse	9d 32 min.

Cette Eclipse commença à Varsovie près d'une demi-heure plus tard qu'à Paris, proportion gardée de la différence des Méridiens. Les Peuples les plus Occidentaux sont toujours les premiers observateurs d'une Eclipse de Soleil.

Ce Mémoire dans lequel on a resserré tous les principes de la Physique des Eclipses est terminé par des réflexions judicieuses sur l'Astrologie judiciaire; cette science absurde, qui, comme dit St. Augustin, soumet l'homme aux Astres, & enchaîne à leur mar-

che forcée les opérations des causes libres. Riccioli, dans son Almageste, attribue les progrès de cet égarement au peu d'encouragement qu'a reçu l'Astronomie. Delà, dit-il, parmi les Astronomes cette espèce d'alchimie, qui cherche l'or dans les Astres & dans leur influence aventurée. Ailleurs il compare les Astrologues à des Chasseurs qui cherchent leur vie parmi les animaux du Zodiaque. (Voyez Almag. Nov. Partie 1. Livre 5. Cap. 1.).

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

La Physique de l'Histoire, ou Considérations générales sur les principes élémentaires du tempérament ou du caractere naturel des Peuples. 1. *vol. in*-12. *de* 360 *pages, sans l'Avertissement & la*

Table des Sommaires. A La Haye, & se trouve à Paris, chez Vente, Libraire, au bas de la Montagne Ste. Genevieve, 1765. La question de l'influence des climats fut ébauchée autrefois par le célébre Bodin dans sa *Méthode pour étudier l'Histoire.* Un Philosophe moderne, d'un génie transcendant, a fait de cet objet la base principale d'un grand ouvrage, jusques-là que *l'Esprit des Loix* pourroit s'appeller à bien des égards la Morale, la Politique & la Jurisprudence des Climats. *La Physique de l'Histoire* que nous annonçons aujourd'hui, présente un titre intéressant, le dessein de l'ouvrage ne l'est pas moins; il ramene les révolutions des Etats à leur cause primitive, & développe tantôt le combat & tantôt le concert de la puissance naturelle des Peuples &

de leur puiſſance acquiſe ; le moral eſt rapproché du phyſique, les paſſions y ſont combinées avec les élémens. Tout eſt rapporté au principe éternel qui a tout créé & tout ordonné pour ſa gloire, c'eſt-à-dire au dernier terme des recherches d'un vrai Philoſophe. Cet ouvrage, pour le ſtyle, nous paroît être d'une bonne main. Pour le fond, ce ſera l'objet d'un de nos prochains Extraits, & une tâche que nous remplirons avec plaiſir.

FRANCE

De Soissons.

Examen du Syſtême de M. Dupont, ſur la culture faite avec des chevaux, & celle faite avec des bœufs, par le Bureau d'Agriculture de Soiſſons, in-12. de 22 pages.

A Soiſſons, chez P. Courtois, Imprimeur du Roi & de la Société ; & ſe trouve à Paris, chez Gogué, Libraire, Quai des Auguſtins, 1765.

M. Dupont, aſſocié au Bureau d'Agriculture de Soiſſons, avoit propoſé l'année derniere à cette Société ſes obſervations ſur la culture avec des chevaux, & celle qui ſe fait avec des bœufs, & s'étoit décidé pour la premiere. Non-ſeulement le Bureau n'a pas goûté ſes motifs, mais il a cru même à propos de lui propoſer des obſervations pour combattre ſon ſyſtême. M. Dupont y a répondu, & a motivé ſa réponſe dans un écrit imprimé. Alors la Société a cru devoir donner pareillement au Public tout ce qui peut juſtifier ſon opinion.

Cette queſtion importante ne peut être réſolue que d'après un

calcul exact des soins, & de l'intelligence des différens Cultivateurs, de la qualité des terreins, de la facilité des débouchés & de la consommation. Autre calcul : celui des personnes employées à chacune des exploitations, ainsi que de la nourriture des différens animaux, chevaux & bœufs. Nous n'avons point sous les yeux les observations de M. Dupont ; mais on lui reproche dans cet écrit de n'avoir connu dans le Soissonnois que la culture aux chevaux. Cependant cette Province, dont les bleds sont fort en réputation, offre des exemples du labour aux bœufs, propres à accréditer cette culture. A cette occasion le Bureau compare ici l'une & l'autre culture. Le service du bœuf lent & bien plus égal que celui des chevaux, laisse le laboureur « maître » de piquer son champ plus ou

» moins profondément pour ame-
» ner de bonne terre, & de ma-
» nier la charrue ſelon ſes deſirs. »
Il y a ſans contredit de l'inégalité dans le ſervice du cheval ; un cri, un coup de fouet rompt ſa marche ; c'eſt ſouvent ou trop de lenteur ou trop de précipitation. Dans le dernier cas, le labour, qui n'a fait pour ainſi dire que peler la terre, eſt en pure perte.

A cette obſervation ſe joint le calcul des avances pour l'une & l'autre culture. Nous en donnerons ici le tableau. Quatre chevaux à 300 liv., l'un avec la ſellette du limonier, les colliers, doſſiers &c. ſont à ſix bœufs du prix de 90 liv., l'un avec les courroyes pour les jougs, comme 1272, eſt à 552. L'excédent eſt de 720 liv. La différence de la nourriture pour les chevaux ou

pour les bœufs, les gages & entretien de chartier ou de bouvier & de chasse-avant est de 319 l. La différence totale de l'une & de l'autre culture est donc de 1039 l. A cette premiere raison qui est d'économie rurale, succédent d'autres considérations par lesquelles cette Société réfute le systême de M. Dupont Il lui semble en effet que cet Observateur, dans son énumération des produits du labour aux chevaux dans l'Isle de France, la Beauce & la Brie n'a pas eu assez d'égard à la qualité des terres & à la facilité des débouchés; qu'en voulant peupler la France de chevaux, pour éviter de faire passer notre argent chez l'Etranger, il n'a pas fait attention que l'achat considérable que nous ferions des bœufs enrichiroit l'Allemagne, la Flandre, la Hollande & la Suisse; & qu'en éco-

nomisant les chevaux à l'égard de l'Agriculture, on en améliorera l'espèce en France, on ménagera pour les Armées les ressources de la Cavalerie &c. Enfin le Bureau convient des inconvéniens ou des abus qui se trouvent dans la culture aux bœufs; il s'agit d'y remédier & non de la détruire. Une Société qui raisonne aussi conséquemment & d'une maniere aussi lumineuse sur cette branche de l'Agriculture est bien faite pour la réformer & la perfectionner.

DE PARIS.

Histoire du Duché de Valois, ornée de Cartes & de Gravures, contenant ce qui est arrivé dans ce païs depuis le tems des Gaulois, & depuis l'origine de la Monarchie Françoise jusqu'en l'année 1703.

Juillet, 1765. I. vol.

Tome III. in-4°. d'environ 700 pages, compris les Pièces justificatives & la Table alphabétique de l'ouvrage entier. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins; & à Compiegne, chez Louis Bertrand, Imprimeur du Roi & de la Ville, 1764. L'exactitude avec laquelle nous avons rendu compte au Public des deux premiers volumes, annonce que nous ne donnerons pas moins d'attention à celui-ci, qui nous semble d'autant plus intéressant, qu'il est destiné en partie à donner aux deux volumes précédens de nouveaux degrés de certitude & de lumiere. Ce dernier travail de l'Auteur doit fixer le mérite de cette Histoire. Nous nous en occuperons incessamment.

Les ravages de la Bête du Gevaudan nous ont donné occasion

de relire une Differtation qui fut imprimée il y a environ neuf ans fur un fujet à peu près femblable. Elle n'a point paru dans ces Mémoires, & il nous a femblé qu'elle méritoit d'autant plus d'être connue, qu'elle renferme une compilation très-bien faite de tout ce qui s'eft écrit de plus curieux fur cet animal dont tout le monde parle aujourd'hui. Elle eft intitulée : *Differtation fur l'Hyene, à l'occafion de celle qui a paru dans le Lyonnois & les Provinces voifines, vers les derniers mois de 1754, pendant 1755 & 1756.* C'eft un *in*-12. d'environ 60 pag. avec une Planche en taille douce, repréfentant trois figures d'Hyénes, d'après le favant Anglois Jonfton.

L'Avertiffement qui précéde cette Differtation nous la préfente comme un tribut académique ; &

l'Auteur, dans le cours de ſon ouvrage, s'annonce lui-même comme Confrere du célébre M. de la Condamine. Quoiqu'il en ſoit, ce morceau a dû intéreſſer dans ſon tems, parce qu'il eſt diſſerté avec beaucoup de netteté & d'érudition ; nous croyons qu'il plaira dans la circonſtance où une de nos Provinces ſe voit déſolée par les triſtes effets de la fureur d'une bête preſque auſſi peu définie que domptée. On ne nous dit pas ici préciſément ſi l'animal qui fut la terreur du Lyonnois en 1755 & 1756 étoit l'Hyène des anciens; mais on n'omet rien de ce qui peut nous faire connoître celle-ci. On détaille même avec ſoin les moyens dont on uſoit autrefois pour s'en défaire. L'Hyène vraie ou prétendue du Lyonnois y cauſa des malheurs réels. On a compté juſqu'à dix-ſept jeunes hommes ou jeunes enfans atta-

qués, mordus, déchirés, même dévorés. Cette Bête a paru de la grosseur d'un Loup, avec des jambes moins hautes, un poil plus rude & la peau mouchetée de diverses couleurs. On a cru y trouver quelque ressemblance avec l'Hyène des anciens; on lui en a donné le nom. Il n'est pas étonnant que la conformité des ravages, de la souplesse &c., ait fait donner le même nom à la Bête du Gevaudan. Est-ce un préjugé populaire ou une opinion vraiment Philosophique? L'Auteur de la Dissertation n'omet aucun des éclaircissemens que l'antiquité & la Physique peuvent donner sur cet animal. Il lui paroît bien difficile qu'une Hyène véritable ait paru tout-à-coup dans des climats aussi éloignés de son lieu natal, sans avoir laissé sur son passage des traces de sa voracité. Il paroît donc permis de douter, en atten-

dant qu'on ait conſtaté l'exiſtence du fait, ſauf à l'expliquer dans la ſuite, quand on ſera à portée de confronter la Bête avec l'Hyène des anciens.

Parmi eux les Naturaliſtes ont reconnu quatre ſortes d'Hyènes, des Poiſſons, des Quadrupédes, des Volatiles & des Serpens. Cependant ils ſe ſont beaucoup plus occupés de l'Hyène quadrupede. Semblable au Loup, comme nous l'avons déja dit, elle en differe ſurtout par ſon poil qu'on prendroit pour les ſoies hériſſées ſur le dos des cochons. Son nom même s'eſt formé du nom Grec de ces animaux ὗς, delà ὕαινα. Tous ces Auteurs s'accordent pour la couleur à lui donner un poil moucheté de blanc, de noir & de fauve, & à vouloir que ſa tête tienne immédiatement aux vertebres ou à l'épine du dos. Selon eux, elle n'a pour dents que deux

os prolongés dans toute la longueur de la mâchoire.

Quelques Auteurs ont prétendu que l'Hyène avoit les deux ſexes, qu'elle employoit alternativement chaque année. Notre Ecrivain prend cette occaſion d'exercer ſur ces Auteurs une critique fort judicieuſe, & qui n'eſt point aſſez étendue pour être déplacée. Il s'en tient au ſentiment d'Ariſtote qui a regardé cette opinion de la mutation de ſexes, comme le fruit de la précipitation des Obſervateurs.

Selon le Médecin Belon, l'Hyène a beaucoup de rapports avec la *Civette* appellée en latin *Zibethum*, ou même *Hyèna veterum*. Mais ce n'eſt point le même animal.

L'Hiſtoire Naturelle de M. Hill fait de l'Hyène un Chien à criniere, dont les poils ſont droits & longs, gros comme un dogue

d'Angleterre. Son corps eſt court, arrondi comme celui d'un cochon; ſes jambes ſont robuſtes, mais courtes; ſa couleur eſt ſombre & obſcure; ſon cri eſt perçant & lugubre; ſon païs natal eſt preſque tout l'Orient. Geſner & Pierius ont preſque nié l'exiſtence de l'Hyène. A cette opinion notre Auteur oppoſe le témoignage de pluſieurs Ecrivains du 3^e^. ſiecle, du XVI^e^. & des ſuivans; il y joint l'authenticité des Médailles.

L'Hyène eſt anthropophage; elle a, pour attirer les hommes, des ruſes particulieres qui ont donné lieu à quantité de fables, qu'on trouvera fort agréablement décrites dans cette brochure. A ces ruſes les hommes ont oppoſé divers artifices pour ſurprendre l'Hyène; mais celui qui réuſſit & qu'on trouvera décrit fort au long dans la Diſſertation, eſt on ne peut pas plus ſingulier. « Il n'y

» faut d'autres armes que des inf-
» trumens de muſique, ni d'au-
» tres Chaſſeurs que des Muſi-
» ciens. » L'Hyène s'apprivoiſe alors juſqu'à devenir careſſante.

L'Auteur traite enſuite des rapports de l'Hyène avec la Chimie & la Médecine, & des avantages que l'une & l'autre ſcience peuvent en retirer. Il y a dans ce morceau de la critique & de l'enjouement.

Nous avons cru faire plaiſir à nos Lecteurs, en leur rappellant cette Diſſertation qui peut les intéreſſer dans la circonſtance, & qui mérite d'être lue.

On en trouvera pluſieurs exemplaires chez le ſieur Chaubert, notre Libraire, rue du Hurepoix, avec la Planche en taille-douce.

Le ſieur Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Mgr. le Duc de Berry, rue St. Jacques, annonce

au Public, amateur de Manuscrits, un morceau curieux en ce genre. C'est une Bible manuscrite, petit *in-fol.* sur velin, qu'il paroît qu'on doit rapporter au 12^e^. ou au commencement du 13^e^. siecle. La distribution des Livres du Nouveau Testament l'annonce. Les Actes des Apôtres ne s'y trouvent qu'entre les Epîtres de S. Paul & les Epîtres Canoniques. Les lettres initiales sont en or & très-bien conservées. Il paroît qu'il ne céde en rien au beau Mss. de Céleftin; le possesseur de cette Bible l'a déposée chez le sieur Lottin, où les connoisseurs peuvent la voir & en juger par eux-mêmes.

Fautes à corriger dans le Journal de Juin.

Pag. 1384, *lig.* 21, Ecclésiastiques, *lisez* Ecclésiastique. Pag. 1432, *lig.* 4 yeux de hazard, *lisez* jeux de hazard.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juillet I^er^. vol. 1765.

ARTICLE I. *Observations Physiques sur l'Agriculture, les Plantes, les Mineraux & les Végétaux* &c., pag. 6

ART. II. *Recueil d'Instructions & d'Amusements littéraires*, 26

ART. III. *Nouvelles observations sur les Naissances tardives, par* M. le Bas, 52

ART. IV. *Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres* &c. 80

ART. V. *Sermons prêchés devant le Roi pendant le Caresme de* 1764, *par* M. l'Abbé Torné, 121

ART. VI. *Agriculture expérimentale à l'usage des Agriculteurs, Fermiers & Laboureurs, par* M. Sarcey de Sutieres, &c. 156

ART. VII. Nouvelles Littéraires, 169.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Juin 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1765. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 s., & de 17 liv. 12 s dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, comme seul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1765. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 846 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	10.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Juillet, 1765. II. vol.

ARTICLE VIII.

RECHERCHES SUR L'ÉPOQUE de l'Equitation & de l'usage des Chars équestres chez les Anciens, où l'on montre l'incertitude des premiers tems hif-

toriques des Peuples, relativement à cette date, par le R. P. Gabriel FABRICY, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. A Rome, chez Pierre Durand; & à Marseille, chez Mossy, 1764. in-8°. deux Parties.

IMaginez un Antiquaire familier avec tous les Auteurs de la Gréce & de Rome cherchant avec toute l'attention dont il est capable à fixer un point historique, & vous aurez une idée juste du R. P. Fabricy, occupé à fixer l'époque incertaine de l'usage de l'Equitation, & des Chars chez les Anciens. Plein de son sujet, ce savant Religieux n'oublie aucun passage des Auteurs Grecs & Romains qui peut l'aider à démêler le vrai; quand ces passages ne sont pas extrêmement clairs, notre Antiquaire les commente & les discute; le flam-

beau de la critique à la main, il perce dans la nuit des tems, & il répand la lumiere sur tous les objets (même étrangers à celui de son livre) qui se présentent en son chemin; ceci à la vérité nuit peut-être à l'ordre qui regne d'ailleurs dans l'ouvrage, & ces excursions trop fréquentes font quelquefois perdre de vue au Lecteur le sujet principal; mais enfin toutes ces digressions sont savantes, profondes, lumineuses; & quand elles nous paroîtroient déplacées, cela prouveroit seulement que notre maniere de penser sur la distribution & la méthode des ouvrages n'est pas la même que celle des Etrangers; chose que ces Etrangers savent, & qu'ils approuvent sans doute, puisqu'à cet égard il ne se départent point de l'usage reçu parmi eux. C'est vraisemblablement le cas de dire

avec le Poëte : *Metiri ſe quemque ſuo modulo ac pede verum eſt.* (Horat. Epiſtol. Lib. 1. 7.)

Mais quoiqu'il en ſoit de la Méthode ſuivie par le P. Fabricy, donnons une idée de ſes Recherches ſur l'Equitation. Elles ſont diviſées en deux parties précédées d'une Introduction dans laquelle on trouve le deſſein & la marche de l'Auteur.

Pour parvenir à fixer l'époque de l'Equitation, le docte Antiquaire remonte d'abord à deux ou trois mille ans, & il jette des regards attentifs ſur les annales des anciens Peuples ; il y trouve à la vérité l'uſage des chevaux établi & reçu aſſez généralement, mais un voile épais ſemble couvrir celle des Nations qui eut la premiere l'idée heureuſe de ſe ſervir du cheval. Toujours plus plein du deſir de découvrir ce qu'il cherche, l'Auteur remonte juſqu'au

Déluge, dans l'eſpérance de réſoudre ces doutes. Mais loin d'éclairer notre curieux Antiquaire ; les Ecrivains des premiers tems qui ont ſuivi cette cataſtrophe à jamais mémorable, ne peuvent que lui inſpirer des doutes. Leurs Ouvrages pleins de fables ridicules ; de contes miſérables, jettent ſur l'Hiſtoire & la Chronologie des ténébres déſeſpérantes. Un ſeul d'entr'eux ſemble mériter la confiance du Critique ; mais occupé preſque uniquement de ce qui intéreſſoit les Juifs, Moïſe leur Hiſtorien & leur Légiſlateur paroît-il devoir donner des lumieres ſatisfaiſantes ſur un objet de pure curioſité, ſur la véritable époque de l'Equitation ? Non ſans doute ; c'eſt néanmoins cet Hiſtorien qui ſeul a le droit de fixer les recherches du P. Fabricy, puiſque d'après Moïſe, & faute de monumens plus anciens, il aſſigne

l'origine des Chars équestres environ au tems du Patriarche Jacob.

En effet pendant que toute l'antiquité garde le silence le plus profond sur l'usage des Chevaux chez les différens Peuples ; le Législateur des Juifs vient seul fixer nos incertitudes. Il nous apprend que plus de 1700 ans avant l'Ere Chrétienne, le Roi d'Egypte, dans la vue de faire rendre à Joseph des honneurs extraordinaires, voulut que celui-ci montât sur son second char ; que par l'ordre du même Prince, on disposa des chariots pour transporter en Egypte le Patriarche Jacob & tout ce qui lui appartenoit, & qu'enfin Joseph porté sur un char, s'empressa d'aller lui-même à la rencontre de son Pere. Or ces faits prouvent d'une maniere invincible que dès ce tems là les Chars étoient en usage chez les Egyptiens. Il ne

resteroit plus qu'à examiner si antérieurement à cette époque on ne pourroit pas découvrir le même usage dans quelque autre pays ; mais il faut croire que la chose seroit au moins très difficile, puisque le P. Fabricy s'arrête au tems de Jacob, ce qu'il n'a certainement fait qu'après une multitude de recherches ultérieures.

Au reste c'est au développement ou plutôt aux preuves de cette opinion que sont consacrées les deux parties qui, comme nous l'avons déja dit, forment l'ouvrage du docte Dominicain. Nous ne suivrons pas ces deux parties, ce qui seroit également long & difficile à exécuter. Nous nous bornerons à dire que dans la vue d'étayer autant qu'il est en lui le systême que nous venons d'exposer d'après son Introduction, il accumule des preuves de toute espèce, & qui ne sont pas toujours bien

directes. Ainsi pour montrer que, quoique l'on trouve l'Equitation en usage deux mille ans avant nous, il est néanmoins impossible de découvrir celle des Nations qui la premiere introduisit cet art; l'Auteur rapporte le plus grand nombre des textes anciens où il est fait mention d'Equitation & de Chars; de même encore quand il veut établir que les Auteurs antérieurs admettent les fables les plus grossierement ridicules, il rapporte une foule de passages qui prouvent ce fait que personne, à notre avis, ne révoque en doute. En un mot partout le P. Fabricy n'avance rien sans preuve, disons mieux, sans un cortége nombreux d'autorités & de citations, qu'un homme moins érudit que lui n'auroit certainement pas été en état de rapporter. D'après l'exposé de ce plan, il est manifeste que nous entreprendrions inutilement de

ſuivre pied à pied ce ſavant Auteur ; il paroît beaucoup plus convenable d'en extraire pluſieurs morceaux qui quoiqu'étrangers en partie à l'objet dont le P. Fabricy s'eſt propoſé de faire l'examen, n'en ſont pas moins dignes de l'attention des Critiques, & ſurtout des Antiquaires.

I. Tout le monde a entendu parler des Obſervations Aſtronomiques envoyées de Babilone en Grèce par Calliſthene, ſur la demande que lui en avoit fait Ariſtote. Ces obſervations très-utiles pour la vérification de pluſieurs faits douteux des anciens Auteurs, & contre leſquels pluſieurs Critiques ſe ſont néanmoins inſcrit en faux, finiſſoient vers le tems auquel Alexandre s'empara de Babilone, c'eſt-à-dire, ſelon Prideaux, à l'année 331 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt queſtion de ſavoir quel eſpace de tems renfer-

moient ces obfervations. Gerard-Jean Voffius dit plufieurs fois qu'elles comprenoient 1993 ans ; ce qui n'eft vraifemblablement qu'une faute de copifte ou d'Imprimeur, laquelle a pourtant été fidelement copiée par Jean-Albert Fabricius (*a*). M. Renaudot d'un autre côté avance qu'elles ne renfermoient que 1900 ans ; le P. Fabricy releve ces méprifes, & il prouve d'après un paffage formel de Simplicius qu'elles renfermoient l'efpace de 1903 ans.

II. A l'occafion du bel Eloge du Cheval qui fe trouve dans le livre de Job, éloge qui en fup-

---

(*a*) Bibliograph. antiquar. Cap. VII. §. X. Pag. 205. Edit. 1713. Titre *Millenarius quartus*, vers la fin ; il y répete deux fois 1993. La même faute fe trouve à la page 280 de la derniere Edition donnée en 1760, par M. Schaffshaufen.

posant l'usage de l'Equitation au tems de ce saint homme, paroît d'abord détruire l'origine de cet usage fixée par le P. Fabricy au tems de Jacob & en Egypte; le docte Antiquaire discute les différentes opinions sur le véritable Auteur du Livre de Job, sur sa famille, sur sa naissance, sur le tems où il vivoit, enfin sur le caractere même de l'ouvrage qui porte son nom, & que quelques Auteurs ont crû être une simple moralité, une pure allégorie; ce qui forme une dissertation savante & pleine d'intérêt. Le P. Fabricy pense que Job a vécu un peu avant ou peu après le siecle de Moïse, & il montre assez bien que le texte du St. Patriarche ne détruit point ce qu'il a avancé de l'origine de l'Equitation chez les Egyptiens, de qui les habitans de l'Idumée & des confins de l'Arabie doivent,

ſelon lui, avoir emprunté cet uſage. Il faut voir toute cette diſcuſſion ſavante dans l'Auteur même, pag. 210 & ſuiv. de la ſeconde partie.

III. Les récits de quelques Hiſtoriens anciens paroiſſant contraires au ſentiment du P. Fabricy, cet Ecrivain a cru devoir affoiblir ou détruire abſolument la force de leur témoignage. Cette partie de ſon Livre eſt curieuſe & pleine de bonne critique; nous nous bornerons à rapporter le Jugement ſuivant ſur Diodore de Sicile. Cet Hiſtorien « déclare, dit notre Antiquaire, qu'il a ſuivi une route contraire à celle de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs; mais pour s'être attaché à Ctéſias, il nous a ſouvent égaré avec ſon Auteur. Pline lui rend cependant témoignage d'avoir été le premier qui ait ceſſé de s'occuper d'inepties & de fa-

bles.... Plus d'une fois il manifeſte ſes propres doutes ſur des évenemens peu avérés, ou qui n'ont d'autre ſoutien que des bruits populaires. Il aſſure dans ſa Préface que les ſix premiers Livres de ſon Hiſtoire renferment les tems fabuleux qui précéderent la guerre de Troye; il nous avertit encore qu'il n'employera aucune Chronologie relative aux mêmes âges, parce qu'il ne lui reſte aucun monument aſſez certain pour les diſtribuer par années. Rien auſſi de plus achevé que cette Préface de Diodore. L'Auteur nous y annonce en peu de mots tout ce qu'il auroit dû faire pour exécuter le magnifique plan qu'il trace lui-même de ſon Hiſtoire Univerſelle. Il y ſaiſit d'un ſeul coup d'œil avec autant d'ordre que de méthode, cette immenſité d'objets qu'une Hiſ-

toire générale embrasse naturellement. Mais, soit faute de secours, soit oubli des regles qu'il s'étoit prescrites, dans l'exécution Diodore ne se ressemble plus à lui-même : le corps de son ouvrage dément dans plus d'un endroit toute cette belle annonce. » Après ce Jugement le P. Fabricy rapporte celui de M. le Comte de Caylus qui est tout-à-fait conforme au sien.

IV. Plusieurs Ecrivains & M. de Buffon en particulier, pensent que l'usage des chevaux pour le service de l'homme est dans la Nature ; & ils ajoutent que cet usage ayant une relation infinie avec nos besoins, il a dû être connu dès les premiers âges du Monde ; ce sentiment, s'il étoit bien prouvé, renverseroit l'édifice élevé par le P. Fabricy qui auroit inutilement essayé de fixer l'époque d'un usage aussi ancien,

pour ainsi dire, que les hommes. Aussi notre Ecrivain s'attache-t-il à détruire ce systême : il soutient donc que la nécessité d'un art & sa liaison intime avec nos besoins, ne prouvent pas que cet art soit aussi ancien que nous ; il ajoute qu'à moins qu'un art ne tienne étroitement aux nécessités les plus urgentes de la vie, on ne peut pas raisonnablement fonder son antiquité sur ses avantages ; sur quoi il cite le très grand nombre des Arts, qui quoique universellement reçus chez les Nations, ont pourtant une origine récente. Les Lunettes d'approche, les Télescopes, les Moulins à vent & à eau, l'Imprimerie, la Boussole ; toutes ces inventions sont ici exposées par le savant Dominicain ; il en fait l'histoire, il entre même dans des discussions sur leur origine ; il cite les Auteurs

qui en ont écrit ; il critique les uns pour embrasser l'avis des autres &c. &c. ; le tout, encore une fois, pour répondre sans réplique à ceux qui croyent l'Equitation en usage dès les commencemens du Monde.

Ce que nous avons dit des *Recherches* du R. P. Fabricy peut suffire au grand nombre de nos Lecteurs. Ceux qui consulteront l'ouvrage même ne refuseront point à l'Auteur la connoissance la plus étendue des Ecrivains anciens & modernes ; ils désireront seulement qu'il en eût donné moins de preuves dans son Livre, ou au moins que ces preuves fussent toutes plus relatives au seul objet que ce Religieux s'étoit proposé d'examiner. Pour nous, après avoir lû cet ouvrage avec attention, nous pensons qu'il instruira ceux mêmes qui le critiqueront ; & nous croyons faire un souhait avanta-

geux à l'Hiſtoire des Connoiſſances humaines en deſirant qu'il paroiſſe ſouvent des productions auſſi ſavantes que celles du R. P. Fabricy. Nous ne voulons pas omettre d'avertir qu'à la fin de la ſeconde partie l'Auteur a mis deux Tables, l'une des matieres qui eſt très-ample, l'autre des paſſages de l'Ecriture Sainte qui ont été cités ou expliqués dans l'Ouvrage.

ARTICLE IX.

ATLAS HISTORIQUE de la France ancienne & moderne, contenant tous les lieux illuſtrés par les événemens les plus mémorables de notre Hiſtoire &c. depuis Pharamond juſqu'à Louis XV, dreſſé pour faciliter l'intelligence de l'Hiſtoire de MM.

Velly & Villaret, *par M.* RIZZI-ZANNONI, *de l'Académie Royale de Gottingue, mis au jour, & exécuté par le sieur Desnos.* A Paris, rue St. Jacques, 1765, grand in-4°.

QUoique cet *Atlas* ait déja été annoncé dans notre premier volume de Janvier dernier, nous y revenons aujourd'hui, parce que l'ouvrage nous paroît mériter une notice un peu détaillée. Il est composé de 60 Cartes dont on nous indique l'usage & la marche dans un *Discours préliminaire* imprimé.

Tout ce que la France fut autrefois, & tout ce qu'elle est aujourd'hui; l'origine de ce Royaume, ses progrès; ses aggrandissemens; les conquêtes successives de ses Rois, leurs pertes, leurs succès, & toutes les variationsdu tems & de la fortune qui l'ont

amené à l'état où nous le voyons aujourd'hui : tels sont les objets qu'embrassent les Cartes de M. Rizzi-Zannoni, dans lesquelles on trouve encore l'étendue des grands Fiefs de la Couronne, depuis leur séparation sur la fin de la seconde Race, jusqu'à leur réunion à l'Etat sous la troisieme ; les révolutions qu'ont éprouvé les limites de nos Provinces par les invasions des Etrangers ou par les ravages des dissentions domestiques ; les batailles mémorables, les sieges fameux, les Conciles convoqués dans l'espace de 13 siecles dans différentes villes des Gaules, les fondations religieuses, les lieux devenus célébres par les alliances ou traités de paix, tout ce qui en un mot peut concourir à former la réunion des faits les plus remarquables, & des époques les plus intéressantes dans notre Histoire.

La ſimple expoſition des objets traités dans ces Cartes en démontre les avantages. L'Auteur a ſuivi pour guides MM. Velli & Villaret, auſſi bien que Mézerai, Daniel & l'abrégé de M. le Préſident Hénault. Mais il ne s'eſt pas borné aux ſeuls Ouvrages de ces Ecrivains. Pour n'omettre dans le ſien aucun lieu mémorable à quelques égards, il a conſulté nos anciens Annaliſtes, & il a même eu recours aux chartes & aux titres originaux quand les livres imprimés ne lui ont pas donné des lumieres ſatisfaiſantes.

Il ſeroit queſtion maintenant de ſuivre ces ſoixante Cartes l'une après l'autre, & de montrer combien on a apporté de ſoin à les dreſſer; mais ce travail nous meneroit trop loin; ainſi nous ne parlerons ici que de trois ou quatre qui paroiſſent mériter une attention plus particuliere que les

tres. La premiere de toutes représente la Gaule Transalpine telle qu'elle fut après la conquête de César. Tous les lieux dont ce Héros parle dans ses Mémoires, tous ceux dont Tacite, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin & les autres monumens du tems font mention, s'y trouvent exactement assujettis aux mesures Géométriques & aux observations des Astronomes. On y a adopté le Plan de l'ancienne Gaule du sçavant M. d'Anville, & on a profité de l'excellente *Notice* que cet Académicien en a donnée. La France y est par conséquent distribuée en dix-sept Provinces; chaque Province divisée par Dynasties, & sous-divisée en Peuplades avec leurs Métropoles, Villes & Bourgades, telles qu'elles étoient sous l'Empire des Romains. Cette premiere Carte, qui est toute latine, est très-nette,

malgré la multitude de noms qu'il a été nécessaire d'y insérer.

La *septieme* est encore fort intéressante. On y voit le Tableau de la France, depuis 814 jusqu'en 898, c'est-à-dire, sous les regnes de Louis-le-Débonnaire, de Charles II., de Louis-le-Bégue, de Louis III., de Carloman, de Charles-le-Gros & d'Eudes. Quelle peinture que celle de ces Regnes ! Elle manifeste la faute essentielle que fit Charlemagne en divisant ses vastes Etats entre des Princes que la rivalité, l'ambition, l'envie & l'intérêt armerent bientôt les uns contre les autres, & qui devinrent la proye des Barbares qu'ils avoient appellés à leur secours. On voit ici tous ces petits Etats très distingués entr'eux, celui d'Arles en particulier qui, formé des débris de la Bourgogne Cisjurane, fournit un exemple mémorable de ce que peuvent

l'urbanité & la culture de l'esprit sur les hommes les plus barbares.

La *vingtieme* Carte représente l'Etat de la France sous les Rois Louis XI. & Charles VIII. Le premier en rabaissant l'orgueil des Grands Seigneurs dont la puissance étoit aussi inquiétante pour l'Etat, que terrible pour les Peuples; réunit à la Couronne les Duchés de Bourgogne, de Berri & de Guyenne, les Comtés de Tonnerre, de Comminges & de la Marche; ainsi que la Provence, l'Anjou & le Maine. Toutes ces nouvelles acquisitions se trouvent dans cette Carte. Quant à Charles VIII., les commencemens de son regne furent orageux; mais la conquête de Naples auroit bien dédommagé la France, si la jalousie du plus grand nombre des Souverains de l'Europe n'eût forcé ce Monarque à l'abandonner, ou plutôt si sa mort prématurée ne

l'eût empêché de remettre ce Royaume ſous ſa puiſſance.

Nous ne parlerons point des 34 & 35 Cartes, l'une ſur laquelle on trouve tous les lieux où ont été conclus quelques Traités entre la France & les différentes Puiſſances de l'Europe ſous les Regnes de Louis XIV. & de Louis XV., l'autre qui repréſente tout le Royaume diſtribué, non en Gouvernemens, Généralités ou Diocèſes, mais relativement aux loix & Coutumes qui ſont en vigueur dans ſes différentes parties; nous dirons ſeulement un mot des 24 Cartes *de répétition* qui enrichiſſent cet Atlas.

Les anciens partages des terres & les divers Traités ayant originairement produit une quantité prodigieuſe de Fiefs & de Domaines particuliers parmi leſquels il étoit comme impoſſible de diſtinguer les terres du Domaine

Royal, cette ſingularité a donné à M. Rizzi-Zannoni l'idée de dreſſer des Cartes *comparatives* où le Domaine Royal, tel qu'il a été ſous chaque regne, ſe trouve toujours détaché. Ces ſecondes Cartes placées à côté des autres ſont fort commodes pour faire appercevoir au coup d'œil la juſte étendue de la poſſeſſion de nos Rois. Ainſi tandis que ſur les Cartes de la premiere eſpèce on voit les nouvelles conquêtes, les réunions arrivées ſous chaque regne; on retrouve ſur les Cartes *comparatives* le Royaume iſolé & ſéparé des poſſeſſions de ſes Voiſins ou de ſes Vaſſaux, ce qui eſt bien imaginé; parce que l'attention du Lecteur moins partagée par ce double objet, ſe fixe néceſſairement avec moins d'effort, & laiſſe dans l'eſprit des idées plus nettes & plus durables.

Il nous semble, après avoir suivi cet Atlas avec attention, qu'il est digne d'un accueil favorable. L'idée en est excellente, & l'exécution répond parfaitement aux talens de ceux qui se sont chargés de cette entreprise. L'Histoire de France de MM. Velli & Villaret est entre les mains de tout le monde ; nous ne doutons pas qu'on ne se procure avec le même empressement un Ouvrage destiné par les Auteurs à accompagner le premier. *Le sieur* DESNOS *qui vend ce volume* 31 *liv. broché, débite aussi un grand in-4°. sous ce titre* : l'Indicateur fidele ou Guide des Voyageurs qui enseigne toutes les grandes Routes de la France, avec les chemins de communication &c. *Prix relié en veau* 15 *liv. Chaque Route particuliere se vend séparément* 15 *sols.*

ARTICLE X.

REMARQUES SUR LES Lettres de S. Ignace d'Antioche (*).

ENtre les Ouvrages des Anciens, il n'en eſt peut-être aucun qui ait plus ſouffert ſous la main des Copiſtes, Editeurs & Traducteurs, que *les Lettres de S. Ignace d'Antioche*. Il s'eſt trouvé une étrange différence entre les

(*) Ces *Remarques* qui nous paroiſſent très-judicieuſes, nous ont été communiquées par un ſavant Littérateur également recommandable par ſa modeſtie & par l'étendue de ſes lumieres. C'eſt le même à qui l'on doit le *Problême ſur Sulpice Severe & ſur Grégoire de Tours*, que les Lecteurs ont vû dans nôtre volume du mois de Mai dernier, pag. 1138 & ſuiv.

divers exemplaires de ces Lettres, *plus conciſes* dans les uns, *plus étendues* dans les autres. Les fragmens qui en ont été rapportés par les Anciens, ayant plus de conformité avec les exemplaires où elles ſont plus conciſes, on a ſuppoſé que ceux-ci repréſentoient plus fidélement les expreſſions du ſaint Martyr : on a taxé d'*interpolations* tout ce qui ſe trouvoit de plus dans les autres.

Mais qu'eſt-il arrivé ? Qu'en rejettant toutes ces prétendues interpolations, on a quelquefois effacé des mots qui, néceſſaires pour l'intelligence du texte, faiſoient vraiſemblablement partie eſſentielle de ce texte : on a ſupprimé quelquefois des témoignages qui, s'ils étoient véritablement de S. Ignace, feroient très-recommandables & très-précieux ; on a retranché des expreſſions & des phraſes, que repréſentent ſou-

vent les exemplaires mêmes concis, & qui en effet ont été depuis jugé dignes d'être restituées à S. Ignace. En un mot, on a passé d'une extrémité à l'autre; & pour ne pas donner des Lettres *interpolées*, on nous a donné des Lettres *mutilées.*

Delà qu'est-il encore arrivé? Que *les Traducteurs* de ces Lettres mutilées y ont trouvé des obscurités impénétrables au milieu desquelles ils se sont souvent égarés, & que d'ailleurs n'étant pas tous également versés dans la connoissance de la langue Grecque & du style Syrien de S. Ignace, ils nous ont donné quelquefois leurs propres pensées au lieu de celles de ce saint Evêque.

Enfin les divers exemplaires interpolés ou mutilés ont également souffert de la négligence ou de la méprise des *Copistes* ou des *Imprimeurs*; & les Traducteurs très-

fideles à ſuivre le texte qu'ils avoient ſous les yeux, ont fait trop ſouvent de grands efforts pour rendre avec art le ſens d'une faute d'Imprimeur ou de Copiſte.

Tout cela mérite ſans doute d'être prouvé : venons donc aux preuves. Je ne préſenterai que quelques exemples, uniquement pour donner une idée du travail qu'il y auroit encore à faire pour réparer les brêches qui défigurent un monument ſi ancien & ſi reſpectable.

§. I. *Exemples tirés de la Lettre aux Ephéſiens.*

Dans cette Lettre je pourrois faire obſerver au n°, 3. συνδιδασκαλίταις μου, *condoctoribus meis* pour συνδούλοις μου, *conſervis meis* : au n°. 5. θυσιαστήριον pris pour *l'Autel* où l'on ſacrifie, au lieu du *lieu où l'on ſacrifie* ; mais je viens à un

passage important sur la Divinité de Jesus Christ qui se trouve au n°. 7. L'édition de M. Cotelier le présente ainsi en latin : *Medicus autem unus est, & carnalis & spiritualis, genitus & ingenitus*, (seu *factus & non factus*,) *in homine existens Deus, in morte vita vera, & ex Maria & ex Deo, primùm passibilis & tunc impassibilis, Jesus Christus Dominus noster.* Ce que M. Fleury rend ainsi : « Il n'y » a qu'un Médecin corporel & » spirituel, engendré & éternel, » Dieu en l'homme, vraie vie » dans la mort; qui est de Marie » & de Dieu, premiérement pas- » sible, & puis impassible, Jesus- » Christ Notre Seigneur. » La difficulté roule sur ces mots, *genitus & ingenitus*, traduction insoutenable, puisque Jesus-Christ est également *engendré* selon l'une & l'autre de ses deux natures, &

qu'ainsi en aucun sens on ne peut lui appliquer l'épithete *ingenitus*. M. Cotelier présente néanmoins dans le Grec, γεννητὸς καὶ ἀγέννητος, qui signifie bien littéralement, *genitus & ingenitus*, expression encore plus insoutenable dans le Grec, puisqu'il est impossible que jamais St. Ignace ait donné à Jesus-Christ l'épithete ἀγέννητος. M. Cotelier avertit seulement dans sa note, que plusieurs manuscrits de S. Athanase, qui cite ce passage dans son Livre des Synodes, portent, γενητὸς καὶ ἀγένητος, *factus & non factus*, comme l'a traduit en effet Gelase dans son livre des deux Natures de Jesus Christ: mais cette leçon ne présente qu'une froide antithese entre les deux natures de Jesus-Christ *créé* selon son humanité, & *incréé* selon sa Divinité. Ne seroit il point plus vraisemblable que ces deux leçons sont également fausses, de

façon néanmoins qu'elles présentent les vestiges de la véritable qui dans cette supposition participeroit de l'une & de l'autre ? Si en supprimant une seule lettre au second mot, on lit γεννητὸς καὶ ἀγένητος, *genitus & non factus*, engendré & incréé, c'est-à-dire, engendré & éternel ; comme l'exprime M. Fleury ; la difficulté disparoît alors, parce que ces deux épithetes appartiennent également à la Divinité de Jesus-Christ, & qu'elles ont ici le même sens que celles qui se trouvent dans le symbole de Nicée, où on lit γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, *genitum, non factum.*

Au n°. 12. selon l'édition de M. Cotelier qui a été suivie par M. Fleury, S. Ignace dit : « Je » sai qui je suis & à qui j'écris. » Je suis condamné, vous avez » reçu miséricorde. Je suis dans » le péril, vous êtes affermis (dans

» la grace) vous êtes le passage de
» ceux que l'on fait mourir pour
» Dieu : disciples de Paul, ce
» Saint, ce Martyr, ce Bienheu-
» reux : puissé-je me trouver sous
» ses pieds, quand je jouirai de
» Dieu ! » Conçoit-on bien ce que peuvent signifier ces mots : *Vous êtes le passage de ceux que l'on fait mourir pour Dieu* ? C'est pourtant ce que porte le Grec de M. Cotelier : Πάροδός ἐστε τῶν εἰς Θεὸν ἀναιρουμένων, *Transitus estis earum qui ob Deum interficiuntur.* Il est vrai qu'apparemment pour éclaircir cela, on a mis à la marge une citation du *Chap. XX. des Actes*, comme si S. Ignace eût fait ici allusion au voyage de S. Paul, qui passant par Ephese pour aller à Jérusalem, annonça aux fideles de cette Eglise, que des liens & des tribulations l'y attendoient, & qu'ils ne le verroient plus. Mais est-il bien croyable que ce soit là

la pensée de S. Ignace ? Ouvrez les exemplaires que l'on regarde comme altérés & interpolés, & vous y trouverez : Παραδοθεὶς γε ἐγὼ, ἀλλὰ τῶν διὰ Χριστὸν ἀναιρουμένων ..... ἐλάχιστος, ὑμεῖς δὲ Παύλου συμμύσται ἐστὲ, &c. « Je suis livré, » mais le plus petit de ceux que » l'on fait mourir pour Jesus-» Christ... pour vous, vous par-» ticipez aux lumieres de Paul, » &c. » Cette leçon est-elle si méprisable ? est-elle si indigne de S. Ignace ? Il continue le parallele qu'il a commencé entre lui & les Ephésiens ; & les idées que ce texte présente n'ont rien qui ne soit assorti à la profonde humilité du saint Evêque. N'est-il pas visible que cet étrange Παροδὺς, *Transitus*, n'est qu'une corruption de Παραδοθεὶς, *Traditus* ; & qu'ainsi au texte clair & naturel de S. Ignace on a substitué un texte

obſcur & inexplicable ? Obſervez encore que l'expreſſion Παυλου συμμύσται, conſervée dans le latin, *Pauli ſymmiſtæ*, n'eſt point rendue par celle de M. Fleury, *diſciples de Paul*. Ce mot μύστης, en latin *Myſtes* ou *Myſta*, ſignifie *initié aux Myſteres*. L'expreſſion Παύλου συμμύσται, ſignifie donc *initiés aux myſteres avec Paul*, participans aux lumieres de Paul. Cette expreſſion eſt très-remarquable : elle nous ſervira bientôt à éclaircir un paſſage étrangement obſcurci.

§. II. *Exemples tirés de la Lettre aux Magnéſiens.*

Dans la Lettre aux Magnéſiens, n. 1. ſelon l'édition de M. Cotelier, & ſelon la traduction de M. Fleury, S. Ignace dit : « Ayant » l'honneur de porter un nom » d'une dignité divine à cauſe de

» mes chaînes, *je chante* la gloire » des Egliſes &c. » A ces mots, n'imagine-t on pas entendre le début d'un Poëme de Virgile ou d'Homere ? M. Cotelier a pris le parti de mettre dans la Verſion latine, *Laudo Eccleſias* : mais le Grec ᾄδω, ſignifie bien certainement *cano* : N'eſt-il pas aſſez vraiſemblable que c'eſt une faute de copiſte pour αἰνῶ, *laudo*. Comment d'habiles gens qui ont vû que le ſens devoit être *laudo* ; n'ont-ils pas apperçu que la leçon primitive devoit être αἰνῶ. Je pourrois pouſſer plus loin la diſcuſſion de ce même texte, en comparant l'édition de M. Cotelier avec les exemplaires qu'il regarde comme interpolés ; on y verroit un διεφευξεσθε, *effugietis*, qui vraiſemblablement ſeul a donné naiſſance à deux leçons différentes aujourd'hui réunies : καὶ διαφυγόντες

Θεοῦ φευξόμεθα, au lieu de quoi M. Cotelier propose de lire, τευξόμεθα, & *effugientes*, *Deum effugiemus*, ou *Deo potiemur*. Quelle confusion ! Mais passons à quelque chose de plus intéressant.

§. III. *Exemples tirés de la Lettre aux Tralliens.*

Dans la Lettre aux Tralliens, n. 3. selon M. Fleury, S. Ignace dit : « Tous aussi doivent respecter les Diacres, comme établis » par l'ordre de Jesus-Christ ; l'Evêque, comme celui qui est l'Image du Pere ; les Prêtres, » comme le Sénat de Dieu, comme la compagnie des Apôtres. » Ce texte a fort embarassé M. Cotelier : il commence par avouer que le Grec porte qu'on doit respecter les Diacres *comme Jesus-Christ*, ὡς Ἰησοῦν Χριστόν. Cette expression lui semble si étrange, que

comparant ce texte avec celui que nous verrons dans la Lettre aux Smyrniens, n. 8., il ſe perſuade qu'il faut lire ici ὡς ἐντολὴν Ἰησοῦ Χριστοῦ, *ut mandatum Jeſu Chriſti*: & cela lui paroît ſi certain, qu'il le met ainſi dans la Verſion latine. C'eſt ſans doute ce que M. Fleury avoit en vue en diſant: « Tous doivent reſpecter les Dia- » cres comme établis par l'ordre » de Jesus-Chriſt. » Mais M. Fleury ajoute à l'expreſſion inintelligible de M. Cotelier, *ut mandatum Jeſu Chriſti*. A qui perſuadera-t on que S. Ignace ait employé une expreſſion auſſi bizarre? Si celle dont il ſe ſert, a quelque obſcurité, il ne falloit pas pour cela prétendre la corriger; il ſuffiſoit de l'expliquer; ce qu'il eût été facile de faire par deux textes: l'un de S. Paul, qui ne devoit pas être inconnu aux ſavans Editeurs de ces Lettres; l'autre de S. Po-

lycarpe, que M. Cotelier rapporte lui-même dans ſa note. S. Ignace dit donc ſimplement, comme le cite un ancien : « Tous auſſi doi-» vent reſpecter les Diacres com-» me Jeſus-Chriſt, & l'Evêque » comme le Pere : » ou ſelon ces exemplaires qu'on réprouve comme interpolés : « Tous doivent » reſpecter les Diacres comme » Jeſus-Chriſt dont ils tiennent » la place, de même que l'Evêque » eſt l'image du Pere. » C'eſt-à-dire que tous doivent reſpecter dans les Diacres l'image de Jeſus-Chriſt, qui, ſelon l'expreſſion même de S. Paul, a été *le Diacre de la Circonciſion*, (c'eſt l'expreſſion du Grec, διάκονον περιτομῆς, *Rom. xv. 8.*) c'eſt-à-dire, le Miniſtre de Dieu ſon Pere à l'égard des Juifs circoncis. C'eſt dans le même eſprit que S. Polycarpe veut qu'on ſoit *ſoumis aux Prêtres & aux Diacres comme à Dieu & à*

Jesus-Christ. (*Ep. Polyc. c.* 5.) comparant ainsi les Prêtres à Dieu, & les Diacres à Jesus-Christ, c'est précisément la même similitude. M. Cotelier rapporte lui même ce passage de S. Polycarpe: Comment n'y a-t-il pas vû l'explication de celui de S. Ignace? Comment a-t-il pu se persuader que sa correction fût plus plausible qu'une explication qui se présentoit si naturellement?

Au n°. 5., selon M. Fleury, S. Ignace dit: « Ne puis-je pas écrire » les choses célestes? Mais comme vous êtes enfans, je crains de » vous nuire; & que ce que vous » ne pourriez comprendre, (pardonnez le-moi) ne vous suffoque. Car encore que je sois » enchaîné, & que je puisse con» noître les choses célestes, les » places des Anges, les rangs des

» principautés, les choses visibles » & invisibles, il ne s'ensuit pas » que je sois déja disciple. Il nous » manque bien des choses afin que » Dieu ne nous manque pas. » Cela est-il intelligible? En vain dira-t on que le style de S. Ignace n'est pas toujours bien clair : du moins ses pensées ne doivent pas se contredire. Est-il bien concevable qu'après le dénombrement de ces choses sublimes qui lui sont connues, il puisse dire : De ce que je connois tout cela, *il ne s'en suit pas que je sois déja disciple*? Surtout après que lui-même est convenu qu'au moins depuis qu'il a commencé de souffrir, il est *devenu disciple* de Jesus-Christ. Dira-t-il tout à la fois, qu'il est disciple & qu'il ne l'est pas? D'ailleurs que signifient ces mots : *Il nous manque bien des choses afin que Dieu ne nous manque pas.* A quoi cela tient-il? Consultons ces

exemplaires si méprisés : que disent-ils ? « Quoique je connoisse » ces choses, il ne s'ensuit pas » que je sois un homme parfaitement instruit des choses célestes, » ou un disciple tel que Paul & » Pierre. » Si la même difficulté semble ici revenir, du moins ce qui l'accompagne est bien capable de la dissiper. *Il ne s'ensuit pas que je sois un disciple*, mais un disciple *tel que Paul & Pierre*. Souvenons-nous que selon l'expression de S. Ignace, S. Paul n'étoit pas un simple disciple, mais *un homme initié aux plus hauts mystères*, μύσται : & voilà vraisemblablement l'origine de la méprise qui a répandu l'obscurité sur ce passage : on a confondu μύστης *mystes*, avec μαθητὴς, *discipulus*. Voici donc quelle est, ce semble, la pensée du saint Martyr : « Quoique je connoisse ces choses, il » ne s'ensuit pas que je sois déja

» parfaitement inftruit des chofes » céleftes, ou un homme initié » aux plus hauts myfteres, tel que » Paul & Pierre. » Cela n'a pas la moindre obfcurité : & le refte va fuivre avec la même clarté. « Car, » ajoute-t-il, il me manque en» core bien des connoiffances pour » que je ne refte pas au-deffous de » Dieu », c'eft à-dire, pour que je puiffe atteindre jufqu'à Dieu. Car, comme le dit l'Apôtre, nous ne connoiffons maintenant Dieu *qu'en partie* : ce n'eft que dans le Ciel que nous le connoîtrons, *comme nous fommes connus de lui.* S. Ignace rempli de l'humilité la plus profonde, a donc bien pu dire : « Il me manque encore bien » des connoiffances pour que je ne » refte pas au deffous de Dieu. » Πολλὰ γάρ μοι λείπει, ἵνα Θεοῦ μὴ ἀπολειφθῶ : *Multa enim mihi defunt, ut à Deo non fuperer.* Au lieu de quoi le Grec de M. Cotelier

porte:

porte : Πολλὰ γὰρ ὑμῖν (ou ἡμῖν) λείπει, ἵνα Θεοῦ μὴ λειπώμεθα : ce que sa Version latine rend ainsi : *Multa enim nobis desunt, ne à Deo absimus*, c'est-à-dire, *ne à Deo superemur* : ce qui est assez visiblement relatif à la sublimité des connoissances dont il vient de parler.

§. IV. *Exemples tirés de la Lettre aux Romains.*

La seule Lettre aux Romains pourroit offrir le sujet de beaucoup de remarques : mais il faut se borner. Au n°. 3. se trouve cette Sentence admirable : Οὐ πεισμονῆς τὸ ἔργον, ἀλλὰ μεγέθους ἐστὶν ὁ Χριστιανὸς : bien rendue dans la Version latine : *Non persuasionis opus, sed magnitudinis est Christianus*. M. Drouet de Maupertuy qui a donné cette Lettre dans sa traduction des *Actes des Martyrs*, a si peu connu le sens de cette phrase,

qu'il l'a rendue ainsi : « Ce qui fait » le Chrétien, *ce ne sont pas les* » *belles paroles & les apparences* » *spécieuses* ; mais c'est la grandeur » d'ame & la solidité de la vertu » Peut-on s'éloigner davantage du sens d'un Auteur ? Cela vient néanmoins de reparoître dans les nouvelles *Vies des Saints traduites de l'Anglois*, chez Barbou, au premier Février, Vie de S. Ignace. Ces Messieurs oublient qu'au tems des Martyrs cette grandeur d'ame qu'ils reconnoissent ici, étoit tellement nécessaire, que sans elle *la seule persuasion ne suffisoit pas* ; ce n'étoit pas assez d'être persuadé des vérités de la Foi, il falloit toute la grandeur d'ame alors nécessaire pour en soutenir la défense : *Non persuasionis opus, sed magnitudinis est Christianus.*

Venons au n°. 7. Tout le monde connoît cette parole du saint Martyr : Ὁ ἐμὸς ἔρως ἐσταύρωται :

Mon amour est crucifié. Imagineroit on bien comment M. Drouet de Maupertuy a rendu cela? « J'ai » attaché à la croix de mon Sau» veur tous les mauvais desirs de » mon amé. » Pouvoit-on dégrader davantage la pensée sublime de S. Ignace ? Théodore Studite (*Catechesi.* 3.) ajoute à ces mots, Χριστὸς, *Christus.* Si c'est là une paraphrase, du moins elle est plus heureuse que celle de M. Drouet: » Jesus-Christ, objet de mon » amour, est crucifié. » Voilà sans doute la pensée du saint Evêque, semblable à celle de Jérémie : *Spiritus oris nostri Christus Dominus captus est.* (*Lam.* IV. 20.) Supprimez *Christus Dominus*, & vous aurez toujours dans le même sens, *Spiritus oris nostri captus est* : expression toute semblable à celle de S. Ignace : *Meus amor crucifixus est.*

Continuons. Selon l'édition de M. Cotelier, S. Ignace dit : *Meus amor crucifixus est : & non est in me ignis amans aliquam aquam ; sed vivens & loquens in me, intùs mihi dicit : Veni ad Patrem.* On va bientôt voir combien le texte admirable de S. Ignace est ici défiguré ; & il est vrai que M. Cotelier avertit lui même qu'en combinant diverses leçons, il croit que la véritable seroit : *Et non est in me ignis amans materiæ ; sed aqua vivens & loquens* (ou plutôt *saliens*) *in me, intùs mihi dicit*, &c. C'est sans doute ce qu'avoit en vue M. Fleury en traduisant ainsi : « Mon amour est crucifié. » Je n'ai point un feu matériel ; » mais une eau vive qui parle en » moi, & me dit intérieurement : » Allons au Pere. » Mais pour rendre plus littéralement ce texte, il auroit pu dire : « Je n'ai point » en moi un feu qui desire un

» aliment matériel, mais une eau » vive faillit en moi, & me dit, » &c. » M. Cotelier auroit aussi pu dire, *ignis quispiam amans materiæ* : car voici en quoi consistent les différences des deux leçons. Celle que M. Cotelier conserve dans son texte, & que néanmoins dans sa note il rejette, porte : Οὐκ ἔστιν ἐν ἐμοὶ πῦρ φιλόϋλον· τι ὕδωρ ζῶν δὲ καὶ λαλούμενον ἐν ἐμοὶ, &c. *Non est in me ignis amans aliquam aquam ; sed vivens & loquens in me*, &c. au lieu de quoi diverses leçons combinées donnent : Οὐκ ἐστὶν ἐν ἐμοὶ πῦρ φιλόϋλόν τι. ὕδωρ δὲ ζῶν, καὶ ἁλλόμενον ἐν ἐμοὶ, &c. *Non est in me ignis quispiam amans materiæ, sed aqua vivens & saliens in me*, &c. Le φιλόϋλον est dans Métaphraste ; les Grecs l'ont conservé dans leurs Menées, & on le trouve dans un manuscrit de ce prétendu Grec interpolé, dont les éditions communes ont également

conservé cet ἀλλόμενον, qui fait si visiblement allusion à cette *eau vive & jaillissante*, dont il est parlé dans l'Evangile de S. Jean. Ainsi voilà deux mots que ce prétendu Grec interpolé nous conserve, & que M. Cotelier est obligé de reconnoître pour les fidelles expressions du saint Martyr. Mais voici quelque chose de plus important.

Au même nombre, l'édition de M. Cotelier réduit le texte de S. Ignace à ces mots: *Panem Dei volo, qui est caro Jesu Christi, qui ex genere Davidis; & potum volo, sanguinem illius, qui est caritas incorruptibilis.* M. Fleury restitue à S. Ignace ce que M. Cotelier lui enleve; il traduit: « Je désire le » pain de Dieu, le pain céleste, » le pain de vie, qui est la chair de » Jesus-Christ, le Fils de Dieu, » qui à la fin est né du sang de » David & d'Abraham. Je désire » le breuvage de Dieu, son sang,

» qui eſt la charité incorruptible » & la vie ſans fin. » L'exemplaire que M. Fleury ſuit ici, eſt ce prétendu Grec interpolé que M. Cotelier a tant mépriſé. M. le Clerc reſtitue de même à S. Ignace, d'après un Manuſcrit de la Bibliothéque de M. Colbert, ce texte précieux qui contient un des plus exprès témoignages rendus à la Divinité de Jeſus Chriſt. Falloit-il qu'un Catholique portât ſa critique juſqu'à retrancher du texte de S. Ignace un témoignage ſi recommandable, qui lui eſt maintenant rendu par la ſincérité d'un homme accuſé de Socinianiſme? Concevons donc d'après cela que ce prétendu Grec interpolé n'eſt pas ſi mépriſable, & que le texte de S. Ignace pourroit bien avoir été plutôt mutilé qu'interpolé. Car il eſt aſſez viſible qu'un Copiſte qui ſe hâte, & qui ne veut qu'a-

bréger, croit avoir tout dit en écrivant. « Je desire le pain de » Dieu, qui est la chair de Je» sus Christ né du sang de Da» vid; & je veux pour breuvage » son sang, qui est la charité in» corruptible. » Il ne sent pas qu'en mutilant ainsi le texte du saint Martyr, il lui ravit le témoignage formel qu'il rendoit ici à la Divinité de Jesus-Christ, qu'il reconnoît d'abord comme *Fils de Dieu*, & ensuite comme *né du sang de David* dans les derniers tems.

§. V. *Exemples tirés des Lettres aux Philadelphiens, aux Smyrniens & à S. Polycarpe.*

Je pourrois montrer au n°. 7. de la Lettre aux Philadelphiens un σαρκὸς, *carne*, pour στόματος *ore*; un σαρκὰ, *carnem* pour σῶμα, ou σωμάτιον, *corpus*; au n°. 10.

ἐπὶ τὸ αὐτὸ, *in unum*, ſur lequel M. Fleury a été très-bien relevé par M. de Tillemont. Mais il faut parler de la Lettre écrite aux Smyrniens.

Dans le n°. 8. de cette Lettre, ſelon M. Fleury, S. Ignace dit : « Suivez tous l'Evêque, comme » Jeſus-Chriſt ſuit ſon Pere, & » les Prêtres comme les Apôtres : » reſpectez les Diacres comme » établis par le commandement » de Dieu. » C'eſt ainſi qu'il a cru devoir expliquer l'expreſſion étrangement conciſe du texte de M. Cotelier : *Diaconos autem revereamini, ut Dei mandatum* : ὡς Θεοῦ ἐντολήν. Comment a-t-on pu s'imaginer que ce fût là l'expreſſion de S. Ignace ? Conſultez ce prétendu Grec interpolé ; vous y trouverez : ὡς Θεοῦ ἐντολὴν διακονοῦντες, *ut Dei mandatum adminiſtrantes*, ou *miniſterio ſuo exequentes* :

« Reſpectez les Diacres comme » exécutant par leur miniſtere les » ordres de Dieu. » Eſt ce là une interpolation ? N'eſt-ce pas le ſens propre & l'expreſſion naturelle du ſaint Martyr, miſérablement mutilée par un Copiſte qui, au lieu de ces quatre mots, n'en écrit que trois, ὡς Θεοῦ ἐντολήν, *ut Dei mandatum ?* Comment peut-on héſiter entre ces deux leçons ? Et puiſqu'il faut en François ſuppléer quelque choſe pour expliquer ces trois mots, pourquoi prétendre chercher une autre expreſſion que celle que préſente ſi naturellement ce Grec que l'on mépriſe, & qui néanmoins conſerve encore tant d'avantages ſur celui qu'on lui préfere ?

Je pourrois montrer au n°. 10. un *Rhéus Agathopous*, dont on a fait deux hommes, quoique dans la Lettre aux Philadelphiens, n°. 11., il ſoit viſible que ce n'en eſt

qu'un ſous deux noms. Je pourrois montrer à la fin de la même Lettre aux Smyrniens, un *Eutecnus* dont on a fait l'épithete *bonum filium*, atttribuée à Daphnus ſon confrere.

Enfin je pourrois montrer à la fin de la Lettre à S. Polycarpe, un διὰ παντὸς, *ſemper*, répété deux fois, qui a donné lieu à l'omiſſion des mots qui ſe trouvoient entre les deux. Mais il faut mettre des bornes à ce Mémoire.

P. S. Je ne puis finir ſans avertir d'une faute que l'on pourroit ſoupçonner dans M. Fleury, Hiſtoire Eccléſiaſtique, Tom. 1. Liv. 3. n. 8. p. 310. de l'édition *in*-12. de 1740. On y fait dire à S. Ignace: « Dieu veuille que je jouiſſe des » bêtes qui me ſont préparées. Je » ſouhaite de les trouver bien *pré-* » *tes.* » Il ſemble qu'il faudroit lire *preſtes* : c'eſt l'expreſſion de S. Ignace, σύντομα, *veloces.*

ARTICLE XI.

DU CALCUL INTÉGRAL ; par M. le Marquis de CONDORCET, avec cette Epigraphe tirée de Newton : *Tract. de quadrat. Curvarum :* Et his principiis, via ad majora sternitur. *A Paris, de l'Imprimerie de Didot*, 1765, in-4°. de 100 pages environ.

CE nouveau Traité de Calcul intégral mérite toute l'attention des Géometres ; il contribuera sans doute aussi bien que les Ouvrages des Fontenelle, des l'Hôpital, des Clairaut, des d'Alembert, des Fontaine, à prouver la fausseté de l'opinion de ceux qui accordent aux François le mérite d'exceller dans la Littérature

légere, dans les Belles-Lettres, & qui lui refuſent injuſtement les talens néceſſaires pour réuſſir dans les ſciences exactes & profondes. Préjugé de nation à part, nous ne voyons gueres de païs qui ait fourni autant & de plus habiles Géometres que les nôtres. Mais ce que nous dirons ici feroit peut-être ſuſpect à certains Lecteurs, ainſi il eſt plus ſage de parler de l'Ouvrage de M. le Marquis de Condorcet.

Nous allons le faire d'une maniere également ſatisfaiſante & iuſtructive pour ceux qui nous liſent; auſſi l'Extrait ſuivant n'eſt-il pas de nous. L'Auteur ayant préſenté ſon Ouvrage à l'Académie Royale des Sciences, cette Compagnie ſavante a nommé MM. d'*Alembert* & *Bezout* pour l'examiner en qualité de Commiſſaites. Ces deux illuſtres Académiciens ont donné dans leur

rapport un Extrait profond que nous faiſons gloire de tranſcrire ici. Notre unique objet eſt de ſervir le Public, & dans toutes les occaſions nous nous empreſſerons de prouver ces ſentimens en gardant le ſilence pour laiſſer parler nos Maîtres.

« Cet Ouvrage, diſent MM. d'A. & B., eſt diviſé en deux Parties, dont la premiere traite des Equations différentielles aux différences infiniment petites, & la ſeconde conſidere les Différences finies. Comme toute Equation différentielle n'eſt pas toujours ſuſceptible d'une intégrale finie, que ſouvent même elle n'admet pas une intégrale de l'ordre immédiatement inférieur, M. de Condorcet s'occupe d'abord de la recherche des conditions qui doivent avoir lieu pour qu'une fonction ou une Equation différentielle propoſée ait une intégrale.

Il traite cette matiere de la maniere la plus générale ; soit qu'on ait supposé ou non une des différentielles constante, à quelque degré que montent les Variables & leurs différentielles, & en tel nombre que puissent être ces Variables.

Lorsqu'une Equation est susceptible d'une intégrale, il y a entre cette Equation & son intégrale, une relation qui, quoiqu'elle soit une suite du principe de la différenciation, exige néanmoins de l'adresse & beaucoup de connoissances de calcul, pour être réduite en Equation. C'est cette relation que M. de Condorcet enseigne à trouver. Mais cette relation donneroit encore peu de connoissance sur l'intégrabilité de l'Equation proposée, si, par des réflexions ultérieures on ne parvenoit point à réduire l'Equation, ou les Equations qui expriment cette même

relation, à ne renfermer d'autres quantités que celles qui appartiennent à l'équation proposée même, qui est ici la seule chose connue. M. de Condorcet en vient à bout: en sorte qu'il résout pleinement ce problême général : *Etant donnée une Equation différentielle de tel ordre que ce soit, & qui renferme tant de Variables qu'on voudra, déterminer si cette Equation, dans l'état où elle est proposée, admet ou non une intégrale d'un dégré immédiatement inférieur.* La solution qu'il donne de ce problême, joint au mérite de l'utilité, celui de l'élégance & de la généralité. M. de Condorcet remarque que les formules qui expriment les conditions cherchées, sont absolument les mêmes que celles qui expriment les conditions qui doivent avoir lieu entre plusieurs Variables qui entrent dans une fonction intégrale indéfinie, pour

que cette fonction devienne un *maximum* ou un *minimum*. Les queſtions de cette derniere eſpèce ont été traitées par MM. Euler & de la Grange. M. de Condorcet fait voir que l'identité des formules eſt fondée ſur l'identité analytique des deux ſortes de queſtions. Lorſqu'un problême eſt poſſible, c'eſt déja avoir fait un pas utile vers ſa ſolution, que d'avoir démontré que l'Equation différentielle qui l'exprime, admet une intégrale du dégré immédiatement inferieur. Mais il peut arriver ſouvent qu'une Equation ſuſceptible d'une pareille intégrale, exprime une choſe impoſſible, & par conſéquent n'admette point d'intégrale finie. C'eſt donc un travail fort utile que de déterminer dans quel cas une Equation propoſée peut être amenée à une intégrale finie. Cette recherche, qui paroît d'abord aſſez épineuſe,

& qui en effet exige une certaine ſagacité, trouve aſſez naturellement ſa ſolution par la méthode de M. de Condorcet. Il n'eſt pas néceſſaire de trouver toutes les intégrales ſucceſſives. M. de Condorcet donne la relation que doivent avoir les parties de l'Equation propoſée pour que la condition demandée ait lieu.

De ces recherches, qui renferment un très-grand nombre de reflexions utiles & d'opérations ingénieuſes, M. de Condorcet paſſe à la méthode générale de trouver l'intégrale d'une Equation différentielle propoſée. Il examine quel peut être le nombre & la nature des fonctions tranſcendantes qui peuvent entrer dans cette Equation intégrale, comment ces fonctions tranſcendantes ont pu diſparoître dans les différenciations ſucceſſives. Il donne les moyens de préparer des Equa-

tions générales, repréſentatives de l'intégrale, & qui, par différentes combinaiſons qu'il indique, puiſſent enfin devenir l'équation différentielle propoſée. Ce n'eſt que par la lecture de l'Ouvrage même, qu'on peut ſe former une idée ſuffiſante de l'étendue de ces méthodes : il nous ſuffit de dire qu'elles s'appliquent à toute Equation différentielle.

Dans la ſeconde Partie qui, comme nous l'avons déja dit, traite des Différences finies, M. de Condorcet, après avoir expliqué la nature de ces différences, traite de l'intégration des Equations qui renferment ces quantités. Il fait voir qu'on ne peut eſpérer l'intégration de ces ſortes d'équations, que dans le cas où la ſuppoſition que la différence ſoit infiniment petite, les rendroit intégrables ; mais cette condition, quoiqu'eſſentielle, n'eſt pas la

ſeule à laquelle l'intégrabilité ſoit aſſujettie. C'eſt pourquoi M. de Condorcet s'occupe enſuite de la recherche des conditions néceſſaires pour qu'une Equation à différences finies, ait pour intégrale une fonction d'un ordre inférieur, & même une fonction ſans différences.

A la ſuite de ce travail, M. de Condorcet a ajouté un eſſai ſur les Equations differentielles qui contiennent des différences partielles. On appelle ainſi les Equations qui expriment la relation entre la différentielle d'une quantité priſe en faiſant varier quelques-unes de ſes parties ſeulement. M. de Condorcet donne les moyens de reconnoître dans quels cas ces ſortes d'Equations ſont intégrables, & d'en trouver l'intégrale, lorſque cela eſt poſſible.

La nature des objets ſur leſ-

quels roule cet Ouvrage, ne permet guere, dans un Extrait, un plus grand développement ſur la fineſſe & la profondeur des vues que ſuppoſent les méthodes dont l'Auteur fait uſage, & qui, pour la plûpart, lui ſont propres. Non-ſeulement cet Ouvrage ſuppoſe dans l'Auteur des connoiſſances de calcul très-étendues, & qu'il eſt très rare de trouver à pareil dégré dans un âge auſſi peu avancé; mais il annonce encore les plus grands talens, & les plus dignes d'être excités par l'approbation de l'Académie. »

Nous n'avons rien à ajouter à cet Extrait auſſi précis que lumineux; nous obſerverons ſeulement que dans un Avertiſſement qui eſt à la tête de ſon Ouvrage, M. de Condorcet rend juſtice à pluſieurs Géometres célébres qui lui

ont communiqué des théorêmes dont il s'est servi, ou qui ont travaillé sur les mêmes objets que lui. L'éloge que fait ce Géometre de MM. *Fontaine*, *d'Alembert*, *Euler* & *de la Grange*, seroit une excellente preuve de celui qu'il mériteroit lui-même, si son ouvrage n'en fournissoit une sans réplique.

ARTICLE XII.

LETTRES D'UN PARTICULIER à un Seigneur de la Cour, ou Observations irénaïques sur la Science Métallique & le Style Lapidaire, & en particulier sur les deux Inscriptions proposées & tracées sur le Plâtre à la Place de Loüis-le-Bien-Aimé. Paris, Panckouke, 1765. in 8°.

« HÉ quoi! je suis François, » dit l'Auteur de ces Lettres, » & j'aurois la lâcheté de suppri- » mer des réflexions importantes » qui s'offrent en foule à ma plu- » me? Non : j'aime le Roi ; j'ai » l'honneur d'écrire à un Seigneur » zélé pour sa gloire. En faut-il » davantage pour mettre à l'écart

» toute considération, persuadé
» que je suis d'ailleurs que les
» Bourbons ont toujours été les
» amis de la vérité, les protec-
» teurs des talens, & l'ægide des
» bons Critiques. » Un Ecrivain qui prend ce ton doit avoir étudié à fond la matiere qu'il entreprend de traiter ; il doit être bien assuré de la solidité de sa critique, en un mot il doit s'attendre à voir examiner avec soin par les personnes intéressées les Critiques qu'il publie, surtout lorsqu'il *met à l'écart toute considération.* M. l'Abbé de G...., Auteur de ces Lettres, a sans doute fait toutes ces réflexions ; au moins autorise-t-il les Lecteurs à avoir cette idée par la liberté avec laquelle il s'éleve contre les productions de certain Corps très-intéressé à repousser les traits de sa critique, & très-capable de le faire d'une maniere victorieuse.

Quoiqu'il en ſoit, donnons une idée de cette Brochure, & expoſons les idées de M. l'Abbé de G..... ſans les ſoumettre à un examen que d'autres feront beaucoup mieux que nous.

Ces Lettres ſont au nombre de trois. Dans la premiere, l'Auteur expoſe l'état où, ſelon lui, la ſcience des Inſcriptions ſe trouve depuis long-tems en France. La ſeconde & la troiſieme ſont deſtinées à l'examen des Inſcriptions propoſées pour la Statue du Roi à Paris.

Le ſtyle lapidaire, dit l'Auteur d'après Vigneul Marville, ne fut relevé qu'au commencement du XVII^e^. ſiecle par le Comte Charles-Emmanuel Théſauro, & ce fut alors que l'étude des Médailles & des Inſcriptions commença à devenir à la mode. Delà ces hiſtoires métalliques connues de tout le monde, celle des Papes par Bo-

nanni (*), celle de Hollande par Bizot, delà enfin celle de France par Debie. Cette derniere qui ne fit gueres d'honneur à la France, peut & doit, selon M. l'Abbé de G..., donner une idée juste de nos connoissances en matiere de style lapidaire. En effet, si d'une part l'ouvrage de Debie fut un objet de risée pour tous les connoisseurs, de l'autre les Inscriptions de nos plus célébres Littérateurs n'ont pas mérité un accueil plus favorable. Pour prouver cette assertion très-mortifiante pour notre Littérature, l'Auteur cite deux Inscriptions faites en

(*) L'Auteur dit *Romani*; mais il faut que ce soit une faute d'impression; nous ne connoissons d'autre Histoire Métallique des Papes, que celles de Claude du Molinet, du P. Bonanni & de Venuti; cette derniere imprimée à Rome en 1744. in-4°.

l'honneur du feu Roi ; l'une à l'occasion du passage du Rhin près Tholuys en 1672, l'autre pour la paix conclue en 1678. La premiere est renfermée dans ce Distique:

Granicum Macedo, Rhenum secat agmine Gallus,
Quisquis facta voles conferre, & flumina confer.

Il est évident que l'on a voulu par ces vers relever le passage du Rhin, en le comparant au passage du Granique, & mettre entre Louis XIV. & Alexandre la différence qui se trouve entre le Rhin & le Granique. Mais, reprend notre Critique, « trouvera-» t-on, je ne dis pas en France, » mais dans l'Europe entiere, des » gens assez stupides pour faire » une comparaison aussi déraison-» nable & aussi absurde ? Le Gra-

» nique est moins un fleuve qu'un
» petit courant d'eau, à peu près
» semblable à la riviere des Gobe-
» lins . . . Il est guéable en tout
» tems, & les voyageurs dignes
» de foi ajoutent qu'il est presque
» toujours à sec en été. Ce fut
» après avoir enjambé le Gra-
» nique, qu'Alexandre gagna la
» bataille qui porte ce nom. . . . .
» Or, faire mention du passage
» du Granique qui n'est rien en
» lui même, & qui n'a été que le
» prélude de la bataille du Gra-
» nique que l'Auteur passe sous
» silence, n'est ce pas morceler
» un trait de l'Histoire que tous
» les Ecrivains ont regardé comme
» indivisible ? N'est-ce pas pren-
» dre le change, ou vouloir le
» donner à ses Lecteurs? N'est-
» ce pas, à proprement parler,
» courir après l'esprit, & faire
» tréve avec le bon sens? »

L'autre Inſcription faite à l'occaſion de la Paix de 1678 eſt ainſi conçue :

Auguſtus , toto jam nullis hoſtibus orbe
Pacem agit , armato Lodoix pacem imperat orbi.

Pour juger ſainement du mérite de ces deux vers , il faut ſe rappeller la poſition de Louis le Grand en 1678 , & la comparer avec celle d'Auguſte donnant la Paix à l'Univers. Le premier , après avoir gagné pluſieurs batailles , & s'être emparé de pluſieurs villes ſur leſquelles il avoit des droits inconteſtables , envoye des Plénipotentiaires qui dictent à Nimégue un Traité que des Armées entieres & en bon état reçoivent librement. L'Empereur Romain au contraire procure la paix , parce qu'il n'a plus d'enne-

mis, parce qu'il les a tous subjugués, parce qu'enfin il n'avoit plus personne à combattre. On ne peut donc raisonnablement comparer deux Monarques dont la situation est si différente; en voulant louer le Prince François on l'insulte réellement : car, comme l'a remarqué l'Abbé de Bellegarde, tout homme de bon sens *aime mieux entendre des injures grossieres que certaines louanges données sans discernement & sans choix.*

Après cette critique des deux Inscriptions précédentes, l'Auteur des Lettres fait quelques observations sur l'Académie Royale des Belles Lettres fondée en 1663 sous le titre d'*Académie des Médailles & Inscriptions* que cette Compagnie a depuis quitté; après quoi il essaye d'établir qu'une Statue telle que celle de Louis XV. doit être considérée *comme*

une Médaille publique, ou, *si l'on veut, comme une Médaille en plein relief.* Notre Critique veut donc qu'une Statue ait toutes les parties de la Médaille ; que l'on y remarque deux côtés, savoir *la face* & *le revers*, qu'il ne s'y trouve que deux Inscriptions &c. ; & il juge qu'à cet égard la Statue de Louis XV. à Paris *est le seul Monument qui soit régulier*, & qu'en général ce beau morceau a réuni tous les suffrages des véritables connoisseurs.

Mais s'il est content du Monument, il l'est bien peu des Inscriptions qui l'accompagnent, ou plutôt *qui le défigurent & le ravalent*, comme il s'exprime. Ecoutons les raisons qu'il donne & qui font la matiere de la seconde & de la troisieme Lettres.

Chez les Grecs & les Romains les Inscriptions étoient une affaire d'Etat ; avant que de les adopter

on les exposoit au Public dont on écoutoit les avis ; l'histoire rapporte même que tous les Savans de Rome furent consultés pour savoir s'il étoit plus élégant de mettre dans une Inscription *tertio Consul* ou *tertiùm consul*, & que Ciceron & Hortensius, qui sur ce point étoient d'un avis différent, ne purent jamais s'accorder. Si cet usage s'observoit dans un Etat où, comme à Rome, les Inscriptions étoient en langue vulgaire, combien ne seroit-il pas nécessaire de l'introduire en France où le génie des Langues savantes est (malgré le nombre de nos Universités & de nos Académies) très peu familier ? L'Auteur de ces Lettres voudroit que les Inscriptions fussent en quelque sorte l'ouvrage de la Nation, & que l'on eût la précaution de ne les employer qu'après les avoir exposées en Public. Pour prou-

ver combien cet ufage feroit né-ceffaire, il examine les deux Infcriptions de la Statue de Louis XV. qu'il importe de tranfcrire ici, afin que les Lecteurs puiffent juger de la critique. Voici la premiere.

LUDOVICO XV
Optimo Principi
QUOD
ad Scaldim-Mofam-Rhenum
VICTOR
Pacem armis
Pace
Et fuorum & Europæ
Felicitatem
QUÆSIVIT.

Tous les mots de cette Infcription, à la réferve du premier, arrêtent notre Critique. *Decimo*

quinto ; il demande si lorsque les Rois ont un surnom il ne faut pas le préférer à la *quotité* de leur nom ? D'où il conclut qu'au lieu de *decimo quinto*, on auroit dû mettre *bene amato*. *Optimo Principi* ; l'Epithete est trop générale, elle convient à tous nos Princes ; il faloit donc une qualification qui énonçât le caractere propre & distinctif du Roi. A l'égard de *Principi*, le mot est déplacé, parce qu'il ne dit point assez ; Louis XV. n'est pas seulement *Prince*, il est *Roi*. Le *Quod* placé seul dans une ligne choque encore le Critique qui pense que chaque ligne d'une Inscription, quelque courte qu'elle soit, doit contenir un membre de phrase, & présenter un sens & une idée, à moins que l'on ne mette dans cette ligne une conjonction ou un adverbe, comme a cru le faire ici l'Auteur

de l'Inſcription. L'expreſſion *Victor* eſt bonne & juſte ; mais, ſelon notre Critique, elle auroit plus de grace, ſi prenant un autre tour, on eût mis *victori*, parce qu'il ſeroit plus conforme au ſtyle lapidaire, & marqueroit mieux le rapport à *Ludovico*. Il lui ſemble d'ailleurs que *Debellatori* vaudroit encore mieux que *Victori*; ce dernier nom étoit celui du *Vainqueur* qui remportoit quelques avantages ſur les ennemis de la République, au lieu qu'on appelloit *Débellateur* un Capitaine dont les Victoires opéroient la paix & la tranquillité de l'Etat.

Les mots *ad ſcaldim-Moſam-Rhenum* paroiſſent défectueux pour plus d'une raiſon. 1°. Le trait d'union ne ſe met d'ordinaire entre deux mots que pour en faire un ſeul, comme dans *Théo-*

logico-Politique , *Scholaſtico dogmatique* &c. C'eſt donc une faute eſſentielle de réunir ici comme dans un ſeul mot trois Rivieres différentes. 2°. Il falloit du moins mettre *Rhenumque*, cette conjonction étoit évidemment néceſſaire; elle eſt d'ailleurs autoriſée par d'autres Monumens. 3°. Il eſt vrai que les campagnes qui précéderent la paix de Nimégue ont de grands rapports avec celles de Louis XV. qui ſont l'objet de l'Inſcription ; mais l'Eſcaut , la Meuſe & le Rhin peuvent-ils faire ſuffiſamment connoître toutes les villes priſes par le Roi , leſquelles ſont ſituées ſur des rivieres bien différentes ? Ces trois mots ne diſent donc pas aſſez.

Nous ne ſuivrons pas plus longtems la critique de cette premiere Inſcription ; mais nous ne voulons pas paſſer à la ſeconde , ſans

remarquer que M. l'Abbé G....
donne lui même deux Inſcriptions
de ſa façon pour remplacer celles
qu'il n'approuve point; il pré-
ſente ces deux Pièces en latin &
en françois, en laiſſant la liberté
d'adopter la langue qui conviendra
le mieux; il paroît néanmoins
que pour les Monumens publics
il panche plutôt pour notre langue
que pour celle des Romains. « Je
» penſe avec M. Santeul, dit-il
» en finiſſant ſa ſeconde Lettre,
» qu'il ſeroit à propos de mettre
» l'*Académie Françoiſe* en poſſeſ-
» ſion du plus précieux de ſes
» droits, & qu'à l'exemple des
» Grecs & des Romains, nous
» viſſions notre langue triompher
» aux pieds des Trophées nation-
» naux. »

La ſeconde Inſcription de la
Statue du Roi eſt celle-ci :

Hoc
Pietatis publicæ
Monumentum
Præfectus
Et
Ædiles.
Decreverunt anno
M. DCC. XLVIII.
poſuerunt anno
M. DCC. LXIII.

« Le Roi & la Nation, dit l'Auteur des Lettres, forment un individu politique. Ils ſont unis comme l'ame & le corps. Leur gloire, leur intérêt & leur bonheur ſont communs. Ils ſont les mêmes. Vouloir les ſéparer, c'eſt un crime d'Etat. Je ſuppoſe bien que ce n'a pas été l'intention de l'Auteur ; mais enfin il l'a fait. Il n'eſt queſtion dans ſa Battologie

que du Prévôt des Marchands & des Echevins, *Præfectus & Ædiles*, trois mots qui occupent trois lignes entieres.... Ils en ſont les Héros. Tout ſe rapporte à eux. Ils ſont les ſeuls agents &c. » Si l'on oppoſe au Critique les mots *pietatis publicæ* qui paroiſſent attribuer à leur Nation l'érection du Monument, il répond que les mots *decreverunt* & *poſuerunt* déterminent le vrai ſens de *Pietatis publicæ* qui grammaticalement ne veulent dire que l'amour du Prévôt des Marchands & des Echevins. Il ſe peut faire que, très-ſtrictement parlant, le ſens de la phraſe ſoit celui que lui donne M. l'Abbé de G...; mais il eſt peut-être le ſeul qui ait apperçu cette ſignification, & l'Auteur des Inſcriptions la déſaprouveroit certainement lui-même.

Une des choſes qui dans cette ſeconde Piéce fait le plus de peine

au Critique, eſt qu'elle n'exprime rien autre choſe que la date du Monument & les qualités des Magiſtrats ou Officiers civils qui par état ont été chargés de veiller à ſa conſtruction. Or ces deux objets ne devoient, ſelon lui, former que la concluſion de l'Inſcription, & en remplir la derniere ligne. Telles ſont, à ſon avis, les regles de la Science Métallique, ce qu'il juſtifie par l'Inſcription de la Porte St. Martin, où en effet la date & le nom des Officiers de la Ville ſe trouvent en une ſeule ligne. Mais pourſuivons l'examen circonſtancié du Critique.

Ces mots *hoc decreverunt Monumentum* lui déplaiſent beaucoup. *Hoc* qui occupe une ſeule ligne ne ſignifiant rien tout ſeul, eſt déplacé. *Decreverunt Monumentum*, deux mots qui ne ſont pas faits l'un pour l'autre, & qui

choquent l'oreille en bleſſant le goût de la bonne latinité. Tacite dit bien : *Decernitur Germanico Triumphus*, *Triumphalia ornamenta decernuntur* ; on trouve dans Ciceron : *Senatus decernit pecuniam ad ludos* &c. Mais, dit M. l'Abbé de G...., « je ne me » ſouviens point d'avoir lû *decer-* » *nere monumentum.* »

Il eſt de même très-mécontent de ce que deux fois on ſépare en deux lignes différentes les mots *Anno* & *milleſimo*, ce qui effectivement paroît vicieux Il trouve mauvais que l'on ait écrit *anno* ſans ajouter l'époque dont on commençoit à compter ; au Louvre on lit *Anno ſalutis*, à la Porte S. Denis *Anno Domini*, à la Porte S. Bernard *Anno reparatæ ſalutis hominum.* Pourquoi s'écarte-t-on ici du ſtyle lapidaire univerſellement reçu dans tous les tems & par toutes les Nations &c ?

Il faut ſuivre dans les Lettres du Critique les différens points qu'il examine à l'occaſion des Inſcriptions de la Statue du Roi ; ce qu'il dit par exemple des deux Æres chrétiennes eſt inſtructif pour le grand nombre des Lecteurs. On peut y voir encore une Critique raiſonnée de la nouvelle Inſcription du Collége de Louis-le Grand, ſur laquelle il fait pluſieurs réflexions très-judicieuſes, en attendant la lettre détaillée qu'il promet d'écrire à ce ſujet à M. le Recteur de l'Univerſité.

On a pu voir que dans cet article nous avions preſque toujours laiſſé parler le Critique des Inſcriptions modernes, ſans adopter ni réfuter ſes obſervations. Il ne nous convenoit pas de ſuivre un autre procédé, les Inſcriptions critiquées étant l'ouvrage d'un Corps auſſi ſavant que reſpectable dont

il ne nous appartient point de prendre la défenſe, & qui ne manquera pas de répondre d'une maniere auſſi profonde qu'inſtructive aux différentes Remarques de M. l'Abbé de G... Nous deſirerions que l'Editeur de ces trois *Lettres* eût ſupprimé pluſieurs traits vifs, auſſi bien que quelques expreſſions dures & offenſantes échappées à l'Auteur dans la chaleur de la compoſition : le ton aigre & amer devroit toujours être banni des controverſes littéraires ; mais il eſt tres-certainement déplacé, pour ne rien dire de plus, vis-à-vis de ces ſociétés ſavantes qui jouiſſent dès leur origine de l'eſtime publique.

ARTICLE XIII.

OBSERVATIONS ET RECHERCHES médicales par une Sotiété de Médecins de Londres : Ouvrage servant de suite aux Essais d'Edimbourg, traduit de l'Anglois, par M. BOURRU, *M. D. P. (Tom. Ier)* Paris, Didot le je. 1764. in-12. avec figures.

RIen ne contribue tant à perfectionuer la Médecine que les Observations. C'est par elles que le Médecin acquiert des connoissances utiles à l'humanité, & qu'il parvient à mériter la confiance du Public. Si le nom d'Hippocrate est devenu immortel, il est redevable de cette gloire aux

Observations

Observations ; en effet, les Livres les plus estimés de ce grand homme, ne sont que des recueils d'Observations si exactes, si bien faites, qu'on en reconnoît tous les jours la vérité au lit des malades, & qu'on a peine à les regarder comme l'ouvrage d'un seul homme. C'est en l'imitant, c'est en travaillant comme lui qu'on parviendra enfin à rendre la Médecine un Art plus certain dans toutes ses parties, & à fermer la bouche à la malignité qui ose l'accuser d'être absolument conjectural.

Ce projet paroît être le but de quelques Sociétés de Médecins savans, & entr'autres de celle qui s'est formée à Londres. Il seroit à souhaiter qu'il s'en établît de pareilles en France, où l'on étoit sur le point d'en voir une il

y a quatre ans, lorſque la mort vint enlever celui (*) qui en dirigeoit le plan & en diſpoſoit le travail.

En attendant cet établiſſement deſirable, jouiſſons des avantages de celui de Londres. Cette Société a déja mis au jour deux volumes (*a*) écrits en Anglois. Le premier a été traduit par un Médecin de la Faculté de Paris, qui promet de ne pas faire attendre long tems le ſuivant, ſi le Public reçoit favorablement ſon travail. Ce volume contient vingt-neuf articles: les uns regardent le traitement des Maladies, d'autres la

(*) M. Hatté, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

(*a*) Medical Obſervations and inquiries. By a Society of Phyſicians in London. The ſeconde edition corrected. London, 1758, in-8°. 2 vol.

Matiere Médicale, la Botanique, l'Anatomie.

Nous allons mettre sous les yeux de nos Lecteurs quelques-uns des morceaux qui nous ont semblé intéressans & capables d'occuper une place dans nos Mémoires.

Le IIe. article présente une observation singuliere d'une femme qui mourut à 82 ans, & qui pendant les 44 dernieres années de sa vie fut incommodée d'une hydropisie du péritoine. On trouva dans le sac cinquante & une pintes d'un fluide fétide, épais, visqueux & salin qui avoit déposé tout autour une espèce de sédiment bourbeux & salin, où l'on appercevoit des cristaux de figure prismatique, de la grosseur d'un petit grain de chenevi.

On trouve dans le IIIe. une des-

cription exacte de la Scammonée, avec une planche gravée qui la représente au naturel. C'est une espèce de *convolvulus* qui croît naturellement sur toute la chaîne de montagnes qui s'étend depuis Antioche jusqu'au mont Liban, & sur cette partie du mont Taurus qui est proche de Maraash. C'est par incision & seulement de la racine qu'on tire le suc de la Scammonée : ce suc laiteux qui en découle nous vient rarement pur. L'Auteur de cette Dissertation, M. Roussel, a envoyé en Angleterre de la graine de cette plante : elle a réussi en ce climat ; depuis on en a fait transporter dans des colonies Angloises, où elle croît fort bien.

Art. IV^e^. Dans le cours de sa grossesse une femme fit trois chûtes qui l'effrayerent, mais dont elle ne ressentit aucune incom-

modiré. Elle se porta bien conſtamment, & accoucha le 24 Août 1752 d'un enfant en embonpoint. Auſſitôt après ſa naiſſance il eut un friſſon & un tremblement conſidérables, il reſpiroit difficilement & crioit d'un ton particulier. Ces accidens ſe calmerent, mais ils reparurent bientôt, & l'enfant mourut. Par l'ouverture de ſon cadavre on trouva dans la cavité gauche de la poitrine l'eſtomac & une grande partie des inteſtins avec la rate & une partie du pancréas; ces viſceres étoient entrés par une ouverture qui étoit au diaphragme à environ un pouce du paſſage naturel de l'Œſophage. L'Auteur de cette obſervation en examinant l'ouverture par laquelle les inteſtins étoient entrés dans la poitrine, a cru devoir juger que ce phénomene étoit dû à

une mauvaiſe conformation du Diaphragme. Mais il nous ſemble que le vice de cette membrane ne ſuffiſoit pas ſeul. Il a fallu qu'une force quelconque déterminât les viſceres du Fœtus à changer de place. Il eſt donc à croire que les différentes chûtes de cette femme auront occaſionné une forte contraction des muſcles du bas-ventre, leſquels auront fortement agi ſur la Matrice, & celle-ci ſur l'Abdomen de l'Embryon : ſes viſceres comprimés ſe ſont alors jettés vers l'endroit où ils ont trouvé le moins de réſiſtance.

Une femme affligée depuis dix ans d'accès convulſifs très-violens, malgré les remédès preſcrits par les gens de l'Art les plus expérimentés, raconte ainſi elle même ſa guériſon par le moyen de l'Electricité. « Je me tranſportai à

» Philadelphie au commencement » de Septembre 1752, & je m'a-» dressai à M. Franklin .... Je » reçus quatre commotions ma-» tin & soir. . . En recevant la » premiere j'éprouvai un accès » très violent que la seconde em-» porta. Il en étoit toujours de » même à chaque fois que je ve-» nois me faire électriser. Cepen-» dant les symptômes diminuoient » par dégré, jusqu'à ce qu'enfin » ils me quitterent tout à-fait. » Elle fut électrisée tous les jours pendant trois mois. L'Auteur ajoute qu'il a d'autres lettres plus récentes des parens de cette Dame, par lesquelles il apprend qu'elle continue à se bien porter.

On lit ici avec étonnement l'histoire d'une femme hydropique à laquelle on fit dix-neuf ponctions depuis le 23 Août 1753,

jufqu'au 19 Janvier 1755 qu'elle mourut On avoit tiré de cette femme deux cents pintes d'eau.

Nous craignons de nous arrêter plus long tems fur un ouvrage uniquement deftiné aux Médecins & Chirurgiens ; fi nos Mémoires n'étoient lûs que par eux, nous nous étendrions encore fur quelques morceaux intéreffants de cette collection ; l'un qui traite de l'Opifthotonos & du Tetanos, maladies peu communes en nos climats ; l'autre d'un fommeil extraordinaire de dix huit heures par jour &c. Mais l'Inoculation excite tellement aujourd'hui l'attention des gens de l'Art & la curiofité de tous les Citoyens, que nous ne croyons pas devoir omettre ce qui fe trouve à ce fujet dans le Livre des *Recherches médicales.*

« On croit ordinairement, dit » M. Cadwallader Colden au

» Docteur Fothergill, que l'Ino-
» culation de la petite Vérole est
» une invention des Circassiens
» pour garantir la beauté de leurs
» femmes; mais par ce qui suit
» il paroît plus probable que la
» pratique en est plus ancienne,
» & qu'elle vient originairement
» d'Afrique avec la maladie. J'ai
» appris dernierement de mes Né-
» gres que cette opération se pra-
» tique communément dans leur
» païs: de sorte qu'il est rare de
» voir les vieillards attaqués de
» cette maladie. Ils sont ordinai-
» rement tous inoculés dans leur
» jeunesse, dès que la contagion
» se manifeste dans le voisinage.
» Ils me dirent que le seul régime
» qu'ils gardoient étoit de s'abs-
» tenir de toute chair fraîche, &
» de boire en abondance de l'eau
» un peu acide de limon qui vient

» en abondance dans leur païs.
» Dans des saisons chaudes on
» pourroit faire attention à cette
» pratique. On pourroit objecter ;
» mais d'où vient n'a-t on pas fait
» cette découverte plutôt, puis-
» qu'il y a plus de cent ans passés
» qu'on a des Négres dans toutes
» les Colonies ? Je ne suis cepen-
» dant nullement étonné de cela ;
» car il arrive rarement que nous
» conversions avec nos Negres,
» surtout avec ceux qui ne sont
» pas nés parmi nous, & je ne l'ai
» appris que depuis peu ; pendant
» que la petite vérole exerçoit ses
» ravages parmi nous le printems
» dernier, à propos de quelque
» discours que les Negres eux-
» mêmes tinrent entre eux ; quoi-
» qu'il y eût vingt ans que j'eus
» les mêmes Negres autour de ma
» maison sans jamais en avoir en-
» tendu parler. Je les examinai

» séparément, & je suis persuadé
» que comme ils vivent à une
» grande distance de la ville, ils
» n'ont jamais entendu parler de
» notre Inoculation (*a*). Ils me
» décrivirent néanmoins la mé-
» thode dont ils se servent chez
» eux qui est la même que la nô-
» tre, savoir, en faisant une petite
» incision, & en y introduisant
» un petit coton imbibé de pus
» variolique. »

Cet ouvrage accueilli en Angleterre ne mérite-t-il pas de l'être également en France? Nous le croyons, & il nous semble que notre avis sera celui de tous

(*a*) « Il vient de me tomber par hazard un petit écrit imprimé à Boston » en 1722, où je trouve que quelques » Négres à Boston ont assuré alors que » l'Inoculation étoit fort commune dans » leur païs. »

les Médecins éclairés. A l'égard du Traducteur, il demande de l'indulgence pour avoir *préféré une traduction ſéche à un langage fleuri.* Ceux qui comme nous connoiſſent les talens, la capacité, l'application de M. Bourru, ſe rendront aiſément ſur ce point; mais ils penſeront toujours que verſé comme il eſt dans la langue Angloiſe, ce Médecin auroit pu facilement réunir dans ſa traduction la fidélité à la correction du ſtyle, ſans que l'une nuisît à l'autre. Nous préſumons d'avance qu'on verra la preuve de ce que nous avançons dans le ſecond volume de ces *Obſervations* qu'on mettra inceſſamment ſous preſſe.

ARTICLE XIV.

LETTRE DES LIBRAIRES associés à l'Impreſſion du *Dictionnaire des Héréſies*, aux Auteurs de ces Mémoires (*).

MESSIEURS,

DEpuis plus de deux mois il nous revenoit de différens côtés

(*) Quand nous dreſſames l'article de nos Mémoires qui roule ſur le *Dictionnaire Eccléſiaſtique* portatif, nous ne connoiſſions en aucune maniere les Auteurs de cet Ouvrage. La vérité nous força de former contre eux une accuſation de Plagiat, & nous le fimes ſans partialité, ſans aigreur, & avec tous les ménagemens que nous ne ceſſerons d'obſerver. Aujourd'hui ces ménagemens on les prend pour des éloges,

que les articles du *Dictionnaire Ecclésiastique* dans la partie qui concerne les Heréfies étoient tirés du Dictionnaire des Heréfies que nous avons imprimé ; le compte que vous avez rendu du Dictionnaire Ecclésiastique dans votre Journal du mois d'Avril, a changé nos soupçons en certitude ; sur vos remarques on a examiné & comparé les deux Dictionnaires, nous avons vérifié nous mêmes l'examen qui en a été fait, & nous nous sommes assurés que plus de

---

tandis que d'un autre côté les Auteurs du Dictionnaire convaincus de Plagiat, ne sont peut-être pas plus contens de nous. Mais quoiqu'il en soit, nous publions cette Lettre telle qu'elle nous a été envoyée, & sans aucune intention de faire la plus légere peine à qui que ce soit ; nous nous dispensons même d'y ajouter des notes sur quelques endroits qui nous concernent & qui en auroient besoin.

cent articles du Dictionnaire Eccléſiaſtique ont été pris mot à mot du Dictionnaire des Héréſies ; la grande partie ſans ajouter ni retrancher , l'autre partie en tranſpoſant les phraſes du Dictionnaire des Héréſies , & ſe contentant d'en détacher quelques lambeaux tranſpoſés ſans doute pour déguiſer le plagiat. Nous ſommes en état , Meſſieurs , de prouver ce que nous avançons en cottant les pages , & ſi vous le ſouhaitez nous aurons l'honneur de vous envoyer le relevé que nous avons fait de ces articles , afin que vous puiſſiez vérifier par vous mêmes & ſans fatigue ce que nous avons l'honneur de vous aſſurer.

Cependant , Meſſieurs , on annonce dans la Préface du Dictionnaire Eccléſiaſtique , qu'il » n'eſt » l'abrégé d'aucun Dictionnaire

» (page 1re.), & l'on dit (page 5
» de cette même Préface) que
» l'histoire des Héréſies, les opi-
» nions proſcrites des Héréſiarques
» & des Sectaires, leur condam-
» nation dans les Conciles & dans
» les Ecrits des Peres, ſont expo-
» ſées dans ce Dictionnaire Eccle-
» ſiaſtique avec tout le ſoin que
» demande cette partie de la Scien-
» ce Eccléſiaſtique. »

Enfin on dit (page 1re.) « que
» pour ſe ſervir de l'expreſſion de
» S. Gregoire, on préſente au
» Public le faiſceau de lumiere
» qui doit être toujours devant les
» yeux des Eccléſiaſtiques & des
» Chrétiens zélés. »

D'après cette idée, & d'après les éloges que vous donnez à l'ouvrage, à la ſcience & à la ſageſſe des Auteurs, à leurs talens, à leur diſcernement, à leur capacité; il eſt naturel de penſer que l'on a

dans le Dictionnaire Eccléſiaſtique tout ce qu'un Eccléſiaſtique doit ſavoir ſur les Héréſies, les Héréſiarques & les Schiſmes, & que la partie des Héréſies eſt traitée d'une maniere neuve dans le Dictionnaire Eccléſiaſtique, ou que l'on a pris dans le Dictionnaire des Héréſies tout ce qu'il y a de bon & d'utile, & que ce que les Auteurs du Dictionnaire Eccléſiaſtique ont omis, eſt au moins inutile dans le Dictionnaire des Héréſies.

Il n'eſt pas beſoin, Meſſieurs, de vous faire connoître combien ce Jugement nous feroit dommageable, nous oſons même dire qu'il feroit préjudiciable au Public, & très-injuſte en lui-même; pour s'en convaincre, il ſuffit de comparer quelques articles du Dictionnaire Eccléſiaſtique & du Dictionnaire des Héréſies.

L'article *Arius*, par exemple, dans le Dictionnaire Eccléſiaſtique, eſt contenu dans une page, & l'on ne trouve dans cette page que la définition de l'Arianiſme, la date des différens tems où il a pris naiſſance & reparu, les noms des principaux Sectateurs de cette Héréſie.

Nous n'examinerons point, Meſſieurs, ſi cet article eſt un des rayons de ce *faiſceau de lumiere* qui doit être toujours devant les yeux des Eccléſiaſtiques; nous n'examinerons pas non plus ſi dans cet article certainement important pour un Eccléſiaſtique on trouve
« ces analyſes claires, préciſes &
» dictées avec choix, qui ne ſont
» pas moins concluantes que des
» traités en forme, parce que le
» rédacteur intelligent, au lieu
» d'entaſſer paſſage ſur paſſage,
» pour appuyer une propoſition,
» ſe contente d'en rapporter trois

» ou quatre qui soient décisifs ;
» au lieu de faire mention d'une
» foule d'objections vaines, abs-
» traites, captieuses, il ne pré-
» sente à son Lecteur que les rai-
» sons les plus péremptoires ; l'es-
» prit moins distrait par ce moyen
» porte toute son attention sur les
» grandes vérités qui lui sont of-
» fertes. » (Préface, page 7 & 8.)

C'est au Public à juger si dans un article aussi important que celui d'Arius, les Auteurs n'auroient pas dû faire usage de leur talent sublime pour l'analyse, & au lieu des dates séches & arides que tout le monde sçait, donner au moins *ces trois ou quatre passages décisifs, ces raisons péremptoires* contre l'Arianisme.

Dans le Dictionnaire des Héréfies au mot *Arianisme*, on donne une définition de cette erreur, & l'on en examine, 1°. l'origine &

le progrès depuis Arius jusqu'à sa mort ; on expose tous les moyens politiques qu'Arius employa, tous les Sophismes sur lesquels il se fonda. 2°. L'état de l'Arianisme depuis la mort d'Arius jusqu'à l'extinction de cette Hérésie. 3°. Sa renaissance en Europe & les causes qui l'y ont reproduit. 4°. Le systême des Ariens modernes jusqu'à Clarck & Wiston. 5°. On fait voir la fausseté de ce systême, & voici les objets que renferme la refutation.

1°. On fait voir que la connoissance de la personne & de la Nature de J. C. faisoit une partie essentielle de la Doctrine que J. C. a enseignée. 2°. Que J. C. a fait connoître aux hommes qu'il étoit consubstantiel à son Pere, & que l'on n'a regardé comme Chrétiens que ceux qui professoient cette vérité. 3°. On examine les difficultés des Ariens modernes contre la

Consubstantialité du Verbe, & l'on fait voir, 1°. Que le sentiment de Wiston & de Clark est contraire à l'Ecriture. 2°. Que le dogme de la Consubstantialité ne conduit pas au Sabellianisme, comme ces Auteurs le prétendent. 3°. Que la Consubstantialité a toujours été un dogme fondamental dans l'Eglise avant Arius. 4°. Qu'à la naissance de l'Arianisme, l'Eglise enseignoit distinctement la Consubstantialité du Verbe. 5°. Que l'on ne peut reprocher à l'Eglise aucune variation sur le dogme de la Consubstantialité. 6°. Que les Peres du Concile de Nicée ont exprimé clairement leur Jugement sur la Doctrine d'Arius, & n'ont laissé aucune équivoque dans le mot Consubstantiel. 7°. Que les Auteurs Ecclésiastiques qui ont précédé le Concile de Nicée ont enseigné la

Consubstantialité du Verbe. 89. On fait voir l'injustice & la foiblesse des difficultés des Ariens modernes, contre les Peres des trois premiers siécles.

L'Article *Baïanisme* que vous avez loué en particulier, est pris mot à mot dans le Dictionnaire des Héréfies, les six premieres lignes à la page 250, le reste qui renferme la Doctrine de Bayus à la page 253 & 257.

Dans le Dictionnaire Ecclésiastique, l'article *Calvinisme* n'a que trois pages, dans lesquelles est renfermé l'article de Calvin, de ses Disciples & de sa Doctrine. Ce sommaire de la Doctrine de Calvin est extrait mot à mot de l'extrait des Institutions de Calvin qui est dans le Dictionnaire des Héréfies.

Quand nous nous servons du mot extrait par rapport à ce que le Dictionnaire Ecclésiastique

prend dans le Dictionnaire des Héréſies, n'entendez pas, s'il vous plaît, Meſſieurs, un précis raiſonné, mais une abréviation formée de lambeaux copiés mot pour mot, & ſans ſuivre la ſuite des idées telle qu'elle eſt dans le Dictionnaire des Héréſies.

Dans ce dernier on fait trois différens articles de *Calvin*, du *Calviniſme* & des *Calviniſtes.* Sous le premier article on expoſe par quelles circonſtances & par quelle ſuite d'idées Calvin embraſſa les principes des prétendus Réformés, & ſe propoſa de former de leurs idées & de leurs principes un ſyſtême Théologique. On expoſe ce ſyſtême dans l'article *Calviniſme*; & dans l'article *Calviniſtes* on fait voir, 1°. quel étoit l'état de la France à la naiſſance de la Réforme. 2°. On traite de la naiſſance de la Réforme en France, & de ſon progrès juſqu'à la naiſſance du Cal-

vinifme. 3°. De la naiffance & du progrès du Calvinifme en France jufqu'à la mort de Henri II. 4°. De l'état des Calviniftes depuis l'avenement de Charles IX. au Thrône, jufqu'au tems où le Prince de Condé fe mit à leur tête. 5°. De l'état des Calviniftes depuis la déclaration de guerre du Prince de Condé jufqu'à la mort de Charles IX. 6°. Des Calviniftes pendant le regne de Henry III. 7°. Des Calviniftes en France depuis la mort de Henri IV. 8°. De l'état des Calviniftes en France depuis la révocation de l'Edit de Nantes. 9°. Le Dictionnaire des Héréfies fuit le Calvinifme en Hollande, & en fait un article particulier, dans lequel il examine la naiffance, les progrès & les effets de cette réforme fur le même plan qu'il fuit par rapport aux Calviniftes de France. Enfin le Dictionnaire des Héré-

ſies contient la réfutation de toutes les erreurs des Calviniſtes.

Le Dictionnaire Eccléſiaſtique fait un article du mot Matérialiſme, & un autre article du mot Matérialiſtes.

Au mot Matérialiſme on réfute cette erreur par une preuve Métaphyſique tirée de l'impoſſibilité de réunir la penſée avec la matiere, parce qu'elle eſt compoſée de parties, & que la penſée eſt ſimple.

L'Article Matérialiſtes eſt contenu dans une demi-page priſe mot à mot du Dictionnaire des Héréſies. Après cet article qui contient une notion générale des différentes eſpèces de Matérialiſtes, on trouve dans le Dictionnaire des Héréſies la réfutation de cette erreur, & des différens principes des Matérialiſtes modernes dans cet ordre.

Paragr. 1er. Le Matérialisme n'est pas un sentiment probable, & sous ce paragraphe on trouve les articles suivans. 1°. On ne trouve rien dans la Nature ou dans l'essence de la matiere qui autorise à juger qu'elle peut penser. 2°. Nulle expérience ne nous autorise à croire que la matiere puisse penser. 3°. Le sentiment des Philosophes qui ont cru l'ame corporelle, ne forme pas une probabilité en faveur du Matérialisme. 4°. Les Peres ont combattu le Matérialisme. 5°. S. Irenée n'est pas favorable au sentiment qui suppose que la matiere peut penser. 6°. Origéne n'a pas douté de l'Immatérialité de l'ame. 7°. Tertullien n'est pas favorable au Matérialisme. 8°. S. Hilaire croyoit l'Immatérialité de l'ame. 9°. S. Ambroise croyoit l'ame immatérielle ; & on ne trouve dans ce Pere rien qui favorise le Matérialisme. Dans le

ſecond paragraphe on fait voir que l'immatérialité de l'Ame eſt une vérité démontrée.

L'article Manichéens dans le Dictionnaire Eccléſiaſtique conſiſte à dire qu'ils ſont Diſciples de Manès ; que ſes principaux diſciples furent Buddas, Thomas & Hermas ; que les Manichéens admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais ; qu'ils donnoient deux ames à l'homme ; qu'ils condamnoient le mariage ; qu'ils diſoient que Jéſus-Chriſt n'avoit qu'un corps phantaſtique ; qu'ils nioient la liberté de l'Homme, la néceſſité du Baptême, de la Foi, le Péché originel, l'autorité de l'Ecriture ; que S. Auguſtin les a réfutés avec force, ſans dire aucune des raiſons de ce Pere, pas même *les péremptoires*.

Voilà, Meſſieurs, tout ce qui eſt dit des Manichéens & du Manichéiſme dans le Dictionnaire

Ecclésiastique. L'article *Manipule* qui concerne cet ornement que le célébrant met au bras gauche, est aussi long que celui qui concerne les Manichéens & le Manichéisme.

Dans le Dictionnaire des Hérésies, Manès est l'objet d'un article dans lequel on expose, comment Manès fut conduit à son sentiment, & l'on examine les difficultés de M. de Beausobre sur la conférence d'Archelaüs avec Manès &c. Le mot Manichéens fait l'objet d'un article dans lequel on traite, 1°. Des commencemens des Manichéens, de leurs Principes & de leur Morale. 2°. Du progrès & de l'extinction des Manichéens.

Le mot Manichéisme est l'objet d'un troisieme article, & voici les différens points qui y sont traités. 1°. Des principes du Manichéisme avant Manès. 2°. De l'u-

nion que Manès fit du ſyſtême des deux principes avec le Chriſtianiſme. 3°. Les principes du Manichéiſme ſont abſurdes. 4°. Difficultés de M. Bayle, tirées de la permiſſion du mal. 5°. Les difficultés de M. Bayle ſont des ſophiſmes. 6°. L'examen d'une inſtance de M. Bayle. 7°. Les Différens Auteurs qui ont répondu aux difficultés de M. Bayle, & ſous ce titre ſont contenus les articles ſuivans. 1°. Principes de M le Clerc contre les difficultés de M. Bayle. 2°. Des Principes de King ſur l'origine du Mal. 3°. Diſpute de M. Jacquelot & de M. Bayle ſur l'origine du Mal. 4°. Réponſe de M. la Placette aux difficultés de M. Bayle. 5°. Hypothèſe de M. Leibnitz pour expliquer l'origine du Mal. 6°. Réponſe du P. Mallebranche aux difficultés de M. Bayle.

En un mot tous les articles importans, tels que Nestorius, Nestorianisme, Eutychés, Eutychianisme, Pelagianisme &c. sont traités dans le Dictionnaire des Hérésies avec le même soin que les articles que nous avons indiqués; & dans le Dictionnaire Ecclésiastique, chacun de ces articles contient au plus une demi-page, & l'on n'y expose jamais ni l'origine, ni le progrès, ni le systême raisonné des Hérétiques, jamais on ne les réfute; on se contente de donner une définition du mot, l'année de la naissance de l'Hérésie & de la mort de l'Hérésiarque. Pour vous en convaincre, daignez, Messieurs, jetter les yeux sur les articles Nestorius, Eutychès, Marcien, Sabellianisme, Pélagianisme &c. Dans le Dictionnaire Ecclésiastique §, beaucoup d'articles importans sont omis, tels sont les articles Anti-

trinitaires, Vigilance &c. qui dans le Dictionnaire des Héréſies ſont traités comme les articles Arianiſme. Dans ce même Dictionnaire Eccléſiaſtique où l'on ne parle point des Anti-Trinitaires, où l'on ne donne qu'environ une page de dates ſur Arius & ſur l'Arianiſme, on trouve neuf grandes pages ſur le mot Abréviations, c'eſt-à-dire, ſur les notes qui ſuppléent les lettres que l'on retranche pour abréger. On parcourt dans ces neuf pages toutes les abréviations depuis *aã* qui ſignifie *anima* juſqu'à XX. qui ſignifie *viginti*. De tous les articles du Dictionnaire Eccléſiaſtique, il n'y a pas d'article de Dogme ou de Morale auſſi étendu.

Le Dictionnaire Eccléſiaſtique ne parle point de Vigilance ni de ſes erreurs, mais il contient les ar-

ticles lumineux de *Vigile* & de *Visa*.

Enfin le Dictionnaire des Héréſies contient un diſcours préliminaire dans lequel on fait le tableau de l'Eſprit humain par rapport à la Philoſophie, aux Sciences & à la Religion à chaque ſiécle ; la liaiſon des Héréſies avec toutes ces cauſes & leurs effets, par rapport aux Etats & aux Sciences.

Nous ne prétendons, Meſſieurs, par ce parallele-ci, déprécier le Dictionnaire Eccléſiaſtique, ni relever le mérite du Dictionnaire des Héréſies ; nous nous propoſons ſeulement d'expoſer la méthode de ces deux Dictionnaires, ſans prétendre donner la préférence à l'un ſur l'autre, ni déſaprouver les éloges que vous avez donnés au Dictionnaire Eccléſiaſtique. Nous avons cru qu'il ne ſeroit pas inutile de mettre le Public en état

de choisir entre ces deux Dictionnaires, entre lesquels on pourroit croire que vous ne mettez de différence que dans quelques expressions, & que d'après votre témoignage on pourroit regarder comme deux ouvrages que l'on peut prendre indifféremment pour connoître les Héréfies & les principes qui peuvent servir à les réfuter.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien donner une place dans votre Journal à la Lettre que nous avons l'honneur de vous écrire; nous l'espérons de votre zele pour éclairer le Public, & de votre équité.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect, Messieurs &c. *signés*,

NYON, BARROIS,
P. Fr. DIDOT le je.

Ce 6 Juin 1765.

ARTICLE XV.

*L'ART DE CONVERSER, Poëme par feu le R. P. André, Jésuite, Auteur de l'*Essai sur le Beau, *in-8°. de* 13 pages. *A Rouen, chez la veuve Besogne, Imprimeur-Libraire, Cour du Palais*, 1764.

L'Accueil que nos Mémoires ont fait aux ouvrages du P. André, demandoit, ce semble, que l'Imprimeur nous fît connoître dans le tems cette brochure qui mérite d'avoir des Lecteurs parmi les Gens de Lettres de la Capitale.

L'*Art de converser* fut lû autrefois par l'Auteur à l'Académie de Caën. Le P. André permettoit quelquefois aux Muses de le

diſtraire du ſérieux de la Métaphyſique & de la Géométrie ; mais plus jaloux d'être utile que de plaire, il ne fit gueres choix dans ſes Poëſies que de ſujets didactiques. Telle eſt celle dont nous voulons dire un mot. Ce Poëme eſt précédé d'un petit Diſcours où l'Académicien prévient ſes Auditeurs ſur l'incompatibilité apparente de ſa profeſſion de Géometre & de ſon excurſion ſur le Parnaſſe. En effet il ſembloit autrefois qu'un Géometre couroit un riſque preſque égal à réuſſir ou à échouer en Poëſie. Le préjugé a cédé à des exemples célébres de la ſociabilité de ces deux genres ; & la vie académique du P. André a pu perſuader à la Société des Sciences & Belles-Lettres de Caën, qu'on pouvoit être Géometre, Métaphyſicien inſtructif, & par intervalle Poëte très-aimable.

Le ſtyle de l'*Art de converſer* eſt auſſi naturel que la converſation doit l'être elle même. Voici, ſelon le Poëte, l'avantage de cet Art :

> C'eſt par lui que l'on peut dans un commerce aimable
> Goûter de l'amitié le charme inexprimable ;
> Lire dans les eſprits, pénétrer dans les cœurs ;
> Partager ſes plaiſirs, conſoler ſes douleurs.

Les préceptes ſe développent enſuite. Ne parler qu'après avoir penſé, étudier les rangs, mais plus ſoigneuſement encore les caracteres.

> Avant que de parler, connoiſſez le terrein ;
> L'un garde un ſérieux glaçant, opiniâtre,
> Pendant qu'un autre affecte un enjouement folâtre ;

Celui-ci vient médire & celui-là briller,
L'un cajoler, l'un mordre, & l'autre pointiller :
Parmi tant d'esprits faux, tant de fausses manieres,
Sachez . . . .
. . . .
Selon les tems, les lieux, les rangs ou les emplois,
Interroger, répondre, écouter, condescendre,
Combattre honnêtement, ou polîment vous rendre.

On sent bien que l'Auteur du *Decorum* dans les mœurs & la société (*a*), n'aura point oublié dans ce Poëme ces regles de décence qui doivent assaisonner dans la conversation la vérité, la rail-

(*a*) Essai sur le Beau, Tom. II. VI[e] Discours.

lerie, la critique ou l'enjouement. L'*Egoïsme*, défaut ordinaire de bien des gens, n'eſt point épargné. Le P. And. n'en fait qu'un ridicule; il nous ſemble qu'il y a quelque choſe de plus dans ce défaut. Un homme qui prétend toujours faire le premier rôle dans la converſation, allarme trop l'amour propre de ceux qui l'écoutent, pour n'y pas faire un rôle odieux.

On ne fait ici grace aux diſeurs de bons mots, ni aux rieurs *à gages*, ni aux grands parleurs.

Heureux de qui l'eſprit agréable & facile,
Sait paſſer doucement du plaiſant à l'utile,
De l'utile auſſitôt revenir au plaiſant,
Egayer l'un par l'autre & plaire en inſtruiſant.
Voulez-vous que chacun vous eſtime & vous aime?
Faites qu'en vous quittant tous ſoient contens d'eux-mêmes.

Le flatteur qui se rendroit toujours sans la moindre résistance, deviendroit ennuyeux. Une dispute honnête anime la conversation ; elle l'aigrit lorsqu'elle est opiniâtre, elle la dégrade lorsqu'elle devient offensante.

C'est un grand art que de savoir parler à chacun sa langue ; un plus grand encore est de faire parler chacun selon son caractere :

> Un fermier de ses champs, un soldat
> de la guerre,
>
> . . . .
>
> Un riche de ses biens, un pauvre de
> ses maux &c.

Les Femmes ne sont point oubliées dans ce Poëme. Le P. A. en parle, comme il a fait ailleurs des Graces (*a*) ; avec aménité,

---

(*a*) Essai sur le Beau. Tom. II. VII[e]. Discours.

mais avec retenue. On voit ici la maniere de profiter des entretiens du sexe, & les égards qu'il demande.

> Que toujours le respect, l'honneur, la bienséance,
> Devant lui vous inspire un air de déférence;
> Son foible ou son mérite exige ces égards.

S'il y a peu à gagner pour les Arts & les Sciences, dans les entretiens des Femmes, on peut au moins par elles se former à la pureté & à la finesse du langage :

> Les Dames, pour juger des graces du langage,
> Ont reçu du bon goût la finesse en partage;
> C'est leur plus beau talent.

Après avoir écarté les entretiens opposés à la Religion & aux

bonnes mœurs, le Poëte réunit en huit vers le fond de tous ses préceptes.

Enfin que vos discours soient sages sans contrainte,
Enjoués sans licence, & réservés sans feinte;
De charité, d'honneur, de politesse ornés,
Du sel de la raison toujours assaisonnés,
Répandant dans les cœurs que le Ciel vous adresse,
Le respect, l'amitié, la douceur, l'allégresse,
Et que chacun saisi d'un desir vertueux,
Sorte d'auprès de vous plus sage & plus heureux.

La versification de ce petit Poëme n'est pas sans défaut: il s'y trouve quelques négligences dans la mesure, quelques expressions familieres que la nature même de l'ouvrage ne peut excuser. On y

verra même quelques vers que l'Auteur auroit certainement retouchés avant de les livrer à l'impreſſion ; tel eſt celui ou l'on dit que le diſeur de bons mots,

Souvent agite moins la rate que la bile.

N'eſt-il donc pas permis à un Editeur de préſumer, en pareil cas, l'intention de ſon Auteur & de la remplir ?

On doit ſavoir gré à celui qui nous a donné cette petite brochure ; mais ne vaudroit-il pas mieux que ce qui pourroit ſe trouver diſperſé parmi les Poëmes & autres pièces de cet agréable Auteur, fût réuni au reſte de ſes ouvrages ? L'Editeur de ce petit Poëme témoigne quelque inquiétude ſur le ſort des Manuſcrits du P. André. Nous l'avertiſſons, ainſi que le Public, que pluſieurs ſont déja ſous preſſe, entr'autres *le*

Traité de l'Homme ; le premier volume eſt imprimé , le ſecond ne tardera point à paroître , & ſera ſuivi de pluſieurs autres ſur différens objets tous intéreſſans pour la Littérature. Un ami du P. André , le même à qui ce digne vieillard confia la derniere édition de l'*Eſſai ſur le Beau* , eſt également chargé de donner au Public le reſte de ſes ouvrages les plus importans.

ARTICLE XVI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HOLLANDE.

De La Haye.

*Le Pyrrhonien, ou méthode nouvelle proposée aux Incrédules, par M. l'Abbé de ***.* A La Haye, chez Neaulme, (& se trouve à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais) in-12. de 286 pages. Cet ouvrage est divisé en deux parties : dans la premiere l'Auteur montre « que » la plûpart des Incrédules se sont » décidés avant d'avoir seulement » connu l'état de la question. Il

» leur prouve que s'il y avoit de
» bonnes objections à opposer aux
» vérités de la foi, ce ne seroient
» point celles qui les ont entraî-
» nés; il leur fait voir qu'il n'est
» pas même possible de faire con-
» tre l'intégrité des Livres saints
» une seule objection qui mérite
» d'être ainsi nommée : il prouve
» que la Religion doit paroître
» d'abord assez vraisemblable,
» parce qu'elle l'est encore plus,
» même au premier coup d'œil,
» que les autres systêmes qui pour-
» roient seulement la remplacer.
» Il tâche enfin de montrer par
» des preuves sans réplique que
» les choses sont nécessairement
« comme on nous le dit, parce
» qu'elles ne peuvent être autre-
» ment. » Tel est le plan de cette
premiere partie d'après l'Auteur
lui même, qui dans la seconde

s'applique à *rendre infiniment probables ces mêmes faits qu'il pensè avoir rigoureusement démontrés.* Nous avons lû cet ouvrage, mais trop précipitamment pour être en état d'en donner une analyse. Il nous a paru à la premiere lecture que l'Auteur auroit pû être plus clair & plus intelligible dans quelques endroits ; que quelquefois il auroit bien fait de donner plus de développement à ses pensées dont quelques unes ne seront pas admises généralement, au moins sans contestation ; qu'enfin son style étoit en général rapide, serré, nous dirions presque obscur. Tout cela n'empêche pas que l'ouvrage ne doive être favorablement accueilli de ceux qui veulent connoître les bons livres composés pour la défense de la Religion.

FRANCE.

DE LYON.

Le Philosophe Chrétien, ou Lettres à un jeune homme entrant dans le monde, sur la vérité & la nécessité de la Religion. A Lyon, chez J. M. Bessiat, Libraire, 1765. in-8°. de 488 pag. Depuis que l'Incrédulité a multiplié les attaques & les objections contre le Christianisme, tout le monde parle de la Religion, discute les preuves sur lesquelles elle est appuyée, & les conversations sont à cet égard montées sur un ton qui prouve l'ignorance générale de ceux qui les tiennent. Il est donc à propos de multiplier les livres élémentaires sur cet objet important, tant pour faire connoître la vérité à ceux qui sont de bonne foi, que pour empêcher les jeunes gens de

ſe laiſſer ſéduire par une doctrine d'autant plus ſéduiſante qu'elle flatte toutes les paſſions. C'eſt dans cette vue qu'a travaillé l'Auteur eſtimable de ces *Lettres*; plus ſincere que les Incrédules qui propoſent avec la plus grande confiance des objections faites & détruites il y a plus de quinze ſiecles, cet Ecrivain ne prétend pas donner de nouvelles preuves de la Religion; il veut ſeulement mettre les preuves les plus connues à la portée des jeunes Gens & des perſonnes qui n'ont ni le tems ni la volonté de lire de grands Traités, & faire connoître les preuves principales du Chriſtianiſme à ceux qui le méconnoiſſent ou l'inſultent, parce qu'ils n'ont pas ces connoiſſances ſi néceſſaires. Nous avons lû trois à quatre de ſes Lettres, & nous ne craignons pas d'aſſurer que l'ouvrage ne peut qu'être très-utile.

De Dijon.

Dissertation sur la Nature, la maniere d'agir, les espèces & les usages des Antispasmodiques proprement dits, par M. Guill. Lambert GODAR, *Docteur en Médecine à Vervier.* A Dijon, chez Desventes; & à Paris, chez Desventes, Libraire, rue St. Jacques, 1765. in-8°. de 158 pages. L'Académie de Dijon avoit proposé pour le sujet d'un de ses Prix de *déterminer la nature des Antispasmodiques proprement dits; d'expliquer leur maniere d'agir; de distinguer leurs différentes espèces;* enfin *de marquer leur usage dans les maladies.* M. *Godar* résout d'une maniere très-lumineuse le Problême, l'un des plus propres à répandre du jour sur la partie la plus obscure de la théorie de la Médecine. Le spasme proprement

dit consiste essentiellement, selon ce Médecin, dans un redoublement de la contraction des fibres produit par l'ataxie des esprits, laquelle a sa cause ou dans l'affection du genre nerveux même, ou dans certains vices de la constitution des fibres. Il conclut de cette définition que la nature des Antispasmodiques proprement dits est relative, tant à l'appareil organique qui met la contractilité des fibres en rapport avec les esprits, qu'à l'économie des nerfs qui dirige les mouvemens de ce fluide, & qu'elle consiste dans la vertu de modérer cette contractilité ou force motrice, & de refréner la fougue des esprits. Delà M. Godar passe à la maniere d'opérer des Antispasmodiques, puis à l'énumération de ces remedes qu'il distribue en différentes classes &c. Cette Dissertation est écrite avec beaucoup d'ordre & de

précision. L'Auteur qui n'a point affecté d'y faire entrer une foule de termes techniques, écrit pour toutes les personnes qui ont les premiers élémens de la Physiologie ; il paroît avoir lû & médité les ouvrages des plus grands Médecins ; en un mot nous ne sommes point surpris que son Livre ait mérité l'approbation de l'Académie de Dijon qui doit se féliciter d'avoir proposé une question dont la solution produit un aussi bon ouvrage.

De Beauvais.

Almanach pour le Beauvaisis ; année 1765. A Beauvais, chez Desjardins & Desaint, 1765. in-24. Nous distinguons cet Almanach entre ceux que donnent ordinairement les Provinces, tant parce qu'il est dressé avec beaucoup d'intelligence qu'à cause d'u-

ne annonce très-remarquable de l'Eclipſe de Soleil du 16 Août prochain, laquelle ſera viſible, ce que n'ont pas annoncé quelques Aſtronômes. « Il paroît, dit M. Rizzi-Zannoni, Auteur de cet Almanach, par les calculs qui ont été faits ſur les Tables lunaires de M. Mayer & ſur celles du Soleil de l'Abbé de la Caille, que le 16 Août à 2 heures 35 minutes après midi, (*) une Eclipſe de Soleil commencera à s'appercevoir à Beauvais, & finira à 3 heures 52 minutes. Il eſt bien vrai que ce ne ſera qu'une échancrure d'un dixieme de doigt, formée par le bord inférieur de la Lune ſur la partie boréale du Soleil, & qu'il

(*) *Nota.* Il y a ici faute d'impreſſion. Liſez *à 3 heures 57 minutes 30 ſecondes*, & pour la fin de l'Eclipſe, ſubſtituez *5 heures 12 minutes*, *à 3 heures 52 minutes.*

faudra être muni d'une bonne lunette pour la distinguer. Nous ne devons pas dissimuler non plus que par une seule erreur de 20 secondes commise dans quelque équation, l'Eclipse pourroit être diminuée ou même ne point paroître du tout. Ainsi on ne sauroit assez recommander aux personnes qui cultivent l'Astronomie dans les païs septentrionaux de l'Europe, de bien mesurer ce jour là, la distance des cornes avec un bon Micrometre, afin de déterminer avec précision la latitude de la Lune. » Il est flatteur pour M. Rizzi-Zannoni d'avoir le premier annoncé parmi nous ce Phénomene céleste dont l'observation sera très-importante.

DE PARIS.

L'*Art de vérifier les Dates.* Cet ouvrage si connu, si estimé, &

en même-tems si nécessaire, sera réimprimé avec des augmentations très-considérables au commencement de l'année prochaine. C'est ce que nous apprend un *Prospectus* fort bien raisonné, dans lequel on détaille tous les avantages de l'Edition projettée sur l'ancienne devenue aussi chere que rare. La Table chronologique qui forme la premiere partie de l'ouvrage sera étendue jusqu'à l'an 1900. On se propose d'enrichir la seconde partie de morceaux très-intéressans, & qui sont exposés en détail dans le Projet qu'il faut lire pour avoir une idée du travail, des soins & des lumieres qu'exige cette édition nouvelle. Comme elle sera augmentée de plus d'un tiers, on est obligé d'en changer le format in-4°. pour adopter le *petit in-folio*. Les savans Editeurs prient tous ceux qui auroient ou des corrections sur

l'ancienne édition, ou des vues nouvelles à leur proposer pour celle qu'ils méditent, de les leur faire passer sous le pli du Libraire qui reçoit les souscriptions, & ils promettent d'avance de payer à tous ceux qui les auront aidés le tribut de reconnoissance qui leur sera dû. Ils avertissent que les fautes de calcul relatives à la Table des Eclipses échappées dans la premiere édition au feu Abbé de la Caille qui avoit été chargé de cette partie de l'ouvrage, disparoîtront dans la seconde par les soins d'un habile Académicien qui veut bien se charger de ce travail. Tout concourt donc en faveur de l'Edition annoncée pour laquelle on souscrira jusqu'au mois de Janvier 1766, chez *le sieur Desprez, Imprimeur du Roi & du Clergé, rue St. Jacques.* Le prix de la souscription n'est que de 24 liv. dont la moitié en sous-

crivant, & l'autre en recevant l'ouvrage. Le Libraire dont la fidélité à ses engagemens est aussi connue que son habileté dans l'art qu'il exerce avec distinction, promet de ne rien épargner pour donner à ce Livre toute la perfection Typographique dont il est susceptible. Il avertit en même-tems que ceux qui n'auront pas souscrit payeront rigoureusement l'ouvrage 48 liv., & qu'il placera à la tête les noms & les qualités des souscripteurs.

Le Déïsme réfuté par lui-même, ou examen des Principes d'Incrédulité répandus dans les divers Ouvrages de M. Rousseau; par M. BERGIER, *Docteur en Théologie, Curé dans le Diocèse de Besançon.* Paris, Humblot, 1765. in-12. 2. vol. De tous les ouvrages qui ont paru contre M. Rousseau, celui que nous annonçons est, à

notre avis, le plus fort, le plus solide, le plus digne de l'Ecrivain dont on y réfute les principes aussi faux que dangereux. M. Bergier a employé la forme de lettres adressées à son adversaire, parce que cette maniere lui a paru mettre plus de vivacité & d'intérêt dans la controverse. On trouve donc ici douze Lettres: dans la premiere il est question de la possibilité d'une révélation surnaturelle dont la nécessité est prouvée dans la seconde; la troisieme roule sur l'existence & les preuves d'une révélation, & la quatrieme sur la voie dont Dieu veut se servir pour nous la faire connoître. Il est question dans la 5e. & la 6e. de la tolérance aussi bien que des abus & des maux que l'on attribue à la Religion. La création & la chute de l'homme sont la mâtiere de la 7e. La maniere d'enseigner la Religion

est l'objet de la 8e. dans laquelle on discute le plan d'éducation proposé dans Emile. Dans la neuvieme on traite de l'accord du Christianisme avec la saine politique; & dans la 10e. on examine l'apologie de M. Rousseau; enfin les 11e. & 12e. servent de réponse à celles écrites *de la Montagne.* La méthode de M. Bergier est pressante, sa maniere est forte, son style vigoureux, ses raisons encore meilleures. Partout il met son adversaire en opposition, en contradiction avec lui-même; il montre que sa doctrine n'est point liée, qu'il détruit d'une main ce qu'il a bâti de l'autre; qu'en un mot il laisse ses Lecteurs dans une perplexité, dans une indécision accablantes. Cet ouvrage doit être lû de tous ceux qui avec de la bonne foi peuvent s'être laissé séduire par l'éloquence de M. Rousseau; il seront surpris de voir des

inconſéquences & des contradictions perpétuelles dans un Ecrivain qui ſe pique de raiſonner en matiere de Religion, & qui effectivement le fait infiniment mieux que cette tourbe de Mécréans ſans principes & ſans lumieres, plus propres à enfanter une froide épigrame, un ſarcaſme groſſier, qu'à ébranler la foi de quiconque veut ſe ſervir en les liſant des lumieres de ſa raiſon.

*Philippiques de Demoſthene & Catilinaires de Ciceron, traduites par M. l'Abbé d'*OLIVET *de l'Académie Françoiſe.* Paris, Barbou, 1765. in-12. de 420 pages. C'eſt ici la *cinquieme* édition de cette excellente Traduction qui parut pour la premiere fois en 1744. Outre les changemens que le célébre Traducteur a faits à ſon ouvrage, il publie aujourd'hui deux

morceaux du P. de Jouvancy ; ſavoir, ſa Traduction de la premiere Philippique de Démoſthene, & ſes Remarques ſur la Traduction de M. de Tourreil. Quoique le travail de ce dernier ſoit digne d'éloges, il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi parfait qu'il pouvoit l'être ; la traduction de M. l'Abbé d'Olivet juſtifieroit ſeule le jugement qu'en ont porté MM. Rollin & Maſſieu, ſi l'on avoit encore quelques doutes à cet égard. Ce volume eſt imprimé avec cette élégance, cette correction qui caractériſent tout ce qui ſort des preſſes du ſieur Barbou, chez lequel on trouve encore les Livres ſuivans :

1°. *Fables de Phedre avec des notes, des éclairciſſemens, & un petit Dictionnaire à la fin à l'uſage des Commençans ; par M***, Profeſſeur au Collége de Louis le Grand*, nouvelle édition, volume

in-12. de 300 pages environ. *Prix 1 liv. 4 f.*

2°. *Synopsis Universæ praxeos Medicæ, Autore J. LIEUTAUD*, 1765. 2 vol. in-4°. *Prix 18 liv.*

3°. *Sanctii Minerva cum animadversionibus Perizonii*: ouvrage excellent & trop peu lû chez nous. 2 vol. in-8°.

4°. Enfin *Hoffmanni, opera Medica*, onze volumes in-fol.

Prospectus d'un nouveau Dictionnaire universel François, Latin, Italien & Espagnol en 4 volumes in-4°. On fait connoître dans ce Prospectus les avantages de l'ouvrage annoncé qui devoit d'abord paroître en deux volumes in-folio, ce qui a été changé; on insiste sur le mérite d'un Dictionnaire vraiment *universel*, c'est-à-dire, qui comprenne réellement tous les mots d'une langue, ceux des Arts & des Sciences, des

Nations, des Sectes ; de la Fable, & même des Royaumes, Villes, Montagnes &c. Enfin on avertit que la souscription qui est de *cinquante livres*, ne sera ouverte que jusqu'au premier Décembre 1765 pour l'Europe, & six mois plus tard pour les autres parties du Monde. Ceux qui n'auront pas souscrit ne pourront obtenir le Livre qu'à un tiers au dessus du prix de la souscription. On doit s'adresser à *Vallat la Chapelle*, *Libraire*, *à la Ste. Chapelle au Palais*.

Histoire civile, *Ecclésiastique & Littéraire de la Ville & du Doyenné de Mondidier*, *avec les pièces justificatives*, *par le P.* DAIRE, *Célestin*, *de l'Académie de Rouen*. A Amiens, chez François ; & à Paris, chez Ganeau & Panckouke, 1765. in-12. de 360 pages environ. Après avoir fait l'Histoire

d'Amiens, le R. P. Daire eſt occupé de celle de tout le Diocèſe. Il commence par faire connoître Mondidier, l'un des quatorze Doyennés ſoumis à l'Archidiacre d'Amiens. Cette ville eſt ſituée dans le Senterre, canton très-fertile de la Picardie, à 22 lieues de Paris & à 9 de St. Quentin. Elle tire ſon nom de ſa ſituation ſur le haut d'une montagne. Le P. Daire n'oublie rien de ce qui a trait directement ou indirectement à l'hiſtoire de Mondidier; ſi tous ces détails ſont aſſez indifférens pour le commun des Lecteurs, au moins ſont-ils, comme dit l'Auteur, *d'une utilité ſenſible pour tous ceux qui habitent la portion de terrein dont on y fait la deſcription.* C'eſt donc principalement aux Mondidériens qu'eſt deſtiné cet ouvrage dans lequel les autres Littérateurs trouveront

au besoin des faits, des anecdotes, qu'ils chercheroient inutilement ailleurs. L'Auteur a travaillé avec soin le 4^e. Livre de son ouvrage qui est destiné à l'histoire des Hommes célébres, & en particulier de ceux qui se sont distingués dans les Sciences. Mais pour acquérir cette *célébrité* dans les Sciences, les Mondidériens ont besoin de sortir de leur patrie, comme on peut en juger par le trait suivant rapporté à la page 132 de cette histoire. « Un Libraire attiré par l'appas du gain, » se fit recevoir en 1671, & ne » put s'y fixer (à Mondidier) » malgré le goût des habitans pour » la Littérature & les Livres. » Obligé par la misere de cher- » cher fortune ailleurs, il se re- » tira en répétant ce vers :

Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo.

» Cet exemple effrayant n'en a
» point épouvanté un second, qui
» *réunissant les talens du Relieur*
» *à ceux du Libraire*, ne sauroit
» manquer de s'y maintenir avec
» le secours d'une prudente éco-
» nomie. Il n'en est pas de même
» des Traiteurs, quoiqu'en grand
» nombre ils sont tous occupés,
» & il est rare d'en voir au dessous
» de leurs affaires. »

Saugrain le jeune, Libraire, Quai des Augustins, propose par souscription une *Histoire abrégée de la ville de Dunkerque en douze Plans*, gravés d'après les dessins originaux faits avec la plus grande exactitude par le sieur *Carpeau*, Dessinateur des Places de la Flandre Maritime. Ces Plans représenteront les divers changemens arrivés à la ville de Dunkerque, à son Port & à ses fortifications depuis l'origine de cette ville qui

remonte au tems de Jules César jusqu'à présent. Nous avons vû deux de ces Plans; le premier où l'on voit l'origine de Dunkerque, le second qui représente cette ville telle qu'elle étoit en 1759, & il nous ont paru dressés avec beaucoup de soin. La souscription pour les douze Plans est de 24 liv. ceux qui n'auront pas souscrit les payeront 12 liv. de plus.

Calendrier des Reglemens, ou Notice des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Ordonnances, Reglemens & Arrêts, tant du Conseil que des Parlemens Cours Souveraines & autres Jurisdictions du Royaume qui ont paru pendant l'année 1763, par M. VALLAT-LA-CHAPELLE. A Paris, chez l'Auteur, Libraire au Palais, 1765. in-18. petit format de 534 pages. Cette compilation est très-bien faite, & elle nous paroît né-

ceſſaire à tous les gens de Loix. M. Vallat-la Chapelle a déja publié les Edits, Déclarations &c. donnés en 1762, ſous le titre de *Calendrier des Loix*; il change aujourd'hui le titre de ſon Livre, mais il ſuit à très peu près le même plan qui eſt fort étendu. Il range ſous certains titres toutes les Loix données en 1763, & tous ces titres ſont diſtribués par ordre alphabétique; en ſorte que cette compilation forme un véritable Dictionnaire des Loix, dans lequel on peut facilement trouver toutes celles dont on a beſoin. L'Auteur prie tous ceux qui auront obtenu des Arrêts de Reglemens, avec permiſſion de les faire imprimer, de les adreſſer à Prault, Imprimeur Libraire, Quai de Gêvres, afin qu'il puiſſe en faire uſage les années ſuivantes.

Dictionnaire universel, Dogmatique, Canonique, Historique, Géographique & Chronologique des Sciences Ecclésiastiques &c. Par les RR. PP. RICHARD & GIRAUD, *Dominicains du Fauxbourg St. Germain* (Tome VI[e].). A Paris, chez Jombert, 1765. in-folio de 843 pages. C'est le *supplément* attendu depuis si long tems du Dictionnaire Ecclésiastique, des RR. PP. Jacobins qui a occupé une place honorable dans nos Mémoires à mesure que les différens volumes qui le composent ont paru. Les savans Auteurs s'étoient eux-mêmes apperçu dans le cours de l'ouvrage qu'ils auroient bien des additions à y faire, plusieurs méprises à corriger, des articles entiers à remanier, & c'est à remplir ces différens objets qu'ils ont employé ce supplément. Le *sixieme* volume est donc absolument

néceſſaire à ceux qui ont les *cinq* précédens. On y trouve d'ailleurs *trois* morceaux importans, & qui ſeuls mériteroient une attention marquée de la part du Public. Ces morceaux ſont, 1°. Un abrégé de l'*Embryologie ſacrée*, ouvrage dans lequel le Docteur *Cangiamila* traite avec beaucoup d'étendue des devoirs des Médecins &c. relativement au ſalut éternel des enfans qui ſont dans le ſein de leur mere. Ce livre écrit originairement en Italien, a été pluſieurs fois imprimé en cette langue ; on a imprimé en 1757 une traduction Latine ; & quoiqu'il ait reparu en 1762 à Paris par l'abrégé en notre langue publié par M. l'Abbé Dinouart, l'analyſe ſavante donnée par les PP. Jacobins ne peut qu'être bien accueillie. 2°. Une Diſſertation ſur la queſtion ſi un Infidele, un Payen, un Mahometan, un Juif marié légi-

timement ſelon les loix de ſa Nation, & qui ſe convertit enſuite à la Foi Catholique, peut ſe marier validement à une Catholique, ſuppoſé que la femme qu'il a épouſée dans l'infidélité refuſe de venir habiter avec lui. 3°. Un Traité complet & fort étendu de la vérité de la Religion, dans lequel on trouve toutes les preuves du Chriſtianiſme rangées dans un bel ordre, & les difficultés des Incrédules anciens & modernes ſolidement réfutées. Nos Lecteurs penſent bien que nous reviendrons à ce VI^e. volume, qu'une ſimple annonce ne peut faire connoître ſuffiſamment.

Examen des Syſtêmes du monde, où l'on diſcute quel eſt le véritable, 1765, brochure in-12. de 64 pag. ſe trouve à Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques. On appelle *Syſtême du monde* la diſpoſition des

Aſtres les uns à l'égard des autres, & leurs mouvemens conſidérés en général. Cette diſpoſition & ces mouvemens des Aſtres étant conçus différemment par diverſes perſonnes, cette diverſité d'opinions a produit la diverſité des *ſyſtêmes*. Celui de Copernic eſt regardé comme le plus vrai, peut-être même comme le ſeul raiſonnable, par les Phyſiciens & les Aſtronomes. Voici un Ecrivain qui vient troubler le triomphe des Coperniciens, & qui veut reſſuſciter un ſyſtême ancien & oublié, celui de Tycho-Brahé, non tel que l'a imaginé ſon inventeur, mais tel qu'il a été corrigé par Logomontan, l'un de ſes diſciples. La Terre qui depuis pluſieurs années tournoit, ſelon le grand nombre des Phyſiciens, eſt donc, s'il en faut croire l'Auteur de la brochure, fixe & immobile dans la place qu'elle occupe; c'eſt au Soleil qu'il

appartient de tourner, & on n'accorde à notre Globe qu'un mouvement de rotation sur son axe. Il n'y a pas apparence que l'Ecrivain anonyme fasse changer l'opinion reçue des Physiciens, il paroît s'attendre lui-même au jugement que l'on ne manquera pas de porter sur sa brochure, mais il a toujours bien fait de la publier.

Histoire du regne de la Reine Anne d'Angleterre, contenant les Négociations de la Paix d'Utrecht, & les démêlés qu'elle occasionna en Angleterre, traduction de l'Anglois de Jonathan SWIFT, *Doyen de S. Patrice en Irlande.* Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, 1765. in-12. de 416 pages, sans la Préface qui en a 24. « Je ne mêlerai, » dit Swift à la page 3 de cette » Traduction, ni panégyriques » ni satires dans une histoire faite

» pour

» pour instruire la Postérité, ainsi » que pour détromper dans notre » siécle ceux qui peuvent être dans » l'ignorance ou dans l'erreur. » Des faits rapportés avec sincé- » rité sont les plus grands éloges » & les reproches les plus dura- » bles. » Il nous paroît que Swift oublia plus d'une fois cette pro- messe en écrivant son histoire, dans laquelle il ne cesse de louer à outrance la Reine Anne & ses Ministres en même-tems qu'il in- vective avec amertume contre plusieurs personnes dont tout le crime est de n'avoir pas applaudi à toutes les opérations de la Cour. Ce livre au reste renferme une multitude d'anecdotes particulie- res qu'on chercheroit vainement dans les autres. D'ailleurs la ma- niere de l'Ecrivain est attrayante ; & ici comme dans ses autres ou- vrages, il peint avec une force

qui lui est propre. *Ce volume in-12. se vend 2 liv. 10 s. relié.*

*Histoire de la République de Venise, depuis sa fondation jusqu'à présent, par M. l'Abbé L**** (LAUGIER) Paris, Duchesne, 1765. Tomes VI & VII^{e}, in-12, le premier de 480 pages, le second de 540. Des circonstances dont le détail est inutile au Public avoient interrompu la continuation de ce bon ouvrage. L'Auteur le reprend aujourd'hui pour le suivre désormais sans interruption. Nous le reprendrons de notre côté avec la satisfaction que nous avons toujours à entretenir les Lecteurs des compositions estimables. *Chacun de ces volumes se vend 3 liv. relié.*

La Théologie des Peintres, Sculpteurs, Graveurs & Dessinateurs, où l'on explique les principes & les

véritables regles pour représenter les Mysteres de Notre Seigneur; ceux de la Ste. Vierge, les Saints en particulier; les différens traits de leur vie, & les autres sujets de dévotion; avec l'indication des meilleurs Tableaux & des morceaux de Sculpture les plus estimés en ce genre, qu'on voit dans les Eglises de Paris & dans les Cabinets des Particuliers; par M. l'Abbé Méry, D. L. C. Prêtre & Licentié en Théologie. in-12. de 300 pages, compris la Préface. Paris, de Hansy le j^e. rue St. Jacques, 1765. L'Auteur a fondu dans cet ouvrage l'Histoire des Peintures Sacrées & des Images de Jean Molan, qu'il s'étoit proposé d'abord de traduire. Nous croyons qu'il a mieux fait de donner un choix des principes & des regles que prescrit cet Ecrivain aux Peintres & Sculpteurs qui veulent traiter des morceaux de Religion, en retranchant tout

ce que le langage des Ecoles auroit eu de rebutant dans une pareille matiere. Il a rendu par-là son traité plus intéressant & ses principes plus faciles à saisir. Ce qu'il a emprunté de M. d'Argenville pour donner une notice des sujets des meilleurs tableaux & des bons morceaux de Sculpture en ce genre, qui se trouvent dans les Eglises de cette Capitale, dans les Cabinets des Princes & des particuliers; ce qu'il y a ajouté de ses réflexions & des traits qu'il a pu recueillir ailleurs, nous donnent un ouvrage neuf dans notre langue, utile aux Artistes, & intéressant même pour ceux qui ne le sont pas. Nous donnerons une idée plus développée du mérite de cette *Théologie des Peintres* dans un de nos Extraits.

Traité complet des Accouchemens naturels, non naturels & contre

Nature, expliqué dans un grand nombre d'Observations & de Réflexions sur l'art d'Accoucher; par le sieur de LA MOTTE, *Chirurgien Juré, & Accoucheur à Valognes.* A Paris, chez d'Houry, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille Bouclerie, 1765. in-8°. 2 vol. de plus de 700 pages chacun, avec figures en taille douce. L'Ouvrage de M. de la Motte dont les plus habiles Accoucheurs ont fait l'éloge, méritoit d'être réimprimé, la premiere Edition étant entierement épuisée depuis long-tems. Heureusement le soin de veiller à la réimpression a été confié à des mains habiles, ce qui arrive trop rarement. Le nouvel Editeur qui doit être lui-même un bon Praticien & un excellent Chirurgien, a enrichi l'ouvrage d'nne multitude de Remarques fort intéressantes; il a de plus changé l'ordre suivi par M.

de la Motte pour en introduire un meilleur ; enfin il y a ajouté des figures qui ont été gravées sous la direction de M. Suc , & des chapitres entiers pour les expliquer. Cet Ouvrage ainsi refondu & amélioré devient , pour ainsi dire , neuf; il doit intéresser tous les Praticiens qui seront certainement charmés de l'avoir dans un format commode , & ainsi enrichi d'observations nouvelles qui en augmentent le mérite. L'Edition d'ailleurs est très-belle , & fait honneur au Typographe , ce que nous remarquons avec plaisir. On a eu soin dans la Table d'indiquer l'ordre des chapitres , & les pages de l'ancienne Edition , aussi bien que ceux de la nouvelle, en sorte que d'un coup d'œil on voit les transpositions & les additions faites dans celle ci. Cette attention (que l'on devroit avoir à l'égard de tous les livres qu'on

réimprime avec des changemens) sera fort utile à ceux qui voudront vérifier certains textes dans les deux Editions.

Consultations sur la plûpart des maladies qui sont du ressort de la Chirurgie ; par Henri-François LE DRAN, Maître en Chirurgie &c. &c. Paris, Didot le j^e^. 1765. in-8°. Cet ouvrage est fait pour l'usage de ceux qui se destinent aux fonctions pénibles de la Chirurgie. Un livre à la tête duquel on voit le nom d'un homme qui a près de cinquante ans de pratique dans cet Art, porte avec soi sa recommandation.

Dissertatio nova de suffusione seu cataracta ; oculi anatome & mechanismo locupletata : Auctore D. COLOMBIER, *Medicinæ Doctore.* Amstelodami & venit Parisiis, apud Petr. Francisc. Didot,

1765. in-12. de 194 pag. Cette dissertation sur la Cataracte est divisée en deux parties : la premiere contient la description anatomique de l'Œil, le mouvement & l'usage des parties qui le composent, le méchanisme de la vision ; dans la seconde l'Auteur après avoir donné la description de la maladie & fait connoître ses différentes espèces, passe à la maniere d'opérer : il rapporte les différentes méthodes, dont il examine les avantages ou les inconvéniens en Artiste habile & expérimenté. Partout il raisonne avec justesse ; sa dissertation doit exciter l'attention des gens de l'Art.

Histoire Ecclésiastique & civile, Politique, Littéraire & Topographique du Diocèse de Langres & de celui de Dijon ; par M. l'Abbé MANGIN, *Docteur de la Faculté*

de Théologie &c. Paris, Bauche, 1765. in-12. 3 vol. Depuis quelque tems on s'occupe tellement de l'hiſtoire particuliere du Royaume qu'il n'eſt plus gueres aujourd'hui de Province, de Diocèſe, de Ville même qui n'ait trouvé un Hiſtorien. Du concours de tous ces ouvrages il réſultera quelque jour une excellente Hiſtoire générale; au moins faut-il eſpérer qu'une main habile fera dans les annales particulieres un choix judicieux des faits qui méritent d'être conſignés dans les annales de la Nation. En attendant il eſt toujours bon que des Ecrivains laborieux compilent tous les faits locaux conſignés dans des archives qui peuvent périr: conſidérées ſous ce point de vue, les hiſtoires particulieres méritent d'être accueillies. Celle du Diocèſe de Langres

trouvera ſa place à côté des autres ; l'Auteur a cherché à la rendre intéreſſante ; & à ne rien omettre de ce qui avoit trait à ſon objet. Il fait mention des Egliſes, Abbayes, Couvens du Diocèſe de Langres ; & il en trace l'hiſtoire ; il parle de tous les grands hommes (de S. Bernard en particulier) qui ont illuſtré le Diocèſe &c. &c. Peut-être deſirera-t-on que l'Auteur n'eût écrit que des faits relatifs à l'hiſtoire de Langres qui par ce moyen auroit été plus courte ; peut-être encore ſera-t-on fâché qu'il n'ait pas aſſez ſoigné ſon ſtyle ; mais on ne pourra toujours refuſer à M. l'Abbé Mangin le mérite d'avoir éclairci l'hiſtoire de Langres par un ouvrage qui ſuppoſe de la lecture, du travail, & ce qui eſt plus eſtimable, du zele pour tout ce qui peut contribuer à honorer ſa patrie.

Le Voyageur curieux, ou vuë des Routes de France. A Paris, chez C. J. Panckouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise.

Nous n'avons ici qu'une partie de cette vuë agréable des routes de France, c'est celle de Paris à Compiegne, que la circonstance du voyage de la Cour a sans doute engagé à publier la premiere. Cette vuë est distribuée en sept feuilles, dont chacune contient un peu plus de deux lieues de païs en longueur. Ces Cartes ne laissent rien à désirer au voyageur de ce qui peut satisfaire sa curiosité. Il y trouvera à droite & à gauche de la chaussée, les différens Villages, Fermes & Hameaux dans leur position, les chemins qui y conduisent; jusqu'aux moindres ruisseaux qui les coupent &c. La

vue des Châteaux & Maisons de campagne est sans contredit ce qu'il y a de plus curieux dans ce voyage. Elles y sont présentées dans leur forme, avec la distribution de leurs parcs, parterres &c. & leurs avenues. Un numero de renvoi à la marge indique à qui elles appartiennent. A cet égard nous exhortons l'Auteur à donner une nomenclature plus fidele. On y trouve de plus toutes les routes de la Forêt de Senlis & de celle de Compiégne, le plan de ces deux Villes &c. La gravure nous a paru d'une bonne main, & ceux qui connoissent le local trouveront beaucoup d'exactitude dans l'exécution. Nous désirons que le succès de cette vue de la route de Compiégne engage à travailler dans le même goût la route de Paris à Chartres, de Paris à Arpajon, ou même à Etampes, &

ſurtout celle de Paris à Fontaine-bleau par eau & par terre; il convient que cette derniere ſoit double. La multitude & la variété des Maiſons de campagne qui bordent la Seine de Paris à Valvin invitent le Graveur. Ce ſera peut-être la partie de ſon travail la plus agréable & la plus fructueuſe.

Manuel du Jardinier, ouvrage néceſſaire aux Cultivateurs, amateurs de la Botanique & de la Phyſique, par le ſieur MIRANDOLA, *traduit ſur l'original Italien, par* M. C. L. E. RANDI. Paris, Saugrain le jeune, 1765. in-12. de 455 pages, ſans le Diſcours préliminaire & la Table qui en ont 60. L'Ouvrage Italien de M. Mirandola ne forme qu'un très-petit volume. Un jeune Docteur de la

Faculté de Médecine de Paris (M. Andri) s'étant apperçu en traduisant, qu'il n'étoit pas à beaucoup près complet, a voulu suppléer ce qui y manquoit par des additions qui sont très-considérables. Le commerce que M. Andri a lié avec plusieurs Botanistes, ses connoissances & la lecture des bons Auteurs qu'il a étudiés avec attention, l'ont mis à portée de remplir ses vues, particulierement dans le Discours préliminaire qui est tout entier de lui. Il ne faut pas confondre ce *Manuel* avec celui de M. Duchesne dont on trouve l'Extrait dans nos Mémoires de Décembre dernier; les deux livres sont très-différens par la forme & le fonds; cette différence même pourroit bien nous engager à revenir quelque jour à celui de M. Andri.

Lattré, Graveur, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Benoît, a mis en vente les deux morceaux suivans :

1°. *Tableau historique & géographique de la France, qui présente par colonnes & sous un seul point de vue les Parlemens, Conseils Souverains, Chambres des Comptes, Cours des Aydes, Cours des Monnoyes & les Païs d'Etats; les Généralités, les Elections, les Gouvernemens Militaires, les Provinces de ces Gouvernemens, les principales villes de ces Provinces, les rivieres qui arrosent chacune de ces Villes; la situation astronomique de ces Villes, leur distance de celle de Paris, la taxe des lettres simples de chacune de ces villes, la quantité de jours que ces lettres sont en route, le départ & l'arrivée*

des Couriers, les Académies, les Universités, les Duchés-Pairies, les Ports de Mers, les principales Eaux minérales & les principales Montagnes. Ce tableau précédé d'une description historique de la France est terminé par l'explication des divers objets qu'il contient. Il est fort bien entendu & très-proprement gravé sur une feuille d'Atlas. *Prix 1 liv. 4 s.*

2°. *Tableau d'Escomptes & de Changes*, dont l'usage s'étend généralement & indistinctement à tout ce qui a pour objet le tant pour cent, depuis $\frac{1}{8}$ jusqu'à 28 inclusivement, soit en dehors, soit en dedans, pour servir à toutes sortes de négociations d'effets de Commerce &c., par M. LA BASSÉE. Le titre de cette feuille en indique très-bien l'objet qui nous paroît rempli avec beaucoup d'intelligence. *Prix 4 liv.*

MUSIER fils & GOGUÉ, Libraires, Quai des Augustins, distribuent un très-petite brochure intitulée: *Francion, l'Anti-whisk; ou le Jeu François, avec la méthode pour le jouer.* Ceux qui voudront savoir les Regles de ce nouveau Jeu (qui aura beaucoup de vogue si on lui fait autant d'accueil qu'au *Whisk*) peuvent se dispenser de lire les treize premieres pages de ce livret qui n'en a pourtant que 46. Les Regles ne commencent qu'à la 14ᵉ. page; on appelle le Jeu *Francion*, parce qu'il a *de l'analogie avec la Nation*; il se joue à trois, on se sert des cartes de Piquet, &c. Tout cela ne peut intéresser que la très-petite partie des Lecteurs; aussi nous bornons-nous à cette courte annonce.

Essai historique sur les Régimens d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, Juillet, 1765. II. vol.

par M. DE ROUSSEL. Paris, Guillyn, 1765. in-12. de 425 pages. M. de Nœuville qui publia en 1734 un *Abrégé chronologique & historique de la Maison du Roi*, se proposoit d'étendre ses recherches sur tous les Régimens; mais la mort de l'Auteur a arrêté ce Projet. M. de Roussel le reprend aujourd'hui, & il faut convenir que personne n'étoit plus en état que lui de se charger de cet ouvrage. Possesseur de plusieurs Manuscrits de feu M. de Nœuville, & occupé depuis plusieurs années de l'*Etat Militaire*, ouvrage qui est fort bien reçu; on conçoit qu'il doit posséder la matiere mieux qu'aucun autre. Le volume que nous annonçons ne contient que le Régiment de Picardie; l'Auteur examine, 1°. l'origine de ce Régiment. 2°. Il donne l'histoire militaire des Colonels, Lieutenants-Colonels &

Majors qui l'ont commandé depuis sa création. 3°. Suit une liste de tous les Capitaines que M. de R... a pu découvrir. 4°. Enfin l'Auteur donne le Journal des Campagnes du Régiment, les détails des Siéges & Batailles où il s'est trouvé, les pertes qu'il y a faites &c. Ce Plan nous paroît aussi judicieux que bien rempli ; nous souhaitons que M. de Roussel continue un ouvrage qui, comme il le dit avec raison, page IX, *deviendra le véritable dépôt des titres les plus précieux de la Noblesse.*

C. Panckouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, propose de donner les 80 volumes qui forment les dix premieres années de l'*Année Littéraire* au prix de 80 liv. Les années 1764 & 1765 du même ouvrage feront à l'ordinaire du prix de 24 liv. &

l'on ne jouira du rabais considérable accordé sur les précédentes années que pendant les mois de Juillet, Août & Septembre.

Le même Libraire avertit que le rabais accordé sur les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, n'aura plus lieu à la fin de Juillet, & que cet ouvrage coutera, comme à l'ordinaire, 360 liv. au lieu de 210 liv.

Autres Avis.

Les personnes qui voudront completter les Recueils des Lettres édifiantes écrites des Missions, par les RR. PP. de la Compagnie de Jesus, le pouront faire d'ici à la fin de Janvier 1766, Musier fils, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, qui vient de les acquérir à la vente des Jesuites, fournira des volumes séparés à meilleur

compte qu'ils ne se vendoient précédemment. Il pourra aussi procurer des volumes des nouveaux Mémoires des Missions du Levant ; mais il avertit qu'il ne lui reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires complets de ces deux Ouvrages.

Marchenoir, Libraire, Quai des Augustins, attenant le grand Portail, offre d'ici à la fin de l'année les Livres suivans à un rabais très considérable :

Les Lettres de S. Ambroise, traduites sur l'édition latine des Bénédictins ; par le P. Duranty de Bonrecueil, 3 vol. in-12. à 2 liv. 5 s. en feuilles.

Les Pseaumes de David en latin & en françois, avec des Réflexions morales sur chaque Verset, par les PP. Loriot & Quef-

nel, 3 vol. in-12. 2 liv. 5 s. en feuilles.

x Lettres de M. de Saint-Cyran à sa Niéce, 2 vol. in-12. 1 liv. 4 s. en feuilles.

Passé le tems marqué, chaque volume se vendra 2 liv. 10 s. relié.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juillet IIe. vol. 1765.

ARTICLE VIII. *Recherches sur l'époque de l'Equitation & de l'usage des Chars équestres chez les Anciens*, par le P. Fabricy, pag. 198

Art. IX. *Atlas historique de la France ancienne & moderne &c. par* M. Rizzi Zannoni, 213

Art. X. *Remarques sur les Lettres de St. Ignace d'Antioche,* 223

Art. XI. *Du Calcul intégral, par* M. le Marquis de Condorcet, 252

Art. XII. *Lettres d'un Particulier à un Seigneur de la Cour, ou Observations irénaïques sur la Science métallique & le style lapidaire, & en particulier sur les deux Inscriptions proposées & tracées en plâtre à la Place de* Louis-le-Bien-Aimé, 263

Art. XIII. *Observations & Recherches médicales, par une Société de Médecins de Londres &c. trad. de l'Anglois, par* M. Bourru M. D. P. 248

Art. XIV. *Lettre des Libraires associés à l'impression du* Dictionnaire des Hérésies, *aux Auteurs de ces Mémoires,* 297

ART. XV. *L'Art de Converser*, Poëme par feu le P. André, Auteur de l'Essai sur le Beau, . . . 318

ART. XVI. Nouvelles Littéraires, . . . 328.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 2 Juillet 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Août, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AOÛT, 1765.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 847 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	11.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Août, 1765.

ARTICLE XVII.

MÉMOIRES POUR LA VIE de François PÉTRARQUE, tirés de ses Ouvrages & des Auteurs contemporains, avec des Notes ou Dissertations & les

Pièces justificatives. Tom. 2d. Amsterdam, Arkstée & Merkus, 1764. in-4°. d'environ 600 pages.

NOs Lecteurs connoissent le plan de cet ouvrage par l'Extrait étendu que nous avons donné du premier volume (*). Nous nous serions plutôt occupés du second, s'il nous étoit parvenu plus tôt ; il faut espérer qu'on sera plus prompt à nous faire passer le troisieme. Celui qui nous occupe aujourd'hui commence par une Préface en forme d'Epître adressée aux Littérateurs François & Italiens, dans laquelle après avoir témoigné sa sensibilité sur les

(*) Mois de Juin 1764, page 1338 & suiv. Nous avons fait à la fin de cet Extrait une ou deux notes sur lesquelles nous aurions été flattés d'avoir l'avis du savant Biographe de Pétrarque.

éloges donnés au premier volume, l'Auteur ſe plaint avec beaucoup de modeſtie de n'avoir pas éprouvé de Critiques. Il répond enſuite à une Lettre inſérée dans la Gazette Littéraire contre laquelle un anonyme s'étoit déja élevé dans l'Année Littéraire de M. Fréron, & cette réponſe de l'Auteur prouve que pour combattre un Ecrivain tel que lui, il ne ſuffit pas de ſe préſenter avec une plume aimable, légere & ſéduiſante. Il finit cette Epître en avertiſſant qu'au lieu de quatre volumes que devoient avoir ces Mémoires, il reſſerrera ſa matiere de façon à n'en donner que trois, après leſquels il ſe propoſe de *mettre en œuvre* les matériaux qu'il a raſſemblés ſur les vies de Dante & de Boccace. Nous deſirons ſincérement que M. l'Abbé de S... s'occupe de ce dernier travail, quand il aura fini le premier, & nous

pensons que, même au delà des Alpes, il n'y a personne qui soit plus en état que lui de faire bien connoître les deux Princes de la Poësie Italienne. Il est seulement à souhaiter que sans reproduire leurs ouvrages, le docte Compilateur s'attache précisément aux vies littéraires de ces héros; que l'histoire de leur siecle n'y soit touchée que légerement, & autant que le sujet principal semblera l'exiger; qu'en un mot il se trouve dans les vies de Dante & de Boccace moins de digressions sur tous les sujets qui se présenteront à l'Ecrivain, qu'il n'y en a dans les Mémoires sur Pétrarque dont le second volume va nous occuper.

Ce second volume comprend l'histoire de sept années seulement, depuis 1341 jusqu'à 1348 inclusivement, c'est-à-dire, depuis l'époque du Couronnement de Pétrarque à Rome jusqu'à la

mort de Laure, qui après avoir tant exercé la verve du Poëte pendant plus de vingt ans, finit enfin ses jours à Avignon le 6 Avril 1348. On a de la peine à concevoir au premier instant comment il est possible que sept années de la vie d'un simple particulier occupent un si grand espace de ces Mémoires; mais si l'on veut bien se rappeller la marche de l'Auteur, rien ne sera plus aisé à entendre. La Vie & les Ouvrages de Pétrarque ne forment pas seuls la matiere de ces Mémoires; on y trouve encore l'histoire civile, politique & militaire du siécle de ce Poëte, un très grand nombre de ses Sonnets en Italien & en François, aussi bien que quelques autres de ses ouvrages en entier, des détails fort étendus sur ses amis, sur leurs productions littéraires, sur les villes où il a

ſéjourné, & par leſquelles il a paſſé &c. &c. Or tous ces objets ſous la plume du Rédacteur de ces Mémoires ſe ſont tellement étendus qu'ils y occupent un terrein très vaſte, & que ſouvent même le Lecteur forcé de les ſuivre, perd de vue & Pétrarque & ſes Ouvrages, & ſes voiſins ou amis, & ſa Laure même ſur laquelle nous ſommes pourtant fort éloignés de dire que l'Auteur ne ſe ſoit pas ſuffiſamment étendu.

D'après cet expoſé de la marche de ces Mémoires, on doit ſentir que nous n'entreprendrons pas un Extrait en forme de ce ſecond volume; nous nous bornerons à ſaiſir année par année les circonſtances principales de la Vie de Pétrarque, après quoi nous donnerons une idée des Notes ou plutôt des Diſſertations qui le terminent.

Ce fut le 8 Avril 1341, que Pétrarque reçut à Rome la Couronne poëtique avec toute la pompe possible. Cet honneur, quelque sensible qu'il y fût, ne lui fit pas perdre de vue sa chere Laure; à peine la cérémonie fut-elle finie, qu'il partit de Rome pour se rendre à Avignon. Timide comme le sont presque tous les Poëtes, il ne voulut pas courir les dangers de la mer, & préféra le passage des Alpes. Sur la route, comme il étoit peu éloigné de Parme, il se détourna pour aller voir les amis qu'il avoit dans cette ville, & qui l'y arrêterent plus long-tems qu'il n'avoit cru. Fixé à Parme alors en proye aux tumultes d'une révolution, il acheta à l'extrémité d'un des fauxbourgs une petite maison dans laquelle il commença & finit en très-peu de tems son Poëme très-médiocre

de l'*Afrique*. Il perdit dans cet intervalle plusieurs amis, & revint à la sollicitation de ses Protecteurs à Avignon où il vit mourir le Pape Benoît XII, avec autant de satisfaction qu'il eut de plaisir à soupirer auprès de Laure qu'il avoit quittée depuis 18 mois. Détails sur Benoît XII. & sur son successeur Clément VI. qui donna à Pétrarque un Prieuré en récompense d'une harangue médiocre faite au Pontife pour l'engager à retourner à Rome, ce qui ne réussit pourtant point. Le Poëte fait connoissance & se lie étroitement avec Nicolas Gabrini plus connu sous le nom de Rienzi, cet homme qui a joué un rolle pour lequel il étoit si peu fait par sa naissance & par ses talens. L'intimité de Rienzi avec Pétrarque fournit à l'Auteur des Mémoires l'occasion de retracer tout au long l'histoire de cet avanturier si connu

par ce qu'en ont écrit le P. du Cerceau & M. de Boiſpreaux qui n'avoient rien dit de la part qu'eut Pétrarque à cet événement. Mort du fameux Robert Roi de Naples à l'âge de 64 ans ; ce Prince Protecteur éclairé des Lettres fut univerſellement regretté, & Pétrarque en particulier qui en avoit reçu de ſignalées marques de bonté, le pleura ſincerement à Vaucluſe où il s'étoit retiré dès qu'il avoit appris cette affligeante nouvelle ; il revint bientôt à Avignon, dans cette Cour occupée de fêtes & de plaiſirs de toute eſpèce, dont le Poëte fait un portrait ſi déſavantageux, tant dans ſes Lettres que dans ſes Vers. C'eſt à peu près dans ce tems-là (en 1343) qu'il compoſa ſes Dialogues avec S. Auguſtin dans leſquels, à l'imitation des Confeſſions du S. Docteur, il découvre lui-même ſon

intérieur, fait l'aveu de ses fautes avec la plus grande franchise & de la meilleure foi du monde. M. l'Abbé de S... donne un *précis* de cet ouvrage qui occupe près de 40 pages, & un mot qui s'y trouve fait conjecturer à l'Auteur que c'est alors que Pétrarque eut une fille née seulement dix ans après à Milan, selon d'autres Auteurs, ce qui est assez indifférent.

L'amant de Laure fut alors obligé de quitter Avignon pour aller à Naples où l'envoya Clément VI. qui prétendoit gouverner ce Royaume pendant la minorité de Jeanne, petite fille du Roi Robert, soit en qualité de Seigneur suzerain, soit en vertu d'une des clauses de la premiere investiture. Détails du voyage de Pétrarque qui passe par Nice, Monaco, Pise, Sienne, Perouse, Todi, Rome, & qui arrive le

21 Octobre à Naples. Autres détails fort prolixes ſur la Reine Jeanne, ſur la Catanoiſe qui la gouvernoit, ſur la Famille royale, le conſeil & l'eſprit qui l'agitoit; ſur une tempête épouvantable qui à la fin du mois de Novembre déſola toutes les côtes de la Méditerranée; ſur la Police de Naples très-mauvaiſe alors, puiſque perſonne (& les Miniſtres eux-mêmes) n'oſoit paroître la nuit dans les rues de cette ville, où de jeunes gens armés arrêtoient tous les paſſans; enfin ſur les ſpectacles barbares, alors en uſage, de jeunes gens qui pour amuſer le Public s'entrégorgeoient en plein jour. Toutes ces digreſſions amenent enfin l'Auteur à Pétrarque dont la négociation n'eut point de ſuccès, ce dont il ſe vangea cruellement par le portrait ſuivant de Naples. « Dieux! écrivit-il au

» Cardinal Colonne, que Naples
» eſt à plaindre ! quel change-
» ment y a produit la mort d'un
» ſeul homme ! il n'eſt plus poſ-
» ſible de la reconnoître : la Re-
» ligion, la bonne foi, la vérité
» en ſont bannies. Je crois être à
» Memphis, à Babylone ou à la
» Mecque. A la place de ce Roi
» ſi bon, ſi pieux, ſi juſte, un
» petit Moine replet, rubicond,
» nuds pieds, tête raſe, à moitié
» couvert d'un manteau ſale,
» courbé par l'hypocriſie plus que
» par l'âge, perdu de débauches,
» fier de ſa pauvreté, & plus en-
» core de l'or qu'il a amaſſé, tient
» les rênes de cet Etat chancelant ;
» ſa cruauté & ſes débauches l'em-
» portent ſur celles de Denis,
» d'Agathocles & de Phalaris (*).

(*) Le Moine dont il eſt ici queſ-
tion étoit un Cordelier Hongrois, ap-

» Ce monſtre qu'on ne peut voir » ſans horreur, opprime les foi» bles, mépriſe les Grands, » foule aux pieds la Juſtice, traite » les deux Reines avec la derniere » inſolence.... J'ai été lui porter » les ordres du ſouverain Pontife; » il m'a écouté du haut de ſa gran» deur; il m'a traité avec une im» pudence qui ne reſſemble à rien: » Suze ou Damas, Capitale des » Sarraſins, auroient reçu avec » plus de reſpect un Envoyé du » St. Siége. »

On conçoit que Pétrarque ſe hâta de quitter une ville auſſi corrompue; il en partit en effet vers la fin de Décembre 1344 pour

---

pellé Robert, que Charobert avoit laiſſé, en partant de Naples, pour Précepteur à ſon fils André, & qui gouvernoit le jeune Prince & tout le Royaume en deſpote abſolu.

aller à Parme où il comptoit trouver plus de repos Ses eſpérances furent vaines ; cette ville partagée en différentes factions n'étoit pas plus tranquille que Florence, Gênes & tout le reſte de l'Italie, qui ne préſentoit que le ſpectacle des diviſions, des haines les plus cruelles. Il abandonna cette contrée malheureuſe, & revint à Avignon où ſa premiere occupation fut de compoſer deux Sonnets à la louange de ſon Amante.

L'état de la Cour d'Avignon ne ſatisfit gueres davantage Pétrarque que les Pays d'où il venoit. Clément VI. trop occupé de fêtes & de plaiſirs, menoit une vie très-peu convenable à l'état de Chef de l'Egliſe. Ce Pontife prévenu de la fauſſe idée qu'il pouvoit diſpoſer des Couronnes, fit alors un uſage très-ridicule de ce droit prétendu. Louis d'Eſpagne, dit l'*Héxérédé*, petit-fils de Fer-

dinand, l'aîné des enfans d'Alphonſe Roi de Caſtille, fut tenté de ſe faire Souverain des îles Canaries, connues chez les Romains ſous le nom des *Iſles fortunées*; il demanda ces Iſles au Pape, avec promeſſe d'en chaſſer les Infideles & d'y rétablir la vraie Religion; le Pape conſentit à la demande du Prince qui fut ſur le champ couronné à Avignon. Pétrarque trop éclairé pour ne pas priſer comme il convenoit une nomination de cette eſpèce, s'en expliqua avec beaucoup de liberté; & comme en général le ton de cette Cour ne lui plaiſoit pas, il la quittoit le plus ſouvent qu'il pouvoit pour aller ſoupirer à Vaucluſe aux pieds de Laure, & célébrer ſa beauté & ſes rigueurs par des Sonnets que l'Auteur rapporte ſcrupuleuſement & par ordre de date dans ſes Mémoires.

L'amour du Poëte n'étoit ce-

pendant pas si violent qu'il ne lui fît regretter l'Italie. Avignon étant devenu insupportable pour lui, *peut-être parce qu'on n'y rendoit pas la justice qu'il croyoit dûe à son mérite & à ses talens*, & le Cardinal Colonne à qui il étoit attaché depuis 14 ans, n'ayant rien fait pour sa fortune, ce qui arrive très-souvent à ces Grands qui n'ont des amis & des protégés que par vanité, Pétrarque se détermina à partir pour Veronne où étoit Azon son ami, & fit ses adieux à Laure & à Colonne; la premiere ayant paru affligée du départ de son Amant, celui-ci fit encore plusieurs Sonnets qui sont aussi rapportés par notre Auteur.

Arrivé à Veronne notre Poëte imagina d'écrire une lettre à Ciceron, dans laquelle il peint ce célèbre Orateur de couleurs assez noires. Cette lettre datée du 12

Mai 1345, ſe trouve ici toute entiere traduite en françois par M. de S... qui obſerve à cette occaſion que dans la nouvelle hiſtoire d'Angleterre de M. Hooke, Ciceron eſt traité plus durement encore que par Pétrarque. Celui-ci s'ennuya bientôt de Veronne, & revint à Avignon faire de nouveaux Sonnets pour Laure, qui enchantée de le revoir, ne fut plus auſſi rigoureuſe à ſon égard qu'elle l'avoit été juſqu'alors.

Revenu à Avignon, Pétrarque ſe partagea entre la Cour & Vaucluſe, entre la compoſition de différens ouvrages & la réception de quelques amis. Il fit dans le cours de 1346 & 47 pluſieurs Sonnets, écrivit des lettres ſur les événemens du tems, en particulier à Rienzi dont les projets ambitieux & extravagans le tranſportoient d'admiration, il com-

poſa quelqu'autres ouvrages ; du reſte nous ne voyons rien d'intéreſſant ſur ſa perſonne juſqu'à l'année 1348 qu'il perdit ſa chere Laure. Ainſi nous paſſons aux notes qui terminent ce ſecond volume, pour faire connoître au moins les ſujets ſur leſquels elles roulent.

Dans la premiere il eſt queſtion du Couronnement de Pétrarque, des Relations qui ont été faites de cette cérémonie, des Auteurs qui les ont données, & enfin de l'uſage ancien de couronner les Poëtes renouvellé en faveur du héros de ces Mémoires. La ſeconde roule ſur la premiere des Epîtres de Pétrarque qui ſont ſans titre, ſans date & ſans adreſſe, & M. l'Abbé de S... prouve aſſez bien que cette premiere lettre fut adreſſée à Philippe de Cabaſſoles, Evêque de Cavaillon, & qu'il y eſt queſtion de la mort du Pape Be-

noit XII. La 3^e^. eſt conſacrée à la chanſon *Chiare freſche e dolci aque*, traduite ou plutôt imitée, ſelon M. de S..., en vers françois dans l'eſſai ſur l'Hiſtoire univerſelle de M. de Voltaire. On y examine la traduction françoiſe de cette pièce, le tems & le lieu où elle fut compoſée &c. La 4^e^., la plus intéreſſante & la plus ſavante de toutes, roule ſur l'aſſaſſinat d'André Roi de Naples ; l'Auteur la termine par cette réflexion digne d'être rapportée : « Un de nos Hiſtoriens, homme cauſtique & bilieux, parlant de la Reine Jeanne à l'occaſion du meurtre de ſon mari, ſe contente de dire : *Elle n'en étoit pas innocente.* Un Auteur Eccléſiaſtique dur & ſévere dit ſimplement : *Elle en fut violemment ſoupçonnée.* C'eſt le plus doux, le plus aimable, le plus galant de nos Hiſto-

riens (M. le Président Hénault) qui dit : *Elle l'a fait étrangler.* »

La 5^e. note roule sur le Sonnet 200 *real natura* &c.; la 6^e. sur le Sonnet 188 *dodeci donne*, & sur les cours d'amour, morceau aussi curieux que plein de discussions savantes ; la 7^e. sur la citation faite par Rienzi au Pape & aux Cardinaux de revenir à Rome, citation que l'Auteur soutient être absolument apocryphe ; enfin dans la 8^e. & derniere on examine quelle étoit la nature de l'amour de Pétrarque pour Laure, & l'on prouve bien que si cet amour se contint dans de certaines bornes, ce fut moins par le principe honnête que lui ont attribué quelques Ecrivains, que parce que la maniere de vivre des deux amans conforme aux usages du tems, ne leur permit point de satisfaire une passion qui dans une position dif-

férente auroit produit des effets différens.

En terminant notre Extrait de ce second volume, qu'il nous soit permis de faire quelques observations.

1°. Au commencement de la note sur l'amour de Pétrarque, M. l'Abbé de S.... avertit que pour satisfaire le Public qui lui a paru peu curieux d'avoir quatre volumes in-4°. sur Pétrarque, il supprimera désormais toutes ses *notes qui*, dit-il, *ne contiennent que des recherches peu intéressantes pour la plûpart des Lecteurs, & une certaine érudition qui ne doit pas plaire dans un siécle où l'on ne veut que la fleur des choses.* Il nous paroît que l'Auteur n'a pas tout-à-fait saisi l'idée du Public sur son ouvrage. Quand on a dit que les Mémoires sur Pétrarque étoient trop volumineux, l'observation tomboit, ce nous semble, sur

l'ouvrage même, ſur les digreſ-greſſions ſans nombre dont il eſt rempli, ſur les diſcuſſions étrangéres à Pétrarque, ſur cette multitude de Sonnets qui ſe trouvent dans le corps des Mémoires, & qui en interrompant bruſquement la narration, font perdre aux Lecteurs l'objet principal qu'ils ne voudroient pas quitter. A l'égard des Notes, comme elles ſont rejettées à la fin du volume, elles n'ont été cenſurées par qui que ce ſoit. Les amateurs de la belle Littérature & des diſcuſſions ſavantes les ont lues avec plaiſir, & les Lecteurs ſuperficiels ſe ſont bornés à les négliger. Nous penſons donc que l'Auteur feroit mal de ſupprimer les autres notes qu'il a dreſſées ſur différens points de Littérature; celles qu'il a données juſqu'ici ſont traitées de maniere à en faire deſirer de nouvelles. Rien ne lui ſera plus facile que

d'abréger l'ouvrage même en retranchant du volume suivant ce qui est étranger à Pétrarque.

2°. On a vû que ces Mémoires étoient remplis d'une quantité de faits & de remarques que naturellement on ne comptoit pas y trouver. Puisqu'elles y sont, il est à propos de mettre le Public à portée d'en jouir, & pour cela il nous paroît nécessaire que le dernier volume soit terminé par une Table des matieres fort ample. On peut considérer l'ouvrage de M. de S... comme des mélanges historiques & littéraires relatifs au siecle de Pétrarque. Or des livres de cette espèce ont nécessairement besoin d'une Table très-détaillée.

3°. L'Auteur paroît décidé (pag. xviij & xix.) à supprimer les *pièces justificatives* de ses Mémoires, aussi bien que les lettres de Pétrarque qui n'ont pas encore

vû le jour. Puiſque *les premieres ſont déja imprimées*, il ſeroit fâcheux que le Public en fût entierement privé, & il y auroit un milieu à prendre dans tout ceci : l'Auteur pourroit retrancher celles de ces pièces qui ſont déja imprimées ailleurs (en indiquant où elles ſe trouvent), auſſi bien que celles qu'il ne jugera pas lui-même fort importantes; ce qui ſeroit encore praticable à l'égard des Lettres anecdotes de Pétrarque parmi leſquelles il y en a vraiſemblablement pluſieurs que le Public recevroit avec plaiſir.

4°. Il ſeroit eſſentiel de veiller exactement à la correction des épreuves des volumes ſuivans ; le ſecond eſt moins fautif à cet égard que le premier ; mais nous y avons apperçu pluſieurs fautes typographiques qu'il ſera bien à propos de corriger dans un *Errata*.

ARTICLE XVIII.

DICTIONARIUM UNIVERSALE Latino-Gallicum, ex omnibus Latinitatis Autoribus collectum &c. c'eſt-à-dire, *Dictionnaire universel Latin François tiré des Auteurs Latins.* A Paris, chez Barbou, Aumont, Brocas & Humblot; & à Rouen, chez Richard Lallemant, 1765, in 8°. de 1200 pages environ.

VOici la quatorzieme édition de ce petit Dictionnaire compilé par Jean *Boudot* dont il a retenu le nom, & c'eſt certainement la meilleure de toutes. On ſait que cet ouvrage eſt fait de maniere qu'il eſt également néceſſaire à l'inſtruction de la Jeuneſſe, & utile à tous ceux qui par

état ou par goût s'occupent à la lecture des Auteurs anciens. Il étoit donc d'autant plus important de corriger les fautes qui s'y trouvoient, que ce livre justement estimé est un de ceux à la perfection desquels on doit le plus généralement s'intéresser. C'est ce qu'ont fort bien senti les nouveaux Editeurs de ce Dictionnaire qui n'ont pas voulu le réimprimer sans lui faire subir une révision savante, qui suppose autant de zele que de connoissances.

Cette révision plus difficile à faire qu'on ne le croiroit au coup d'œil porte sur bien des objets, parce que le livre en renfermoit plusieurs & d'un genre tout différent. Fautes de typographie, fautes relatives au fond même de l'ouvrage; c'est-là ce qu'il falloit corriger, & c'est sur quoi nous voulons donner quelques détails tant pour faire connoître

la ſupériorité réelle de cette édition ſur toutes les autres, que parce que ces détails nous paroiſſent devoir être de quelque utilité pour nos Lecteurs.

I. Il eſt des Livres dans leſquels les fautes d'impreſſion ſont de la plus grande conſéquence, & tels ſont certainement les ouvrages élémentaires, comme les Dictionnaires deſtinés ſpécialement à la Jeuneſſe. Dans celui de Boudot on a eu à corriger quatre eſpèces de ces fautes typographiques; les unes rendoient le fond des choſes inintelligible, ou leur donnoient un ſens différent, & ſouvent oppoſé au véritable; les autres concernoient les genres des noms, celles ci la quantité des ſyllabes ſur laquelle les perſonnes d'ailleurs aſſez inſtruites ſont ſi ſujettes à ſe méprendre, celles là enfin les citations des Auteurs qui

ſe trouvent preſque à chaque article.

Les fautes de la premiere eſpèce étoient ſi conſidérables qu'à peine peut-on concevoir comment elles avoient échappé. Dans un endroit on liſoit : *Ac ſi res eſſet*, au lieu de *ſi Rex eſſet*. Dans un autre : *Facta eſt alea* pour *jacta eſt*. Ici : *Appendere multo* pour *mutuo* ; là : *Commetior aliquid munere* pour *numero*. Ailleurs on voyoit *offa melle ſoporata* pour *offa* ; *pullus anſeris* , *petit oignon* pour *petit oiſon* ; *Pezita* , *æ* , ſubſtantif féminin , *point du jeu d'échecs* , au lieu de *pion* &c. &c. Quel embarras , quels tourmens pour un enfant qui trouve de ſemblables fautes? Combien de gens, même avancés dans la connoiſſance de la langue latine , ſont ſouvent arrêtés par des mépriſes de cette eſpèce ?

Nous omettons celles qui

avoient échappé pour les genres des noms dont les uns masculins étoient donnés pour féminins, & *vice versa*, ce qu'il étoit important de corriger; & nous passons aux signes destinés à exprimer la quantité des mots. Il est incroyable combien ces signes étoient fautifs : Annotīnus pour *annotĭnus*, mĭtesco & mĭtescens pour *mītesco*, illītus pour illĭtus, prŏfeci, *prŏfecturus* & *prŏfectus*, *ûs* pour *prōfeci*, *prōfectus*; *occīdo*, *je tombe*, pour occĭdo, *demĕto*, *as* pour demēto en quoi il differe de *demĕto*, *is* &c.

L'article des citations étoit encore défiguré par une multitude de fautes typographiques. Après le mot *Archilevita* on citoit la *Bible* dans laquelle ce mot ne se trouve pas; *incumbere gladium* on citoit *Plaute* au lieu de *Pline*; *tot millia hominum* on citoit *Terence* au lieu de *Tacite*. Caryatides

on citoit *Virgile*, quoique la quantité de ses vers ne lui ait pas permis de se servir de ce mot, il falloit citer *Vitruve*; *Munditenens* attribué à *Terence* il appartient à *Tertullien*; *horoscopantia signa*, mot de *Julius Firmicus* mis sur le compte de *Manilius*; *Seclum*, i est de *Lucain*, & on l'attribuoit à *Lucien* qui a écrit en grec & non en latin &c. Ces méprises typographiques & plusieurs autres dont il est inutile de faire mention, rendoient les éditions du Lexique de Boudot très-défectueuses; elles ont été corrigées avec soin dans celle qui nous occupe, & qui considérée sous ce point de vue seul, devroit être préférée à toutes les précédentes.

II. Mais ce n'est pas seulement par la correction exacte des fautes d'impression que l'édition nouvelle l'emporte sur les autres: il se trouvoit dans celles-ci une mul-

titude d'erreurs & de méprises d'un autre genre & d'une conséquence encore plus grande ; nous voulons parler de celles qui attaquoient le fond même du Dictionnaire en tant qu'il donne l'intelligence des mots latins. A cet égard le livre étoit si défectueux qu'on auroit peine à le croire, si nous n'en citions plusieurs exemples d'après un cayer particulier que MM. Lallemant ont fait imprimer à part, & qui mérite d'être conservé (*).

» AMAGETOBRIGA, æ. f. *Cic. Magstat ou Binghen sur la Nave*, *où les Romains eurent un pareil*

(*) Ce cayer de 28 pages in-8°. à deux colonnes est intitulé : *Eclaircissemens sur les corrections faites par MM. Lallemant dans la derniere édition du Dictionnaire Latin-François de Boudot* ; les éclaircissemens y sont avec raison rangés selon l'ordre alphabétique.

échec qu'à Cannes. Jamais Ciceron qu'on cite n'a dit cela ; car ce sont les Gaulois, non pas les Romains qui furent défaits à Magstat dans la bataille donnée par les Gaulois révoltés après la mort de Vitellius. Il falloit mettre, *où les Gaulois eurent un pareil échec que les Romains à Cannes.* Cet échec cependant ne fut pas aussi considérable que celui de Cannes, il est exagéré poëtiquement dans ces vers d'Ausone sur la Moselle.

Transieram celerem nebuloso flumine Navam,
Addita miratus veteri nova mœnia vico,
Æquavit Latias ubi quondam Gallia Cannas.

Voyez les Notes de l'Ausone à la Dauphine, pag. 295 & suiv., *Notitia Galliarum* de M. de Valois au mot *Nava.* M. Danville

dans sa notice des Gaules écrit *Amagetobria*, & il adopte le sentiment de Chifflet qui croit reconnoître l'emplacement d'*Amagetobria* aux environs d'un lieu nommé Broie & la Moigte de Broie, près du confluent de la riviere d'Ognon dans la Saone, un peu au dessus de Pontalier. »

« Apophetæ, arum, *f. p.* Lieu escarpé dans la Laconie où l'on exposoit les enfans nés monstres. *Apophetæ* a-t-il jamais été un mot d'aucune langue ? D'ailleurs l'endroit, non pas où l'on exposoit, mais où l'on jettoit les enfans difformes, étoit une Fondriere & non pas un lieu escarpé. On lit dans la Traduction de Plutarque par M. Dacier, vie de Licurgue : *Sitôt qu'un enfant étoit né chez les Lacédémoniens, il falloit que le pere le portât lui-même dans un lieu appellé Lesché, où les plus anciens*

de chaque Tribu le visitoient ; s'ils le trouvoient mal fait, délicat & foible, ils l'envoyoient jetter dans un lieu appellé les Apothetes, *qui étoit une fondriere près du mont Taygete.* Il falloit donc mettre Apothetes, *f. plur.* Les Apothetes, *fondriere près du Mont Taygete, où l'on jettoit les enfans difformes ou mal conformés.*

« Atavinus, a, um. On citoit comme de Tibulle ce prétendu *adjectif* qui n'a jamais été latin. »

« Babel, *ind. f.* Babylone, *ville Capitale de Caldée, à présent Bagdad.* L'Auteur avoit en cela suivi Novitius qui avoit mal copié Ortelius. 1°. Babel ne signifie point la ville de Babylone, mais on a seulement donné à la Tour de Babel le nom de Tour de Babylone. 2°. L'ancienne Babylone, Capitale de la Caldée, n'est point à présent Bagdad, puisque Baby-

lone étoit sur l'Euphrate, & que Bagdad est sur le Tigre. L'erreur vient d'avoir lû trop négligemment ces articles dans les Géographes, où l'on trouve que la Tour de Babel s'appelloit *Tour de Babylone*; & l'on n'a pas fait attention que Bagdad, que l'on appelle *Babylona nova* n'est pas la même chose que Babylone, Capitale de la Caldée, qui est l'ancienne Babylone. C'est ainsi que faute d'examen suffisant on a souvent dans ce Dictionnaire, ou confondu plusieurs articles dans un seul, ou multiplié un seul par des divisions déplacées.»

« DEJICIO .... *dejicere avem. Virg.* Lâcher l'oiseau. C'est un contre-sens, puisque *lâcher l'oiseau*, c'est en général lui donner la liberté, & en terme de chasse, c'est l'envoyer à la poursuite d'un animal, & le laisser prendre son essor à travers les airs. *Dejicere*

avem dans le ſens de Virgile qu'on cite, c'eſt abattre l'oiſeau, le tuer, le faire tomber, comme on peut le voir au Liv. V. de l'Enéïde, v. 542, où il s'agit de jeux, *avem de cœlo dejecit ab alto.* »

« HISTRIA. L'Iſtrie, *aujourd'hui la République de Veniſe.* C'eſt auſſi mal dit que ſi l'on diſoit la Lorraine aujourd'hui la France. L'Iſtrie eſt une preſqu'Iſle, dont une partie appartient à la Maiſon d'Autriche, & l'autre à la République de Veniſe. »

« Inarculum, *i. Feſt. Bâton de Grenadier.* En ſe ſervant ainſi du mot *bâton*, & n'indiquant pas ce que c'étoit, on pourroit croire qu'il ſeroit ici queſtion d'un bâton à l'uſage d'un Grenadier militaire, tandis qu'il s'agit d'une branche de l'arbre qu'on nomme Grenadier. Il faut mettre *verge de Grenadier pour les ſacrifices des Anciens.* »

« INCILIÆ, arum. *f. plur. Fest.* Canal, fossé. 1°. Ce mot n'est point latin ; & Festus à qui on l'attribue ne s'en est point servi. 2°. On lit bien dans Festus *incillæ* ; mais tous les bons Critiques disent qu'il faut y lire *incilia* ; il faut donc mettre *incilia*, *orum*, *n. plur.* »

« PERSICA, æ. *f.* La Déesse qui donnoit la perfection. C'est tout le contraire ; la maniere même la plus honnête d'expliquer ce mot, c'est de mettre *Déesse qui présidoit aux voluptés.* On peut voir ce qu'en dit *Arnobius adversùs Gentes.* Lib. 4. »

« PROPRIASSO, *Fest.* Il n'y a dans Festus que *propriassit.* Où a-t-on jamais vû le verbe *propriasso* ? C'est de même que si on faisoit un verbe *amasso*, parce qu'on dit *amasset* syncope d'*amavisset*, un verbe *amaro*, *aimer*, parce qu'on dit *amarat* pour *amaverat* &c.

Août, 1765.

Auſſi tous les bons Dictionnaires tels que Robert Eſtienne, Calepin ; Martinius, mettent-ils ſeulement la ſyncope *propriaſſit* qui revient à *proprium fecerit.* »

« SCIATHERICON, i. n. *Plin.* Cadran au Soleil. Ce mot n'eſt point ſubſtantif, mais il eſt adjectif, & pour qu'il ſignifie *cadran ſolaire*, il faut y joindre le ſubſtantif *horologium.* Il en eſt de même du mot *ſciothericon* qui eſt à la page ſuivante. *Sciathericon* eſt le vrai mot, puiſqu'il vient de σκιά, *umbra* : il y a cependant pluſieurs autorités pour *ſciothericon* comme pour *ſciathericon.* On a fait auſſi dans le *Theſaurus Ling. Lat.* un ſubſtantif de ce mot qu'on y cite auſſi de Pline ; mais il n'en eſt pas moins vrai que c'eſt un adjectif, & le paſſage de Pline ne prouve aſſurément pas le contraire. Pline, L. 2. cap. 76, *Anaximenes Mileſius Anaximandi diſ-*

cipulus primus horologium quod appellant ſciothericon Lacedemone oſtendit. Voyez le Pline du P. Hardouin, tom. 1, pag. 229. On pourroit encore agiter une queſtion, ſavoir ſi ce mot ſignifie un cadran ſolaire. Voyez ibid. pag. 277. *Notæ & emendat.* n°. LXVIII.»

« SIMPLONES, num. Enfans de Bacchus. Je ne ſais où on a pris ce latin & cette interprétation, mais cela eſt fort mauvais. 1°. Il faut *ſimpulones.* 2°. On doit mettre pour interprétation, *les amis de l'époux qui le ſuivent dans toutes les démarches qu'il fait dans un feſtin.* Voyez les notes de M. Dacier ſur Feſtus.»

« STRIGO, âs, are. *Phæd. Cat.* S'arrêter à tout bout de champ, ne pouvoir plus faire haye. Rien de tout cela n'a rapport à ce que dit Phædre : *ubi ſtrigandum ſcio*, ſignifie dans ce Poëte, *je ſais quand il faut m'arrêter.* Quant à cette

traduction, *ne pouvoir plus faire haye*, cela eſt auſſi obſcur que mauvais. J'entrevois ſeulement que c'eſt un terme de guerre. »

« SUFFISCUS, i. m. Feſt. Bourſe des teſticules du Bélier. Nous avons mis comme tous les bons Dictionnaires & ſuivant l'explication qn'en donne Feſtus qu'on cite, un *ſac*, une *bourſe*, un *pannier* ; l'étymologie de ce mot, il eſt vrai, vient de ce que les Anciens on fait uſage des bourſes des teſticules du Bélier ou d'autres animaux pour y ſerrer leur argent. »

« TERMESSUS. Le Termeſſe, Fleuve de Béotie. Il faut ſupprimer cet article qui a été copié dans le *Lexicon Geogr.* ſans aſſez d'examen. *Termeſſus* eſt un mot corrompu que Baudrand lui même avoit pris dans Ortélius qui a lu dans quelque édition fautive *Termeſſus* au lieu de *Permeſſus* ; car il eſt arrivé à Ortélius & à Bau-

drand, comme à bien d'autres, de faire des articles & des noms de mots corrompus dans de mauvaiſes éditions. »

» TRITIVILICIUM, ii. *N. Plaut.* fil, brin. Ce mot n'eſt point dans Plaute, & on ne le trouve dans aucun Dictionnaire; Plaute a dit *Tritivillitium* . . . . Tritivilicium eſt un barbariſme. »

Le petit nombre d'articles qu'on vient de lire doit ſuffire pour faire juger de la multitude & de l'importance des corrections faites dans la nouvelle édition du Dictionnaire de Boudot. Nous avons choiſi les morceaux les plus courts pour ne pas trop allonger notre Extrait; mais nous avons lû avec la plus grande ſatisfaction tous les *éclairciſſemens* donnés par MM. Lallemant, & en particulier ceux qui ſe trouvent ſous les articles *Deſævio*, *Deſipio*, *Dionyſiopolis*,

Dormito, *Janimedius*, *Juliobona* (Honfleur, ville de Normandie), *Nuga*, *Podes*, *Populatus*, *Promello* &c. &c. articles très-bien faits & remplis de discussions aussi savantes que judicieuses. Encore une fois il nous paroît que cette brochure intitulé *Eclaircissemens*, doit être mise dans les Bibliothéques des curieux, à côté du petit nombre des Critiques instructives, solides & faites pour apprétier le mérite des ouvrages auxquels elles sont relatives. Il est à souhaiter que MM. Lallemant, jaloux de mériter l'estime publique, continuent à purger les Livres classiques des fautes que la négligence & l'impéritie y ont introduites. Un travail de cette espèce est réservé à de bons Citoyens qui aiment réellement la Jeunesse, & il est bien supérieur à tous ces Traités d'Education, à tous ces Plans d'Etudes dictés par

l'amour de la nouveauté, par l'ambition de donner des préceptes, & le plus souvent par l'ignorance la plus crasse & la plus méprisable.

ARTICLE XIX.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature, tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année 1758, jusques & compris l'année 1760. Tome XXIX. Second Extrait.

NOus allons parcourir les Mémoires de Littérature qui composent la seconde partie de ce volume. Dans le premier que M. de Guignes ne présente à la Compagnie que comme un essai, ce sa-

vant Académicien continue de répandre sur la nation Chinoise des lumieres propres à fixer nos jugemens sur les prétentions de ce Peuple, en faisant rentrer dans la marche de l'Histoire Ancienne une Nation qui a toujours affecté de s'en séparer, pour former elle seule comme un monde à part.

Il ne s'agit point de rechercher ici quel est le premier inventeur des Lettres ou Caracteres ; son nom mériteroit sans doute d'être conservé, & la reconnoissance devoit le rendre immortel. Ce qu'il importe de savoir, & ce qui fixe dans ce Mémoire les premieres observations de M. de G... ; est l'Histoire même, ou, si l'on veut, la génération de ces caracteres. C'est nous donner un fil de plus pour pénétrer dans le labyrinthe de l'Histoire ancienne.

L'Ecriture nous apprend qu'il n'y eut autrefois qu'une langue

pour tous les Peuples ; elle assigne l'époque de la diversité qui se mit dans le langage. Est-il donc impossible de démêler aujourd'hui, au milieu des altérations des langues & des caracteres, l'origine commune qu'ils ont reçue ? Sans doute le mélange continuel des Peuples rend cette découverte difficile. En fait d'usages, comme en fait de génie national, les Peuples ne se mêlent guères sans se confondre ; mais si la trace s'obscurcit, elle ne s'efface pas toujours, & rarement elle se refuse aux combinaisons d'un laborieux & habile observateur. A ce titre, personne n'est plus propre à nous mettre sur la voie que M. de G.... Une étude sérieuse des caracteres anciens & modernes des Chinois l'a conduit à rechercher leur conformité avec ce qui nous reste des Hiéroglyphes ou caracteres symboliques des Egyptiens, & à rap-

porter les uns & les autres à une commune origine.

La maniere la plus ſimple de peindre aux yeux la penſée, doit être regardée comme l'écriture primitive des hommes. Or dans la diverſité des figures qui chargent l'Alphabet des Chinois, M. de G.... découvre un caractere radical. Ce caractere eſt preſque toujours fort ſimple, en ce qu'il n'eſt autre que la repréſentation naturelle de la choſe qu'on veut exprimer. Par exemple, on ne peut s'empêcher de voir un rapport marqué entre une montagne, le Soleil, la Lune &c. & les caracteres qui chez les Chinois ſervoient à repréſenter ces objets. Les Planches qui accompagnent ce Mémoire juſtifient cette conformité. Ceci poſé, en rapprochant ces caracteres radicaux de ceux qui chez les Hébreux, les Phéniciens, les Egyptiens & les

Ethiopiens servoient à désigner les mêmes objets, M. de G.... prouve que les Chinois n'ont point varié sur la signification primordiale que les Egyptiens & autres Peuples ont donnée à leurs Hiéroglyphes. Un exemple rendra cette comparaison sensible. Le *Jod* Samaritain ou Phénicien exprime *la main.* Une figure semblable dans l'ancien alphabet Chinois désigne aussi la main. Le *Jod* Ethiopien offre encore une ressemblance plus marquée. Le Hiéroglyphe qui chez les Chinois exprime *la porte*, est exactement le *Daleth* des Hébreux, des Phéniciens & des Ethiopiens, qui chez eux signifie la même chose &c.

On s'est lassé chez la plûpart des Peuples de l'usage pénible de ces caracteres expressifs; les Hiéroglyphes ne se sont conservés que chez les Egyptiens & les Chi-

nois, & il nous semble très-bien prouvé que ceux-ci les ont empruntés des premiers.

Autre rapport entre les Chinois & les Egyptiens, c'est que les caracteres des premiers sont de trois sortes, ainsi que ceux des Egyptiens; savoir : le caractere épistolique, le hiéroglyphique & & le symbolique. Ce rapport a échappé aux Chinois eux-mêmes. L'Auteur s'est convaincu par des recherches multipliées, de l'existence de ces premiers Hiéroglyphes ou caracteres épistoliques chez les Chinois, en décomposant plusieurs de leurs mots; mais nous sommes forcés de renvoyer au Mémoire & aux Planches, dans la crainte d'affoiblir les preuves par une simple analyse. Les premiers caracteres furent destinés à exprimer les idées abstraites. L'invention des lettres épistoliques n'a point fait disparoître l'é-

criture hiéroglyphique à laquelle elles devoient leur origine. Les Chinois l'ont également conservée.

La conformité des lettres symbolyques semble bien plus propre à vérifier l'affinité des deux Peuples. Ces symboles ou métaphores tiennent à la fois à la nature du climat & au génie national ; & leur ressemblance parmi des Peuples séparés, fait conclurre qu'ils ne l'ont pas été toujours. C'est ce que l'Auteur établit à l'égard des Egyptiens & des Chinois. Nous choisirons, pour donner une idée de cette écriture symbolique, l'Inscription du Temple de Minerve à Saïs. Un enfant & un vieillard, un Faucon, un Poisson & un cheval marin sont les figures qui tiennent lieu de caracteres. En voici l'explication littérale : l'enfant & le vieillard, *jeunes & vieux* ; le Faucon & le

Poiſſon, *haïſſez*; le Cheval marin, *l'impudence*, c'eſt le ſens de l'Inſcription. Or cette écriture hiéroglyphique ſe retrouve dans les caracteres Chinois : elle n'y forme pas, non plus que chez les Egyptiens, un genre d'écriture à part. Chez l'un & l'autre Peuple ces trois ſortes de caracteres compoſent le corps entier de l'écriture.

L'utilité de ces découvertes eſt auſſi ſenſible que le travail de M. de Guignes eſt prodigieux. Cette conformité une fois établie, l'alphabet Chinois deviendra la clef des Inſcriptions Egyptiennes. Mais quel avantage n'eſt-ce pas pour l'Hiſtoire que de reconnoître dans cette écriture ſi conforme aux premiers âges, non point cette antiquité faſtueuſe dont les Chinois décorent leurs annales, mais les traces d'un ancien Peuple à l'égard duquel les Chinois ne peuvent

plus être regardés que comme une colonie. Alors c'est dans l'Egypte qu'il faut rechercher ces fameuses Dynasties que les Chinois nous présentent comme leur premier état politique. L'Egypte rentre dans ses droits ; elle reprend les Princes qui lui appartiennent ; l'usurpation des Chinois ainsi avérée, leur nom & la fondation de leur Empire n'ont plus d'autre époque que l'arrivée de la Colonie Egyptienne à la Chine qui donna au Peuple barbare qui l'habitoit, une forme de gouvernement, sous l'autorité d'un Prince. Ajoutons que ne regardant plus les premiers Princes Chinois que comme des Princes Egyptiens, les erreurs d'une Nation deviendront autant de monumens pour l'histoire de l'autre ; on aura dans les premieres Annales de la Chine les dernieres époques de l'histoire des Egyptiens. Ces recherches se-

ront pour M. de G... la matiere d'un nouveau travail, & celle de nouveaux ſervices qu'il rendra à la République des Lettres.

II. On ſait juſqu'où M. Newton a voulu décréditer la Chronologie des Hiſtoriens Grecs; un Académicien célébre (*a*) a répondu au ſavant Anglois. Mais l'abondance des matieres ne lui ayant pas permis de donner à tous les points de cette critique l'étendue dont ils étoient ſuſceptibles, M. de Bougainville, dont la mémoire eſt ſi chere aux Gens de Lettres, propoſa dans un Mémoire de ce Recueil des *vues générales ſur les Antiquités Grecques du premier âge, & ſur les premiers Hiſtoriens de la nation Grecque, conſidérés par rapport à la Chronologie.*

Pour donner un tableau général de la Gréce ancienne, M. de

(*a*) M. Fréret.

B. partage la durée de son âge *fabuleux* en deux périodes, dont la premiere retient le nom de *fabuleuse*, & la seconde aura celui d'*héroïque*, comme un espace intermédiaire qui tiendra au troisieme âge & au précédent. Sous ce point de vue, l'Auteur se propose d'examiner d'abord les siecles qui ont précédé immédiatement l'âge historique de Varron, & de discuter ensuite la chronologie des Ecrivains de la Gréce, à l'égard des premiers siecles de leur Histoire.

« La Gréce, dit M. de Bougainville, est en petit l'Univers, » & l'Histoire Grecque est un excellent précis de l'Histoire Universelle. » Si quelques événemens particuliers distinguent les révolutions qu'a essuyé cette partie du Monde, l'œil du Philosophe détache ces petits incidens pour saisir les causes des change-

gemens qui se sont opérés dans l'ordre moral & dans l'ordre politique. A plus forte raison écarte-t il ce merveilleux qui dans nos idées semble toujours s'accroître en proportion d'un plus grand éloignement. Libre ainsi des préjugés du vulgaire, un Philosophe voit la Gréce à son berceau du même œil dont il envisage la formation de nos colonies dans le nouveau Monde.

Un Européen passe les mers, descend avec son équipage dans des îles jusqu'alors inconnues, perce les forêts, y trouve une multitude d'hommes épars & craintifs; soit qu'il flatte leurs besoins, soit qu'il subjugue par la force des Peuples qui n'ont reconnu que la loi du plus fort, il parvient à les réunir. Devenu leur chef, il les civilise par les loix qu'il leur fait adopter; il réveille l'idée de l'Etre suprême & développe sa Re-

ligion ; les Arts, le Commerce ſont autant d'amorces qu'il préſente à leurs beſoins ; les maiſons s'élevent, les villes ſe forment, les monumens ſe multiplient ; un ſiécle enchérit ſur l'autre, & le *Chichimécas* des forêts fait place au Méxicain.

Un chef de Phéniciens à la tête de ſa troupe, eſt conduit par le hazard, ou jetté par une tempête ſur des bords inconnus, il y trouve un Peuple ſauvage. La terreur s'empare également des anciens habitans & des nouveaux venus ; le beſoin les rapproche, la néceſſité d'une commune défenſe les unit ; la crainte & l'inquiétude les tiennent long-tems ſous les armes. La raiſon & le génie ne font encore aucun progrès, il faut le loiſir pour les développer. C'eſt alors que le Phénicien améne le Sauvage à la culture des terres,

au soin des animaux, aux premieres notions des Arts pour se bâtir, se vêtir, fabriquer des armes & des outils d'agriculture. Tout informe que semble ce premier germe; c'est cependant celui de ces productions sublimes qui doivent étonner l'Univers, & servir de modele aux siécles les plus reculés. Déja Argos s'éleve, & dans les mœurs de ses habitans se perd la trace du Sauvage & du Phénicien.

En approfondissant ainsi l'origine des Peuples, on voit que la Nature est uniforme dans la premiere formation des différens Etats; tout y est vrai, parce que tout y est naturel; le fabuleux ne s'y trouve que parce que des hommes une fois civilisés ont peine à se former une idée de leur premier état, & à reconnoître les traces de leurs progrès. C'est l'homme fait qui connoît à peine les

premiers jeux de ſon enfance. Ce coup d'œil philoſophique du premier âge de la Gréce, forme dans le Mémoire de M. de B. une perſpective d'autant plus intéreſſante, que le monde entier s'y trouve reſſerré, pour ainſi dire, dans un ſeul tableau. Quelque développement que nous ayions donné à notre analyſe, elle eſt très-inférieure à cette partie du Mémoire.

Les nouveaux hôtes dont nous venons de parler, qui deſcendirent dans les païs de la Gréce, ſont Inachus & ſes compagnons, connus ſous le nom de *Paſteurs*. Maltraités dans pluſieurs invaſions qu'ils avoient faites en Egypte, dans le cours de plus de deux ſiécles, reſſerrés vers les Côtes occidentales de l'Afrique, ces aventuriers crurent devoir tenter fortune & la trouverent effectivement. Au bout de quelques ſiecles les deſcendans des Sauvages qui

les avoient reçus dûrent s'appercevoir que les compagnons d'Inachus avoient abondamment reconnu le bienfait de l'hospitalité par la métamorphose qui s'étoit faite dans leurs mœurs.

La Colonie mere fut, comme nous l'avons indiqué, celle d'Argos, surtout par rapport à celle de Sicyone qui s'étendit le long du Golphe de Corynthe, delà dans l'Epire & dans cette partie de la Gréce où regna Deucalion. Un lac du Parnasse qui se déborda sous le regne de ce Prince, causa une inondation considérable, dont la Poësie a composé une de ses principales fables. Ce désastre obligea Deucalion & son fils Hellen de s'enfuir dans la Thessalie; tout céda à leur force & à leur habileté; la colonie qu'ils conduisirent se rendit maîtresse du plus beau païs; elle s'accrut prodigieusement, inonda la Gréce,

& le nom d'Hellen devint celui de tous les Grecs.

Comme ces obſervations ſont relatives à l'authenticité de la Chronologie du premier âge de la Gréce, il convient de remarquer avec M. de B. qu'Inachus apporta dans cette contrée l'écriture hiéroglyphique, & qu'elle ſuffiſoit pour tranſmettre à la poſtérité ſon nom, celui de ſes deſcendans, & la durée de leur régne. L'écriture alphabétique ne perça parmi les Grecs qu'à l'arrivée de Cadmus qui vint s'établir dans le continent de la Gréce, environ 600 ans avant la naiſſance de N. S. &, ſelon la Chronologie Grecque, près de 1200 ans après l'arrivée d'Inachus. L'Hiſtoire eſt beaucoup mieux ſervie depuis cette époque, par la facilité de conſerver les événemens, & par le rapport continuel qu'entretenoient enſemble les différens

Peuples de cette contrée ; raiſon ſenſible dont M. de B. fait un grand uſage dans la ſuite de ce Mémoire.

Homere & Héſiode paroiſſent ici comme Poëtes & comme Hiſtoriens de leur Nation, au milieu même des fictions qui décorent leurs Poëſies. On ſait juſqu'à quel point Homere a porté l'exactitude dans les Généalogies de ſes Héros. D'accord avec Héſiode, il ne l'eſt pas moins avec les fragmens des anciens Hiſtoriens de la Grece.

Il n'en eſt pas ainſi des Poëtes tragiques ; M. de B. en fait très-bien ſentir la différence. Eſchyle & Sophocle ne penſerent pas plus à travailler à l'Hiſtoire de leur Nation, que Shakeſpéar à celle d'Angleterre ou d'Ecoſſe. Homere travailloit d'après les faits ; & ceux-ci les créoient ſelon l'intérêt qu'ils vouloient produire.

Il exiſte donc une véritable Hiſ-

toire des tems héroïques de la Gréce ; elle eſt ſuivie dans ſes époques ; elle eſt conforme à elle-même dans la diverſité de ſes premiers Ecrivains. Ce qui doit le plus nous frapper, & qui revient à la premiere idée de M. de B., c'eſt que cette hiſtoire ne préſente rien que de très-conforme au tableau de la Nature dans l'origine de tous les Peuples.

On demandera pourquoi les premiers Auteurs de la Gréce écrivirent en vers ? Ici les Grecs ne ſemblent-ils pas s'écarter de la Nature ? Ennemie de la contrainte, comment a-t-elle pu préférer les entraves de la Poëſie à cette facile ſimplicité du langage commun ? M. de B explique cette ſorte de myſtere dans la marche de l'eſprit humain ; d'abord par un fait qui nous appartient. Juſqu'au regne de Charles le Sage, à peine avons-nous quatre ou cinq Proſateurs,

pour une foule d'Ecrivains qui ne s'exprimoient qu'en rime. Il examine ensuite la nature de la Poësie & celle de l'homme encore sauvage. La peinture est l'essence de la Poësie ; l'homme brut & sauvage peint par nécessité ; peu familiarisé avec les notions abstraites, il sera long-tems à les employer ; il a plutôt fait de parler, pour ainsi dire, d'après ses yeux. *Union*, par exemple, *Paix*, n'offrent rien à ses sens ; il n'aura garde d'user de ces termes pour se réconcilier avec son ennemi. « Il » dira plus naïvement, dit M. de » B., *soyons assis sur la même natte,* » *à l'ombre du même chêne*, *&c.* » Ainsi en usent encore nos Sauvages. Il étoit donc alors plus dans la Nature de peindre l'histoire que de l'écrire, comme on le fit dans les âges suivans. C'est encore, ainsi que l'homme de génie, qui tient plus à l'énergie de la Nature,

eſt toujours plus fécond en images dans ſon ſtyle. Quant au Rithme, les anciens Grecs s'en ſervoient pour aider leur mémoire au défaut de l'écriture.

Paſſons avec M. de B. à l'âge héroïque ; ce ſont les ſiecles de barbarie par rapport à la Gréce, & les Héros de cet âge paroiſſent les prototypes de nos vieux Chevaliers. Ce que les uns & les autres nous offrent de merveilleux, eu égard à nos uſages, peut bien contredire nos mœurs, mais ne rompt point la chaîne hiſtoriqne, & leurs actions ſont auſſi ſuſceptibles de chronologie, que celles qui ont des époques plus modernes. C'eſt la réflexion de M. de Bougainville qui ne perd jamais l'objet principal de ſon Mémoire. Sans doute la Poëſie a dénaturé une partie de ces faits, & la vérité s'eſt ſouvent obſcurcie ſous les voiles de la fiction. Au-

jourd'hui nous regardons les Héros Grecs comme des perſonnages d'une nature différente. La Poëſie qui ne nous les monrre que montés ſur des échaſſes, en leur donnant de la célébrité, a diminué l'intérêt qu'ils auroient pû produire dans nous. Ce qui fait qu'ils nous affectent ſi peu, c'eſt qu'au lieu de nous faire lire une Hiſtoire, les Poëtes Grecs ne nous préſentent que des Divinités fabuleuſes & un Roman. C'eſt au Philoſophe à dépouiller des enveloppes mythologiques les vérités éparſes dans ces Poëmes. Alors on pourra ſe flatter de recouvrer les traces de la Chronologie.

Les Grecs eux-mêmes l'ont-ils connue, & ont-ils obſervé dans leurs hiſtoires une méthode chronologique? C'eſt la ſeconde partie du Mémoire de M. de B. A cet égard on fait aux Ecrivains

Grecs deux reproches : l'un d'avoir manqué d'une Ere ou d'une époque fixe pour asseoir leur chronologie ; l'autre de n'avoir point observé dans leurs histoires l'ordre & les tems d'une maniere assez nette & sensible.

Le savant Académicien répond au premier chef par le succès de la méthode de Riccioli. Qu'importe que l'époque dont on fait choix se trouve antérieure ou postérieure aux faits dont on recherche la date, pourvû que celle-ci soit également assurée en remontant ou en descendant ? Il y a plus, c'est que cette maniere de datter d'une époque plus voisine de nous est aussi plus simple, en ce qu'elle épargne des combinaisons. Or, dit M. de B., « il seroit facile de prouver » que les Grecs ne pouvoient & » ne devoient peut-être même employer que cette méthode pour

» la Chronologie de l'Histoire
» générale de leur Nation. »

En effet toute Ere commune ſuppoſe un fait intéreſſant pour toute une Nation. Or dans un Peuple tel que les premiers Grecs, formé d'une multitude d'Etats indépendans, point d'intérêt général, donc point d'Ere commune. D'ailleurs une pareille époque doit être celle du premier fait qui commence l'hiſtoire d'un Peuple, telle que la fondation de Rome pour les Romains, l'Hégyre pour les Mahométans, la Naiſſance de Jeſus-Chriſt pour les Chrétiens &c. Mais on a vû ci-deſſus que les établiſſemens des Phéniciens &c. dans la Gréce ſe firent à la diſtance de pluſieurs ſiecles les uns des autres. Chaque Peuple ſe crut en droit de datter le commencement du Monde de l'époque de ſon établiſſement, ou de ſa réunion en corps de ſociété.

Donc encore point d'époque générale, point d'Ere commune pour les Grecs; il pût y en avoir de particulieres, & M. de B. reconnoît qu'il y en eut en effet.

On auroit tort d'en conclurre avec M. Newton qu'il n'y a point de Chronologie parmi les Historiens Grecs. Pour les venger, M. de B. passe tous ces Ecrivains en revue. Les deux premiers Cadmus de Milet & Acusilaüs d'Argos étoient contemporains des *sept sages.* On conçoit mieux les *Généalogies* d'Acusilaüs qui commencent à Phoronée, fils d'Inachus. La forme de son ouvrage est réguliere & annonce une méthode chronologique. M. de B. ne regarde pas tous les Historiens qu'il cite comme également méthodiques. Hérodote, par exemple, présente dans son histoire une confusion d'événemens qui laisse difficilement saisir le fil his-

torique. Plutarque n'eſt pas plus ſuivi. Mais parmi les Ecrivains dont on fait ici mention, combien ſuffiſent pour contredire les imputations du ſavant Anglois?

Au reſte, M. de B. convient que leur méthode laiſſe beaucoup à deſirer; c'eſt que leur Chronologie dénuée des ſecours aſtronomiques étoit pour eux auſſi difficile à tracer, qu'elle nous l'eſt à ſaiſir. Mais il réſulte du Mémoire dont nous venons de rendre compte, qu'elle eſt encore plus difficile à ébranler.

III. M. l'Abbé Foucher reprend dans le Mémoire ſuivant ſon *Traité Hiſtorique de la Religion des Perſes*. Il examine la doctrine des Sectateurs du ſecond Zoroaſtre ſur la nature de la Divinité. Quelle a été la croyance des Mages depuis le ſecond Zoroaſtre juſqu'à l'invaſion des Sarraſins? Pour le découvrir, il faut diſtinguer deux

époques :

époques : la premiere depuis le regne de Darius, fils d'Hyſtaſpes, juſqu'au tems de la dynaſtie des Saſſanides, autrement dit des Coſroës, ce qui comprend environ huit ſiécles. La ſeconde depuis le regne d'Artaxercès, juſqu'à la conquête de la Perſe par les Mahométans. Cette diſtinction eſt fondée ſur la diverſité des Auteurs qui peuvent nous mettre au fait de cette croyance. Les premiers ſont les Ecrivains Grecs Payens. Les Auteurs Grecs Chrétiens fourniront la ſeconde qui ſera l'objet d'un Mémoire ſéparé.

Quand M. Hyde publia à Oxford, en 1700, ſon *Hiſtoire de la Religion des anciens Perſes*, cet ouvrage fut accueilli dans la République des Lettres, comme l'auroit été la découverte d'un nouveau Peuple. Cependant les ſavans ne crurent pas toujours le Profeſſeur d'Oxford ſur ſa parole.

M. Huet, Bayle & plusieurs autres crurent devoir rabattre de cette pureté du culte parmi les Perses, que M. Hyde avoit préconisée; aujourd'hui M. Foucher attaque M. Hyde sur l'extrême défiance qu'il témoigne à l'égard des Auteurs Grecs qui ont déposé sur le fait de la Religion des Perses. Plus les Grecs voyoient les Perses acharnés à blâmer leur idolâtrie, plus il semble qu'il leur convenoit d'approfondir une Religion qu'on élevoit si fort au-dessus de la leur.

La doctrine du second Zoroastre rouloit sur deux points: la croyance d'un Dieu invisible, Auteur de l'Univers, supérieur aux Dieux visibles, engendrés dans le tems; & la croyance de ces Dieux subordonnés auxquels on devoit rendre les honneurs divins, selon qu'ils participoient plus ou moins à la substance du

premier principe. Ces deux points forment les deux parties du Mémoire de M. L. F. renfermées dans l'intervalle du tems qui s'écoula depuis Darius, fils d'Hystaspes, jusqu'au Perse Artaxare.

Quel étoit ce Dieu invisible, ce premier principe qu'adoroient alors les Perses? Hérodote seul suffiroit pour fixer à cet égard la nature de leur croyance. Tandis que la Gréce étoit plongée dans l'Idolatrie, on voit cet Historien opposer aux opinions de son païs la Religion des Perses; témoignage bien désintéressé, puisqu'il n'est pas à l'avantage de la Gréce. Selon Hérodote, les Perses ne veulent ni de Temples ni d'Autels, ni de Statues; ils sacrifient à Jupiter sur de hautes montagnes; ils offrent aussi des victimes au Soleil, à la Lune &c.; ils ont même, depuis leur commerce avec les Assyriens, adopté le culte de

Mithra. Mais quel eſt ce Jupiter, & en quoi différe-t-il du Jupiter de la Gréce ? Il eſt conſtant qu'il ne s'agit point chez eux du fils de Saturne, d'un Dieu ni d'un objet viſible. Les Perſes, ſelon Hérodote, donnoient le nom de Jupiter à toute la ſphere du Ciel qui nous entoure de toutes parts. Ce n'étoit cependant pas le Firmament, puiſque le ſecond Zoroaſtre reconnoiſſoit le Dieu inviſible, comme formateur de l'Univers. Oromaze, ſon premier né en étoit l'ame, & avoit formé enſuite les Dieux inférieurs, tels que le Soleil &c. Hérodote avoit défini leur Dieu premier principe, ſelon ce que lui déſignoient les ſacrifices offerts ſur les hautes montagnes.

Il paroît par l'horreur que les Perſes avoient des Statues, des Divinités mâles & femelles, que la Divinité n'étoit autre choſe que

l'esprit vital de la Nature. Ceci peut aussi se conclurre du témoignage de Strabon.

Cependant les Pyrées ont présenté aux yeux de bien des savans une image de temples, en voici l'origine : le feu se conservoit difficilement sur les hautes montagnes ; on le renferma, comme le mot l'exprime, dans ces Pyrées. Le Peuple s'y rendoit, prioit & se prosternoit devant ce feu qu'il nourrissoit d'huiles exquises ; mais ne prétendoit pas y renfermer une Divinité. Ce feu n'étoit que symbolique, & cet usage ne prescrivoit pas contre la coutume d'aller sacrifier à certains jours sur les hautes montagnes. Quant aux Temples, ce qui choquoit les Perses étoit de prétendre y renfermer la Divinité ; aussi, nous dit M. L. F., respectoient-ils celui de Jérusalem, parce qu'ils sa-

voient que les Juifs n'avoient point cette folle idée.

Cette distinction entre un Dieu, premier Principe & le Soleil &c. se trouve établie dans la marche pompeuse de Cyrus à Babylone. Nous y voyons effectivement Jupiter séparé des autres Divinités dans le détail des sacrifices. Il est vrai que Jupiter s'y trouve nommé une fois après Vesta. C'est qu'ici, dit notre Académicien, Vesta représente la substance ignée dont *Zeùs* ou Jupiter n'étoit que la premiere émanation. En adoptant cette solution qui ne reconnoît dans Jupiter qu'Oromaze, ce premier né dont il est parlé plus haut, Jupiter est subordonné lui-méme au premier principe.

On objecte que le Platonicien Eubulus appelle Mithra le pere & l'auteur de toutes choses? La difficulté se résout en distinguant le principe immédiat, ou le *dé-*

miurgue des Platoniciens, chargé par le Dieu ſuprême de former l'Univers, du Dieu ſouverain & premier principe. Mais aucun Auteur ne s'exprime d'une maniere plus relevée ſur les myſteres de Perſe que Dion Chryſoſtome. *Les Mages*, dit il, *célébrent par leurs louanges le Dieu ſuprême, comme le premier & le plus habile conducteur du char le plus parfait* (l'Univers)... *Ils ſavent expliquer la conduite de cette Providence également ſage & forte qui, dans les ſiecles antérieurs à la naiſſance du Monde, a préparé les reſſorts propres à mouvoir ce grand tout, & qui dans la ſuite les a fait jouer* &c.

Ces principes établis, M. L. F. demande ſi les diſciples du ſecond Zoroaſtre ont fidelement ſuivi ſa doctrine ſur le Dieu inviſible &c. ſi c'eſt ce Dieu premier principe dont les anciens parlent en nom-

mant un Dieu ſupérieur au Soleil, ou ſi ce n'eſt que d'Oromaze ; enfin ſi Oromaze étoit au deſſus de Mithra dans le ſyſtême des Mages ?

La connoiſſance de Dieu premier principe fut due au ſecond Zoroaſtre ; mais elle ne prit pas dans l'eſprit du Peuple. Il en arriva qu'Oromaze partagea dans une ſecte les honneurs de la primauté avec le Dieu ſuprême. Cette ſecte ſe déclara Dualiſte. De ces deux principes coëternels, l'un étoit la ſource du bien, & l'autre la ſource du mal. Il en réſulta beaucoup de nuages ſur les qualités d'Oromaze qui varioient ſelon l'opinion du Peuple, celle des Mages & celle des plus habiles diſciples de Zoroaſtre.

Quant à Mithra, il paroît décidé qu'il étoit ſubordonné à Oromaze. M L. F. fait enſuite le parallele d'Oromaze & du Jupi-

ter des Grecs, d'Arimane & de Pluton; il en conclut que malgré l'affinité que les Grecs s'efforçoient d'établir entre leurs Divinités & celles des Perses, Oromaze fut toujours pour ceux-ci le Ciel empyrée, revêtu de force & d'intelligence; qu'Arimane étoit plutôt l'objet de la haine que du culte des Perses. L'Auteur se promet de traiter plus au long d'Arimane dans une autre occasion.

Dans la seconde partie de ce Mémoire, le docte Académicien examine au sujet du culte des Divinités inférieures, le systême de M. Leibnitz adopté par M. Mosheim. Le premier a voulu trouver dans l'histoire des Perses la clef de leur Religion. L'époque qu'il assigne est une irruption faite par Herman dans les Etats d'Hormisdas; elle se fit sans succès, chacun demeura en possession de son païs; mais Herman qui avoit at-

tenté à la gloire & au repos d'Hormiſdas fut déteſté des Perſes ſous le nom d'Arimane ; Hormiſdas en fut adoré ſous le nom d'Oromaze. C'eſt ainſi que M. Moſheim ne voit dans Mithra que l'apothéoſe d'un Prince chaſſeur. Zoroaſtre, diſent-ils, en éclairant la Nation ſur les deux principes, ſe garda bien de choquer les idées populaires, & pour les favoriſer, il applique le nom d'Oromaze au principe du bien, celui d'Arimane au principe du mal, & le nom de Mithra au Soleil.

M. l'Abbé Foucher ne nie pas l'influence de l'Hiſtoire ancienne des Peuples ſur leur Religion. Mais cette influence n'eſt pas générale, & elle n'a pas été partout également rapide. La marche la plus ordinaire de l'eſprit humain, ou plutôt ſon premier écart en fait de Religion, a été de diviniſer la Nature dans ſes principaux agens.

Le Ciel, par exemple, le Soleil &c. dûrent faire ſur l'eſprit des Peuples une impreſſion bien plus forte que des Princes qui n'étoient que des hommes comme eux. Cette idolâtrie plus ſubtile fut celle des Perſes. Iſaïe ne leur en reproche point d'autre; donc on ne peut dire qu'ils ayent été ramenés du culte des Héros à celui des premiers Princes par Zoroaſtre qui étoit poſtérieur au Prophete Iſaïe. Quel peut être d'ailleurs le jour où ſans aucune réclamation de la part du Peuple, Zoroaſtre entreprit de leur faire oublier leurs Princes, & de les rappeller à un ancien culte qu'ils n'auroient jamais connu? L'opinion de M. Mosheim ſur le Dieu Mithra eſt détruite avec le même ſuccès.

Les Perſes avoient, comme nous avons dit, d'autres Dieux dans la Lune, les Planetes, les

Elémens & surtout le Feu. M. L. F. développe l'origine du culte adressé à ces différentes Divinités. A l'égard du Feu, on combat ici vivement l'apologie que M. Hyde a entreprise du culte que les Perses lui rendoient. Il est vrai qu'on a lieu de s'étonner des moyens que le savant Anglois met en œuvre pour justifier les prosternemens des Perses devant le Feu; l'éloignement qu'ils avoient de bruler un cadavre, en ce qu'il ne pouvoit que profaner la pureté de cet élément; l'horreur des forgerons qui contristoient le feu par leurs soufflets; enfin la défense d'éteindre les incendies par le moyen de l'eau. M. Hyde ne désavoue point ces faits; mais il se rejette sur l'intention des Perses qui étoit, selon lui, toute spirituelle, sur les mysteres des Mages que les historiens n'ont pu connoître, & qui apparemment

lui ont été révélés. Car quel autre moyen d'étayer une apologie qui ramenant ce culte à une pure adoration civile, justifieroit encore aujourd'hui une grande partie des Idolâtres de l'Orient? Quelle idée enfin les Perses pouvoient-ils attacher à cet élément, lors que lui présentant des essences, ils lui disoient, comme le rapporte Maxime de Tyr, Πῦρ δέσποτα ἔσθιε, *Mangez, Seigneur Feu.*

IV. Dans le Mémoire suivant le savant Académicien développe la continuité de la Religion de Zoroastre sous la dynastie des Rois Sassanides, en faisant voir qu'on ne peut recuser le témoignage des Historiens qui l'attestent, & que c'est à tort que M. Hyde les taxe d'ignorance & de mauvaise foi. Son apologie prétendue de la Religion des Perses devient ici de la plus grande conséquence; car il faut ou qu'il accuse les premiers

Chrétiens de ſtupidité, ce qui ne l'arrête pas effectivement, ou que nous convenions que les Martyrs ne ſacrifierent qu'à leur humeur leur opiniâtreté, leur fanatiſme; c'eſt ce que M. Hyde prononce ſans héſiter. Cette conſéquence a révolté M. de Beauſobre lui-même; mais la raiſon qu'il en donne eſt on ne peut pas plus biſarre. C'eſt que Dieu ayant défendu dans les Ecritures d'adorer le Soleil & les Aſtres, les Chrétiens devoient plutôt ſouffrir la mort que d'y condeſcendre, quoique les Perſes qui n'étoient point ſoumis à la loi de Moïſe, puſſent le faire légitimement. On ſent tout le mérite d'une pareille juſtification. Mais on voit que M. de Beauſobre prouve lui-même, ſans le vouloir, contre M. Hyde. L'entretien de Sapor avec l'Evêque Siméon eſt ſi précis, qu'il ne laiſſe aucun doute que ce Prince & ſes

Peuples ne rendiſſent au Soleil des honneurs divins. Mille autres traits des Actes des Martyrs ſont entierement déciſifs contre l'hypothèſe du Profeſſeur d'Oxford. Il faut obſerver que dans la diſpute entre les Chrétiens & les Perſes, on reconnoiſſoit de part & d'autre un Dieu, un Etre ſuprême; on convenoit de la néceſſité d'un Dieu médiateur & viſible, d'un Dieu de même ſubſtance que ſon Pere, & qui devoit être adoré comme lui. Le Chrétien combattoit pour Jeſus-Chriſt, & le Perſe ne vouloit reconnoître en cette qualité que le Soleil.

De ce culte ſpirituel dans ſes premiers principes, il naît à l'égard des Perſes une férieuſe difficulté; c'eſt que l'idolâtrie des Romains, plus oppoſée en apparence à la pureté du Chriſtianiſme, ait cédé ſi facilement à ſa lumiere, & que le Magiſme des

Perses, qu'il étoit plus facile d'en approcher, lui ait opiniatrément résisté. Le parallele de la Religion des Perses & des Romains explique cette différence. Toute absurde qu'étoit la premiere, il s'en falloit bien qu'elle offrît des excès aussi grossiers que celle des Romains. On ne tarda pas chez ceux ci à rougir des fables du Paganisme & de la corruption de la morale qu'elles autorisoient. Il n'étoit pas aussi facile d'arracher les sectateurs de Zoroastre à quelques absurdités qui leur sembloient liées aux idées les plus sublimes. Le Zoroastrien est l'image du Philosophe égaré; ses lumieres lui nuisent souvent plus qu'elles ne lui servent pour son retour.

V. M. L. F. avoit touché en passant, dans l'avant dernier Mémoire, la seconde branche du systême de Zoroastre, il y revient

dans celui-ci, & développe les écarts de ce Philosophe sur l'origine du mal. Il examine la doctrine que Zoroastre trouva établie chez les Mages, qui présente jusques dans ses erreurs les traces de la tradition du genre humain & de la premiere Religion des hommes, une idée confuse de la chute des Anges & du péché originel. Zoroastre s'apperçut bientôt que les Mages, en composant la puissance d'Arimane & la faisant égale à celle d'Oromaze, avoient introduit une confusiou inexplicable dans leur croyance, & ôté aux hommes toute confiance dans la Divinité. Il crut remédier à cet inconvénient en établissant sous l'autorité suprême de Dieu, premier principe, deux Anges, l'un de lumiere, l'autre de ténébres; l'un auteur de tout bien, l'autre source de tout mal. Après avoir

exposé & combattu les absurdités qui naissent de ce nouveau systême, quoique présenté sous un jour ébiouissant, M. L. F. se propose deux questions : la premiere, Arimane existe-t-il indépendamment du Dieu suprême ? La seconde, Arimane est il un être distingué de la matiere, en est-il l'ame & la vie ? Il résout la premiere, en montrant que le second Zoroastre, reconnoissant le Dieu suprême pour unique principe de l'Univers, & lui ayant subordenné les deux principes bon & mauvais,en ce sens n'étoit point Dualiste comme les Mages ; mais qu'il l'étoit certainement en ce que les deux principes quoique subordonés, étoient, selon lui, deux substances éternelles & contraires. Par rapport à la nature d'Arimane, M. l'Abbé Foucher prouve qu'il étoit comme Oromaze un pur esprit dans son gen-

re, un feu, parce que tout eſprit, ſelon les Mages, étoit de nature ignée. Ce Mémoire mérite ſingulierement d'être lû pour la richeſſe de l'érudition, ainſi que pour le nerf & l'éloquence du raiſonnement avec leſquels le ſavant Académicien développe & renverſe la croyance de Zoroaſtre, de Manès, & ſurtout les paradoxes de ce Critique trop fameux qu'on ſait avoir employé l'abus le plus monſtrueux de l'érudition & de la dialectique pour relever de nos jours le Manichéiſme.

VI. Dans un autre Mémoire, M. L. F. paſſe aux ſyſtêmes de Pythagore, de Platon, des Gnoſtiques & autres précurſeurs de Manès. Ce tableau eſt celui des variations qu'a éprouvé la Doctrine de Zoroaſtre, ſoit lorſqu'elle a pénétré chez les Grecs pour s'allier avec leur Philoſophie, ſoit

lorſqu'introduite parmi de faux Chrétiens, on eſſaya de la concilier avec l'Evangile. Ces deux époques ſont intéreſſantes; la derniere ſurtout eſt bien propre à faire ſentir tout ce que le Chriſtianiſme peut appréhender du commerce d'une Philoſophie mal entendue qui uſurpe en fait de Religion les droits de l'autorité qui commande lorſqu'elle doit obéir, qui au lieu d'éclairer ſes opinions en les confrontant aux vérités reconnues, ne s'occupe qu'à répandre ſur celles-ci des nuages pour les incorporer dans ſes paradoxes à la faveur de ces obſcurités..

VII. Le ſyſtême de Pythagore ſur les deux principes reparoît dans la mémoire de M. l'Abbé le Batteux qui a pour objet les idées des Philoſophes Grecs qui ont admis deux principes; l'un efficient, l'autre matériel. Juſqu'à cette

époque de la Philoſophie, les raiſonnemens ſembloient être ſoumis aux faits; bientôt la Métaphyſique envahit tout, & entraîna dans ſes ſyſtêmes la Religion & les mœurs.

Le premier article de ce Mémoire préſente les principaux traits des anciens Philoſophes qui ont admis deux principes dans la Nature, depuis Thalès juſqu'à Socrate; on nous donne dans le ſecond le texte d'Ocellus traduit en François, avec des remarques pour l'intelligence de ſon ſyſtême. Nous dirons un mot de celui-ci.

Ocellus fut ſurnommé Lucanus, parce qu'il naquit dans la Lucanie. Il vint au monde quelque tems après que Pythagore eut ouvert ſon école en Italie. Cette époque n'eſt pas fixe; mais comme les Hiſtoriens qui tous ont varié ſur la date de la naiſſance de Pythagore, ne s'éloignent pas

entre eux de plus de trente-six ans, M. l'A. le B. n'a garde de perdre dans une discussion minutieuse des momens qu'il sait mettre si bien à profit pour enrichir la littérature. La vie d'un Philosophe n'a pas besoin de cette précision chronologique; « elle est moins » en actions d'éclat qu'en pensées, » & en pensées qui tiennent à une » certaine uniformité de mœurs, » plutôt qu'à de grands événemens » qui fondent des époques. » Il est à propos seulement de connoître le lieu de son école & ses contemporains. On fait contraster ici avec beaucoup de justesse & d'agrément le tableau de Rome guerriere, toujours envieuse & toujours inquiéte dans sa prospérité, avec celui de la Gréce, livrée aux Sciences & aux Arts, occupée de conquêtes paisibles, cherchant & trouvant son bonheur dans la richesse & les douceurs d'un com-

merce philoſophique. Les eſprits s'éclairoient par cette communication, & cette époque fut celle de beaucoup d'hommes célébres. Ocellus eut parmi eux une grande réputation. On connoît de lui un ouvrage ſur les Loix, un autre ſur la Royauté, ſur la Sainteté; enfin un ouvrage intitulé : Περὶ παντὸς φύσεως, c'eſt à-dire, *ſur toute la Nature.* L'ouvrage des loix n'eſt connu que par un fragment.

M. l'Abbé le Batteux traduit ici l'ouvrage d'Ocellus ſur la Nature dont nous ne pouvons donner que le plan. Il renferme quatre chapitres : le premier traite du Tout & de ſa durée ; le ſecond de la formation, du nombre & de la transformation des élémens ; le troiſieme traite de l'Homme & des productions de la Terre ; le quatrieme de la Morale. On pourra juger de la morale & de la politique d'Ocellus par le trait ſui-

vant : « ce sont le premiers com» mencemens qui décident du suc» cès de toute entreprise. Si l'on » bâtit une maison, tout dépend » des fondemens ; si c'est un vais» seau, tout dépend de la Quille ; » s'il s'agit de la musique, c'est » de la flexibilité de la voix. Il en » est de même des Etats ; tout » dépend de la construction & de » l'union intérieure des familles » qui les composent. »

VIII. Le Mémoire suivant du même Accadémicien roule sur le principe actif de l'Univers, & sur les idées des Philosophes Grecs qui ont paru admettre l'unité rigoureuse du principe universel.

IX. On a dans ce volume trois Mémoires de M. le Beau l'aîné sur la légion Romaine : le premier sur les diverses espèces de Soldats, le second sur les Troupes legeres, & le troisieme sur la Cohorte. Dans une Nation guerriere comme

les

les Romains, la différence des troupes, les changemens introduits dans leur armure tiennent à des époques intéreſſantes; & ſous la plume d'un Ecrivain tel que M. le Beau, les moindres détails s'annobliſſent autant par la maniere dont ils ſont traités, que par l'importance des faits auxquels on les rapporte. C'eſt bien malgré nous que nous reſpectons ici les bornes de nos Mémoires.

ARTICLE XX.

VIES DES PERES, DES Martyrs & des autres principaux Saints, tirés des actes originaux & des Monumens les plus authentiques. (Tomes II & III.) Ouvrage traduit de l'Anglois. A Villefranche-de-Rouergue, chez Pierre Vedeilhié; à Paris,

chez Barbou, 1764. in-8°. chaque Tome de 700 pages environ.

LE premier volume de cet excellent ouvrage a paru avec distinction dans nos Mémoires ; nous en avons fait connoître le plan, & le Public a confirmé les Eloges que nous avions donnés, tant à l'Auteur Anglois qu'à ses savans Traducteurs. Les deux volumes qui vont nous occuper aujourd'hui sont également dignes de l'accueil qui a été fait au premier ; au moins pouvons-nous assurer que nous les avons lûs avec une véritable satisfaction.

L'un comprend les Saints du mois de Février & ceux des 15 premiers jours de Mars ; on trouve dans l'autre la suite de Mars & Avril tout entier ; ensorte que ces trois premiers volumes sont relatifs aux Saints des quatre premiers

mois de l'année, ce qui peut faire juger de l'étendue de l'ouvrage entier.

Dès le premier de Février se présente S. Ignace, Evêque d'Antioche qui souffrit le martyre sous l'Empereur Trajan. On connoît le zele, la charité, la douceur, la patience, le détachement du monde, le desir du martyre, toutes les vertus enfin du St. Evêque d'Antioche dont les Epîtres pleines d'instructions ne peuvent être lûes sans attendrissement & sans le desir le plus ardent de devenir meilleur. Nous ne retracerons pas ici avec l'Auteur les circonstances de sa vie qui sont connues de tout le monde; nous nous bornerons, tant pour St. Ignace que pour les autres Saints, à extraire de l'ouvrage que nous avons sous les yeux quelques morceaux propres à en faire apprécier le mérite.

Il eſt certain que Trajan fut un bon Prince ; mais il ne l'eſt pas moins que ſous ſon regne les Chrétiens que Nerva ſon Prédéceſſeur avoit laiſſé tranquilles, furent inquiétés, & même perſécutés. « Quoiqu'il fût défendu, dit-on ici, de rechercher les Chrétiens, on ne laiſſoit pas de les condamner à mort, lorſqu'ils étoient dénoncés. Il faut convenir, ajoute-t-on, que Trajan avoit de belles qualités, & pluſieurs vertus morales. Mais il en ternit l'éclat par des vices honteux, & par les cruautés qu'il exerça contre les Adorateurs du vrai Dieu. Il devint perſécuteur par une prétendue reconnoiſſance envers ſes Divinités imaginaires, auxquelles il ſe croyoit redevable des victoires qu'il avoit remportées ſur les Daces & ſur les Scythes. » » Ce ſont-là des faits conſtans, & que l'incrédule le plus déterminé

ne peut révoquer en doute. Saint Ignace fut une des victimes immolées par Trajan à ses faux Dieux. Irrité de la fermeté avec laquelle Ignace fit sa profession de foi, l'Empereur le condamna à être dévoré par les Bêtes aux Jeux publics de Rome, ce qui fut exécuté le 20 Décembre de l'an 107. (*) L'Auteur donne une analyse des Epitres écrites par le Saint à différentes Eglises, & cette analyse est accompagnée de Notes instructives sur tous les points relatifs aux Sciences Ecclésiastiques. St. Ignace parlant aux Romains du combat qu'il alloit essuyer, leur disoit : *Je soupire après les Bêtes*

(*) Selon Pagi, en l'année 116 seulement ; mais le sentiment de ce Critique est contraire aux actes mêmes de St. Ignace. Voyez la discussion de ce fait, page 18, remarque F.

qui me ſont préparées. Puiſſent-elles me mettre en pieces ſur le champ. Je les irriterai, afin qu'elles me dévorent promptement. Si elles ne le veulent pas, je les y forcerai. &c. Sur ces dernieres paroles notre Auteur fait la remarque ſuivante. » Il faut ſuppoſer dans le Saint » Martyr une inſpiration particu- » liere, autrement il ne pourroit » irriter les Bêtes contre lui pour » s'en faire dévorer. Les expreſ- » ſions dont il ſe ſert, marquent » la fermeté de ſon courage, & la » vivacité du déſir qu'il avoit » d'être réuni à Jeſus Chriſt. »

Les vies principales, & qui nous ont paru faites avec le plus d'attention, ſont celles du B. *Pierre Damien*, Cardinal, de S. *Thomas d'Aquin*, de S. *Jean de Dieu*, Fondateur de l'Ordre de la Charité, de S. *Gregoire de Nyſſe*, de S. Grégoire le grand, & du Pape

S. Zacharie, (*a*) pour le second volume. A l'égard du troisiéme,

---

(*a*) On n'a cessé de nos jours de se récrier contre la prétendue condamnation faite par ce Pape de l'EVÊQUE *Virgile*, pour avoir, a-t-on dit, soutenu l'existence des Antipodes. L'Auteur a grand soin d'éclaircir ce fait qui est très simple. 1°. Virgile, simple Prêtre, prétendoit qu'il y avoit un *autre Monde*, *d'autres hommes sous la Terre*, *un autre Soleil*, *une autre Lune*, c'est-à-dire, qu'il existoit des hommes qui n'avoient point Adam pour Pere, & qui n'avoient point été rachetés par J. C.; opinion très-erronée, puisqu'elle est contraire à l'Ecriture. 2°. Le Pape ne prononça point de Jugement en cette occasion; il ordonna seulement à Virgile de venir à Rome pour qu'on y examinât sa doctrine, & Virgile l'abandonna très-vraisemblablement, puisque quelque tems après il fut élu Evêque de Saltzbourg. 3°. L'erreur philosophique de ceux qui rejettoient les Antipodes n'influoit en rien sur la foi. Ainsi on ne peut rien alléguer contre la croyance de quelques Peres qui ont adopté cette erreur. 4°. Il est faux que l'opinion contraire à l'existence des Antipodes ait été générale par-

nous y distinguons principalement S. *Patrice*, Apôtre d'Irlande, S. *Cyrille*, Archevêque de Jérusalem, S. *Benoît*, Patriarche des Moines, S. Jean Climaque, St. Isidore de Séville, S. Léon le Grand, S. *Sabas* le Goth, Martyr, S. *Leon IX.* Pape, S. Anselme, S. *Paschase Radbert*, &c. dont les Articles sont dressés avec un soin très-particulier. Indépendamment des vies des Saints, l'Auteur a encore inséré plusieurs

---

mi les Philosophes Chrétiens jusqu'au XV^e^. siécle, comme l'a prétendu D. Montfaucon. Philoponus qui vivoit sur la fin du VI^e^. a démontré (*De Mundi creat. Lib.* 3. *C.* 13. que S. Basile, S. Grégoire de Nysse, S. Grégoire de Nazianze, S. Athanase & plusieurs autres admettoient la rondeur de la Terre. Il est même fait mention d'Antipodes dans S. Hilaire, dans Origene, dans S. Clément. Voyez tout ceci bien développé dans la *Vie de S. Zacharie*, Tome 11, pag. 774 & 75.

Notices ſavantes des Ouvrages des Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, auſſi bien que différentes notes ſur pluſieurs points concernant l'Hiſtoire, la diſcipline, la Lithurgie, &c. C'eſt aux morceaux de ce dernier genre que nous nous attacherons ici, tant pour donner une idée de l'ouvrage, que parce que les bornes d'un Article ne nous permettent pas de ſuivre le récit des vies les mieux faites de ces deux Volumes.

I. Sous le 2 Février, après avoir fait l'Hiſtoire de la Fête de la Purification de la Sainte Vierge, l'Auteur donne un morceau très-étendu ſur la pratique obſervée dans l'Egliſe de relever les femmes après leurs couches; & à l'occaſion de la Cérémonie des Cierges uſitée le jour de la Chandeleur, il fait la remarque ſui-

vante, » la Coutume d'allumer des cierges dans l'Eglise pendant la célébration des divins Mystères, la lecture de l'Evangile, & l'administration des Sacremens, date des premiers siécles du Christianisme. Elle fut introduite par le désir de rendre aux choses saintes l'honneur & le respect qui leur sont dus. C'étoit aussi pour cela que chez les Juifs on allumoit des lampes devant le Seigneur dans le Tabernacle & dans le Temple... On ne peut douter que l'usage des lumieres dans l'Eglise ne soit de la plus haute antiquité. Les Canons Apostoliques parlent de l'huile destinée à l'entretien des lampes qui brûloient dans l'Eglise. (Can. 3.) Plusieurs Chrétiens allumoient aussi des lampes devant les corps des Saints. Ce dernier fait est attesté par Prudence (Hym. 2.) & par S. Paulin, (Nat. III. v. 98.) N'est-il pas juste en effet

que les créatures corporelles que Dieu à créées pour notre uſage, ſervent auſſi à ſon honneur & à ſa gloire ? Elles contribuent d'ailleurs à exciter la dévotion dans nos ames ; car elles ſont à nos yeux ce que les paroles ſont à nos oreilles. L'impreſſion qu'elles font ſur nos otganes remue les affections de nos cœurs . . . . La piété eſt quelque choſe d'intérieur & de ſpirituel, & elle conſiſte dans la ferveur de l'ame. Mais on doit avouer en même tems que les ſignes ſenſibles contribuent beaucoup à la ſoutenir & l'animer. » Il faut lire le reſte de ce morceau très-propre à nourrir la piété des fidéles, & à faire revenir de leur prévention contre le culte extérieur ceux qui, en pourſuivant un abus, voudroient proſcrire des uſages néceſſaires pour le commun des hommes.

II. Sous le 5 Février on lit un Précis historique sur les Saints Martyrs du Japon, suivi d'une Notice très-bien faite sur les Martyrs de la Chine, laquelle est écrite avec beaucoup de sagesse. Nous omettons ces deux morceaux, pour dire un mot sur les Maronites. On a donné ce nom dès le cinquiéme siécle aux Peuples qui reconnoissent S. Maron, Abbé Syrien pour Patriarche. « Les Maronites, dit à ce sujet notre Auteur, pag. 257, se déclarerent pour les décisions du Concile de Calcédoine contre les Eutychiens, & s'unirent de communion avec les Melchites ou Royalistes qui soutenoient l'autorité du même Concile. Ceux des Maronites qui habitent le long des côtes de Syrie & aux environs du Mont Liban, ont un Patriarche Catholique; & reconnoissent le Pape pour le premier Pasteur de l'Eglise. Plusieurs

d'entr'eux tomberent dans le Nestorianisme & l'Eutychianisme. Ils se trouverent aussi engagés dans le schisme des Grecs. Mais ils rentrerent dans le sein de l'Eglise sous Gregoire XIII. & Clement VIII. Ce point d'histoire a été très bien éclairci par M. Etienne Assemani. Il réfute (*Act. Martyr. Tom. 2. pag.* 410) Eutychius, Auteur des Annales Arabiques, dont le faux récit a induit M. Renaudot en erreur. Le Patriarche des Maronites, dit d'*Antioche*, fait sa résidence dans le Monastere de Canobine, au pied du Mont Liban. Il est confirmé par le Pape, & a sous lui cinq Métropolitains, qui sont les Archevêques de Tyr, de Damas, de Tripoli, d'Alep & de Nicosie en Chypre. Le Séminaire des Maronites fondé à Rome par Gregoire XIII. & tenu par les Jésuites, a produit de savans

hommes, qui ont jetté un grand jour sur la Littérature Orientale. C'est de cette école que sont sortis Abraham Echellensis, M M. Joseph, Etienne Evode, & Louis Assémani. Les deux premiers ont donné d'excellens Ouvrages sur l'antiquité Ecclésiastique. Nous devons au troisiéme de judicieux Ecrits sur les Cérémonies de l'Eglise. »

III. Nous trouvons dans ce second Volume plusieurs morceaux que nous voudrions pouvoir présenter, tels qu'un Précis apologétique sur le B. Robert d'Arbrisselles, (au 24 Février,) une notice curieuse de la Lithurgie Mozarabique, (au 27 du même mois,) une note sur la méthode d'étudier usitée dans l'Université de Paris jusqu'au tems de S. Thomas d'Aquin, (au 7 Mars,) & plusieurs autres objets d'une égale importance. Mais dans l'impossibilité de

tout dire, nous nous arrêterons, avant de passer au troisiéme tome, à la notice des titres d'honneur & des principales dignités en usage parmi les Anglo-Saxons, laquelle se trouve au 29 Février.

» *Etheling* & *Clito* étoient les épithétes qu'on donnoit aux fils des Rois, ou à leurs Héritiers.

Alderman étoit dérivé d'*Ald* ou *Old* ancien. Rapin Thoyras s'est trompé en écrivant *Earlderman*, au lieu d'*Alrderman*, & en le dérivant du mot *Earl*. L'Alderman d'Angleterre, quand il y en avoit un, étoit le Chef de l'Etat sous le Roi, tant pour la guerre que pour les autres affaires.

L'Alderman d'une Ville ou d'une Province, en étoit le Gouverneur. Les *Wapentakes*, c'est-à-dire, les Villages ou Cantons qui fournissoient un certain nombre de gens d'armes, avoient aussi leur *Alder-*

man, dont la fonction étoit de les gouverner, & de connoître de leurs affaires civiles & criminelles.

Le *Reeve* répondoit à ce que nous appellons Intendant. Le *Reeve* de l'Evêque étoit un Officier qui avoit soin de ses affaires temporelles, & qui présidoit dans ses Tribunaux, pour juger les causes qui y ressortissoient.

Le *Sheriffe ou She-Reeve* étoit le Député de l'Alderman, à la place duquel il connoissoit de certaines affaires, comme Juge subalterne. Il étoit encore chargé de faire exécuter les Sentences portées par l'Alderman, & d'assister au supplice des criminels. Il s'appelloit en latin *Vice-Dominus*.

La dignité d'*Earl*, Danoise d'origine, succéda dans la suite à celle d'Alderman des Provinces. Elle fut principalement introduite par Canut, Roi de Suéde. Il y avoit au rapport d'Assé-

rius des Earls de Sommerſet & de Dévonshire, ſous le regne d'Etelwolph. Mais il paroît pourtant que cette dignité ne fut établie en Suéde qu'en 824. Voyez les remarques d'Olaf Delin, dans ſa nouvelle Hiſtoire de Suéde, C. 15. T. I. p. 334.

L'Heartogh étoit un *Duc* ou *Général d'Armée.* Hengiſt a ſouvent ce titre dans la Chronique Saxonne. Conſtantin établit de ces Ducs dans les différentes Provinces de l'Empire. Ils commandoient les Troupes, & étoient de vrais Gouverneurs militaires. Il y avoit auſſi des Comtes dont la fonction primitive étoit d'accompagner toujours l'Empereur, & de vivre dans ſon Palais, d'où vint le titre de *Comtes Palatins.* L'Empereur les envoya enſuite dans les Provinces, pour gérer des affaires importantes, qui étoient

quelquefois civiles & quelquefois militaires. Peu à peu ces Titres devinrent héréditaires. Ils commencerent à être purement honorifiques du tems d'Othon I. surnommé *le Grand*. Les Peuples du Nord s'étant partagés sous plusieurs Chefs dans les Pays dont ils avoient fait la conquête, établirent des espéces de Fiefs, dont nous voyons des traces sous les premiers Rois de France. (Voyez l'Abbé Velly, Tome 1. p. 62. & suiv.) Mais ce n'est qu'aux Lombards d'Italie qu'on doit attribuer l'établissement des Fiefs proprement dits, ainsi que de toutes les Loix qui les concernent, & qui ont été ajoutées comme un appendice au Corps du Droit Romain. Les Titres de *Comtes* & de *Ducs* furent reçus en France sous les Rois de la premiere race, & devinrent quelquefois héréditaires du tems des Pepins. Ceci pour-

tant n'étoit pas commun avant Charlemagne.

En Angleterre, on appelloit *Thanes*, (ce mot signifioit *Serviteurs*,) tous ceux qui relevoient de quelqu'un pour les Terres qu'ils possédoient. Ceux qui relevoient immédiatement de la Couronne, étoient Thanes du Roi. On donnoit le titre de grands Thanes aux Ducs, aux Aldermans, & généralement à tous ceux qui tenoient en Fiefs des Terres, des Châteaux & des Seigneuries, pour lesquelles ils devoient au Roi l'hommage & le Service militaire ou civil. En temps de guerre, ils étoient obligés de conduire ou de faire conduire à l'armée du Prince un certain nombre de Gens d'armes pour chaque Fief, ce qui s'appelloit *Knights Fee*, ou la rente du Chevalier. Les Thanes *de la Messe* étoient ceux qui rele-

voient de l'Egliſe. On entendoit par Thanes *mitoyens* ceux qui tenoient du Roi quelque petit Fief, ou qui tenoient des grands Thanes une partie de leurs Fiefs Royaux. Les Normands leur donnerent le nom de *Vavaſſeurs*, & à leurs Terres celui de *Vavaſſoreries*. Ceux qui tenoient quelques Terres de ces derniers, étoient appellés *petits* Thanes, & n'étoient point cenſés Gentilhommes. Tout Thane avoit droit de diſpoſer de ſes Terres. A ſa mort, elles paſſoient par ſucceſſion à ſon héritier, mais toujours avec la charge de rendre l'hommage & le ſervice. Ces Terres ſe nommoient *Blockland*.

Le titre de *Baron* fut ſubſtitué à celui de grand Thane, & devint général en Angleterre ſous les Normands, quoiqu'avant la conquête de ce Royaume, il fût quelquefois employé pour ſignifier un Thane Royal. Les mots *Barro*,

Varro, *Faro*, *Ber*, venoient du latin *Vir ou Viro*, & signifioient en Allemagne, en Italie, en France, &c. un homme illustre, un homme noble, un homme d'armes. Les femmes appelloient leurs maris, leurs *Barons.* C'est pour cela qu'encore aujourd'hui en Angleterre les Juristes disent *Baron* pour mari.

On a fait le mot *Seigneur* de *Senior*, & celui de *Dame* de *Dominus.* Ce dernier n'est plus affecté qu'aux femmes de condition depuis près de trois siécles. On l'a pourtant conservé en certains titres qui marquent quelques dignités particulieres. De là vient qu'en France, on dit encore le *Vidame* de Normandie, de Chartres & d'Amiens. Vidame est dérivé du latin *Vice-Dominus.*

On nommoit *Céorle* ou *Churl* un Paysan, un Artisan, de condition libre. Les Céorles qui te-

noient quelques fonds à fermages pour un certain nombre d'années, étoient appelés *Sockmen* & leurs Terres *Sockland*. Les Céorles qui tenoient cinq familles de terre avec une grande maiſon, cour & cloches pour aſſembler leurs Domeſtiques, étoient élevés au grade de petits Thanes.

On donnoit le nom de *Vilains* ou de *Serfs*, aux Payſans attachés pour la vie au ſervice de quelqu'un pour labourer ſes Terres. Les Vilains avoient droit, tant en Angleterre qu'en France, d'acquérir & de poſſéder des biens en propre. Il n'y a jamais eu dans ces deux Royaumes de Serfs proprement dits, comme parmi les Romains.

Les *Witan* ou *Wites*, (c'eſt-à-dire, les *Sages*,) étoient les Magiſtrats & les Juriſconſultes. On appelloit *Burgwittan* les Magiſtrats d'une Ville particuliere.

Quelques Provinces d'Angle-

terre avoient le titre de *Shires* ou de *Comtés*, dès avant Alfred, qui partagea tout ce Royaume en Comtés, les Comtés en *Tithings* ou *Dimes*, en *Lathes* ou *Wapentakes*, les Tithings en *Centuries*, & les Centuries en dixiémes. Chaque division avoit une Cour de Justice, mais qui étoit subordonnée à la Cour Supérieure. La Cour ou le Tribunal suprême de chaque Comté s'appelloit *Shire - Gemote*, ou *Folkmote*, c'est-à-dire, assemblée du Comté ou du Peuple. On la tenoit deux fois par an. L'Evêque & l'Alderman, ou leurs Députés, y présidoient. Voyez Selden, *on the Titles of Honour*; Spelman, dans son *Glossaire*, de la derniere édition, Squires, *on the Gouvernement of the English Saxons*; Guillaume Howel, *Hist. Univ.* T. 5. p. 273; & Teryl. *Hist. d'Angl.* »

Août, 1765.

Le Tome troisiéme de cette Histoire est fait avec autant de soin que les deux premiers. C'est toujours la même sagesse dans le narré de certaines matieres délicates, la même critique dans le discernement des Actes autentiques ou supposés des Saints, la même onction dans les réfléxions morales qui terminent chaque vie, la même érudition dans les notes, c'est en un mot toujoûrs le même Auteur. Il y auroit assurément beaucoup de choses à tirer de ce troisiéme Volume. Mais cet Article commençant à devenir long, nous nous en tiendrons à deux morceaux qui feront juger des autres. Dans le premier, l'Auteur prouve contre quelques écrivains modernes, que les Goths, en embrassant le Christianisme, ne reçurent pas en même tems la doctrine des Ariens; dans l'autre, il

donne

donne un Précis historique sur l'Ordre de Citeaux, ses régles, ses usages, &c.

10. Les Goths se firent Chrétiens sous le regne de Valérien, & le nom de Théophile, *Evêque de Gothie* se trouve parmi les souscriptions du Concile de Nicée. Ulphilas, successeur de Théophile, le même qui inventa l'alphabet des Goths, leur apprit à écrire, & traduisit la Bible en leur langue, Ulphilas, disons-nous, marcha d'abord sur les traces de son Prédécesseur. Socrate, Sozomene & Théodoret assurent qu'il adhéra au Concile de Nicée & à la foi catholique. Mais gagné depuis par les Ariens dans un voyage qu'il fit à Constantinople en 376, cet Evêque changea de principes, & après avoir édifié son peuple, il finit par pervertir sa Foi. » Athanaric, dit notre Auteur, Roi des Goths Thervin-

giens, qui habitoient ſur les frontieres de l'Aſie, excita une perſécution ſanglante contre les Chrétiens en 370. Fritigerne, Roi des Goths occidentaux qui étoit en guerre avec lui, ſe trouvoit trop foible pout lui réſiſter. Il demanda du ſecours à l'Empereur Valens; & pour l'obtenir plus ſûrement, il embraſſa le Chriſtianiſme. Mais Ulphilas l'engagea en même tems dans la Secte des Ariens. Il y avoit cependant toujours un grand nombre de Catholiques parmi les Goths, & le gros de leur Egliſe étoit attaché à la ſaine doctrine. Pluſieurs même furent martyriſés durant la perſécution d'Athanaric, & ils ont toujours été honorés d'un culte public dans l'Egliſe Grecque & dans la Latine. Les Actes de S. Sabas qu'on attribue à St. Aſcholius de Theſſalonique, furent envoyés aux Egliſes de Cappadoce dont St. Baſile étoit mé-

tropolitain. Or le St. Evêque de Thessalonique, (Ville alors soumise aux Goths,) étoit intimement lié avec S. Athanase. . . . . S. Basile loue aussi S. Ascholius de son zéle à défendre la foi parmi les Nations barbares, dans un tems où les Princes Chrétiens vouloient lui substituer l'Arianisme. Enfin on ne peut douter de la pureté de la foi des Goths, après les éloges que lui donnent S. Basile, S. Ambroise & Théodoret. S. Augustin dit que le Roi des Goths persécuta cruellement les Chrétiens, lorsqu'il n'y avoit *que des Catholiques* dans la Gothie. »

2°. On sçait que l'Ordre de Citeaux doit son origine à Robert, Abbé de Molesme, qui dans la vûe de suivre dans tous ses points la Régle de S. Benoît, se retira avec deux de ses Religieux à Citeaux, désert situé à cinq lieues de Dijon, que lui céda le

Vicomte de Beaune. Un an après la fondation du nouveau Monastere, Robert ayant été obligé de retourner à Molesme, Alberic lui succéda; & après la mort de celui-ci, Etienne (venu comme les deux autres de Molesme,) fut nommé Abbé. C'est à ce Saint que l'Ordre de Citeaux est redevable de son affermissement. Dans le second Chapitre général qu'il tint en 1119, il publia la *carte de Charité* qui fut confirmée l'année suivante par le Pape Calixte II. Il fit faire un recueil des coutumes observées dans son Monastere, recueil appellé les *Uz de Citeaux*; enfin il fit écrire une histoire abrégée du commencement de l'Ordre, laquelle est connue sous le nom d'*exordium parvum*.

» St. Etienne dans la *Carte de charité* ordonne *C. 1* que l'on observe la Régle de S. Benoît dans toutes les Maisons de l'Ordre,

comme on l'obſerve à Citeaux. Il eſt marqué *C.* 4. que l'Abbé de Citeaux ſera regardé comme ſupérieur des Abbés même, qu'il fera la viſite de tous les Monaſteres de l'Ordre, & qu'il prendra de concert avec les Abbés de chaque maiſon, des meſures pour réformer les abus. En conſéquence de ce Réglement, il fut décidé par un Arrêt du Grand-Conſeil donné en 1761, que l'Abbé de Citeaux ne pourroit établir la réforme dans les quatre premieres Abbayes de l'Ordre & dans leurs filiations, à moins que les Abbés de ces quatre maiſons n'y conſentiſſent. Il eſt porté *C.* 8. que chaque Abbé fera tous les ans la viſite des maiſons de ſa dépendance, que les quatre premiers Abbés qui ſont ceux de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux & de Morimond, viſiteront auſſi tous les ans en perſonne le Monaſtere de Citeaux; qu'ils en

auront l'administration après la mort de l'Abbé, & qu'ils assembleront, pour lui donner un successeur, les Abbés des Filiations de Cîteaux, & même d'autres qui seront choisis pour cet effet &c. »

« Le *Liber usuum*, ou le Livre *des Uz de Cîteaux*, fut écrit vers le même tems. Quelques Auteurs font S. Etienne Auteur du Livre *des Uz*, d'autres l'attribuent à S. Bernard. Ce Recueil de toutes les observances regulieres de Cîteaux est divisé en cinq parties qui comprennent 180 chapitres. Le St. Siége l'approuva dans le même tems ou à peu près que la *carte de charité* .... Ce Livre a toujours été le Code des Cisterciens. La meilleure édition est celle que le P. Julien Paris en a donnée dans le *Nomasticon Cisterciense*. Paris, 1664. »

« L'*Exordium parvum*, ou l'hiſtoire abrégée des Commencements de Cîteaux fut écrite par l'ordre de St. Etienne. C'eſt un Livre fort édifiant que l'Annaliſte de l'Ordre appelle avec raiſon un *Livre d'or*. Il a été inſéré dans la *Bibliotheca Patrum Ciſtercienſium* publiée par Tiſſier en 1660, 3 vol. in-fol. »

» L'*Exordium magnum* eſt une hiſtoire plus étendue des Commencemens de l'hiſtoire de Cîteaux qui fut écrite dans le 13^e^. ſiecle. On la trouve auſſi dans la *Biblioth. Patr. Ciſterc.* »

Les Extraits que nous venons de donner des deux volumes des *Vies des Peres*, peuvent ſervir à faire ſentir le mérite de cet ouvrage à ceux qui le confondroient avec certains Hagiographes François dont les Livres dénués de critique ſont remplis de contes

& d'hiſtoriettes miſérables, également déſavouées par la Religion & le bon ſens. Celui-ci qui a déja été adopté par pluſieurs Evêques de France ſera certainement répandu parmi les jeunes Eccléſiaſtiques, & nous ne doutons pas que pluſieurs Séminaires & Communautés religieuſes ne le préférent aux autres Vies des Saints dont la lecture y eſt en uſage. Nous attendons avec impatience la ſuite de ce bon ouvrage dont nous nous occuperons toujours avec une véritable ſatisfaction, & nous finiſſons par une obſervation dont l'Auteur & les Traducteurs jugeront mieux que perſonne.

Dans le corps de l'ouvrage, mais ſurtout dans les notes, il ſe trouve une multitude infinie de citations qui viennent à l'appui des faits. Parmi ces citations il y en a pluſieurs qui ne ſont gueres connues au grand nombre des

Lecteurs, parce qu'elles ſont toutes empruntées de Livres peu répandus en France. Il ſeroit donc à propos que l'Auteur voulût bien dreſſer un catalogue de tous les ouvrages cités dans le ſien, en indiquant la langue dans laquelle ils ſont écrits, le format des livres & les années des éditions. Ce catalogue placé à la tête du dernier volume de l'ouvrage ſeroit fort utile, aux Eccléſiaſtiques ſurtout pour leſquels l'Auteur paroît avoir ſpécialement travaillé. Nous deſirons encore que l'on veille avec la plus grande attention à la correction des épreuves, & que l'Imprimeur s'attache à mériter les éloges donnés aux deux premiers volumes qui nous paroiſſent en général mieux exécutés que le troiſieme.

ARTICLE XXI.

MÉMOIRES GÉOGRAPHIQUES de quelques Antiquités de la Gaule, par M. Pasumot, Ingénieur-Géographe du Roi, de la Société des Sciences & Belles-Lettres d'Auxerre, avec des Cartes géographiques, 1 vol. in-12 de 232 pages, compris la Préface. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Severin, 1765.

CEt ouvrage n'est pas fait pour toutes sortes de Lecteurs; mais il mérite d'en avoir parmi les Gens de Lettres. Tout homme intéressé à la connoissance de l'Histoire ancienne & à la recherche des vestiges qu'ont laissé parmi nous les Beaux Arts pratiqués

par les anciens habitans des Gaules, trouvera de quoi se satisfaire dans les Mémoires de M. Pasumot, & desirera que le Dissertateur continue d'étendre ses recherches sur sa Province, pour contribuer au bien général de l'histoire. Le but de l'établissement des Académies de Province a sans doute été de répandre & d'entretenir au loin le goût & l'émulation à l'égard des Sciences & des Beaux-Arts; mais en envisageant ces Sociétés dans leur rapport avec les fonctions des premieres Académies du Royaume, elles semblent destinées à aider celles-ci dans leurs travaux, soit que leurs observations s'exercent sur les mêmes objets, soit qu'en fait d'arts, de monumens &c. leurs travaux soient fixés par des richesses locales; alors elles entrent toujours dans le commerce littéraire de la

Nation, & dans le plan qui doit y nourrir & y perfectionner les Sciences. La Société d'Auxerre s'occupe férieufement de ces objets; elle eft d'ailleurs laborieufe, & procéde très-méthodiquement dans la répartition qui s'y fait des travaux entre fes différens Membres.

C'eft à cette Compagnie que M. Pafumot, l'un des affociés, adreffe les fix Mémoires que nous allons parcourir.

I. Le premier eft divifé en deux parties. L'Auteur traite d'abord de l'origine & de l'étymologie des mots *Celte* & *Gaule*; il examine enfuite combien il y a eu de voies Romaines qui traverfoient la Cité d'Auxerre, & fortoient de la ville comme d'un centre commun; il expofe enfuite les différentes conftructions des chemins Romains, & de

quelle eſpèce ſont ceux de l'Auxerrois & du Sénonois.

L'article des Etymologies a été traité par beaucoup d'Auteurs, ce qui n'empêche pas M. Paſumot d'y revenir ; mais, pour le faire avec ſuccès, il remonte aux ſources.

Rien en ce genre ne doit nous intéreſſer davantage que nos noms primitifs. *Celte* & *Gaule* furent les premiers noms de nos Peres & de notre Patrie. Dans la diverſité des opinions qui ont partagé les Auteurs, M. P. penſe avec raiſon qu'il faut rechercher dans l'étymologie des noms Europe, Aſie, Afrique, Eſpagne &c. l'origine des mots *Celte* & *Gaule*. Il trace d'abord, d'après les bons Auteurs, un caractere des Gaulois relatif à ſon objet. Nous ne citerons de ce morceau que le trait que l'Auteur traduit ici de Strabon. « Quand les Gaulois

» établis dans la Thrace vinrent » complimenter Alexandre après » ſa victoire ſur les Gétes & les » Tribales ; & lui offrir droit » d'hoſpitalité chez eux ; que crai- » gnez-vous davantage , leur de- » manda ce fier Conquérant , qui » s'attendoit qu'ils alloient lui ré- » pondre qu'ils ne craignoient rien » plus que lui ? Nous n'appréhen- » dons, répondirent-ils, que d'ê- » tre écraſés par la chute du Ciel.»

S. Jérome avoit cherché l'origine du nom de *Gaule* dans la blancheur de ſes habitans, d'autres ont cru la trouver chez les Grecs, d'autres chez les premiers Gaulois eux-mêmes. Notre Auteur ſe déclare contre leurs opinions, & croit devoir remonter juſqu'aux Phéniciens. Un de leurs plus grands Capitaines (Hercule), aborde en Ligurie, il y combat avec quelque ſuccès ce même Peuple qu'on appella dans la ſuite

Gaulois; mais bientôt la vigoureuſe réſiſtance qu'il trouve parmi eux lui arrache la victoire. Cet échec donna aux Phéniciens une grande idée de ces Peuples qu'ils deſignerent par des termes qui exprimoient leur force & leur fermeté; & qui ſemblent avoir produit dans notre langue le mot de *Celtes*. Un changement introduit dans ce terme par les anciens Grecs a confondu le nom de *Celte* avec celui de *Galate*. Les Grecs modernes ont abrégé; delà γάλλοι γαλλίαι, pour les Latins *Galli*, pour nous *Gaulois*. Cette opinion qu'on ne donne point ici à beaucoup près pour une démonſtration rigoureuſe, nous ſemble au moins très-plauſible par ce qu'elle a d'analogue à la marche de l'Hiſtoire ancienne & à l'influence des Phéniciens ſur les langues.

Auxerre qui entre dans l'objet de la ſeconde partie de ce Mé-

moire, étoit une ville considérable au tems de la conquête des Gaules par César. L'ancien Auxerre étoit dans sa situation peu distant de la ville moderne. A l'égard de cette position, nous croyons qu'il s'est glissé une faute dans la note; il est dit qu'il paroît que la ville ancienne s'étendoit du *Sud-Ouest* au Nord-Ouest; il faut lire *Sud-est*; & c'est effectivement la position de l'Abbaye de S. Julien où M. P. place l'ancien Auxerre. Cette ville est ici considérée comme le centre de plusieurs grandes villes des Gaules, & les voies Romaines sont autant de rayons qui partent de ce centre. L'Auteur en compte au moins six qui partoient de ce chef lieu. La premiere conduisoit d'Auxerre à Avallon par *Chora*, (lieu dont on nous donnera dans la suite l'éclaircissement); l'autre alloit à Troyes par *Eburobriga*;

la troisieme rendoit à Paris par Sens ; une autre à Langres par Tonnerre ; une cinquieme communiquoit avec la Cité d'Alise par Noyers & Montbar; la sixieme alloit à Nevers ou à Mêves, *Massava* par Entrains. L'Auteur en soupçonne même une septieme pour aller à Orléans par Briare ou par Gien. Il ne s'agit ici que de la chaussée entre Avallon & Auxerre, & de l'ancienne voie d'Auxerre à Sens.

Quoique les Romains variassent un peu dans la construction de leurs voies, selon les différens terreins, néanmoins voici leur usage général. Ils formoient quatre différentes couches plus ou moins épaisses & plus ou moins profondes ; d'abord une baye *statumen*, elle étoit formée d'un ciment de chaux & de sable sur lequel étoient assises des pierres larges & plates couchées les unes

ſur les autres dans l'épaiſſeur de dix pouces, & jointes par un ciment très-dur. La ſeconde couche, *rudus* étoit de pierres moins groſſes que les premieres, de têts de pots & de brique ; la troiſieme, *nucleus* étoit un ciment épais d'un pié, fait d'une matiere propre à ſe conſolider, appellée en Champagne *Crouino*. Cette couche étoit recouverte par un lit de cailloutage, appellé *ſumma cruſta* ou *ſummum dorſum*. L'encaiſſement étoit ſoutenu par des pieux ou par des bordures de groſſes pierres. La différence de ces routes étoit quelquefois dans la tranſpoſition des couches ou dans le défaut de pieux & même de bordures. L'épaiſſeur du total étoit d'environ trois piés. En coupant un peu au-deſſus d'Orléans la chauſſée Romaine qui conduiſoit de cette ville à Chartres, on a reconnu une conſtruction différente, ſur-

tout en ce qu'une terre blanche mêlée de cailloux y fait l'office du ciment. D'autres chaussées ne présentent qu'un encaissement de gravier ou de sable fin ; telles sont les voies Romaines aux environs d'Auxerre. Cependant les Romains pavoient dès qu'ils en avoient la commodité, & que les voies en avoient besoin, comme dans les lieux marécageux. Il suffit que malgré cette diversité les voies Romaines ayent des caracteres généraux pour qu'on puisse les connoître. C'est à l'aide de ces traces que M. Pasumot donne une notion des voies Romaines qui partent d'Auxerre.

II. Nous avons annoncé une dissertation sur le lieu *Chora*. Il s'agit de déterminer sa position. Julien dans un voyage de Vienne en Dauphiné dans la Gaule Belgique, passa par un lieu nommé *Chora*, situé entre Saulieu & Au-

xerre où se rendoit ce Prince. Un Reglement de St. Aunaire, un autre de St. Tétrice, tous deux Evêques d'Auxerre, font mention d'un lieu qu'ils appellent *Chora vicus.* Cet endroit est-il le *Chora* dont parle Ammien Marcellin, en rapportant le voyage de Julien? Pour vérifier leur position, M. P. ne se borne point au témoignage des Ecrivains, soit Historiens, soit Géographes qui ont fait mention de *Chora*; il y joint ses observations faites sur le lieu même où il a soupçonné la situation de *Chora*. Nous en donnons le précis.

A peu de distance & au Sud-Ouest du village de S. Moré, entre Auxerre & Avallon, il se trouve un tertre de 50 toises au moins de perpendicule, dont le sommet est un plateau d'environ 50 arpens de terres labourables. Ce plateau s'appelle *Ville-Au-*

xerre, & paſſe pour avoir été autrefois une ville conſidérable ; ce tertre eſt environné de vallons très-profonds & flanqués à l'Eſt de rocs perpendiculaires qui s'élevent par gradins. Au pied du tertre eſt la riviere de Cure. Des murs d'enceinte, des reſtes de tours, quelques veſtiges d'une porte, quelques ruines même d'un bâtiment qu'on dit avoir été l'Egliſe du lieu, annoncent un établiſſement Gaulois. Quelques Médailles auroient pû donner des éclairciſſemens ſur cet objet ; mais l'Auteur n'a pu en découvrir. Ce tertre eſt d'ailleurs fort près de la voie Romaine.

Dans le nom de *Chora*, & plus encore dans celui de *Vicus Coræ*, M. P. croit pouvoir découvrir celui de *Ville-Auxerre*, qu'on aura prononcé autrefois & écrit *Vic à Cerre*. Cette étymologie & la poſition de *Chora* ſur le tertre ne

ſont que des probabilités; mais en fait de monumens de ce genre, quand le fil de la tradition eſt rompu, il faut conſentir à errer long-tems avant que de ſe fixer.

III. Agrippa, gendre d'Auguſte, fit conſtruire vers l'an 720 de Rome une magnifique chauſſée pour aller de Lyon à Boulogne en paſſant par Autun, Saulieu, Avallon, Auxerre &c. Il s'agit ici de celle qui eſt entre ces deux villes. d'Avallon à Sermicelles, la Voie Romaine n'eſt pas facile à reconnoître; mais elle ſe découvre au ſortir de ce village. L'Auteur la ſuit dans ſes différentes directions jusqu'à Auxerre. Les obſervations qu'il a faites ſur les lieux mêmes avec la plus grande préciſion, ne s'accordent point avec la deſcription d'une autre Voie Romaine que l'Auteur des *Eclairciſſemens Géographiques* fait paſſer par Sauvigny, Verman-

ton, S. Brix &c. Nous obſerverons à cette occaſion que M. Paſumot met autant de ménagemens & de politeſſe dans ſa critique, que d'exactitude dans ſes obſervations. C'eſt ainſi qu'il réforme l'inexactitude de quelques Mémoires envoyés à M. le Comte de Caylus au ſujet de cette chauſſée.

IV. A la ſuite de ce Mémoire nous trouvons des recherches ſur la Voie Romaine d'*Autricum* à *Agendicum*, avec une diſſertation ſur la poſition d'un lieu nommé *Bandritum* ſitué entre ces deux villes. Cet endroit eſt connu par la carte de Peutinger; mais aucun Géographe n'a encore déterminé ſa ſituation. La difficulté vient de ce que la Voie Romaine d'Auxerre à Sens eſt détruite aux environs d'Auxerre. On ſait que *Bandritum* étoit à huit lieues Gauloiſes d'Auxerre. *Bonnard* & *Baſſou* *Août*, 1765.

ſont les deux villages qui correſpondent à cette diſtance. M. Paſumot a cru d'abord que *Bonartum* ou même *Bonarditum* pouvoient être l'ancien *Bandritum* ; mais le défaut de veſtiges de Voie Romaine l'a forcé de porter ailleurs ſes obſervations. *Baſſou* lui a préſenté plus de facilité ; quelques caracteres d'antiquité lui ont découvert des traces du paſſage des Romains. Il eſt vrai que le nom de *Baſſou* offre bien peu d'analogie à celui de *Bandritum* ; auſſi la préſomption pour le nom eſt-elle toujours en faveur de *Bonnard*. Mais voici ce que ſoupçonne l'Auteur : l'érection de *Baſſou* en Paroiſſe aura fait négliger totalement *Bandritum* qui dans la ſuite aura diſparu, & dont le nom corrompu ſera reſté à *Bonnard* qui en étoit autrefois la Paroiſſe. Les traces de la Voie Romaine près *Baſſou*, font conjecturer

jecturer à M. P. que la position de *Bandritum* étoit à l'entrée de ce village. On nous dispensera à cet égard d'un plus grand développement ; nous croyons en avoir dit assez pour faire connoître la bonne maniere dont l'Académicien d'Auxerre procéde dans ses observations. Nous citerons seulement une découverte que l'on fit il y a peu d'années en réparant le grand chemin, vers celui qui conduit au Château de Regennes. « On y trouva les ossemens d'un » cadavre qui avoit les bras, les » jambes & le col pris dans des » anneaux de fer qui tenoient aux » extrémités de plusieurs traverses » aussi de fer, ajustées ensemble » en forme de croix & mobiles » les unes dans les autres. M l'Ab- » bé Lebœuf a donné dans une dis- » sertation (*a*) la figure & les pro-

(*a*) Journal de Verdun, 1752, Avril & Août.

» portions de ce cadavre, qu'il » croit être celui d'un criminel » condamné à périr dans cette es- » pèce de supplice, exposé sur une » grande route, & qui fut en- » suite inhumé. » Cette anecdote favorise l'opinion de M. Pasumot.

V. Le Mémoire suivant qui traite de la *Voie Romaine d'Autun à Besançon, en passant près de Dole*, fait mention en note d'une Statue antique trouvée il y a peu d'années, en fouillant les ruines d'une habitation connue sous le nom *des Barres*, entre la Chapelle de Rouvrai & *Coëffan*, à peu de distance de la Voie Romaine. La figure qu'elle représente en relief sur une pierre haute de deux piés, dans la largeur de huit pouces, est vêtue d'une espèce de *sagum*, ayant un bonnet pointu sur la tête; elle tient dans sa main droite un rouleau. Cette figure

paroît être celle d'un Druide. Quant aux traits qui ſont aux piés de la Statue, il nous ſemble que ce ſont plutôt des ornemens fort communs que des caractères. Cette pierre dont on trouve la gravûre dans ce Mémoire, eſt aujourd'hui encaſtrée dans un mur à Coëffan. Ce morceau eſt terminé par l'explication d'un paſſage du Rhéteur Eumene, ſur un voyage de l'Empereur Conſtantin à Autun, ſur lequel il paroît à notre Auteur que les Géographes ont pris le change à l'occaſion de ces mots, *flexus viæ*, qu'il interprête de la ſection de la voie d'Autun à Beſançon, dans la grande route de Tréves à Châlons.]

VI. Le dernier Mémoire eſt une diſſertation topographique ſur le ſiége de *Gergovia*, près Clermont en Auvergne. Céſar échoua autrefois devant cette place, dont M. P. nous donne ici

la deſcription. Le tems a vengé les Romains de cet échec ; on ne retrouve *Gergovia* que dans des amas de pierres, diſpoſés en lignes droites qui s'entrecoupent preſque toutes à angles droits. On ne trouve aucune trace du camp de Céſar ; l'hiſtoire apprend que Céſar ne ſe retira qu'après une fauſſe attaque, dans laquelle il eut aſſez d'avantage pour mettre à couvert ſon honneur ; mais il ne put empêcher totalement l'effet de la bravoure des Gaulois & de leur Chef Vercingétorix qui le pourſuivit juſqu'au bas de la montagne. La perte fut pour Céſar de 700 hommes.

On lira avec plaiſir une découverte faite par la ſociété de Clermont en faiſant fouiller le plateau de *Gergovia*, & dont la relation termine ce recueil.

ARTICLE XXII.

*LA THÉOLOGIE DES PEINTRES, Sculpteurs, Graveurs & Dessinateurs, où l'on explique les principes & les véritables regles pour représenter les Mysteres de Notre Seigneur, ceux de la Sainte Vierge, les Saints en particulier, les différens traits de leur vie, & les autres sujets de dévotion, avec l'indication des meilleurs Tableaux & des morceaux de Sculpture les plus estimés en ce genre, qu'on voit dans les Eglises de Paris, & dans les Cabinets des Particuliers. Par M. l'Abbé Méry, D. L. C. Prêtre & Licentié en Théologie, in-*12. *d'environ* 300 *pages, compris*

la Préface & la Table. A Paris, chez H. C. de Hansy le jeune, Libraire, rue St. Jacques, 1765.

IL y a dans cet ouvrage de l'érudition, de la critique, une connoissance assez étendue des Beaux-Arts, & surtout un zele bien louable pour l'honneur de la Religion, des Temples & du Culte divin. En effet, les peintures des sujets de la Religion étant le livre des ignorans, & pouvant être tous les jours l'objet de la critique des Savans; à l'un & l'autre égard les Peintres ne peuvent apporter trop de circonspection dans la maniere dont ils traitent ces sujets. La vérité, le plus bel ornement de la Religion, est l'effet principal que doit rechercher l'Artiste, lorsqu'il en représente les objets. C'est ici surtout que la licence des Peintres

reçoit un frein, quelque force qu'on puiſſe donner à la maxime d'Horace.

> *Pictoribus atque Poëtis,*
> *Quidlibet audendi* &c.

Cette maxime même bien entendue ne peut elle pas avoir ici ſon application? En effet, cette liberté que donne Horace a ſes bornes, elle exclud les rêveries, les fantômes, les diſparates, les biſarreries; & l'on peut croire que ce Poëte judicieux, s'il eût été éclairé des lumieres de notre Religion, n'eût point cru déroger aux regles de l'Art, en banniſſant des peintures religieuſes le menſonge & l'indécence.

C'eſt à ces deux regles que ſe réduiſent les principes généraux que l'Auteur établit dans la premiere partie de ſon ouvrage. On ſait combien le Concile de Trente

a été attentif à réprimer à cet égard, les abus de la Peinture & de la Sculpture. Un Tableau, une Statue, une Estampe sont une sorte d'enseignement public qui parle sans cesse aux yeux des fideles, une histoire de la Religion, animée par l'art sur la toile, le marbre, la pierre ou l'airain. A l'égard de la postérité, ces monumens peuvent former une tradition; de quelle conséquence n'est-il pas que les Tableaux & les Statues ne puissent rien transmettre qui dénature le dépôt de la Foi, & qui travestisse la Religion dans l'esprit des fideles? L'autorité & la critique ne doivent pas plus épargner une peinture fabuleuse dans des sujets de Religion qu'un livre hétérodoxe. On pourroit dire même que le danger d'un livre erroné est moins universel, que celui d'un tableau apocryphe. Le Peuple ne lit point le premier,

& par le second il s'entretient tous les jours dans l'erreur ; celui-là ne paroît point dans les assemblées des fideles, celui ci accompagne souvent la célébration des plus saints Mysteres. On sait enfin qu'un tableau fabuleux ou indécent est toujours un prétexte que saisit avidement l'impie pour insulter à notre Foi.

A l'égard de la décence, l'habitude dans laquelle sont les Peintres de dessiner le nud, est pour eux un écueil dans les sujets de Religion ; ils craignent de retrancher au talent ce qu'ils sacrifient à la décence. C'est ne voir le talent qu'à demi, ou même l'envisager dans un faux jour. Dans la peinture, comme dans tout autre genre de composition, une beauté essentielle est dans cette observation rigoureuse du caractere propre de l'ouvrage. Une déclamation théatrale au Barreau, un discours

purement académique dans les Chaires ſacrées, & dans un ſermon une deſcription trop naïve des mœurs du ſiecle, des cenſures épigrammatiques, un vernis de ridicule ou de bouffonnerie peuvent annoncer à la fois le talent de l'Auteur & ſon peu de jugement.

Singula quæque locum teneant ſortita decenter. (*a*)

Le chef-d'œuvre de l'art, ſelon tous les grands Maîtres, eſt toujours la décence ; ce *decorum* que nous ſentons beaucoup mieux que notre langue, ne peut le rendre. *Caput Artis decere.* (*b*) Ainſi en jugeoit le célébre le Brun qui ne traitoit jamais un ſujet de Reli-

(*a*) *Horat. de Art. Poëticâ.*
(*b*) *Cic.*

gion, ſans conſulter des Théologiens éclairés ſur le caractere qu'il vouloit donner à ſes tableaux. Auſſi aucun Artiſte n'a-t-il conſervé plus de dignité à ſes ſujets.

Cette précaution banniroit de nos Egliſes non ſeulement des nudités qui en dégradent les ornemens, mais auſſi des repréſentations d'un goût puérile, quelquefois même d'un bas comique qui profanent la ſainteté du lieu, des ornemens de luxe & de vanité, où la draperie contraſte avec le vrai caractere du tableau. Rien de plus commun que ces repréſentations indécentes dans les Egliſes de campagne. Nous nous rappellons à cette occaſion d'avoir vû un Tableau d'Autel repréſentant Notre Seigneur faiſant la Cêne avec ſes Apôtres; une fille les ſert, la gorge découverte; un chien & un chat ſe diſputent un

os *au bas de la table*. Sans recourir à la Théologie des Peintres, ces indécences & mille autres de ce genre n'ont besoin pour être réformées, que de la logique du sens commun.

Le zele de l'Auteur s'allume avec raison contre un abus assez ordinaire dans notre siécle; c'est celui de choisir pour représenter la Ste. Vierge ou d'autres Saintes, la figure de personnes déshonorées publiquement par leur conduite. C'est ainsi, dit M. l'Abbé Méry, que « des Peintres cités » par Clément d'Alexandrie peignoient leur Déesse sous la figure de Prygné, Courtisane fameuse de ce tems-là. » On sent combien un pareil désordre, lorsqu'il est toléré, nuit au respect pour la Religion.

Quand le Peintre chargé de la décoration d'une Eglise, est maître de choisir son sujet, la Reli-

gion même le rappelle à l'eſprit de ſon culte ; & le diſcernement qu'il marquera dans le choix de ſes tableaux ou de ſes figures, donnera toujours un nouveau relief aux ſuccès de ſon génie.

L'Ecriture Sainte eſt pour les Peintres une ſource inépuiſable de grand & de ſublime ; chacun de ſes tableaux prononce a la fois une vérité hiſtorique & une vérité morale ; leur ſuite nous préſente l'hiſtoire de notre Religion & le reglement de notre vie ; le culte de la Divinité & les eſpérances de l'homme. En traitant ces grands ſujets, un Peintre habile acquérera toujours plus de grandeur dans ſes idées, & ſentira s'allumer dans lui ce beau feu qui n'eſt pas moins l'ame de ſon talent que de celui du Poëte. La vérité conduira le pinceau, mais ſans donner d'entraves nuiſibles à l'eſſor du génie. Il ſera permis au Peintre de ſup-

pléer à l'hiſtoire, quand celle-ci ſe taira ſur des circonſtances, ſur leſquelles il faut que l'Artiſte ſe décide. L'Evangile ne ſpécifie point l'attitude de Marie, quand l'Ange lui annonce le myſtere de l'Incarnation, ſa marche ni celle de St. Joſeph dans la fuite de l'Egypte; elle ne dit point ſi le bon Larron étoit à la droite de Notre Seigneur; ſi Saul ſur le chemin de Damas fut renverſé de cheval, ou s'il voyageoit à pié &c. A l'égard de ces circonſtances & de beaucoup d'autres auſſi peu importantes, le Peintre s'attachera à la vraiſemblance, & ne négligera rien de ce qui pourra relever l'effet de ſon tableau.

Il n'en eſt pas de même de ces licences des Peintres ou des Sculpteurs qui peuvent être dangereuſes pour la foi des foibles ou des ignorans. Sans doute un tableau n'eſt point une regle de foi; mais

dès-là qu'il eſt propoſé à des Chrétiens, & ſurtout qu'il devient dans les Temples un objet de vénération, il devient mauvais, il peut même être dangereux dès qu'il articule ou qu'il inſinue un faux dogme. « On a vû par exem-
» ple, dit l'Auteur, des tableaux
» où le myſtere de l'Incarnation
» étoit repréſenté ſous la figure
» d'un petit enfant qui ſortoit
» d'un rayon de lumiere, pour
» deſcendre dans le ſein de la Ste.
» Vierge. » Cette erreur fut celle de Valentin. « D'autres Peintres,
» pour figurer la ſainte Trinité,
» ont repréſenté un ſeul corps à
» trois têtes, comme ſi la forme
» d'un monſtre pouvoit nous don-
» ner l'idée de ce Myſtere Divin.»
L'erreur ſuivante eſt plus commune, la gravûre l'a ſouvent adoptée. Il s'agit de ces tableaux « où
» l'Enfant Jeſus eſt repréſenté te-
» nant un livre ouvert, avec S.

» Joſeph, ou la Ste. Vierge qui lui » montrent à lire.» L'erreur eſt ici dans l'indécence du Tableau. Ainſi l'impoſition des mains que fait S. Gilles à Charles-Martel, ne peut figurer l'abſolution que ce Prince reçoit de l'Evêque. A l'égard de ce que la peinture croiroit pouvoir ſe permettre dans les Tableaux de la Vierge au moment de la naiſſance de Notre Seigneur, au préjudice de la décence & de la pureté du dogme de ſa Virginité, l'Auteur avertit ſagement les Peintres que la Vierge ne peut avoir en ce moment que l'attitude de l'adoration à l'égard de ſon Fils, & que tout autre qui confondroit Marie avec les femmes ordinaires, bleſſeroit la foi de l'Egliſe.

Cependant il eſt des erreurs légeres que l'Egliſe a ſouvent tolérées pour empêcher le ſcandale. On ne voit pas, par exemple,

pourquoi les Peintres donnent aux deux Larrons des croix différentes de celles de Notre Seigneur ; pourquoi ils emploient des cordes au lieu de clous pour les attacher, quand cette différence ne se trouve exprimée dans aucun Auteur ? Pourquoi l'on donne aux amis de Job un air misérable, quelquefois même des figures grotesques, quand l'Ecriture elle même les qualifie de Rois (*a*) ? Quant aux Tableaux de la Résurrection de Jesus-Christ, nous croyons l'Auteur trop indulgent, en ce qu'il place parmi les erreurs que l'Eglise peut tolérer, celle des Peintres qui représentent Notre Seigneur sortant d'un sépulchre ouvert. Cette erreur est trop formellement opposée à la révélation

(*a*) Lib. Tobiæ. C. II.

qui nous apprend que Jesus-Christ ressuscita du tombeau sans l'ouvrir, & que l'ouverture ne s'en fit que le soir du Sabbat par l'Ange qui devoit annoncer aux saintes femmes l'événement de la Résurrection (*a*).

Il est à l'égard des faits douteux des regles que les Peintres ne peuvent pas se dispenser de suivre. Ils doivent s'en rapporter alors à l'opinion du plus grand nombre des Savans, quoiqu'elle se trouve contredite par d'autres, & surtout à l'usage reçu, pour ne pas inquiéter la piété du Peuple par une innovation. Ainsi l'on auroit tort de représenter des figues pour le fruit défendu du Paradis Terrestre, quoique Gennade & Théodoret soient de cette opinion, & qu'ils la donnent pour

(*a*) Matth. 28.

celle des anciens Auteurs, quoique l'Ecriture elle-même ne détermine point l'eſpèce du fruit; le ſentiment de ceux qui penſent que l'arbre du fruit défendu étoit un pommier a prévalu, & c'eſt un motif ſuffiſant pour s'y rendre. Quant au Chriſt, ſi l'on y repréſente Notre Seigneur mourant, le Peintre ou le Sculpteur doivent s'abſtenir de lui donner ce ton de langueur & de foibleſſe qui exprime dans les mourans les ſymptômes d'une défaillance totale de la nature. L'Artiſte doit conſerver à la figure ſa vie & ſon mouvement; prononcer fortement les muſcles, non pas préciſément par la raiſon que donne l'Auteur, afin que, ſelon l'expreſſion du Prophete, on puiſſe *compter tous ſes os*, mais parce qu'un caractere de force & une figure animée conviennent parfaitement à la liberté du ſacrifice de

l'Homme-Dieu, qui ne s'est immolé que parce qu'il l'a voulu, qui ne quitte la vie que lorsqu'il le veut, sur lequel la mort n'a d'empire que celui qu'il lui accorde, & dont le dernier soupir est une articulation forte & animée.

L'Auteur fait ici une observation sur les endroits des Eglises que la Peinture ou la Sculpture peuvent décorer. On peignoit autrefois & l'on sculptoit sur le pavé des Eglises des Images de dévotion. S. Bernard s'est élevé avec force contre cette pratique, que le tems & les progrès de la lumiere sur la Religion & sur les Arts n'ont point entierement abolie. Cependant il est facile de sentir ce qu'elle a d'indécent à l'égard de la Religion, & combien même elle avilit le travail de l'Artiste. A l'égard de la décoration des Chapelles & de l'intérieur des

Maiſons Religieuſes, M. l'Abbé Méry renvoye au Traité Italien de Jean-Baptiſte Arménius de Faënza, & à l'ouvrage du Cardinal Paléotus.

Le mélange du Sacré & du Profane doit être abſolument interdit aux Peintres; tout ancien qu'eſt ce goût bizarre, heureuſement il n'en eſt pas plus accrédité parmi nous; la critique a épuré le nôtre & remis chaque choſe à ſa place. Quand Milton repréſentant Notre Seigneur au déſert (*a*), fait paroître auprès de lui Satan ſous la figure d'une eſpèce de Financier qui déploye une table ſomptueuſe, ſervie par des Nymphes & des Ganymedes, & que ceux-ci ſe changent après en Harpies & enlevent tout, ce Poëte

(*a*) *Paradis perdu, Chant II.*

montre plus d'imagination que de jugement. Un Peintre auquel il prendroit fantaisie de copier ces Tableaux sur la toile, auroit aujourd'hui deux freins propres à le retenir, la Religion & le ridicule.

> De là foi du Chrétien les Mysteres terribles . . .
> D'ornemens égayés ne sont point susceptibles (*a*).

Faudra-t-il d'après ces regles proscrire entierement l'allégorie des Peintures sacrées? La grossiereté du Peuple qui l'expose à confondre le physique & le moral, semble favoriser cette sévérité; mais si l'on fait attention que cet usage de peindre par emblêmes est très-ancien dans l'Eglise, & que le Peuple même ne l'ignore

(*a*) Despréaux.

pas ; que Notre Seigneur s'exprimoit souvent en paraboles, & qu'en fait de Peintures, rien ne s'en rapproche autant que les Tableaux allégoriques ; & qu'enfin le Peintre n'est pas toujours tenu de se mettre à la portée du Peuple, on conviendra que l'allégorie peut-être sagement employée dans les sujets de piété. Ainsi le S. Esprit sera peint sous la figure d'une Colombe ; on donnera aux Anges un corps & des aîles &c.

Si le Peintre doit être si jaloux de la vérité historique ou dogmatique dans ses Tableaux, que fera-t-il quand l'histoire l'abandonne ? Par exemple, combien de Saints dont l'histoire ne donne ni l'air, ni la figure, ni les proportions, & qu'il est certain qu'on représente sous des traits qui n'ont avec eux aucune ressemblance ? Si l'histoire cesse de guider le Peintre, au moins sa raison &

ſon goût lui reſtent ; la Religion le retient dans la décence ; & quant au coſtume, il a comme le Poëte, ſes regles d'invention tracées par le plus grand Maître en ce genre.

Aut famam ſequere aut ſibi convenientia finge (a).

Nous n'étendrons pas ce principe juſqu'à permettre des anachroniſmes, comme le fait M. l'Abbé Méry. C'eſt une opinion chez quelques Savans, que S. Jerôme étoit Cardinal. Notre Auteur penſe que, ſans avoir égard à la diſtance de plus de huit ſiecles, il eſt permis à l'Artiſte de donner au Tableau de ce S. Docteur les attributs de cette dignité. Nous penſons que cette licence ne

(a) *Horat. de Art. poëticâ.*

ſeroit

feroit point à l'abri d'une juste critique, & que l'œil ne se feroit pas à voir S. Jerôme sous la pourpre de S. Charles Borromée.

L'Auteur consacre un chapitre entier à la maniere de peindre les Anges. Il examine, 1°. la forme humaine qu'on donne à ces esprits; 2°. les draperies qui leur conviennent; 3°. les divers attributs qu'on y ajoute. Comme les Anges entrent dans beaucoup de tableaux & de sculptures de piété, il étoit à propos de traiter cette matiere avec quelque étendue. C'est surtout dans les fonctions différentes que l'Ecriture attribue aux Anges que le Peintre doit rechercher la maniere de les traiter avec cette variété, cette intelligence & cette vérité qui honorent la Religion & assurent le succès de l'Artiste.

Le chapitre qui concerne les tableaux du Démon est bien fait,

en ce que l'on confirme par les divines Ecritures les attributs sous lesquels il est représenté par la plupart des Peintres. L'Auteur a raison de dire que ce sujet est fertile ; mais n'eût-il pas été plus à propos d'entrer ici dans quelque détail des abus sans nombre qui ont fait de ces sortes de Tableaux des monstres de bisarrerie & d'obscurité même ? Nous croyons qu'à cet égard, la liberté des Peintres pourroit être restrainte, ainsi que dans d'autres sujets, par l'Ecriture Sainte & par la Tradition.

En finissant cette premiere partie, nous observerons que l'Auteur auroit pu s'étendre davantage sur les anachronismes, qui, quand ils ne blesseroient que l'Histoire Ecclésiastique ou Profane même, doivent être soigneusement évités par les Peintres, dans les Tableaux de Piété : un ridicule dans la décoration de nos Tem-

ples, est presque toujours une indécence. N'est-il pas choquant, par exemple, de trouver un Bénédictin aux Noces de Cana, dans un Tableau de Paul Véronese ?

Nous avons beaucoup insisté sur la premiere partie de cet Ouvrage, parce qu'elle renferme les principes généraux, dont l'Auteur fait ensuite l'application dans la seconde & dans la troisième parties. Nous ne pouvons donner une idée de celles-ci que par quelques citations. Ce sont quelques tableaux que nous détacherons d'une galerie intéressante.

L'Auteur reproche aux Peintres & aux Sculpteurs de ne point suivre assez l'âge de la Ste. Vierge dans les Mysteres qu'ils représentent. La plûpart lui donnent une figure de vingt-cinq à trente ans, lorsqu'ils la peignent portant son fils dans ses bras. Il est

cependant vrai que quelques Artistes célébres se sont conformés au sentiment d'Ennodius, Auteur ancien qui prétend que la Vierge n'avoit que quinze ans, lorsqu'elle mit son fils au monde. On cite à cette occasion la Vierge de la Chapelle de l'Eglise de Notre Dame, sculptée par Vassé qui l'a représentée fort jeune (*a*). D'après le texte du Livre des Cantiques, *Nigra sum, sed formosa*, quelques Peintres ont cru devoir donner à la Vierge une couleur brune & même basannée. On fait voir ici que dans cette application des paroles de la sainte Ecriture,

(*a*) Depuis peu on a placé une Vierge en marbre de ce célébre Artiste dans une Chapelle de St. Nicolas du Chardonnet. Il ne paroît pas qu'elle soit connue de notre Auteur. Ce morceau mérite une place distinguée dans ce que nous avons de plus curieux en ce genre.

l'Eglise n'a point prétendu décider sur la couleur de la Ste. Vierge.

Voici quelques idées de l'Auteur sur la maniere de représenter le crucifiement de Notre Seigneur. Il voudroit qu'au lieu de cette tête de mort qu'on y figure d'ordinaire, « pour signifier que dans » ce lieu même, le corps d'Adam » fut enterré, suivant une tradi- » tion ancienne,... on plaçât Adam » en vie, avec une belle & judi- » cieuse expression, qui marquât » que ce premier homme a été » sauvé par la Croix. » Au lieu de cette maniere mesquine dont quelques Artistes retracent le crucifiement, M. l'Abbé M... veut que le Peintre saisisse le moment où le Dieu-Homme est sur le point d'expirer, moment pittoresque où la confusion des Elémens, les éclairs, la foudre, le tremblement de la Terre pourroient être représentés par la chute

de quelque édifice, la séparation des rochers, des arbres déracinés &c. & la consternation des assistans.

La critique que fait l'Auteur de la plûpart des Tableaux du Mystere de la Pentecôte, nous paroît fort juste à l'égard des Peintres qui ne représentoient que la Ste. Vierge & les Apôtres à la descente de l'Esprit Saint. C'est en effet contredire l'Ecriture qui porte jusqu'au nombre de cent-vingt les assistans; c'est ôter à l'art une ressource pour la varieté, l'agrément & l'expression du Tableau.

Dans le reste de cette seconde partie, l'Auteur donne une idée des regles que doit suivre le Peintre, lorsqu'il veut représenter les Apôtres, Martyrs &c. indépendamment des attributs particuliers qui doivent caractériser les Saints les plus connus. Ce dernier objet

fait la matiere de la troisieme partie de son ouvrage ; on y a suivi l'ordre des Fêtes.

Voici quelques-uns de ces traits caractéristiques. Un cierge entre les mains de Ste. Genevieve, parce qu'on rapporte qu'autrefois des bougies s'allumerent dans sa main ; un T sur le manteau de S. Antoine pour figurer le signe de la Croix par lequel il surmontoit les assauts des Démons ; la légende *bene scripsisti de me Thoma*, sortant de la bouche d'un Christ, & adressée à S. Thomas d'Aquin ; des serpens pour S. Patrice, qui chassa ces animaux de l'Irlande. A l'égard de S. George qu'on représente sous la figure d'un Cavalier la lance à la main, avec un Dragon terrassé à ses piés, cette decoration rappelle l'exemple de courage & de fidélité que donna

ce Martyr aux soldats qui sous ses enseignes combattirent pour la Foi ; & le démon qu'il fit sortir du simulacre d'Apollon. En général le meilleur effet de ces Tableaux est de présenter au Chrétien ou le symbole de la vertu qui caractérise le Saint, ou quelque attribut qui représente une époque frappante de sa vie. En un mot un Tableau de piété dans un Temple est encore plus un point d'instruction qu'un ornement. Le principe général constitue une partie principale du beau essentiel qui convient à ces ouvrages. Les peintres ne peuvent donc éviter avec trop de précautions tout ce qui rappelleroit ces légendes apocryphes, & plus encore ces traits indécens qu'une piété éclairée a bannis de notre Histoire Ecclésiastique. Quelques ressources que ces traits fabuleux

puissent offrir à la Peinture & à la Sculpture ; le judicieux Artiste qui saura les sacrifier à la vérité, aura toujours sur les autres autant de supériorité qu'un goût sain a d'avantage sur une imagination offensée.

C'est d'après ce principe que M. l'Abbé Méry critique plusieurs écarts de nos Artistes, & qu'il détaille dans la quatrieme partie de son ouvrage les modeles en différent genre que renferme cette capitale.

L'Auteur eût donné un mérite de plus à ce bon ouvrage en soignant davantage son style, & en évitant les répétitions.

ARTICLE XXIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

SUpplément aux six volumes de Recueils de Médailles de Rois, de Villes &c. publiés en 1762, 1763 & 1765, avec des corrections relatives aux mêmes volumes. Paris, Guerin & de Latour, 1765. in-4°. de 72 pages. Les Lecteurs connoissent cette importante collection de Médailles par les Extraits étendus que nous en avons donnés dans le tems. L'Auteur y ajoute aujourd'hui un supplément qu'il faut nécessairement joindre à

l'ouvrage. On trouve dans ce supplément plusieurs Médailles qui méritoient d'entrer dans la collection, aussi bien que des corrections qui prouvent que l'ouvrage le plus parfait en est toujours susceptible aux yeux des Ecrivains qui, comme M. *Pellerin*, ne cherchent que le vrai, sans craindre d'avouer qu'ils se sont quelquefois mépris. Cette brochure aussi bien imprimée que les autres volumes auxquels elle sert de suite, est enrichie de Planches, d'un Fleuron, d'une Vignette & d'un Cul-de-lampe, tous relatifs à la Numismatique.

Consultation sur une Naissance tardive, pour servir de réponse 1°. à deux Ecrits de M. le Bas; l'un intitulé: Question importante, *l'autre* Nouvelles Observations; *2°. à une Consultation de M. Bertin; 3°. à une autre de M. Petit.* A Paris,

chez Jean-Thom. Hérissant, 1765. in-8°. C'est la seconde Consultation donnée par M. *Bouvart* contre les Naissances tardives ; il y reprend les argumens de ses Adversaires, il ajoute de nouvelles raisons à celles qu'il avoit données précédemment, il joint à tout cela des Epigrammes, sans doute pour égayer la matiere, & il termine son volume par la dissertation latine de Jean Tardin que nous avions indiquée dans nos Mémoires d'Avril I. vol. 1765. & qui éoit devenue rare. Cette nouvelle consultation n'a pas réduit au silence M. le Bas ; il a répondu par l'écrit suivant :

Lettre à M. Bouvart, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, au sujet de sa derniere Consultation &c. A Amsterdam, chez Chatelain, 1765. in-8°. de 50 pages. Il s'y trouve plusieurs raisons qui ne sont point sans force :

la querelle paroît ne devoir pas finir si-tôt ; car on nous assure que MM. Bertin & Petit se disposent à écrire de leur côté contre M. Bouvart ; quelques-uns même prétendent que M. Louis n'a pas encore tout dit sur cet objet. Cette controverse s'étendant aussi prodigieusement, il nous sera désormais difficile de la suivre, & nous nous bornerons à annoncer les pièces du Procès. Pour commencer dès aujourd'hui, nous avertissons que la lettre précédente se trouve chez Didot le jeune, rue du Hurepoix ; *prix* 15 s., & que ce Libraire chez lequel on trouvera toutes les brochures faites sur cette Question, a réimprimé in-8°. la Consultation de M. Bertin (devenue fort rare) aussi bien que la premiere de M. Bouvart, & une certaine production qui n'avoit paru qu'*in*-12, & qui est intitulée : *Lettre d'un Naturaliste*

de la Baye de Quiberon qui croit à la vertu des femmes; ouvrage plein de sel, mais d'un sel âcre répandu par quelques-uns de ces hommes caustiques qui ne piquent jamais sans enfoncer le trait. *Prix de ces trois brochures réunies en une*, 18 sols.

Dictionnaire portatif de Mythologie, pour l'intelligence des Poëtes, de l'Histoire fabuleuse, des Monumens historiques, des Bas-reliefs, des Tableaux &c. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, 1765. in-8°. 2 vol. de 600 pages environ. M. l'Abbé Declaustre publia en 1745 un Dictionnaire de Mythologie en 3 volumes in-12. dont nos Mémoires ont fait mention dans le tems. Cette première édition étant épuisée, on a imaginé de changer la forme de l'ouvrage pour adopter celle des Dictionnaires portatifs que le Pu-

blic paroît goûter depuis plusieurs années. On y a de plus fait plusieurs changemens remarquables, tant en additions qu'en retranchemens & en corrections de toute espèce. Nous avons comparé ces deux éditions, & nous devons dire que celle qui paroît aujourd'hui est de beaucoup préférable à l'autre. Néanmoins elle eût été infiniment meilleure encore si le nouvel Editeur eût connu les *Lettres sur l'Encyclopédie* de M. l'Abbé Saas, ou seulement l'Extrait que nous donnames de ces Lettres dans notre volume de Décembre 1764. Dans ce petit ouvrage critique on a corrigé plusieurs méprises considérables de la premiere édition de M. Declaustre qui se retrouvent dans la seconde. Nous ne donnerons pas de preuves de notre assertion; il suffit de citer les articles ALITEUS, AMBULTI, DOLICHENIUS &c. dont la défec-

tuosité est prouvée par M. l'Abbé Saas, & que l'on a pourtant conservée dans la derniere édition. L'article *Dolichénius* surtout dans lequel on dit que Jupiter *étoit représenté debout* SUR UN TONNEAU, au lieu de *sur un Taureau*, n'auroit-il pas dû disparoître ? Au reste malgré ces méprises, le Dictionnaire de M. Declaustre est toujours le meilleur & le plus complet que nous ayions en notre langue, & la seconde édition qui fait le sujet de cette annonce très-préférable à la premiere.

Mémoire contenant des observations sur la disposition de la nouvelle Eglise de Sainte Genevieve, par un des Eleves de l'Académie Royale d'Architecture, brochure in-12. de 35 pages. Il nous paroît que ce Mémoire n'a pas fait fortune, & que l'Auteur auroit mieux fait de garder le silence sur un Mo-

nument dont la prévention l'a empêché de ſentir ou de connoître le mérite. Il convient lui même qu'*il paroîtra ſurprenant qu'un jeune Artiſte ſe ſoit chargé d'indiquer dans un Ecrit public ce qu'il y a de défectueux dans la diſpoſition de l'Egliſe de Ste. Genevieve*, & il a raiſon ; le fait eſt réellement ſurprenant, ſurtout pour ceux qui liſent ſon Mémoire avec attention. Mais il trouvera bon qu'on ne l'en croye pas ſur ſa parole, lorſqu'il aſſure qu'*il n'eſt que l'écho de la voix unanime de la Nation.* On a généralement applaudi à la noble ſimplicité, à la belle ordonnance, à la diſpoſition ſavante de l'Egliſe de M. Soufflot ; & ceux qui courent avec quelque diſtinction la même carriere que lui, ont été les premiers à rendre hommage aux talens ſupérieurs de cet Artiſte célébre. Pour prouver à l'Auteur de ce Mémoire combien il ſe trompe en ſe diſant

l'*écho de la Nation*, il suffiroit de lui rappeller l'unanimité des Eloges donnés au plan de M. Soufflot par cette multitude immense de spectateurs qui ont examiné le nouvel Edifice lors de la pose de la premiere pierre. Mais il vaut peut-être encore mieux le renvoyer au nouvel ouvrage de M. l'Abbé Laugier qui est réellement l'*écho de la Nation*, lorsqu'après avoir examiné en détail le plan de la nouvelle Eglise de Ste. Genevieve, il s'exprime en ces termes dont il sera aisé de faire l'application : « Je sais bien qu'il s'est élevé de» puis peu un cri général *contre la* » *forme* de cette Eglise. On a pous» sé la mauvaise humeur à son » égard jusqu'à soutenir, à la vé» rité sans preuves, qu'elle étoit » défectueuse en tous points : les » yeux sont accoutumés à une lon» gue nef, à une croisée plus » courte...... On n'a rien trouvé

» de tout cela dans la nouvelle
» Eglise, & on a conclu hardi-
» ment que c'étoit l'ignorance mê-
» me qui en avoit tracé le plan.....
» Mais ne peut-on rien faire de
» bien dans une Eglise sans s'as-
» sujettir à toutes ces formes go-
» thiques ? Est-il essentiel qu'on
» ne s'en écarte jamais ? Quelle
» est la nécessité, l'utilité ou la
» bienséance qui impose cette loi
» bizarre ? Hommes esclaves de
» l'habitude, hommes incapables
» de vous élever au dessus des
» idées communes, admirez un
» Ouvrage où doit regner le sys-
» tême d'architecture le plus par-
» fait qui fut jamais, un Ouvrage
» où tout est dans la symétrie la
» plus réguliere & la plus exacte,
» où cependant tout est habile-
» ment diversifié ; un Ouvrage
» dont toutes les parties liées par
» une harmonie frappante, com-
» posent le plus beau tout & le

» mieux assorti, un Ouvrage dont
» les effets seront singuliers, ma-
» jestueux, sublimes, un Ouvrage
» qui sera unique dans l'Europe,
» & qui fera époque dans l'his-
» toire de l'Architecture où il sera
» cité comme le premier & le plus
» beau des monumens depuis la
» renaissance des Arts (*). »

Essai sur le Sénat Romain, traduit de l'Anglois de M. Chapman, Principal du Collége de la Madeleine à Cambrige. 1 vol. in-12. de 437 pages, sans la Préface du Traducteur. A Paris, chez L. F. Ganeau, Libraire, rue S. Severin, 1765. Ce qui regarde le Sénat Romain doit être regardé comme très-important dans l'histoire de

---

(*) *Observations sur l'Architecture*, pag. 181 & 182. Cet ouvrage qui se vend chez Saillant, pourra nous fournir la matiere d'un Extrait.

la République Romaine. L'étendue & la force de son autorité au milieu d'un Peuple qui se regardoit comme Souverain, font des Sénateurs Romains un objet principal de l'histoire. Il est essentiel de connoître quelle part avoit le Peuple dans le choix des Membres de ce Conseil suprême. Ce point a exercé la plume de plusieurs Savans ; il a paru à M. Chapman digne de ses recherches, & nous ne pouvons que savoir gré au Traducteur de l'avoir fait passer dans notre langue. Nous donnerons dans la suite l'extrait de cet ouvrage.

L'Apostolicité du Ministere de l'Eglise Romaine. Par le R. P. Hayer, Récollet, Auteur de l'ouvrage intitulé : la Regle de Foi vengée des calomnies des Protestans, avec ce texte : Magister vester unus est, Christus. *Matth. c.* 23. 1. *vol. Août*, 1765.

in-12. de 500 pages; dédié à M. l'Archevêque d'Auch. Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, 1765. Le docte Religieux auquel nous devons ce bon ouvrage, mérite l'accueil le plus favorable du Public pour son zele; & le succès de ses compositions précédentes garantit d'avance l'effet que doit avoir celle-ci. Les travaux du Pere Hayer ont intéressé vivement le saint-Pere & plusieurs Prélats de l'Église Gallicane dont on trouvera avec plaisir les marques de satisfaction à la tête de cet ouvrage, dont nous nous occuperons dans nos prochains Mémoires.

Faute à corriger dans le Journal de Juillet, premier volume.

Pag. 73, *lig.* 13, Dilemme, *lisez* Enthymême.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Août 1765.

ARTICLE XVII. *Mémoires pour la Vie de François* PETRARQUE &c. Tom. 2d. pag. 385

ART. XVIII. *Dictionarium universale Latino-Gallicum ex omnibus Latinitatis Autoribus Collectum* &c. *vulgairement connu sous le nom de* Dictionnaire de Boudot, nouvelle Edition, 409

ART. XIX. *Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres &c.* Tom. XXIX. 427

ART. XX. *Vies des Peres, des Martyrs & des autres principaux Saints &c.* Tom. II. & III. 477

ART. XXI. *Mémoires Géographiques de quelques Antiquités de la Gaule*, par M. Pasumot, 510

ART. XXII. *La Théologie des Peintres, Sculpteurs, Graveurs & Dessinateurs &c.*, *par* M. l'Abbé Méry, 529

ART. XXIII. Nouvelles Littéraires, 558.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 22 Juillet 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

SEPTEMBRE, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

SEPTEMBRE, 176

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS

en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 848 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	12.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	12.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1765.

ARTICLE XXIV.

DISSERTATION HISTORIQUE & critique sur la Chambre des Comptes en général, & sur l'origine, l'état & les fonctions de ses différens Officiers,

servant de Réfutation d'une Opinion de PASQUIER, *adoptée par plusieurs Auteurs.* A Paris, de l'Imprimerie de Lambert (& se vend, chez Goguet, Quai des Augustins) 1765, in-4°. de 400 pages environ.

» LA Chambre des Comptes » ne doit elle s'occuper que » du calcul, de la recette & de la » dépense des comptes des de- » niers de l'Etat? A-t-elle une vé- » ritable inspection sur la Police » & l'administration des Finances » du Roi? » C'est à la solution de cette intéressante Question qu'est destiné l'ouvrage qui fait le sujet de cet article.

Pour fixer l'opinion qu'on doit avoir à cet égard, il est nécessaire d'éclaircir l'origine de cette Cour, son autorité & les véritables fonctions des Magistrats qui la com-

posent. Or comme dans le nombre de ces Magistrats il s'en trouve de plusieurs classes ; il s'agit de connoître les droits de chaque classe ; & de vérifier par exemple, si comme le pense Pasquier, les *Auditeurs* n'étoient autrefois que les Clercs ou Sécrétaires des *Maîtres*. Pour mettre de l'ordre dans ses recherches, l'Auteur a distribué tout son ouvrage en VII. Chapitres, tous partagés en autant de sections que l'a exigé la matiere.

Le premier Chapitre qui traite de la Chambre des Comptes en général comprend trois sections. Dans la premiere intitulée de l'*Origine de la Chambre*, on prouve que la Chambre des Comptes, prise pour la Cour où l'on examinoit les comptes des Finances du Roi, est aussi ancienne que la Monarchie ; que l'une & l'autre datent du même jour, & sont

nées dans le même instant ; qu'on peut appliquer à la Chambre ce qui a été dit du Parlement, qu'on ne trouve pas plus les Lettres de sa création, que celles de la création de la Monarchie ; que cette Cour maintenant sédentaire est la même qui étoit auparavant ambulatoire à la suite du Roi ; qu'elle continua d'être le Conseil du Roi pour les Finances, comme le Parlement continua d'être le Conseil du Roi pour la Justice ; que lorsqu'il a été question des affaires les plus importantes de l'Etat, la Chambre & le Parlement se sont réunis pour former avec les autres membres du Conseil du Roi, ce que l'on appelloit alors le *Grand & plein Conseil*, & que ces Conseils se sont tenus très-souvent en la Chambre. On réfute en conséquence l'opinion de ceux qui soutiennent que le Parlement étoit le seul véritable

Conseil du Roi; qu'il conserva des droits sur elle, & que depuis sa fixation il a conservé sa supériorité sur cette Chambre. Enfin on fait voir que les anciennes Ordonnances, celles même qui ont établi la forme de ce Tribunal, ont toujours conservé une égalité parfaite entre ces deux Cours, en sorte que comme le porte l'Ordonnance du 26 Février 1464, la Chambre des Comptes a *été établie pour le fait des Finances, de même que le Parlement l'a été pour le fait de la Justice.*

Dans la 2de. section qui roule sur l'ancienneté de la résidence de la Chambre, on établit d'abord que quoique dans les Registres *Olim* il soit fait mention d'assemblées appellées *Comptes*, tenues en 1269, 1270 & 1291, dans lesquelles on traita non seulement des Finances, mais encore d'autres affaires; cela ne prouve pas que

la Chambre ne fût pas alors ſédentaire, puiſque depuis l'époque de ſa réſidence à Paris, il eſt certain qu'elle a ſouvent été appellée le Conſeil du Roi, & que les Seigneurs, le Parlement & autres perſonnes du Conſeil du Roi ont continué d'y venir pour traiter de concert d'autres affaires que celles de Finance; on obſerve enſuite que la Chambre n'étoit point ſédentaire en 1226, au commencement du regne de S. Louis, mais qu'elle le fut avant l'an 1300, peut-être même dès 1256, ce qui eſt prouvé par une lettre de M. de St. Juſt, pour lors Maître des Comptes, en date du 23 Novembre 1339, & par pluſieurs Ordonnances & Lettres du Commencement du 14e. ſiecle rapportées par l'Auteur.

La 3e. ſection contient des Ordonnances qui conſtatent la nature de la Juriſdiction de la

Chambre, l'étendue de son autorité, de ses fonctions &c., & par cette réunion de pièces qui remontent jusqu'en 1359, on établit que la Jurisdiction de la Chambre n'est point purement d'attribution, mais que cette Chambre est la Cour essentielle & unique du Roi & son Conseil pour le fait des Finances, comme s'exprime l'Ordonnance du premier Août 1553.

Le IIe chapitre de l'ouvrage a pour objet les Clercs ou Auditeurs des Comptes. L'Auteur commence par des observations générales sur l'état & les fonctions de ces Officiers avant la résidence de la Chambre à Paris, & il prouve que les Clercs nommés depuis Auditeurs étoient à la suite des Rois tout comme les Maîtres; qu'ils exerçoient les fonctions que remplissent aujourd'hui les Secrétaires du Roi; que ceux ci ont

ſouvent obtenu, même à titre de récompenſe, les Offices de Clercs des Comptes; qu'ils recevoient les aveux, foi & hommages rendus au Roi &c. après quoi il paſſe à l'état & aux fonctions de ces mêmes Clercs depuis la fixation de la Chambre.

Ici l'Auteur partage ſa matiere en quatre Sections, dont la 3e. eſt ſoudiviſée en pluſieurs articles; mais dans l'impoſſibilité où nous ſommes de le ſuivre, nous nous bornons à l'indication des objets principaux. 1°. La forme de la Cour des Comptes étoit la même par rapport aux différens Officiers qui la compoſerent que celle des Parlemens : dans l'une & dans l'autre Cour il y avoit des Officiers Lais & des Eccléſiaſtiques, ces derniers appellés *Clercs*; les Conſeillers des Enquêtes s'appelloient quelquefois les Auditeurs &c. 2°. Dès les premiers

tems de la résidence de la Chambre, les Clercs des Comptes jouissoient des mêmes priviléges, marques honorifiques, gages & émolumens que les Sénateurs & Conseillers de Cour Souveraine. 3°. Depuis la fixation de la Chambre à Paris, les Clercs assistoient au Conseil avec voix délibérative, lors même que les différentes branches du Conseil du Roi s'y réunissoient; dans la suite au lieu de délibérer au Bureau comme auparavant, ils ont eu seulement la communication des Edits concernant tant leurs droits & fonctions, que l'honneur & l'intérêt de toute la Chambre, pour en délibérer entr'eux, & porter au Bureau le résultat de leur délibération. 4°. Ces Clercs ont souvent exercé la fonction de Juges avant 1552, dans les affaires où il étoit question de condamnations de Comptables, de re-

couvremens de ſommes dûes au Roi &c. ; ils ont fait autrefois le rapport des Lettres de Chancellerie portant rétabliſſement de parties, Lettres de don & autres affaires de cette nature ; ils ont dans tous les tems fait des référés en la Chambre, délivré les attaches ſur foi & hommages, & en ont taxé les droits ſans la participation du Bureau ; enfin ils doivent aux termes des Ordonnances, ſigner tous les Arrêts rendus à leur rapport, & ſi, pour certains Arrêts, l'uſage contraire a prévalu, il eſt d'autant plus abuſif qu'il ne ſubſiſte que dans la Chambre, que ce droit n'eſt pas conteſté aux Auditeurs dans les Commiſſions dont ils ſont membres, & que, pour tout dire en un mot, aucune loi n'ayant changé leur premier état, ils ſont par conſéquent aujourd'hui ce qu'ils étoient autrefois, & doivent dès-lors exer-

cer les fonctions remplies par leurs prédéceſſeurs. Tous ces points ſont prouvés par une multitude de pièces authentiques dont l'autorité ne ſauroit être conteſtée.

Le IIIᵉ. chapitre de cette Diſſertation doit être lû avec la plus grande attention ; on y réfute Paſquier dont les aſſertions adoptées aveuglément par pluſieurs Ecrivains ont dû faire une impreſſion d'autant plus grande, qu'en ſa qualité d'Avocat Général de la Chambre des Comptes, l'Auteur des *Recherches* étoit cenſé parfaitement inſtruit des uſages de cette Cour. On prouve donc ici deux choſes contre Paſquier : la premiere que les Clercs ou Auditeurs des Comptes n'ont jamais été les *Clercs* ou *Secrétaires* des Maîtres, nommés & inſtitués par eux ; que vainement cet Ecrivain appuye ſon opinion ſur les dénominations de *Clercs*, de petits *Clercs* & de

Compagnons données aux Auditeurs, puiſque ces dénominations ou étoient données à grand nombre d'Officiers importans, tels que les Secrétaires d'Etat appellés *Clercs* du ſecret, les Maîtres des Requêtes les *Clercs* du Roi &c, ou ne ſervoient qu'à diſtinguer les Maîtres Eccléſiaſtiques des Auditeurs, ou enfin ne ſignifioient rien autre choſe que Confrere. La ſeconde que la correction des Comptes a appartenu de droit aux Auditeurs, & que c'étoit une de leurs principales fonctions qu'ils n'ont point exercée ſeulement par Commiſſion. L'Auteur ne ſe contente pas, ſur le premier objet, de rapporter les Ordonnances contraires à l'opinion de Paſquier ; il oppoſe encore autorité à autorité, & fait voir que Loiſeau dans ſon Traité des Offices, met les Auditeurs dans le rang des Officiers appellés Clercs, & qui poſſé-

doient des Offices nobles; & pour abondance de droit il découvre la cause de l'erreur qu'il combat, en montrant par des faits que Pasquier a confondu les Ordonnances qui parlent des Clercs du Roi avec celles qui accordent à chaque Maître-Clerc le droit de mettre un Clerc à la Chambre pour lui à ses dépens & en prouvant que ces Clercs nommés par les Maîtres n'étoient point ce que sont aujourd'hui les Secrétaires d'Officiers, puisqu'ils prêtoient serment en la Chambre, & que les Maîtres y nommoient leurs plus proches parens, ce qui est appuyé sur des faits incontestables.

Dans le IV^{e}. chapitre l'Auteur rapporte toutes les Ordonnances, tous les Reglemens & autres titres concernant les priviléges & exemptions dont les Auditeurs ont joui aussi anciennement que les Maîtres, & sans la plus légere

différence. Ces pièces ſont rangées par ordre chronologique ; il s'en trouve depuis l'année 1331 juſqu'en 1723, ſans parler de celles qui n'ont aucune date, & qui ſont rapportées avant les précédentes.

Le chapitre V^e. eſt employé à l'examen d'une queſtion fort délicate à traiter, & qui nous paroît diſcutée par l'Auteur avec autant de circonſpection que de lumieres. Il s'agit de ſavoir ſi dans la Chambre des Comptes un ou deux des ordres qui en ſont partie ont juriſdiction ſur les autres ordres ; ou pour parler plus clairement, ſi les Préſidens & les Maîtres des Comptes ont une juriſdiction ſur les Correcteurs & les Auditeurs. L'Auteur pour réſoudre cette queſtion commence par établir que l'autorité des Magiſtrats n'eſt qu'une émanation de l'autorité ſouveraine, d'où il conclut que

les Magiſtrats n'ayant d'autre pouvoir que celui qui leur eſt accordé par le Souverain, les Préſidens & Maîtres des Comptes ne peuvent réellement avoir juriſdiction ſur les Auditeurs, à moins que cette Juriſdiction ne leur ait été formellement attribuée par une loi préciſe. Or, reprend l'Anonyme, on ne trouve aucune loi de cette eſpèce, & il eſt certain que celles que l'on donne pour telles, ne demandent qu'à être examinées & priſes dans leur véritable ſens pour en avoir un tout oppoſé à celui qu'on leur attribue. Ce raiſonnement eſt appuyé de preuves également fortes & faciles à ſaiſir. La Cour des Comptes eſt compoſée de *quatre Ordres* différens ; Préſidens, Maîtres, Correcteurs & Auditeurs ; pluſieurs Ordonnances, & en particuliers les Lettres-Patentes du 16 Novembre 1723, regiſtrées au

Parlement & à la Chambre, décident que les *Correcteurs & Auditeurs ne ſont qu'un ſeul & même corps* avec les Préſidens & Maîtres. Chacun de ces Ordres exerce les fonctions particulieres qui lui ont été confiées par le Roi; tous les quatre jouiſſent des mêmes priviléges, exemptions & prérogatives; en un mot chaque Officier de ces différens Ordres eſt Conſeiller de la même Cour, & participe dès-lors à la Juriſdiction de cette Cour. « Ne ſeroit-il pas » contraire à la raiſon, dit à ce » ſujet l'Auteur, qu'un ou deux » de ces Ordres pût s'établir Juge » des autres Ordres, relativement » à des fonctions qu'ils tiennent » tous également du Prince, ſous » ſa ſeule dépendance? N'eſt-il » pas de l'eſſence de tout Ordre » de Conſeillers & Juges de Cour » Souveraine, de n'avoir d'autre » Supérieur que le Roi, & d'être

» ſous ſa Juriſdiction immédiate?
» Il réſulteroit de cette Juriſdic-
» tion les plus grands inconvé-
» niens. Les fonctions des diffé-
» rens Ordres ſont intimément
» liées entr'elles; pluſieurs s'exer-
» cent concurremment ; ces Or-
» dres ont des intérêts communs :
» ſi l'un d'eux en croyant conſer-
» ver ſes droits pouvoit faire un re-
» glement qui ſtatuât ſur les fonc-
» tions & les intérêts des autres,
» il pourroit donc accroître ſes
» fonctions & favoriſer ſes inté-
» rêts particuliers au préjudice des
» autres Ordres, puiſqu'il ſe don-
» neroit néceſſairement à lui mê-
» me ce qu'il ôteroit aux autres;
» il ſeroit donc Juge & Partie;
» rien de plus contraire à l'équité
» naturelle. »

Il exiſte, à la vérité, quelques Reglemens faits par la Chambre des Comptes elle-même, qui ont eu leur exécution, & qui ſemblent

détruire ce que l'Auteur vient d'établir; mais on obſerve ici que ces reglemens ne doivent pas proprement être attribués à la Chambre, c'eſt-à-dire, à ce Corps compoſé de quatre Ordres, puiſque dans les conteſtations qui s'élevent entre différens Corps d'Officiers de la même Cour, pour raiſon de leurs fonctions, aucun de ces corps n'a le droit de former un Reglement qui puiſſe être cenſé l'ouvrage de la Cour entiere; à quoi l'on ajoute un expoſé des regles qu'il eſt eſſentiel d'obſerver pour former un véritable Reglement lorſqu'il intéreſſe les différens Ordres d'une Cour Souveraine.

Nous omettons le VI^e^. chapitre dans lequel on rapporte les Ordonnances & autres titres confirmatifs de ce qui a été dit précédemment, en y joignant les Réflexions qui paroiſſent en dériver

naturellement. L'Auteur qui rapporte scrupuleusement les termes des pièces sur lesquelles les Présidens & les Maîtres ont crû pouvoir fonder leurs prétentions, a soin en même tems de réfuter l'interprétation qu'ils leur donnent & les conséquences qu'ils en tirent. Tous ces détails doivent être lûs dans le Livre même.

Le VII^e. & dernier chapitre contient l'indication des différentes Commissions auxquelles les Auditeurs ont été employés, & des députations auxquelles ils ont assisté. Imposition de deniers, recouvremens de droits & titres, information de délits & abus au préjudice de leurs Majestés, prise de possession d'Etats au nom du Roi; Traités avec les Princes étrangers; assistances aux Etats du Royaume; rétablissement des Finances délabrées &c. &c.; telles sont les Commissions importantes

dont on voit les Auditeurs des Comptes chargés par les Rois dès les premiers tems de la Chambre, c'eſt-à-dire, dès le commencement du 14^{e}. ſiecle.

Nous n'avons fait qu'expoſer, pour ainſi dire, la marche de cette Diſſertation qui ne peut qu'être l'ouvrage d'un homme très-inſtruit & en même-tems fort circonſpect. Il eſt très-probable que le grand nombre des Lecteurs de nos jours ne s'occupera gueres d'un Livre dans lequel on n'avance rien ſans preuves & ſans citations multipliées de Monumens antiques dont la forme & le fond ne ſont pas fort amuſantes. Mais auſſi une *Diſſertation ſur la Chambre des Comptes* n'eſt-elle pas deſtinée à augmenter les Bibliothéques de nos petits Maîtres; ces Meſſieurs ne veulent que des brochures légeres, aimables, enjouées; & aſſurément ils ne peuvent

vent pas se plaindre que depuis quelque tems on les laisse manquer de cette espèce de livres. Des Magistrats qui écrivent sur l'antiquité & les prérogatives d'une Cour Souveraine n'ont d'autre objet que la découverte de la vérité ; la gravité de leur état & du sujet qu'ils éclaircissent n'admet dans leur ouvrage que des preuves de fait & des raisonnemens solides. A cet égard il nous semble qu'on ne pourroit sans injustice refuser à l'Auteur de cette Dissertation les éloges dûs aux Ecrivains qui n'ont rien négligé pour répandre la lumiere sur des objets peu connus, & qui méritent de l'être.

ARTICLE XXV.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL Dogmatique, Canonique, Historique, Géographique & Chronologique des Sciences Ecclésiastiques, contenant l'histoire générale de la Religion, de son établissement & de ses Dogmes, de la discipline de l'Eglise &c.; la Théologie dogmatique & morale &c. le Droit Canonique, sa Jurisprudence & ses Loix, la Jurisdiction volontaire & contentieuse, & les matieres bénéficiales &c. par les PP. RICHARD & GIRAUD, Dominicains du Fauxbourg St. Germain (Tome VIe.) Paris, Jombert, 1765. in-folio de 835 pages, sans l'Avertissement qui en a 8.

C'Eſt un ouvrage qui manquoit abſolument à notre Littérature que ce Dictionnaire des RR. PP. Dominicains. Il n'appartenoit qu'à des hommes auſſi zélés & auſſi capables que les RR. PP. Richard & Giraud d'embraſſer un cours complet des Sciences Eccléſiaſtiques ; & de ſurmonter tous les obſtacles qui ſembloient devoir s'oppoſer à l'exécution de ce vaſte & bel édifice. L'ouvrage eſt enfin terminé, & nous voyons avec plaiſir l'accueil diſtingué qui lui a été fait tant en France que dans les Païs étrangers. Il eſt même flatteur pour nos Mémoires que les ſavans Allemands qui en ont entrepris une traduction latine ayent inſiſté dans leur *Proſpectus* ſur les éloges que nous avons cru devoir aux cinq premiers volumes. Le ſixiéme qui paroît depuis quelque tems ne

mérite pas moins d'attention. En l'annonçant au mois de Juillet dernier, nous avons indiqué d'une maniere très générale ce qu'il renferme; aujourd'hui nous ſuivrons quelques articles particuliers, en obſervant de les prendre dans les différentes matieres qui ſont traitées dans l'ouvrage.

Abbé. Cet article eſt très-étendu; nos Auteurs y traitent en ſept articles de tout ce qui concerne les Abbés. 1°. De leur nom & des différentes eſpèces de perſonnes qui le portent. 2°. De leur élection. 3°. De leur confirmation. 4°. De leur bénédiction. 5°. De leurs qualités & de leurs devoirs. 6°. De leur pouvoir & de leur autorité. 7°. De leurs droits, prérogatives & priviléges. Tout le monde ſait ce que ſignifie le nom *Abbé*; dans le droit on ne connoît que les Séculiers & les Réguliers. Les premiers ſont ceux

qui poſſédent des Bénéfices eccléſiaſtiques ſous le titre d'Abbayes anciennement régulieres & depuis ſécularisées. C'eſt à eux ſeuls qu'appartient ſtrictement le titre d'*Abbés*, & ce n'eſt que très-improprement & par un abus de langage occaſionné par l'habit, que dans la ſociété on donne ce titre à d'autres perſonnes, mais ſurtout à cette foule d'hommes ſans état qui n'ont de l'Eccléſiaſtique que l'extérieur, qui à la faveur d'un rabat ſe trouvent par tout, ſe mêlent de tout & ne tiennent à rien, parce qu'effectivement ils n'ont aucune exiſtence; êtres amphibies qui partagent les honneurs dûs à un Etat dont ils ne rempliſſent aucune fonction, & qu'ils aviliſſent ſouvent par leur conduite.

Nous trouvons pluſieurs articles excellens concernant le Droit

Canonique, tels que *Appel*, *Décimes*, *Dégradation*, *Délégué*, *Démiſſion*, *Etat*, *Fiançailles*, *Gradués* &c. tous tirés du Dictionnaire de Droit Canonique de M. Durand de la Maillane, ouvrage bien fait, & auquel nos Auteurs ont eu raiſon de donner la préférence ſur tous les autres livres modernes qui traitent de cet objet. Ils ſe ſont auſſi ſervi très-avantageuſement de la Collection de Juriſprudence de M. Deniſart, mais plus particulierement des Mémoires du Clergé qui, ſur toutes les parties des ſciences eccléſiaſtiques, forment un répertoire auſſi ſûr que ſavant.

Les objets de dogme, de morale & de diſcipline ſont encore une partie eſſentielle de ce ſupplément; les articles *Berruyer*, *Clôture*, *Dons du St. Eſprit*, *Libertés de l'Egliſe Gallicane*, *Scapulaire*, *Serment ou Jurement*, *Tra-*

diteur (*), *Priere*, *Probabilisme*, *Rois* &c. sont de ce nombre ; les trois derniers qui sont faits dans le plus grand détail, méritent une attention particuliere; ce sont proprement trois Traités sur des sujets qu'il importoit de voir manier par des gens sages & instruits, tels que nos Auteurs. Le morceau sur la Priere est divisé en dix Paragraphes dans lesquels tout ce que l'on peut dire sur cette matiere est exposé avec le plus grand soin ; celui du *Probabilisme* est très bien dressé. Après avoir donné une notion de cette opinion, on en fait l'histoire, puis on réfute completement ce systême en prouvant par l'Ecriture, les Con-

(*) Celui qui livre des Eglises à des Hérétiques ou Schismatiques pour y célébrer le Service Divin selon leur croyance & leur rit.

ciles, les Peres, les souverains Pontifes, & la raison même qu'il *n'est point permis de suivre une opinion moins probable qui favorise la liberté dans le concours d'une autre opinion plus probable qui favorise la loi; mais que l'on est tenu de suivre cette opinion plus probable qui favorise la loi.* On répond ensuite aux objections de toute espèce des fauteurs du Probabilisme, & elles sont toutes résolues avec cette vigueur, cette fermeté, cette chaleur même que devoient porter dans cette controverse les savans Confrères des Contenson, des Orsi, des Serri, des Concina qui, comme l'on sait, ont poursuivi le Probabilisme avec un zéle égal à leurs lumieres. Au mot *Rois* nos Léxicographes se montrent tels que doivent être des Théologiens savans, de bons Citoyens, d'intrépides défenseurs de nos maximes qui sont au fond

les mêmes que celles de la haute & ſaine antiquité. Ils traitent en premier lieu *des titres & de la prééminence des Rois*, puis *de leur indépendance*, enſuite *des devoirs de leurs Sujets*, enfin *du Regicide & du Tyrannicide.* On penſe bien qu'à l'occaſion de l'indépendance des Rois, les Auteurs Dominicains n'oublient pas de laver S. Thomas de l'accuſation intentée dans ces derniers tems contre ce S. Docteur que l'on a prétendu avoir donné atteinte aux bons principes ſur ce point important. C'eſt ce qu'ils font effectivement en expoſant d'abord les principes certains de l'Ange de l'Ecole ſur l'indépendance abſolue des Couronnes, puis en expliquant très-habilement certains textes obſcurs qui ſelon eux, ne font des difficultés que vis-à-vis de ceux qui ne les enviſagent *que par l'écorce & la ſuperficie de la lettre*, ou qui

les altérent, les tronquent & les détournent à des ſens étrangers.

Nous ne faiſons, comme on a pu le voir, qu'indiquer les morceaux qui nous ont le plus frappés dans ce ſupplément, relativement au dogme, à la diſcipline & à la morale; Il en eſt un encore qui mériteroit d'être ſuivi plus particulierement, & qui exigeroit lui ſeul un Extrait; nous voulons parler du *Traité de la Religion* qui termine ce volume, Traité dans lequel les Auteurs ont raſſemblé avec beaucoup d'ordre tout ce qu'il y a de mieux dans les livres anciens & modernes ſur ce ſujet, devenu depuis quelque tems plus important que jamais. Mais nous n'avons encore rien dit de la partie hiſtorique de ce volume, & il convient d'autant mieux de la faire connoître, qu'elle eſt ici traitée ſavamment, & qu'elle eſt d'ailleurs du goût

du plus grand nombre des Lecteurs.

Cette partie historique du Dictionnaire peut se diviser en trois ou quatre classes principales ; l'histoire des Héréfies & des Hérétiques, celle des Saints ou des personnes mortes en odeur de sainteté, celle des Eglises, Abbayes & Monasteres de toute espèce, enfin celle des Auteurs Ecclésiastiques. Nous ne dirons rien des deux premieres classes, la seconde ayant très peu fourni d'articles dans ce volume, & la premiere étant bien connue par les ouvrages modernes, & en particulier par le Dictionnaire des Héréfies de M. l'Abbé Pluquet. Nous observerons seulement par rapport à l'Histoire des Eglises & Abbayes, que les savans Dominicains ont tiré de la *Gallia Christiana* tout ce qui leur convenoit pour les Eglises de France, &

qu'à l'égard des Eglises étrangeres ils ont également puisé dans des livres connus, à l'exception néanmoins de quelques articles (peu considérables) qui leur ont été fournis par des Correspondans instruits & zélés pour la perfection de ce Dictionnaire. Ce n'est donc qu'à la partie historique des Ecrivains Ecclésiastiques que nous nous attacherons plus particuliérement.

Il seroit injuste d'exiger des Auteurs d'un Dictionnaire tel que celui des PP. Dominicains, qu'ils dressassent les Notices des Ecrivains d'après les sources ; l'immensité des matieres de tout genre qui composent un Dictionnaire Universel - Ecclésiastique, doit, ce semble, dispenser ceux qui le donnent d'un travail aussi long & aussi fatiguant ; & tout ce que l'on peut attendre raisonnablement d'eux, c'est qu'ils choi-

ſiſſent bien leurs autorités, c'eſt qu'ils préférent toujours les Bibliographes particuliers aux généraux, c'eſt enfin qu'ils s'attachent aux ouvrages les plus eſtimés & qu'ils les ſuivent, non ſervilement & ſans aucun examen, mais avec cette réſerve prudente qui admet dans bien des cas la vérification de certains faits d'autant plus douteux qu'ils ſont avancés avec la plus grande confiance. Si ces principes ſont vrais (& nous doutons qu'on puiſſe raiſonnablement les conteſter) ce dernier volume de l'ouvrage des RR. PP. Dominicains eſt, quant à l'Hiſtoire des Auteurs Eccléſiaſtiques, plus exact & mieux rédigé que les premiers tomes. On voit qu'ils ont conſulté de bons Bibliographes, & qu'aſſez ſouvent ils ont vérifié les faits qu'ils y trouvoient avant de les tranſcrire. L'*Hiſtoire littéraire de la France*, celle *des Auteurs*

Sacrés de D. Ceillier, la *magna Bibliotheca Ecclesiastica* de M. de Limiers, la *Bibliotheca Rabbinica* pour les Auteurs Juifs, les Bibliothéques particulieres des Ordres Religieux pour les Ecrivains de ces Ordres; tels sont les livres suivis par les RR. PP. Dominicains qui souvent ont eu en leurs guides assez de confiance pour copier leurs propres expressions. Il se trouve donc ici plusieurs articles tirés des ouvrages que nous venons d'indiquer, articles qui seront lus avec satisfaction par ceux qui n'ont pas ces ouvrages dont le Dictionnaire doit tenir lieu vis-à-vis de plusieurs personnes. Nous n'insistons point sur les Notices de cette espèce tirées des Bibliographes dont les Livres connus par les Ouvrages périodiques se trouvent dans presque toutes les Bibliothéques; il nous paroît seulement

essentiel d'en relever quelques méprises, & c'est ce que nous ferons après avoir parlé un peu en détail de quelques Notices absolument neuves & qui se trouvent imprimées pour la premiere fois dans l'ouvrage des Peres Dominicains.

Ces Notices sont celles des PP. *Ansaldi*, *Gazzaniga* & *Mamachi*, de Jean *Eudes*, des PP. *Rubeis*, d'*Enghien*, *Billuart* &c.

Chaste Innocent Ansaldi, né à Plaisance en 1710, se fit Dominicain en 1725, & cultiva beaucoup à Rome le Cardinal Orsi dont les conversations savantes, en fortifiant le goût naturel qu'il avoit pour les Sciences, lui ont fourni les idées des ouvrages qu'il n'a cessé de publier. Ils sont au nombre de plus de vingt, & ont pour objet des questions importantes de l'antiquité Ecclésiastique & Profane, de Philosophie morale,

de critique ſacrée &c. On en trouve ici un Catalogue dreſſé avec ſoin, & accompagné d'analyſes ſavantes fort judicieuſement écrites. L'un de ſes ouvrages qui a fait le plus de bruit eſt celui (*Vindiciæ Maupertuiſianæ* 1754, in-4°), dans lequel le P. Anſaldi ſoutient contre M. Zanotti l'opinion avancée par M. de Maupertuis dans ſon *Eſſai de Philoſophie morale* touchant l'incertitude & le peu de conſiſtance des principes de la morale Stoïcienne. M. Zanotti crut devoir répondre au P. Anſaldi qui, ſans ſe laiſſer éblouir par le nombre & le crédit des protecteurs de ſon Adverſaire, lui répliqua avec vigueur; cette replique auroit peut-être terminé la diſpute, ſi elle n'eût été continuée par un des Confreres du Dominicain qui ſe rangea du côté de M. Zanotti, & qui eut auſſi ſa réponſe. Tous les Jour-

naux & nos Mémoires en particulier ont fait mention de cette controverse ; elle fournit au Rédacteur de cet article plusieurs réflexions très-sensées sur l'incertitude des opinions des Anciens, sur l'inutilité des questions concernant ces opinions, & sur le peu de lumieres que fournissent ces sortes de disputes qui après bien des livres écrits de part & d'autre avec beaucoup d'érudition & de vivacité, ne laissent que trop souvent les questions dans une obscurité encore plus grande. Le P. Ansaldi qui occupe aujourd'hui une Chaire Royale de Théologie à Turin, se propose de donner une Edition complette de tous les ouvrages qu'il a déja publiés, auxquels il en ajoutera plusieurs autres. Il a un frere (aussi Dominicain) qui s'est fait un nom dans la Poësie & l'éloquence

de la Chaire, & dont on a aussi plusieurs ouvrages en ce genre.

Pierre-Marie GAZZANIGA est encore un Dominicain Italien qui depuis 1759 occupe à Vienne en Autriche la Chaire de Théologie fondée par l'Impératrice-Reine pour enseigner la Doctrine de S. Thomas. Il a publié en 1763 un excellent Traité *De Deo ejusque proprietatibus* qui a été suivi en 1764 des Traités *De Trinitate & actibus humanis*, & il doit en donner incessamment deux autres également importans; l'un *De Gratia*, l'autre *De Virtutibus Theologicis*. C'est un établissement très-remarquable que celui de ces deux Chaires de Théologie fondées à Vienne par l'Impératrice-Reine; l'une pour la Doctrine de S. Augustin, & l'autre pour celle de St. Thomas; ce que l'Auguste Souveraine a fait encore à Prague, à Olmutz, à Gratz & à Inspruck.

Tous les Littérateurs connoiſſent le mérite du P. Thomas-Marie MAMACHI, l'un des plus doctes Ecrivains qu'ait eu l'Ordre de S. Dominique ſi fécond en hommes célébres. On trouve ici un précis de ſa vie & une hiſtoire très-détaillée de tous ſes ouvrages parmi leſquels on doit diſtinguer les Annales de ſon Ordre dont il a déja paru deux volumes in-folio, les Origines & les Antiquités Chrétiennes 6 vol. in 4°. qui feront ſuivis de quelques autres, l'Edition de toutes les Œuvres de St. Antonin, Archevêque de Florence, & enfin une Diſſertation (en Italien) touchant le véritable ſentiment de S. Thomas contre le Tyrannicide, laquelle eſt ici analyſée avec beaucoup de ſoin.

Nous ne dirons rien de l'article du fameux Cardinal ORSI, dans lequel on trouve un Catalogue exact de ſes Ouvrages, non plus

que de ceux du P. Jean-François-Bernard-Marie DE RUBEIS, Écrivain très-ſavant à qui on doit une bonne édition des Œuvres de S. Thomas en 26 volumes in-4°., & de Flaminius CORNER, Sénateur de Veniſe, Auteur de pluſieurs ouvrages ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ſa Patrie; nous avertirons ſeulement que les Notices précédentes ont été fournies aux Auteurs du Dictionnaire Eccléſiaſtique par le R. P. Fabricy, Dominicain de la Minerve à Rome, dont nous analyſions en dernier lieu un ouvrage plein d'érudition ſur l'uſage de l'équitation & des Chars Equeſtres chez les Anciens (*).

Il y auroit encore pluſieurs articles à faire connoître dans la partie hiſtorique de ce volume, tels

(*) Mois de Juillet ſecond volume, pag. 198 & ſuiv.

que ceux de Jean EUDES, frere de l'Historien Mézerai & fondateur des Eudistes; du P. François d'ENGHIEN, Dominicain, plus estimable encore par ses vertus que par ses Ecrits; de Dom GILLES, Moine d'Orval dans le 13e. siecle; du P. Charles René BILLUART, Auteur d'un Cours de Théologie scholastique en 19 volumes in-8°. & de plusieurs Ecrits Polémiques &c. &c. Mais il faut finir par quelques Remarques, & même en supprimer plusieurs, cet Extrait commençant à devenir un peu long.

1°. L'article de Jean ANDRÉ, Evêque d'Alérie, ce célébre Correcteur de la premiere Imprimerie de Rome, est dressé d'après Sander, Richard Simon & Prosper Marchand, trois Ecrivains assez exacts, à l'exception pourtant du second, qui en matiere d'histoire littéraire, comme dans presque toutes les

autres qu'il a entrepris de traiter, eſt fort ſujet à dire hardiment des fauſſetés. Néanmoins il s'y trouve quelques inexactitudes; celle-ci, par exemple, à laquelle nous nous bornons: *en 1470 on ne connoiſſoit nullement Jean André dans la République des Lettres.* Cette aſſertion eſt aſſurément fauſſe; dès 1468 on trouve le nom de cet Evêque à la tête des éditions de S. Jerôme & de la Cité de Dieu données à Rome par Swenheym & Pannartz; en 1469 & 1470 il publia encore pluſieurs autres ouvrages dont les Hiſtoriens de l'Imprimerie font mention. Nos Auteurs reconnoiſſent eux-mêmes dans cet article, qu'il donna en 1469 un Aulugelle que nous avons vû. Il eſt donc faux que l'Evêque d'Alerie n'étoit *nullement connu* en 1470 dans la République des Lettres.

2°. A la fin de l'article AGRÉDA, pag. 50, on renvoye au Trai-

té de M. Amort, intitulé : *De Revelationibus, Visionibus* &c. *regulæ tutæ* imprimé en 1744. Cet ouvrage qui a été réimprimé à Venise en 1750, est assurément excellent, & nous n'avons garde de le dépriser ; mais il nous semble que M. Amort ayant donné un & même deux Ouvrages sur les Révélations de Marie Agréda, il eût mieux valu citer ces derniers que de renvoyer à l'autre dans lequel ce qui concerne Agréda ne se trouve que d'une maniere très-générale. Le premier des ouvrages dont nous voulons parler est intitulé : *Controversia de Revelationibus Agredanis explicata cum Epicrisi ad ineptas earum Revelationum Vindicias.* Augustæ Vindelic. 1749, in-4°. ; l'autre imprimé en 1751 a pour titre : *Nova demonstratio de falsitate Revelationum Agredanarum* &c.

3°. Pag. 51. On assure que le Traité *de Nobilitate & præcellentia fœminei sexus* de Henri-Corneille Agrippa a été imprimé *pour la premiere fois* en 1609, & cela n'est pas exact, puisqu'il y en a plusieurs éditions antérieures; nous en avons actuellement sous les yeux une de 1567 in-16.

4°. Pag. 353. Au lieu de citer l'Extrait que l'on a donné dans le *Journal Littéraire* de l'ouvrage du célébre Gravina intitulé : *Della ragion poëtica Libri due*; il valoit mieux, à notre avis, avertir ceux qui l'ignorent que ce livre a été traduit en notre langue par M. Requier. Du reste cette Notice de Gravina est très-bien faite; aussi est-elle dressée d'après le *Giornale de' litterati*, Niceron & Chauffepié qui n'ont pu citer, quand ils écrivoient, la traduction françoise de M. Requier; elle n'existoit point encore.

5°. Pag. 387. Nos Auteurs disent qu'*il y a tout lieu de croire* que lorsque l'on a mis à l'année 1446 une Edition des *Sermones de Sanctis* de Leonard d'Udine, on a pris l'année de la composition ou du moins de la collection de ces Sermons pour celle où ils furent imprimés ; & plus bas ils ajoutent : » il *est tout à fait apparent* que ces » Sermons n'ont point été imprimés en 1446. » Non seulement ce fait est *vraisemblable* ou *probable* ; il est démontré vis-à-vis de tous ceux qui ont vû l'Edition dont il s'agit, parce qu'elle a tous les caracteres d'un livre postérieur à 1470 ; d'ailleurs l'Edition du même Ouvrage donnée en 1478 porte la même souscription dans laquelle il n'est question que de la compilation de ces Sermons. Voyez dans nos Mémoires de Juillet, premier volume, année

1763, pag. 1654 tout ceci développé d'une maniere satisfaisante.

6°. Pag. 433, col. 1. Nos Auteurs parlant de l'Abbaye de S. Nicolas des-Prés située dans le Diocèse de Verdun, la disent unie à la Congrégation de SAINT Sauveur. Il faut lire à la Congrégation de *Notre* Sauveur, ce qui est très-différent. Cette derniere Congrégation est celle qu'a fondée le B. Fourier de Matincourt, l'autre est beaucoup plus ancienne; & voilà comme un mot mis pour un autre, & qui paroît assez indifférent, occasionne des méprises très-fortes. Celle-ci se trouve encore dans quelques autres endroits de ce volume. Une erreur du même genre est celle de la page 623, où l'on assure que la réforme des Chanoines Reguliers de la Congrégation de France est suivie présentement dans l'Abbaye de la Victoire près de

Senlis. Cela eſt abſolument faux ; les Chanoines de cette Abbaye ne tiennent certainement à aucune Congrégation.

7°. L'article *Gottlieb* LINDNER, outre qu'il eſt déplacé au premier mot, n'eſt point ſatisfaiſant. On ſe contente de copier ce qu'ont dit les *Annales typographiques* de 1760 : or au lieu de parler du mérite de l'Edition donnée par *Lindner* de Minutius Felix & du Livre de S. Cyprien *De Vanitate Idolorum*, les Annaliſtes qui évidemment n'avoient pas vû l'ouvrage, ſe bornent à un mot qui ne fait point connoître le mérite du travail de ce nouvel Editeur. Il eût donc autant valu ſupprimer cet article que de l'inſérer tel qu'il eſt.

Il nous feroit très-facile de porter plus loin nos obſervations, &

nous sommes bien assurés qu'en les multipliant nous ne déplairions point aux savans Auteurs qui sont au dessus de nos jugemens, qui n'ont travaillé que pour l'utilité publique, & qui d'ailleurs trouveroient leur réponse à des critiques plus essentielles que les nôtres dans le mot si connu *opere in longo fas est obrepere somnum*; mais il faut finir en invitant les Lecteurs à recourir au Livre même des RR. PP. Dominicains qui en le publiant ont à la fois mérité beaucoup de la Religion & de la Littérature.

Nous avons été arrêtés dans le cours de ce 6e. volume par une multitude de fautes d'impression échappées au Typographe; nous ne nous souvenons que des suivantes. Art. BENEVENT, Capilly *pour* Expilly. Art. CLÔTURE. Pag. 228, col. 2, 1664 *au lieu de* 1764; Art. ANSALDI, Gablonski *pour* Jablonf-

ki. *Pag.* 387, *col.* 2, l'*Abacus Patrologicus* d'Olearius a paru à Iene, & non à Lena. Pag. 249, col. 2. *la septieme Edition de la Bible donnée par Jean des degrés est de* 1527, *& non de* 1727, *comme on l'a écrit deux fois.*

ARTICLE XXVI.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE Valois, ornée de Cartes & de Gravures, contenant ce qui est arrivé dans ce pays depuis le tems des Gaulois & depuis l'origine de la Monarchie Françoise, jusqu'en l'année 1703. *Tom. III. in-4°. d'environ* 680 *pages. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins. A Compiegne, chez Louis Bertrand, Libraire-Imprimeur du*

Roi & de la Ville, 1764.
Troiſieme & dernier Extrait.

CEtte derniere partie de l'ouvrage de M. Carlier comprend le huitieme & dernier Livre de l'Hiſtoire du Valois, des Conſidérations ſur le Gouvernement Eccléſiaſtique & Civil, & ſur le Commerce du Valois ; un ſupplément aux trois Tomes de cette Hiſtoire ; des pièces juſtificatives, une Table du rapport des principales meſures du Duché de Valois, enfin une Table générale alphabétique des matieres contenues dans les trois volumes de cet ouvrage.

Dans le huitieme Livre l'Auteur ſuit les événemens du dix-ſeptieme ſiecle qui peuvent avoir quelque rapport avec la partie politique, Civile ou Eccléſiaſtique de l'Hiſtoire du Valois. Nous don-

nerons à ces événemens un peu plus de liaison que l'Auteur ne leur en donne lui-même en choisissant quelques traits principaux.

Vers le commencement du 17^e. siecle, dit M. C., la Charge de Grand-Bailly-Gouverneur du Duché de Valois est entrée dans la Maison de Gêvres, où elle est demeurée jusqu'à la mort du dernier Duc de ce nom, Gouverneur de Paris, arrivée en 1757. L'Auteur rappelle à cette occasion ce qu'il avoit observé déja dans son second volume que le plan du Traité dans lequel Henri III. appelloit le Roi de Navarre à sa succession, avoit été dressé par un Seigneur de cette illustre Maison, Louis Potier, Seigneur de Gêvres. Ce ne fut qu'après la mort de François de la Fontaine, Baron d'Oignon, arrivée en 1632, que MM. de Gêvres lui succéderent dans la Capitainerie du

Château de Crépy ; n'eût-il pas été plus à propos d'indiquer en peu de mots à qui le Baron de Tresmes succédoit dans la Charge de Grand Bailly-Gouverneur ; en quoi ce titre différoit de celui de Gouverneur, que François I. avoit conféré en 1515 à Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, puisqu'il est certain qu'il ne faut pas les confondre, comme l'Auteur en convient lui même ? Ne pourroit-on pas demander aussi pourquoi la place de Capitaine de Crépy n'ayant été donnée à cette Maison que plus de trente ans après celle de Grand-Bailly-Gouverneur, néanmoins cet événement quoique postérieur à l'autre, se trouve raconté dès le milieu du second volume ? Pourquoi M. le Marquis de Barbançon qui a succédé dans cette grande place à MM. de Gêvres, n'est point nommé à l'endroit des Baillys-

Gouverneurs, & lorſqu'il s'agit des prérogatives de cette place, & qu'il ne ſe trouve qu'à la ſuite d'un morceau généalogique de la Maiſon de Gêvres ? Nous ne nous chargeons point d'épuiſer toutes les queſtions qu'on pourroit faire à l'Hiſtorien ſur ſon défaut de méthode & de préciſion, ſoit qu'il raſſemble les événemens les plus diſparats, ſoit lorſqu'à propos du nom, ou d'une Terre, ou d'une Charge de quelque famille du Valois, il répéte deux ou trois fois les mêmes anecdotes ou les mêmes réflexions. Cette Hiſtoire ſans doute eſt pleine de recherches curieuſes & de faits intéreſſans ; mais nous avons déja obſervé ailleurs que la marche de l'Hiſtoire demandoit beaucoup plus de méthode pour enchaîner les faits, & plus de préciſion pour les narrer. Il s'y trouve quelques morceaux animés ; mais la plûpart

manquent de chaleur & d'élévation. En général on s'apperçoit que le travail de la composition a été un peu précipité, & que l'ouvrage eût gagné des degrés de perfection à une révision plus soigneuse, autant pour le style de l'Histoire que pour la fidélité historique, ainsi que nous aurons quelques occasions de l'observer.

Cathérine de Médicis, en remettant au Roi le Duché de Valois pour celui d'Orléans, le Comté de Baugency &c., avoit engagé Henri III. à transmettre le Valois à Marguerite Reine de Navarre & sœur du Roi, ce qui fut exécuté à Fontainebleau en 1582. L'avénement du Roi de Navarre à la Couronne de France ne changea rien à cette donation; on continua d'y rendre la Justice au nom du Roi & de la Reine, comme au tems de Catherine de Médicis. Après la mort d'Henri

IV, Louis XIII confirma cette Princesse dans la jouissance du Valois. Un procès qu'elle eut à soutenir vers 1601 contre Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, fut le motif & l'occasion de cette nouvelle confirmation. Le Prince se fondoit sur une donation qu'Henri III lui avoit faite des biens accordés autrefois à Catherine de Médicis, dans lesquels il croyoit pouvoir comprendre le Valois. L'affaire ayant été portée au Parlement, la Reine s'y vit confirmée dans tous ses droits, & le Prince Charles échoua dans ses prétentions. Le ressentiment de la Reine la porta à faire au Roi (Henri IV vivoit alors) & au Dauphin une donation de toutes les terres & dépendances du Duché de Valois, sous la condition expresse qu'elles ne pourroient être aliénées de la Couronne, s'en réservant d'ailleurs l'usufruit.

Peu de tems après elle fit une nouvelle cession du Valois au Dauphin seul (Louis XIII.), à la charge d'une pension. Ce Prince eut le Duché environ deux mois. En effet quinze jours après la mort d'Henri IV, Louis XIII rétablit la Reine Marguerite dans tous ses droits, qu'elle conserva jusqu'à sa mort arrivée le 27 Mars 1615. M. C. trace le caractere de cette Princesse d'après nos Historiens & d'après ses propres Mémoires. On y voit de grands talens & de grands désordres.

Le Duché de Valois fut réuni après sa mort au Domaine de la Couronne jusqu'en 1630. La Politique du Cardinal de Richelieu étoit de retenir en France Jean-Baptiste Gaston, frere du Roi, même en l'éloignant du Gouvernement. Il engagea le Monarque à augmenter les pensions de son frere; il fit plus, & pour fixer

ce Prince, il lui fit donner en 1630 le Duché de Valois en appanage pour être tenu en Pairie par lui & par ses descendans mâles. En 1650 Gaston eut un fils auquel il donna le titre de Duc de Valois; mais ce Prince ne vécut que deux ans. Le décès de Gaston qui arriva en 1660 au mois de Février, fit retourner ses appanages à la Couronne faute d'hoirs mâles. L'année suivante Louis XIV les donna à Philippe de France son frere, qui s'appella pareillement Duc d'Orléans & de Valois.

Monsieur eut de son mariage avec la Princesse Anne-Henriette d'Angleterre un fils qui fut nommé Philippe Charles Duc de Valois, & mourut deux ans après. Sa mere ne lui survécut que quatre ans, & mourut en 1670. Le Duc d'Orléans se trouvant sans enfans mâles, épousa en 1671 Charlotte Elizabeth de Baviere,

de laquelle il eut Alexandre Louis Duc de Valois qui ne vécut pas trois ans, & Philippe qui fut nommé Duc de Chartres. Ce second Prince ne changea point son titre à la mort de son frere, & ce titre a toujours été depuis celui des aînés de la Maison d'Orléans. « Philippe d'Orléans, Duc de Chartres, petit-fils de France, parut dès l'âge de dix-huit ans à la Cour avec cette supériorité de génie dont il a donné depuis des marques si manifestes dans le gouvernement des affaires publiques. » Au tems du mariage de ce Prince, le Roi rendit une Déclaration par laquelle il continuoit au Duc de Chartres les droits accordés à Monsieur concernant la nomination des Bénéfices & des emplois dans les appanages &c.

Philippe de France mourut au mois de Juin 1701. Ce Prince

avoit amélioré le Valois par des échanges & des rembourſemens. Louis XIV aſſurant au nouveau Duc d'orléans & de Valois les Domaines de ſon Pere, renouvella en ſa faveur tous les priviléges qu'il avoit donnés à Monſieur. Le Roi ayant créé dans l'apanage différens Offices, en attribua la nomination au Duc d'Orleans.

En Septembre 1705, le Prince ſollicita l'érection du Bailliage de Villers-Cotterets que l'Auteur prétend avoir été faite ſur un prétexte infidele & au détriment de la Province. Ne trouvera-t-on pas qu'il prononce un peu hardiment, & les perſonnes au fait du local ne pourront-elles pas lui reprocher de trancher à cet égard avec aſſez peu de connoiſſance de cauſe ?

Les droits du Duc d'Orléans ſur le Valois s'accrurent par diverſes Déclarations de Louis XIV.

Septembre, 1765.

L'Auteur cite les droits ſur les Actes judiciaires, ainſi que le centieme denier dans toute l'étendue de ſon apanage du Valois, le droit ſur les Inſinuations. Ce Prince retira les terres de Neuilly-Saint-Frond, d'Ouchi-le-Château, de Bethiſy & de Verberie des mains des Seigneurs engagiſtes, en rembourſant ceux-ci de leurs finances. Il mourut Régent du Royaume le 2 Décembre 1723. Ce que l'éloge de ce grand Prince préſente à notre Auteur de trop étendu & étranger à ſon ſujet, ne pouvoit empêcher un Hiſtorien du Valois de caractériſer un Prince, l'un de ceux auxquels cette Province doit ſe glorifier davantage d'avoir appartenu, l'un des plus grands hommes qu'ait vû la France à la tête du gouvernement par la beauté & la force de ſon génie, par la ſupériorité de ſa bravoure, de ſa clémence & de

ſa politique. Tite-live, Commines, de Thou & Retz ne ſe ſeroient point arrêtés en ſi beau chemin.

Louis d'Orléans ſuccéda à Philippe dans ſes apanages & dans ſes titres. Il avoit reçu en naiſſant le titre de premier Prince du Sang, que ſon pere avoit conſervé juſqu'à la mort de Monſieur. Il épouſa en 1724 Auguſte-Marie-Jeanne de Bade, de laquelle eſt né Louis Philippe d'Orleans en 1725, le 12 Mai. L'Auteur qui n'épargne ordinairement ni les détails ni les notes, omet ici l'année de la mort du Duc Louis d'Orléans, 4 février 1752, époque cependant néceſſaire dans l'hiſtoire du Valois, puiſque c'eſt celle où le Prince Louis Philippe d'Orléans eſt entré dans les titres & les appanages de ſon pere, & a donné au Valois un nouveau luſtre par une protection marquée

pour ſes habitans, par ſes fréquens voyages & par des travaux conſidérables pour la ſureté & la commodité de la Forêt & les embelliſſemens du Château de Villers-Cotterez.

Nous avons cru devoir au moins préſenter avec quelque ſuite l'hiſtoire des Ducs de Valois. Détachons maintenant quelques morceaux de ce VIII^{e}. Livre.

Pierre-fonds & Bethiſy étoient, comme nous l'avons dit ailleurs, deux Châteaux très-conſidérables. Louis XIII ſe ſouvenant de la révolte de la garniſon de Pierre-fonds ſous ſon Capitaine Villeneuve, donna ordre de démanteler le Châteeu. La démolition fut achevée au mois d'Avril 1617. Le Roi enjoignit l'année ſuivante aux habitans de Bethiſy de détruire leur fortereſſe, ce qui fut exécuté ſeulement par quelques bréches que l'on fit à la Tour,

qu'on reboucha dans la ſuite, ce qui laiſſe à ce Château ſon ancienne forme & un reſte de ſa grandeur.

Nous paſſons ſous ſilence l'érection de pluſieurs Monaſteres, l'extinction ou la réunion de quelques autres, ſur leſquels on trouve des détails qui ne peuvent intéreſſer que quelques Lecteurs. Il n'en eſt pas de même des événemens politiques & militaires de cette Province. On s'appercevra même à l'égard de ceux-ci, que l'Hiſtorien a beaucoup plus ſoigné ſon ſtyle.

Le Valois ſe reſſentit des troubles de la minorité de Louis XIV. On répara preſque toutes les Places qu'on avoit démantelées; les ennemis du dehors profitant de la diſſention civile qui déchiroit l'intérieur du Royaume, s'avancerent juſqu'à la riviere d'Aiſne; l'armée de l'Archiduc fut quelque

tems le fléau du Valois. Il érablit ſon quartier général à Bazoches. Ce fut dans ce tems que le Château de Longueville fut attaqué ; les Eſpagnols ne purent réduire les habitans qu'en mettant le feu dans les Tours où ils s'étoient retirés avec leurs effets, & où ils furent brulés vifs. Le Bourg de Coincy & le Monaſtere furent aſſiégés par les ſoldats de l'Archiduc, au nombre de douze cents. Dom Bataille, Prieur Clauſtral, ſe mit à la tête de ſes Religieux; il prit des meſures ſi juſtes & montra tant de bravcure qu'il conſerva ſon poſte, malgré les aſſauts & les efforts redoublés des Eſpagnols qui furent obligés de ſe retirer avec perte de pluſienrs d'entr'eux.

B aine les vengea de cette humiliation : un traître parmi les habitans les livra aux Eſpagnols ; la plûpart prirent la fuite ; le

Seul Sacriſtain des Religieux de St. Ived, reſta pour conſerver l'Hoſtie miraculeuſe ; il éprouva toutes ſortes de mauvais traitemens. Son courage & ſon intrépidité ne purent empêcher que cette Hoſtie ne tombât entre les mains des ennemis qui la porterent à Fiſmes, puis à Vailly & enfin à Soiſſons, d'où elle fut ramenée peu de tems après proceſſionnellement à Braine.

Ce canton eut auſſi beaucoup à ſouffrir des Lorrains lorſqu'on les eut appellés au ſecours des mécontens. Le Valois fut témoin & quelquefois la victime des belles manœuvres du Prince de Condé & du Maréchal de Turenne. Tandis que ces deux grands Généraux ſe meſuroient & développoient à la tête de leur armée toutes les reſſources de l'art, le Duc de Lorraine commença le ſiége de la Ferté-Milon. Cette expédition ne

réussit pas à beaucoup près comme il l'avoit imaginé; le Maréchal de Turenne vola au secours de la ville, & le Duc fit à propos sa retraite. L'armée du Prince de Condé vint camper en 1653 entre Soissons & Amiens; mais elle ne causa aucune révolution dans le Valois.

Le Valois a produit des Ecrivains célébres sur lesquels notre Auteur fournit des notices intéressantes. Un d'entr'eux est Laurent Bouchel, né à Crépy en 1588. Il vint à Paris à l'âge de 14 ans; il s'y livra à l'étude du Droit, & cultiva par intervalles les langues Grecque & Hébraïque. Son premier ouvrage a pour titre: *Decretorum Ecclesiæ Gallicanæ, Libri octo.* Paris, Muray, 1609. M. C. nous dit que Bouchel avoit travaillé long-tems à cette Collection; ce qui ne s'accorde pas parfaitement avec l'âge de l'Au-

teur qui en 1609 ne devoit avoir que 21 ans ; l'Auteur s'accorde avec les Hiſtoriens & les Bibliographes pour le tems de ſa mort en 1629, avec cette différence qu'il aſſure que Bouchel mourut dans un âge peu avancé. Tous les autres le font mourir au contraire dans un âge très-avancé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Croix du Maine le nomme dans ſa Bibliothéque qu'il publia en 1582, c'eſt-à-dire, ſix ans avant l'année dans laquelle notre Auteur le fait naître. En 1610 Bouchel donna au Public deux ouvrages, ſavoir : une édition de Grégoire de Tours, avec des ſommaires, & une hiſtoire intitulée : *Joannis Monachi Hiſtoriæ Gaudefredi Ducis Normannorum cum notis.* En 1615 il donna au Public ſa Bibliothéqne ou *Tréſor du Droit François* en 2 vol. *in-fol.* Cet ouvrage a eû pluſieurs éditions avec des notes & ſans

notes. Même année il publia son Commentaire sur le Livre des Loix de Ciceron, in-4°. On a de lui beaucoup d'autres ouvrages qui annoncent une érudition très-étendue. Bouchel écrivoit avec soin toutes les anecdotes de son tems. Ses remarques ou Journaux manuscrits sont à la Bibliothéque du Roi. Il a écrit aussi l'Histoire du Valois qu'il a placée à la tête de son Commentaire sur la Coutume de Senlis.

Muldrac, Religieux de l'Ordre de Citeaux, Prieur de Long-Pont, est célébre par plusieurs écrits. Les principaux regardent l'Histoire du Valois ; l'un est une chronique de l'Abbaye de Long-Pont, l'autre est le *Valois Royal* amplifié &c. Muldrac y refond l'ouvrage de Bergeron. On a de lui d'autres ouvrages qui ne sont que manuscrits, & qui se trouvent à l'Abbaye de Long-Pont, tels qu'une

collection

collection des plus beaux passages des SS. PP. sur divers sujets moraux, dogmatiques & ascétiques ; une Histoire latine du Diocèse de Soissons en deux vol. *in-folio*. Né à Compiegne en 1605, D. Muldrac mourut à Long-Pont en 1667.

Le P. d'Attichy (nom d'une terre en Valois) connu depuis sous le nom de Louis Dony, Evêque d'Autun, doit être aussi revendiqué par cette Province ; Il fut vingt ans Evêque de Riez avant de passer au Siége d'Autun. Ce Savant a donné beaucoup d'ouvrages. Ce sont une *Histoire des Minimes in*-4°. *La Vie de la B. H. Jeanne Reine de France*, *in*-8°. *Mémoires où l'on prouve qu'un Evêque qui a été Religieux est habile à succéder. De vitâ & rebus gestis Petri Berullii, Cardinalis &c. in*-4°. 1649, & plusieurs autres dont on trouvera l'énuméra-

tion dans le P. Niceron & le *Diarium Minimorum.*

De tous les Hommes de Lettres que le Valois a produits, aucun n'a eu plus de célébrité que Jean Racine, né à la Ferté-Milon le 21 Décembre 1639, dont M. Carlier donne ici une très-bonne notice ſur laquelle nous ne nous étendrons pas, parce qu'elle ne contient que des faits que la réputation de ce grand Poëte ne permet pas aux Gens de Lettres d'ignorer. M. Racine écrivoit parfaitement en proſe. On a de lui une partie de l'Hiſtoire de Port-Royal, deux Lettres contre M. Nicole & les autres MM. de Port-Royal qui furent écrites dans le tems de ſa rupture avec ces célébres Solitaires. Ces morceaux paſſent pour des chefs d'œuvres. C'eſt le jugement qu'en porte M. l'Abbé d'Olivet. Notre Hiſtorien n'a pas même déſigné entierement

cette partie des ouvrages de M. Racine, ce qu'il convenoit pourtant de faire à l'égard de celui des Ecrivains qui inconteſtablement a le plus illuſtré le Valois.

En terminant l'extrait de ce huitieme Livre, nous regretterons que l'Ecrivain ne ſe ſoit point aſſez occupé du ſtyle, pour donner à ſon ouvrage celui qu'exigent la majeſté de l'Hiſtoire & le goût général. Nous lui fimes entrevoir dès l'extrait du premier volume, ce que les Lecteurs pouvoient attendre de lui à cet égard. Nous avons trouvé dans le cours de l'ouvrage quelques morceaux écrits avec feu & avec nobleſſe; mais il nous a ſemblé qu'ils étoient rares en comparaiſon de quantité d'endroits où le ſtyle dégénére. On eſt étonné, par exemple, de trouver dans la narration du ſiége de la Ferté-Milon, au ſujet du Directeur des

Religieuses de St. Michel, qui défendit ce Couvent contre les troupes du Duc de Lorraine, ces expressions *le Pater*, ailleurs *le Révérend.* Le prétendu bon mot d'*Arnoul Daine*, au sujet du Notaire Arnoul Cocault, qui ne voulut point interrompre son diner pour passer un acte au Prince de Condé, est une de ces anecdotes dont les lecteurs auroient volontiers dispensé l'Ecrivain.

Ce que M. C. appelle incartade de la part du Poëte Santeuil, est une expression très-naturelle d'un homme qui avoit le tact fin, en fait de Poësie. Santeuil trouve deux vers gravés sur une croix de pierre à Verberie. Le premier lui paroît un très-beau vers, il veut en féliciter l'Auteur. Le retour de la corniche lui présente le second vers fait en dépit du goût; Santeuil reprend sa route en se récriant sur la bisarrerie du pré-

tendu Poëte. Voici les deux vers, dont le second exprime le nom & les soins de l'Artiste qui avoit travaillé cette Croix :

Grandi, sæva Crucis passi tormenta, triumpho.
Hanc dicavit struxitque, deditque Makon.

Nous doutons de cette anecdote. Ce premier vers pouvoit il paroître merveilleux à Santeuil dont l'expression est presque partout si précise & si énergique ?

A la suite du VIII^e. Livre on trouve des *Considérations sur le Gouvernement Ecclésiastique & Civil du Valois, sur les productions naturelles & sur le Commerce de ce Pays.* Sur quoi nous observerons qu'à l'égard des Cures à portion congrue, 1°. le remède ou la réforme que l'Auteur propose entraîneroit plus d'inconvéniens

que le mal même ; il veut que la moindre Cure ait mille livres de revenu ; cette aisance ne produiroit elle pas l'oisiveté, & n'ôteroit-elle pas d'ailleurs un ressort à l'émulation ? L'Auteur n'assigne pas les fonds de cet accroissement, & nous croyons qu'il seroit difficile de le faire. Il est infiniment mieux de s'en rapporter sur ce point comme sur tous les autres à la Justice & à la sagesse du Gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Sur les Jurisdictions ordinaires du Valois, on reproche à l'Auteur de ne s'être point mis assez au fait de l'ordre des Tribunaux. Nous nous en rapporterons à ceux qui connoissent le local.

A l'égard des Maisons Religieuses, il y a lieu de douter que l'Auteur se soit procuré tous les éclaircissemens nécessaires. Il est certain qu'il a traité des priviléges

de quelques unes, ſans en avoir conſulté les titres, ſans les avoir même demandés, & ſans s'être préſenté ſur les lieux pour examiner par lui même les Monumens.

Ce qui regarde les Bénéfices demandoit que l'Ecrivain ſe mît au fait en conſultant les Titulaires ou leurs fermiers. On ne peut nier que M. Carlier n'aît porté très-loin ſes recherches ſur cet objet; le morceau des pièces juſtificatives de ſon Hiſtoire qu'on trouve dans ce dernier volume, atteſte ſon travail. Cependant il a négligé quelques Bénéfices dont il articule d'anciens droits, & dont il ne rapporte aucun titre.

Le chapitre des productions naturelles du Valois nous ſemble trop allongé, en ce qui regarde la culture des terres, le détail des légumes & l'article des beſtiaux; il s'y trouve néanmoins beaucoup

d'articles intéreſſans. Ce qui concerne la population, l'amélioration des métairies & le Commerce, eſt traité ſoigneuſement.

Nous croyons qu'on verra volontiers les pièces juſtificatives de tout cet ouvrage; peu de ces titres ſe trouvent imprimés ailleurs. Ils remontent au XI^e^. ſiécle; les uns ſervent de développement à des morceaux de l'Hiſtoire du Valois, d'autres par leur forme ſinguliere donneront une idée de la Juriſprudence & des mœurs de nos Ancêtres.

Nous terminerons ce dernier extrait de l'Hiſtoire du Duché de Valois par les réflexions même de nôtre Hiſtorien. Nous convenons que, comme il le dit, il a formé ſes jugemens ſans prévention, ſans paſſion, qu'il les a exprimés clairement & ſans offenſer perſonne. C'eſt ſans doute un mérite; mais ce mérite ne renferme

pas toutes les parties d'un Historien. Nos vues seront remplies, dit M. Carlier, « si nos projets » sont favorablement reçus, ou » s'ils donnent lieu à des réflexions plus solides, à des plans » plus simples & mieux concertés. » Cette déclaration est modeste. Mais si cette Histoire ne peut passer pour un chef-d'œuvre du côté de la méthode & du style ; si les recherches même, quoique variées, quoique immenses, ne sont pas poussées au dernier degré d'exactitude, au moins il est certain que l'Auteur a fourni dans ces trois volumes un riche fonds pour une Histoire du Valois.

ARTICLE XXVII.

LETTRE A M. M*** SUR le Dictionnaire Hébreu des Carmes d'Avignon.

MONSIEUR,

ON voit à Paris le grand Ouvrage des Carmes Déchaux d'Avignon, intitulé : *Lexicon Hebraico-Chaldaico-Latino-Biblicum*, deux volumes *in-folio*, de ſept à huit cents pages chacun ; le ſecond va même au-delà. Ils ſont imprimés l'un & l'autre à Avignon, chez Henry-Joſeph Joly. Le premier a paru il y a pluſieurs années : l'Auteur annonçoit que ſon Ouvrage auroit trois volumes, dont le ſecond devoit être mis au

jour en 1759, & le troisieme en 1760; mais il a depuis changé son plan de maniere que le second qui vient de paroître sous la date de 1765, termine son *Lexicon*: les matériaux de son troisieme volume pourront, dit-il, former dans la suite un autre ouvrage. A l'occasion de ce second volume, le premier reparoît avec un nouveau frontispice sous la même date que le second, 1765. Mais à la suite de ce nouveau frontispice se trouve la Préface telle qu'elle a paru avant 1759, lorsque l'Auteur y annonçoit son plan de trois volumes, dont voici la notice.

Le premier volume contient un *Dictionnaire Hébreu Chaldaïque-Latin*, où les *mots Hébreux & Chaldéens* sont rangés dans l'ordre alphabétique, sans être distribués sous leurs racines, mais *tels qu'on les trouve dans la Bible*, avec une version d'un côté, & de

l'autre l'indication de leurs racines, ce qui forme trois colonnes : au milieu les mots, *vocabula*, en caracteres hébreux avec les points voyels ; à droite la version latine, *versio ;* à gauche les racines, *radices*, en caracteres hébreux. Cet arrangement est sans doute très-avantageux, surtout pour les étudians, qui sont souvent embarrassés lorsqu'il s'agit de trouver la racine d'un mot pour en connoître ensuite la signification ; à l'instant ils trouvent ici le mot, sa signification & sa racine ; les noms propres y sont à leurs rangs, avec leur prononciation hébraïque. Chaque article ne contient qu'une ou deux lignes tout au plus. Voilà les avantages de ce premier volume. On n'y trouve aucune note ; elles sont réservées pour le second.

Ce second volume contient *les mêmes mots rassemblés sous leurs*

racines : ſous chaque racine ſe trouve d'abord *le nom* principal qui s'y rapporte, avec ſes dérivés & leurs ſignifications, enſuite les différentes formes de ces noms ſelon qu'ils ſont conſtruits ſans régime ou avec régime, & quelques phraſes qui ſervent d'exemples. Après les noms vient *le verbe*, s'il y en a; ce qui arrive le plus plus ſouvent; on le préſente dans toutes ſes différentes formes, & avec pluſieurs phraſes qui ſervent d'exemples de ſes divers uſages & de ſes différentes ſignifications. Ordinairement on regarde le verbe ſeul comme racine, & le principal nom eſt cenſé dérivé comme les autres : mais ici la plûpart des racines ſe diviſent en deux branches ſous ces deux titres : *nomen*, *verbum*; il faut vous donner un exemple. L'une des premieres racines eſt ABAD, réputé verbe, ſignifiant *Periit*, d'où ſe dérive

le nom OBED, *Perditio.* Ici la racine consiste en ces trois lettres ABD que vous prononcerez comme vous voudrez, & elle se divise en deux branches : le nom qui est OBED, *Perditio*, avec ses dérivés ; ensuite le verbe, qui est ABAD, *Periit*, avec toutes ses conjugaisons. Voilà la marche de ce Dictionnaire. Au fond il est assez indifférent de mettre le Nom avant le Verbe, ou le Verbe avant le Nom ; il faut même avouer que si dans l'ordre naturel souvent le Nom dérive du Verbe, souvent aussi le Verbe dérive du Nom, & il seroit quelquefois assez difficile de décider lequel des deux est la racine ; au lieu que, en mettant partout le Nom avant le Verbe, on prévient sur cela toute difficulté, & l'uniformité qui en résulte, présente au coup d'œil l'arrangement le plus facile à saisir. Les *noms propres*

ne pouvant aisément se rapporter à leurs racines souvent inconnues ou difficiles à fixer ; sont rassemblés à la fin de chaque lettre, avec leur prononciation Hébraïque, & leurs différentes formes ou emplois. On trouve au bas des pages quelques *Notes grammaticales & critiques* : ce que l'on pourroit y desirer, c'est qu'elles fussent plus fréquentes ; mais alors elles auroient excédé les bornes du volume.

Le troisieme étoit annoncé comme devant contenir une *Concorde des noms propres*, *avec l'Histoire*, *la Chronologie & la Géographie* : mais l'Auteur considérant que cela fait un ouvrage tout-à-fait différent de celui qu'il vient d'achever, remet à le donner dans un autre tems. Ce sera apparemment un *Dictionnaire Historique*, au lieu que celui-ci est simplement un *Dictionnaire Grammatical*, offrant

d'abord les mots & ensuite les racines. Mais il seroit à souhaiter qu'avant de donner le Dictionnaire Historique, le savant Auteur de ces Ouvrages voulût s'appliquer à perfectionner son Dictionnaire Grammatical, en composant un *Dictionnaire Critique*, qui ajouteroit aux Notes qu'il a données, une multitude d'autres qui seroient pour le moins aussi nécessaires, & qui pourroient seules fournir la matiere d'un volume aussi rempli que ceux qu'il vient de produire. Les savantes Notes du R. P. Houbigant & autres Critiques éclairés & judicieux, combinées avec discernement, & rangées alphabétiquement sous les mots auxquels elles peuvent se rapporter, formeroient, ce semble, un Dictionnaire fort utile. L'Auteur y joindroit les additions & corrections que peuvent exiger les deux

premiers volumes, voici quelques exemples.

En ouvrant le Pſautier, la premiere difficulté qui ſe préſente eſt ſur ces mots, *in cathedrâ peſtilentiæ*, Pſ. I. ℣. 1. On cherche, dans le premier volume de ce nouveau Dictionnaire, le mot Hébreu UBMOSAB, on y trouve pour verſion *in conceſſu*, faute de l'Imprimeur pour *in conſeſſu*. La racine indiquée eſt IASAB; on va la chercher dans le ſecond volume, & on y voit avec étonnement la même faute répétée deux fois MOSAB, *conceſſus*. UBMOSAB, *& in conceſſu*. On cherche enſuite dans le premier volume LETSIM; on y trouve bien qu'il ſignifie *deriſores*: la racine indiquée eſt LOUTS: on la conſulte; on y trouve bien encore que LETSIM, ſignifie *dériſores*: le ſens de l'Hebreu ſera donc, *in conſeſſu deriſorum*: mais

pourquoi la Vulgate l'exprime-t-elle par *in cathedra pestilentiæ?* D'où vient ce *pestilentiæ?* Suppose-t-il une autre leçon? Est-ce le même mot diversement interprété? Voilà ce qu'on voudroit savoir, & c'est ce que diroit le Dictionnaire Critique.

Autre difficulté dans le Pseaume II. ℣. 9. *Reges eos in virga ferrea.* On va chercher dans le premier volume TRAM, qui se prononce *troem*, on y trouve un TRAM prononcé *tarem*, avec l'interprétation *Tonabis*, & rien de plus. Les jeunes Etudians pour qui principalement ce livre est fait, devineront-ils que le mot qu'ils cherchent est ici porté à TROAM, prononcé *Troem*? Là on le trouve avec la version *Conteres eos.* La racine indiquée est RAA, & on trouve bien dans le second volume *Troem* sous TRAM; pourquoi donc a-t-il été porté sous

TROAM dans l'autre volume? N'eſt-ce point véritablement une mépriſe à réformer? Mais de plus ce *Troem* eſt encore ici traduit par *Conteres eos*; on ne conteſte pas cette verſion : pourquoi donc le Grec attribué au Septante l'exprime-t-il par Ποιμανεῖς αὐτοὺς, *Paſces eos*, ou *Reges eos*? Les mêmes lettres peuvent donner les deux ſens en les dérivant de différentes racines : cela ſeroit fort aiſé à expliquer; & voilà l'avantage que procureroit aux jeunes Etudians le Dictionnaire Critique.

Au Pſaume IV. ℣. 3. grande difficulté ſur ces mots : *Uſquequò gravi corde? Ut quid diligitis* &c. On va chercher dans le premier volume ce fameux LICLIMMAH, on l'y trouve avec la verſion *in ignominiam*. Le ſens de l'Hébreu ſera donc : *Uſquequò glo-*

ria mea in ignominiam? diligetis &c. Voilà qui eſt étrangement différent de la Vulgate : n'y a-t-il rien à dire ſur cela ? On conſulte le ſecond volume ; on y trouve encore la même verſion, mais rien de plus. Cependant il eſt évident qu'une faute de copiſte dans le texte Hébreu a produit la différence de ces deux leçons. Quelle eſt donc de ces deux leçons la mieux appuyée, la plus analogue à la conſtruction du texte & à la ſuite du diſcours ? Eſt-ce celle du texte Hébreu tel qu'on le lit aujourd'hui, ou celle du même texte tel que le liſoit l'Auteur de la Verſion grecque attribuée aux Septante, & exprimée dans la Vulgate ? Il y a de fortes préſomptions pour celle-ci ? Cela ne mériteroit il pas bien d'être diſcuté ? Cette diſcuſſion trouveroit ſa place dans un Dictionnaire Critique.

Ces trois exemples suffisent pour montrer la nécessité de ce nouvel ouvrage digne de l'application & des talens de celui qui a composé les deux volumes dont on vient de voir le plan. Il est à souhaiter que le succès avantageux que méritent les deux premiers l'engagent à donner au plutôt ce troisieme, préférable au Dictionnaire Historique qu'il annonce.

Si vous jugez, Monsieur, que ces réflexions soient dignes de trouver place dans votre Journal, elles pourront par ce canal parvenir plus surement & plus efficacement à l'Auteur, en même-tems que la notice mettra sous les yeux du Public les principaux caracteres qui distinguent ce nouveau Dictionnaire que la ville d'Avignon lui présente très bien exé-

cuté pour le papier, les caractéres & la diſpoſition. Je ſoumets cette Notice, comme tout le reſte, à votre jugement, & ſuis avec reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble
& très-obéiſſant ſerviteur,
R.

Ce 11 Août,
1765.

ARTICLE XXVIII.

MONUMENS ERIGÉS en France à la gloire de LOUIS *XV, précédés d'un Tableau des Arts & des Sciences ſous ce regne, ainſi que d'une deſcription des Honneurs & des Monumens de gloire accordés aux Grands Hommes, tant chez les*

Anciens que chez les Modernes, & suivis des principaux Projets qui ont été proposés pour placer la Statue du ROI dans les différens quartiers de Paris. Par M. PATTE, Architecte de M. le Prince de Deux-Ponts. Paris, Desaint & Saillant, 1765. in-folio de 232 pages, avec fig. Second Extrait.

APrès avoir fait connoître les deux Introductions de M. PATTE (*) il s'agit d'entamer l'ouvrage même qui est divisé en deux parties. La premiere contient en huit chapitres l'Histoire détaillée des Monumens érigés à Paris & ailleurs à la gloire du Roi, & dans la seconde l'Auteur fait un exposé exact des Projets

(*) Voyez nos Mémoires de Mai, Art. I. pag. 1209-1237.

différens préſentés par les principaux Artiſtes pour placer la Statue du Roi à Paris ; après quoi il propoſe pluſieurs embelliſſemens à faire dans la Capitale.

Premiere Partie. Juſqu'ici nous avons en France ſept Statues érigées à *Louis XV*. Paris, Bordeaux, Valenciennes, Rennes, Nancy, Reims & Rouen ſont les villes qui ſe ſont empreſſées de témoigner par des Monumens publics ces ſentimens d'amour & de reſpect gravés dans tous les cœurs François. M. Patte décrit chacune de ces Statues dans un chapitre particulier, & il en fait l'hiſtoire en y joignant des Planches en taille douce qui repréſentent chaque Statue & les différentes vues de la Place où elle ſe trouve.

Toute la France connoît ce qui concerne la Statue érigée à Paris, auſſi bien que le détail de la cérémonie de ſon inauguration & des fêtes

fêtes qui l'ont suivie. Ainsi, sans revenir sur ces objets, nous nous bornons à une ou deux remarques, tant sur la Place où est ce Monument, que sur la machine qui a servi à élever la Statue sur le piédestal. Cette Place fait, comme tout le monde sait, la réunion du Jardin des Thuilleries avec les Champs Elysées; longue de cent vingt-cinq toises sur quatre-vingt-sept de largeur, bornée d'un côté par la Seine, de l'autre par deux grands corps de bâtiment de quarante-huit toises de longueur, lesquels sont séparés par une rue de 15 toises de largeur, terminée par la nouvelle Eglise de la Magdelaine dont le Portail fera point de vue; cette Place est sans contredit une des plus belles & des plus vastes que l'on connoisse. Lorsqu'il fut question de la construire, tous les Architectes furent invités à donner des Plans, & il

y en eut vingt-huit qui furent présentés au Roi par le Directeur de ses bâtimens « Sa Majesté, dit
» M. Patte, quoique très-satis-
» faite de la plûpart des nouveaux
» projets . . . . , trouvant dans plu-
» sieurs différens avantages qu'elle
» auroit desiré rencontrer dans un
» même plan, ordonna à M. Ga-
» briel, son premier Architecte,
» de faire cette réunion, afin d'en
» former un tout qui servît de
» modéle pour l'exécution. On
» voit par cet exposé que la Place
» de Louis xv. à Paris est vérita-
» blement l'ouvrage de la Nation.
» C'est un choix fait par *Sa Ma-*
» *jesté* de ce qu'il y avoit de
» mieux imaginé dans les Projets
» qui lui furent présentés. Et,
» si l'on considere les obstacles
» qu'il a fallu vaincre pour parve-
» nir à l'ensemble de la compo-
» sition de cette Place, on con-
» viendra qu'on a tiré d'un local

» aussi ingrat tout le parti possible,
» & qu'on ne pouvoit rien trou-
» ver de plus heureux. »

Pour placer sur son piedestal une Statue telle que celle du Roi, on avoit besoin d'une machine à l'aide de laquelle on exécutât trois mouvemens différens : 1°. un mouvement vertical ou d'ascension droite; 2°. un mouvement horizontal pour faire arriver la Statue à plomb du piedestal; 3°. un mouvement de descension pour la faire descendre, de maniere que les trois gougeons ou barres de fer qui excédoienr les pieds du cheval pussent se placer dans les trous préparés exprès pour les recevoir. M. Bouchardon qui connoissoit la machine dont on s'étoit servi en 1713 à Lyon pour élever sur son piedestal la Statue du feu Roi, en donna l'esquisse à un charpentier habile qui la développa & la perfectionna de maniere

que ſur le rapport des Commiſſaires nommés par la Ville pour l'examiner, on n'héſita pas à s'en ſervir. L'exécution a répondu parfaitement à ce que l'on attendoit de cette belle & ingénieuſe Machine. On en trouve ici une Deſcription très-détaillée accompagnée de deux Eſtampes qui en repréſentent le plan & les élévations, en ſorte que par la ſuite on ne ſera plus embarraſſé, quand il s'agira de placer une maſſe auſſi énorme qu'une Statue équeſtre.

Dès 1728 la ville de Bordeaux ayant projetté d'élever au Roi une Statue, les Maire & Jurats firent une délibération qui fut homologuée par Arrêt du Conſeil le 7 Février 1730. Feu M. Gabriel, premier Architecte du Roi, fut chargé de donner les deſſins de la Place, & M. Lemoyne, Sculpteur de l'Académie Royale, de travailler à la Statue. La Place eſt

un parallelogramme de 60 toiſes de long ſur 50 de large, dont les angles ſont coupés, & dont un des grands côtés eſt formé par une partie du Quai avancé dans la Garonne. A droite de ce Quai eſt le bâtiment de la Bourſe, & à gauche celui de l'Hôtel des Fermes. A l'égard de la Statue elle fut faite à Paris dans le Fauxbourg du Roule. Comme il y avoit alors plus de 40 ans qu'on n'avoit coulé en France de Statue équeſtre coloſſale, on auroit ſans doute été embarraſſé, ſi M. Boffrand qui avoit vû couler celle de la Place de Vendôme, & qui avoit conſervé des deſſins du procédé ſuivi en cette occaſion, ne les eût communiqués à M. Lemoyne. Malgré ces ſecours & les ſoins que l'on prit, il arriva un accident dans l'opération, qui prouve bien que la meilleure théorie ſupplée toûjours foiblement à la pratique. Il

ſe fit dans le moule une ouverture vers le haut de la queue du cheval, par laquelle la matiere s'échappa après avoir rempli ſeulement les parties inférieures de la Statue. Tout le monde penſoit que cet accident obligeroit de jetter de nouveau la pièce entiere; mais Varrin, Fondeur de cet ouvrage, entreprit hardiment de faire ſervir la partie inférieure, & de refondre après coup ſur la place celle qui avoit manqué, & il parvint à réparer cet accident de maniere que les deux parties ſe rejoignirent auſſi parfaitement que ſi elles avoient été coulées d'un même jet. Cette Statue qui eſt pleine de vie & d'action eſt frappante par la reſſemblance. Le Roi y eſt repréſenté vêtu en Héros de l'antiquité, & tenant un bâton de commandement. Les faces à droite & à gauche du piedeſtal revêtu de marbre blanc veiné, ſont ornées

de bas reliefs qui répréfentent la *Bataille de Fontenoy* & la *prife du Port-Mahon.* Ce Monument a couté 130 mille livres à la ville de Bordeaux qui donna encore à M. Lemoyne une gratification de 30 mille livres, & le rembourfa de tous fes frais de voyage.

En 1744 le Roi ayant féjourné huit jours à Valenciennes, les Magiftrats de cette ville réfolurent de perpétuer cet événement par une Statue pédeftre de marbre, dont l'exécution fut confiée à M. Sally, célébre Sculpteur, & qui fut placée le 7 Septembre 1752. Elle a environ neuf pieds de proportion. SA MAJESTÉ eft repréfentée en Héros de l'antiquité, couronné de laurier, tenant de la main gauche la poignée de fon épée qui eft un peu hors du fourreau, & étendant la droite comme pour donner des ordres. Le piédeftal de marbre blanc veiné,

élevé sur trois marches, a onze pieds de haut; sa base est ornée d'un trophée qui n'est pas encore exécuté, & deux de ses faces doivent être enrichies de bas reliefs relatifs aux victoires du Roi. Cet ouvrage de M Sally est dans cette noble simplicité qui caractérise les grands Maîtres.

L'incendie affreux qui en 1720 réduisit en cendres la moitié des maisons de Rennes, en a fait, pour ainsi dire, une ville nouvelle. Sur ces ruines à demi brulées on a élevé de belles maisons, & ouvert des rues spacieuses qui rendent la Capitale de la Bretagne l'une des plus belles villes du Royaume. Outre la grande Place où l'on voit une Statue équestre de Louis-le-Grand, on a imaginé d'en faire une autre dans le centre de la ville, & c'est dans celle-ci qu'est placée la Statue de Louis-*le-Bien-Aimé*. A l'un des côtés de cette Place on a élevé une Tour

appellée *de l'Horloge*, au rez de chaussée de laquelle le Monument est placé dans une niche sur un piedestal de 14 pieds de hauteur. Le Roi est représenté tenant le bâton de commandement, vêtu à la Romaine, & prêt à marcher contre les ennemis de la Patrie. L'intention des Etats de Bretagne ayant été d'éterniser par ce Monument la convalescence de notre Auguste Monarque aussi bien que ses victoires ; on voit au côté droit du piedestal la Déesse de la Santé, tenant d'une main un serpent qui mange dans une patère qu'elle lui présente de l'autre, & auprès de la Déesse un Autel entouré de fruits, symbole des vœux des Peuples. De l'autre côté du piedestal est la Bretagne avec les attributs de la Guerre & du Commerce. La joie qui succéde à ses allarmes éclate sur son visage. La Statue du Roi a onze pieds trois

pouces de hauteur, & les deux figures qui l'accompagnent ont dix pieds de proportion. Toutes les trois sont de bronze, & on lit sur le piedestal une Inscription d'autant meilleure qu'elle est très-simple.

Tout le monde sait que parmi les merveilles dont Stanislas *le Bienfaisant* a enrichi la Lorraine, il faut compter la Place de Nancy dans laquelle S. M. Polonoise a fait élever une Statue à Louis XV. son gendre, exemple peut-être unique d'un Monarque qui dans ses propres Etats érige une Statue à son successeur. Cette Place qui a 60 toises de long sur cinquante de large, est percée dans le milieu de ses faces orientale & occidentale par deux grandes rues que terminent deux portes triomphales ; l'architecture est de la plus magnifique décoration, & les Bâtimens en sont d'une symétrie exacte. Nous avons eu la curiosité

de comparer les Plans & la Description de cette belle Place donnés par M. Patte, avec ceux qui ont été imprimés par ordre du Roi de Pologne, & nous avons été frappés de plusieurs différences qui se trouvent entre ces descriptions. Dans le premier moment il nous est venu en pensée qu'il y avoit dans le livre & dans les dessins de M. Patte quelques méprises involontaires; mais sur les informations que nous avons prises, on a très bien résolu notre difficulté. Les Plans de la Place de Nancy gravés par ordre du Roi de Pologne sont, nous a-t-on dit, tels qu'on devoit d'abord les exécuter, au lieu que M. Patte les a lui-même dessinés tels qu'ils sont aujourd'hui; d'où il suit que pour connoître la Place de Nancy telle qu'elle étoit d'abord projettée, il faut lire la description publiée sous les yeux du

Monarque qui l'a fait construire, au lieu que c'est dans le livre de M. Patte que l'on doit chercher la copie véritable de ce qui est exécuté.

La Statue en bronze de Louis XV. que l'on voit au milieu de cette belle Place est de onze pieds quatre pouces de hauteur. Le Prince en habit de Triomphateur Romain, avec un Manteau Royal sur les épaules, est dans l'attitude la plus noble; il a à ses pieds un globe fleurdelisé; sa tête est tournée vers la France, & son bras droit dont il tient le Bâton de commandement, est étendu vers l'Allemagne. Aux quatre coins du piedestal qui est exhaussé sur trois marches, on voit quatre Statues assises, de huit pieds & demi de proportion, exécutées en plomb bronzé, qui représentent la Prudence, la Justice, la Valeur & la Clémence, & les quatre faces

ſont ornées de bas reliefs en bronze entourés de cartouches avec des deviſes. Ce Monument eſt du deſſin de MM Guibal & Chifflet Sculpteurs, qui l'ont auſſi jetté en fonte. Il fut coulé à Luneville le 15 Juillet 1755, & il a couté, y compris toutes les dépenſes, 161 mille quatre cents cinquante-trois livres, choſe très-digne de remarque.

Reims a voulu ſe joindre aux autres villes qui ont éterniſé leurs ſentimens pour le Roi. On ſait que la Statue pédeſtre & en bronze a été compoſée & tout récemment exécutée à Paris par M. Pigale, d'où elle a été portée à ſa deſtination. Comme nous aurons occaſion de revenir à cette Statue dont l'inauguration vient de ſe faire avec toute la pompe poſſible, nous n'en donnerons point aujourd'hui de détail; nous paſſerons même les deux derniers

chapitres de cette premiere Partie du Livre du M. Patte, (*) pour dire quelque chose de la seconde qui n'est pas moins intéressante.

SECONDE PARTIE. Elle renferme, comme nous l'avons déja dit, une description des Projets qui ont été présentés par les principaux Artistes pour placer la Statue du ROI dans les différens quartiers de Paris. La gloire des Arts sembloit exiger que ces Plans fussent consignés dans l'histoire & il eût été facheux que les grandes & nobles idées proposées par le zèle & les talens dans une occasion aussi importante fussent oubliées, & par conséquent perdues

(*) L'un contient la description de la Place de Rouen, où l'on se propose d'élever une Statue au Roi, & dans l'autre on trouve une énumération des Médailles qui ont été frappées pour constater les principales époques de ce regne heureux.

pour le Public. M. Patte a donc rendu un ſervice réel en faiſant connoître ces projets dans un Livre qui, conſidéré ſous ce ſeul point de vue, mériteroit toujours l'accueil des amateurs. Il commence par donner un Plan général de Paris dans lequel on a tracé en petit ces différens projets, afin que l'on puiſſe plus aiſément juger de leur étendue reſpective, & des embelliſſemens divers qu'ils auroient procuré à la Capitale. Après quoi il reprend ces projets en particulier, ou plutôt il fait un choix des principaux dont il développe les plans & élévations, en y ajoutant une deſcription étendue, ce qui occupe dix-ſept chapitres entiers.

On conçoit que nous ne pouvons pas ſuivre l'Auteur dans tous ces développemens qui rempliroient pluſieurs de nos volumes. Il faut donc que l'on ait recours

au Livre même que nous sommes forcés d'abréger, & que l'on se contente des indications que les bornes de nos articles nous permettent à peine de donner.

Un des Projets qui nous ayent le plus flatté dans le nombre de ceux qui ont été imaginés est celui de M. Boffrand, Architecte du Roi, & premier Ingénieur des Ponts & Chaussées. L'idée de cet Artiste étoit de placer la Statue du Roi vis-à-vis l'éperon du Pont-Neuf dans l'étendue de la Place Dauphine. Outre que ce Projet étoit peu dispendieux, il avoit l'avantage de mettre en regard, & de réunir dans le quartier le plus fréquenté de la Capitale les deux meilleurs Rois que la France ait eus. En abbattant quelques maisons qui ferment à droite & à gauche la Place Dauphine, l'Artiste rendoit d'abord ce local plus vaste, après quoi il formoit sa

place de deux portions circulaires aboutissant d'une part à deux gros pavillons qui formoient la tête du Quai des Orfêvres & de l'Horloge, & de l'autre à un grand Arc-de-triomphe adossé à la rue du Harlai, qui servoit d'entrée au Palais, & occupoit le fonds de la nouvelle enceinte. La décoration de cet édifice étoit un grand ordre Corinthien embrassant deux étages, & élevé sur un piedestal percé d'arcades servant d'entrée aux boutiques des Marchands Orfévres & Bijoutiers qui habitent ce quartier. Les avant-corps étoient ornés de colonnes, & les arrieres-corps de pilastres, les croisées du premier étage, ainsi que celles du second enrichies de frontons, de consoles &c. Mais ce qui est singulierement remarquable dans ce Plan, M. Boffrand avoit imaginé d'ériger au Roi un Monument qui par son élévation

marquât davantage qu'une Statue ordinaire. « C'étoit une colonne » de marbre blanc qu'il surnom- » moit *Ludovisienne*, à l'imita- » tion des Colonnes Trajane & » Antonine que l'on voit à Ro- » me. Au pourtour devoit être » sculptée en bas-relief de gran- » deur naturelle, l'histoire de » Louis XV. Des bossages placés » entre ces bas-reliefs auroient » contribué, par leurs parties lis- » ses, à les faire valoir, & les au- » roient rendus bien plus distincts » que ceux des deux colonnes an- » ciennes, lesquels se touchent » en tournant en spirale. Cette » colonne devoit être terminée » par une Statue du Roi en bronze » de vingt pieds de hauteur, qui » par sa situation auroit pû être » apperçue de la plus grande par- » tie de la ville & de ses envi- » rons. Enfin cet Architecte ac- » compagnoit son piedestal de dif-

» férens trophées & de deux fi-
» gures colossales représentant la
» Seine & la Marne qui ne se réu-
» nissent véritablement qu'en cet
» endroit, lesquelles auroient ai-
» dé à faire pyramider ce mor-
» ceau. » On ne peut assurément nier que l'idée de M. Boffrand soit belle & grande.

Celle de M. Soufflot, Contrôleur général des Bâtimens du Roi à Paris, outre ses autres avantages, avoit encore le mérite de la simplicité. En mettant la Statue dans l'emplacement du bras de riviere qui sépare l'Isle S. Louis d'avec l'Isle du Palais sur lequel est le Pont-Rouge, & en continuant le Quai d'Orléans jusqu'à celui du terrein, & le Quai de Bourbon jusqu'à celui de St. Landri, l'Artiste habile combloit tout cet intervalle. Par-là il seroit arrivé que l'eau qui coule sous le petit Pont & le Pont St. Michel,

auroit été plus abondante, ce qui eût favorisé la Navigation dans cette partie de la riviere où (en Eté surtout) il y a très-peu d'eau. Suivant ce projet la place devoit être presque quarrée; deux de ses côtés auroient été ouverts & terminés par des Quais à droite & à gauche; les deux autres auroient pû être décorés d'Hôtels & d'un bâtiment pour l'Archevêché &c. Nous laissons à regret tous ces détails, aussi bien que les autres projets imaginés par MM. Rousset, Chevautet, Destouches, Goupi, Contant, Slotz, Polard, Hazon & Servandoni, qui tous signalerent leur zèle & leurs lumieres en cette occasion; mais nous voulons dire un mot du dernier chapitre de l'Ouvrage qui roule sur les embellissemens à faire à la Capitale.

Combien de choses n'y auroit-il pas à dire sur ce sujet? 1°. Paris

dans ſon enſemble, n'offre qu'un aſpect très-peu ſatisfaiſant. C'eſt un amas de maiſons entaſſées les unes ſur les autres, ſans ordre, ſans harmonie. Quand on reconſtruit des maiſons particulieres, on ſe borne à élargir la voye publique de quelques pieds; mais il n'y a point de ſyſtême général. 2°. L'Hôtel-Dieu, receptacle de toutes les maladies contagieuſes, ſe trouve dans le centre & dans l'endroit le plus peuplé de la Capitale. Il corrompt une partie des eaux & infecte l'air. 3°. Les Pariſiens manquent, pour ainſi dire, d'eau, cet élément ſi utile, ſi néceſſaire, & dont les Romains procurerent à ſi grands frais l'abondance dans toutes leurs villes. Il ſeroit pourtant eſſentiel qu'on en fût abondamment pourvû, non-ſeulement pour tous les uſages ordinaires, mais encore pour que de tems en tems on pût faire

circuler l'eau dans toutes les rues, ce qui contribueroit à la pureté de l'air & à l'écoulement des immondices. Sortez le matin & parcourez presque toutes les rues de Paris, celles surtout qui sont étroites & fort peuplées; vous serez suffoqué par un air infect & tout à fait mal sain. Tous ces défauts sont exposés avec beaucoup d'étendue par M. Patte qui rapporte différens moyens d'y remédier. Ce chapitre de son livre doit être lû, médité & gouté de tous les bons Citoyens, de tous ceux qui s'intéressent à la gloire & aux avantages de leurs semblablables. Depuis long tems, par exemple, la voix publique semble demander que l'on transporte l'Hôtel-Dieu dans l'Isle des Cygnes; depuis long tems des Citoyens respectables, des Savans véritablement dignes de l'estime publique, ont donné différens

projets pour procurer une grande abondance d'eau à Paris ; on a applaudi à leur zèle patriotique, on leur a donné les louanges qu'on ne pouvoit leur refuser : mais il seroit à desirer que l'on ne se bornât pas à des desirs, à une admiration stériles. Espérons tout de la sagesse d'un Gouvernement qui ne s'applique qu'à rendre les François heureux, & soyons persuadés que nous touchons au moment où les idées utiles seront goutées, & où il ne faudra que présenter des projets avantageux aux Citoyens pour être assurés de les voir exécutés. Déja on a proscrit de la Capitale cet usage singulier d'inhumer des morts dans nos Temples, comme si on eût voulu en chasser les vivants; petit à petit les bons projets s'exécutent, ce n'est que lentement que prennent les idées les plus sages parmi les hommes ; mais aussi quand le

goût général se tourne du côté des objets utiles, il faut tout espérer, & c'est le cas où nous nous trouvons aujourd'hui. Le Livre de M. Patte ne peut que fortifier ces idées d'amour du bien public, & réchauffer le zèle pour les grandes & belles choses. Son Ouvrage est du petit nombre de ceux qui méritent l'applaudissement général, il fait l'éloge des talens & du cœur de cet Artiste qui par sa description des Monumens érigés à Louis XV, a la gloire d'avoir élevé lui-même à ce Monarque chéri un Monument que Sa Majesté a daigné recevoir avec bonté.

ARTICLE

ARTICLE XXIX.

PRINCIPES D'ASTRONOMIE ſphérique, ou Traité complet de Trigonométrie ſphérique &c. Par M. MAUDUIT, Profeſſeur de Mathématique. A Paris, chez H. L. Guerin & L. F. de la Tour, rue St. Jacques, à St. Thomas d'Aquin, in-8°. de 216 pages, avec figures.

L'Auteur de cet Ouvrage eſt déja connu avantageuſement du Public par un très-bon Traité ſur les Sections Coniques. Celui qu'il donne aujourd'hui eſt muni du ſceau de l'approbation de l'Académie des Sciences, préjugé bien favorable à l'Ouvrage, & qui doit en faire concevoir l'idée la plus avantageuſe.

La plûpart de ceux qui ont traité jusqu'ici de la Trigonométrie sphérique, n'ont eu pour objet que d'enseigner à résoudre les triangles sphériques par des proportions : M. M. s'est proposé de réunir toutes les différentes solutions, dont les Problêmes Trigonométriques sont susceptibles.

L'Ouvrage est divisé en six chapitres. Le premier est intitulé : *Notions préliminaires sur les différentes lignes le plus en usage dans les calculs de Trigonométrie*. Après une courte explication de ce que l'on entend par *Sinus*, *Cosinus*, *Tangente*, *Cotangente*, *Secante* &c. M. M. enseigne à trouver les sinus & cosinus de la somme ou de la différence de deux arcs, leurs tangentes, & leurs cotangentes ; il fait une application de ces principes aux arcs multiples ; il montre comment on peut exprimer les puissances des sinus & des co-

ſinus d'un arc par les ſinus & les coſinus de cet arc & de ſes multiples, & réciproquement comment on peut tranformer un ſinus ou un coſinus du multiple d'un arc quelconque en puiſſances des ſinus & des coſinus de l'arc ſimple. Après avoir donné des formules de toutes ces réductions, il examine l'uſage que l'on peut faire des facteurs imaginaires dans la théorie des ſinus & des coſinus; il définit qu'une expreſſion imaginaire n'eſt pas le ſigne d'une quantité réelle, mais plutôt celui d'une ſuppoſition abſurde dans laquelle on a regardé comme produit de deux quantités ce qui n'en eſt pas un. Rien n'empêche cependant d'employer ces ſignes dans le calcul, on peut en tirer quelquefois des utilités réelles; & en effet de ces facteurs imaginaires, employés avec intelligence & dextérité, M. M. par-

vient à découvrir de nouvelles formules pour exprimer les ſinus & les coſinus des arcs multiples. Il continue enſuite d'examiner différentes propriétés des ſinus & des coſinus, des tangentes & des cotangentes : il s'attache ſurtout à montrer comment on peut réduire des expreſſions complexes à des expreſſions ſimples : il termine enfin ce chapitre par une Table générale des formules qu'il y a démontrées. Il feroit à ſouhaiter que l'on pût avoir toujours cette Table préſente à l'eſprit dans la lecture des chapitres ſuivans ; on n'y rencontreroit preſque plus de difficulté. Cette Table au reſte differe peu de celle que l'on trouve dans les Elémens d'Aſtronomie de feu M. l'Abbé *de la Caille*, édition de 1761, pag. 9 & ſuiv. ſous le titre de *Formules Trigonométriques*. Celle de M. M. eſt cependant plus étendue.

Le second chapitre a pour titre : *Des propriétés générales des Triangles sphériques, & de leur résolution par analogies.* Ce chapitre est absolument synthétique ; c'est la Trigonométrie sphérique ordinaire : une premiere section offre les propriétés des Triangles sphériques ; la seconde traite de la résolution des Triangles sphériques rectangles ; on n'y oublie pas le fameux Théorême de *Néper*, par lequel tous les cas possibles de la résolution de ces triangles sont réduits à deux analogies très-simples & faciles à retenir. Outre les Problêmes qui se rencontrent dans tous les Traités de Trigonométrie sphérique, on en trouve ici quelques-uns qui ne sont pas si communs, tels sont ceux-ci : *Connoissant l'hypoténuse & la somme ou la différence des côtés*, ou *l'hypoténuse & la somme ou la différence des angles obliques*, ou un

côté & la somme ou la différence de l'hypoténuse, & de l'autre côté ou enfin *un angle oblique avec la somme ou la différence du côté adjacent & de l'hypoténuse, déterminer tout le triangle &c.* Ces cas, il est vrai, sont très rares; mais ils peuvent se rencontrer. On trouve dans la troisieme section la résolution des Triangles sphériques obliquangles. Le cas où les trois côtés (& par conséquent celui où les trois Angles) d'un triangle sont connus, est résolu non-seulement par la méthode ordinaire qui conduit à trouver le sinus de la moitié de l'angle cherché, mais encore par trois autres méthodes aussi simples qui se terminent à donner le cosinus, la tangente & la cotangente de la moitié de ce même Angle. Enfin dans la quatrieme section M. M. donne la démonstration des analogies de *Néper*, & de quelques autres analogies moins

communes des Triangles ſphériques & rectilignes. Ces analogies de *Néper*, défigurées par Wolf, omiſes par la plûpart des Auteurs Trigonométriques, deviennent cependant quelquefois très-utiles pour la réſolution des Problêmes Aſtronomiqnes : elles contribuent d'ailleurs à retenir aiſément les ſolutions de tous les cas poſſibles des Triangles obliquangles, ſoit ſphériques, ſoit rectilignes. Les démonſtrations des Théorêmes de *Néper* conduiſent à d'autres Théorèmes également généraux, dont M. Simpſon n'a donné que des cas particuliers. Ce chapitre, dit avec raiſon M. Mauduit, contient tout ce qui eſt eſſentiel à la réſolution des Triangles ſphériques, & ceux qui ne voudroient apprendre que cette partie de la Géométrie peuvent n'étudier que ce ſeul chapitre. Il eſt accompagné de trois eſpèces

de Planches, ou de trois grandes Tables. La premiere présente au coup d'œil la résolution de tous les cas possibles des triangles sphériques rectangles; la seconde contient les résolutions des triangles sphériques obliquangles; enfin la troisieme contient les mêmes résolutions, mais par les analogies de *Néper*.

Le troisieme chapitre roule sur la résolution graphique ou géométrique des Triangles sphériques. Comme ces résolutions ne sont point exactement rigoureuses dans la pratique, l'Auteur étoit tenté de les supprimer: les considérations suivantes ne lui ont pas permis de le faire. 1°. Les solutions Géométriques, quoique peu exactes dans la pratique, n'en sont pas moins rigoureusement précises aux yeux de l'esprit. 2°. Il est des cas où l'on n'a pas besoin de toute la précision du calcul.

3°. On emploie dans l'Astronomie des Théories fondées sur ces solutions graphiques ; on peut les employer avec succès dans la pratique du Pilotage. 4°. Elles peuvent guider dans un calcul où l'on craindroit de se tromper. 5°. Enfin en appliquant l'analyse algébrique à ces solutions, on en découvre un très-grand nombre d'autres qui éclairent cette partie, & qui servent comme de dégrés pour arriver à des solutions très-élégantes d'Astronomie-pratique, lesquelles seroient devenues très-compliquées par d'autres méthodes. Ces solutions ont encore d'autres avantages que nous sommes obligés de passer sous silence, de peur d'excéder les bornes d'un Extrait. Elles conduisent naturellement l'Auteur à expliquer comment on peut projetter orthographiquement sur un plan les Poles & les principaux Cercles que l'on

imagine ſur une Sphere : on ſait l'uſage que les Aſtronomes font de cette projection pour determiner les Phaſes des Eclipſes.

Eu conſéquence de ce qui a été établi dans le troiſieme chapitre, l'Auteur dans le chapitre ſuivant réſout analytiquement tous les cas poſſibles des Triangles ſphériques. L'analyſe le conduit ſouvent aux mêmes ſolutions que la ſynthéſe avoit découvertes dans le ſecond chapitre. Quelquefois les ſolutions ſont différentes, ou du moins elles paroiſſent telles ; celles de l'analyſe ſont bien plus compliquées que les autres, & cela ne doit point étonner puiſque les cas que l'analyſe embraſſe ſont bien plus généraux que ceux qui font l'objet de la ſyntheſe. D'ailleurs les ſolutions que donné l'analyſe peuvent être très-utiles en pluſieurs cas pour ſimplifier certaines expreſſions par le moyen

des ſubſtitutions. De ces ſolutions l'Auteur prend occaſion de montrer comment on peut réſoudre les équations du ſecond & du troiſieme degré par les Tables des ſinus. Cette partie de l'ouvrage nous a paru extrêmement curieuſe : M. M. en fait hommage à *un Magiſtrat déjà connu avantageuſement par différens Ouvrages, & moins eſtimable encore par ſes connoiſſances profondes que par l'excellence de ſon caractere.*

Le chapitre cinquieme eſt employé à la démonſtration des Analogies différentielles des Triangles ſphériques & rectilignes. On ſait que ces Analogies doivent leur premiere exiſtence à M. *Côtes* dans ſon excellent ouvrage, *De æſtimatione errorum in mixta Matheſi.* Ce chapitre n'eſt qu'une traduction libre du Livre M. *Côtes.* M. l'Abbé *de la Caille* avoit rap-

porté ces analogies, page 28 de l'Ouvrage déja cité, mais ſans aucune démonſtration. Ici les démonſtrations accompagnent par tout les analogies. M. *de la Lande* a pareillement donné les unes & les autres dans le 23e. Livre de ſon Aſtronomie. M. M. dans ſes Théorêmes n'a d'autre objet direct que les Triangles ſphériques; mais dans les Corollaires il fait l'application de ſes principes aux triangles rectilignes. Quelques exemples indiquent l'uſage que l'on peut faire da ce Traité des Analogies différentielles. Le chapitre eſt terminé par une ſolution très-ſimple de ce Problême: *Trouver la ſurface d'un triangle ſphérique quelconque.*

Enfin dans le chapitre ſixieme & dernier M. M. fait l'application des Regles démontrées dans les chapitres précédents à quelques Problêmes d'Aſtronomie ſphé-

rique. Ces Problêmes ſont choiſis de maniere qu'ils renferment à peu près tous les cas poſſibles des Triangles ſphériques, tant rectangles qu'obliquangles : ainſi ils peuvent être regardés comme autant d'exemples relatifs aux préceptes enſeignés dans le ſecond chapitre.

Nous croyons que ſur le précis que nous venons de donner de cet Ouvrage, nos Lecteurs ſeront en état d'apprétier ſon mérite intrinſeque; quant au mérite extrinſeque, c'eſt-à-dire, quant à la maniere dont l'Auteur a rempli ſon objet, nous ſouſcrivons volontiers au jugement de l'Académie. Cette célébre & ſavante Société a déclaré *que l'Ouvrage étoit concis ſans obſcurité ; méthodique ſans affectation ; propre à faciliter les ſuccès de ceux qui s'occupent de l'étude de la Trigonométrie ſphérique, ou qui en*

veulent appliquer les principes aux Sciences Mathématiques. Outre cinq ou ſix fautes qui ſont corrigées dans l'*Errata*, nous en avons remarqué quelques autres qui ont échappé ſoit au Copiſte, ſoit à l'Imprimeur, ainſi que des omiſſions de citations qui pourroient cauſer quelque embarras aux commençans. Moyennant un nouvel *Errata*, & quelques additions légeres auxquelles il faudroit que les commençans ſurtout euſſent recours, nous croyons pouvoir aſſurer que le *Traité de Trigonométrie* de M. *Mauduit* ſeroit un Traité véritablement *complet*, très inſtructif & digne de tous les éloges.

ARTICLE XXX.

*LETTRES D'UN AVOCAT au Parlement de *** à MM. les Auteurs du Journal des Sçavants, sur un Projet de Traduction du corps entier du Droit Civil.* Paris, Knapen, 1765. in-8°.

LETTRES DE M. HULOT, Docteur aggrégé de la Faculté des Droits de Paris, à MM. les Auteurs du Journal de Trévoux, en réponse (aux précédentes). Paris, Jean-Thomas Hérissant, 1765. in-8°.

M. HULOT publia l'année derniére deux *Prospectus* par lesquels il annonçoit une Traduction françoise du corps entier du Droit Civil, accompagnée du

Texte latin. Ce Projet nous ayant paru très-propre à faciliter à plusieurs personnes l'étude des Loix, nous annonçames l'ouvrage avec éloge, nous insistames sur la difficulté de l'entreprise, & nous manifestames hautement le desir que nous avions de voir paroître l'ouvrage du Traducteur qui nous étoit alors absolument inconnu. Quelques Hommes de Lettres ne penserent pas aussi avantageusement que nous de ce Projet, & MM. les Auteurs du Journal des Savans en particulier déclarerent assez clairement leur répugnance à cet égard. Un Avocat du nombre de ceux qui ne goutoient pas la traduction annoncée crut qu'il devoit exposer par écrit les raisons de son éloignement pour cette entreprise, & c'est ce qu'il fit par trois lettres addressées aux Journalistes des Savans. Intéressé á défendre son projet, & peut-être plus con-

vaincu de l'utilité de son travail depuis qu'elle avoit été contestée, M. Hulot répond à son Censeur par trois lettres qu'il veut bien nous adresser, en considération, dit-il, de *l'impartialité que nous avons montrée* en annonçant ses *Prospectus*. Il s'agit de faire connoître la critique & la défense, & c'est en cette occasion plus encore qu'en aucune autre, que notre devoir est d'exposer les raisons alléguées par les deux Contendans, sans prévention contre le Critique qui pense antrement que nous, & sans partialité pour M. Hulot qui en nous adressant ses lettres nous fait une politesse à laquelle nous sommes sensibles, mais ne nous empêche pas d'écouter ses raisons de sens froid.

L'objet des trois Lettres du Censeur anonyme, est de prouver, 1°. les inconvéniens, les désavantages & l'inutilité de la Tra-

duction projettée. 2°. La fausseté des principes & des maximes que M. Hulot y établit comme Auteur. 3°. Enfin l'infidélité & les fautes de toute espèce de cette Traduction; trois points qui font chacun la matiere d'une lettre, & dont les deux derniers sont appuyés sur les Essais de Traduction donnés dans le Prospectus de M. Hulot. Celui-ci dans sa réponse suit chacun de ces objets l'un après l'autre, en sorte que sa premiere lettre répond à la premiere de celles de son Adversaire, & ainsi des autres. Il résulte de là que, pour donner une idée juste de cette controverse, nous n'avons rien de mieux à faire que de présenter chaque objection de l'anonyme avec la réponse qu'y fait M. Hulot.

LETTRE PREMIERE. *Dangers, inutilités, inconvéniens de la Traduction projettée.* « L'entreprise » de M. Hulot, dit son Censeur,

» pourroit passer pour une conju-
» ration contre la Langue Latine ;
» & comme sans l'intelligence exac-
» te de cette langue, il n'est pas pos-
» sible de bien connoître les Loix
» Romaines, cette entreprise pour-
» roit passer encore pour une con-
» juration contre l'étude de ces
» Loix, » & plus bas : « l'entre-
» prise de M. Hulot est aussi in-
» jurieuse à la Nation qu'elle lui
» est nuisible. »

Réponse : « Eh Quoi ! le
» Public s'est intéressé avec zéle
» au succès d'une entreprise qui
» doit deshonorer la Nation.
» Dans le nombre de plus de
» mille souscripteurs , nous
» comptons ce qu'il y a de plus
» respectable dans la Magis-
» trature , & on nous accuse
» d'avoir formé le dessein crimi-
» nel de ruiner les bonnes étu-
» des. »

Mais, continue le Critique,

« ou la Langue Latine m'eſt » aſſez familiere pour que je » puiſſe conſulter les Loix Ro- » maines ſans le ſecours d'une » Traduction, ou elle ne l'eſt pas. » Si je ſuis dans le premier cas, » une traduction à laquelle j'aurai » plutôt recours qu'au texte, par » la raiſon même qu'elle m'ap- » planira les difficultés, me fera » perdre cette familiarité. Si cette » langue ne m'eſt pas aſſez fami- » liere, le ſecours d'une Traduc- » tion me fera renoncer à m'en » faciliter l'intelligence; je croi- » rai que rien ne m'en fait plus » un devoir étroit, j'écouterai » ma pareſſe &c. »

Ce Dilemme ne paroît qu'un pur ſophiſme à M. Hulot. D'abord il allégue le témoignage de Juſtinien lui-même, qui dans la premiere Préface portant confirmation du Digeſte, défend très ſévérement à tout Juriſconſulte de faire des Com-

mentaires ſur cette collection, mais qui permet expreſſément d'en faire la traduction. Juſtinien croyoit donc utile une traduction du Digeſte? Il penſoit donc que pour étendre chez les Peuples peu familiers avec la langue Latine, la connoiſſance des Loix qu'il venoit de raſſembler; la traduction de ces Loix étoit le meilleur moyen que l'on pût prendre. Mais voici une réponſe plus directe au Dilemme. La Langue Latine vous eſt aſſez familiere pour n'avoir pas beſoin dans l'étude des Loix du ſecours d'une traduction, & vous concluez delà que cette traduction vous fera perdre la familiarité avec la langue du texte, que cette traduction vous ſera abſolument inutile? Rien de moins raiſonnable : vous convenez d'une part que le corps des Loix, & ſurtout le Digeſte étant un tiſſu de paſſages tronqués &

cousus les uns aux autres sans liaison & sans suite ; ceux qui ont le plus d'usage de la Langue Latine trouvent les plus grandes difficultés à traduire exactement ces Loix; de l'autre part il n'est pas moins certain que la plûpart de ces loix tiennent à des faits historiques, ou se rapportent à des usages particuliers aux Romains ; qu'on y trouve fréquemment des noms d'Offices, des termes propres à l'ordre judiciaire, ou destinés à exprimer les diverses espèces de contrats, les actions qui en résultoient & leurs différentes formules ; qu'en un mot beaucoup de textes sont si obscurs que pour en découvrir le sens, il faut ou suppléer les choses sous entendues, ou recourir à d'autres loix & à d'autres ouvrages, tels que le Code Théodosien, les Basiliques &c. Donc quelque familier que vous soyiez avec la Langue La-

tine, la Traduction annoncée, loin de rompre cette familiarité, ne fera que l'augmenter, en vous donnant l'intelligence de ces mots, de ces termes obscurs ou susceptibles de plusieurs sens; donc malgré votre habitude avec la langue Latine, cette Traduction vous sera encore utile, parce qu'elle vous aidera à saisir le sens d'un grand nombre de passages, parceque souvent elle vous mettra sur la voye, parce qu'au moins elle vous évitera la peine d'aller consulter les livres dont le Traducteur se sera servi habilement, & que par là elle ménagera des momens que d'autres occupations vous rendent précieux. Il est vrai, ajoute M. Hulot, que pour tirer ces avantages d'une Traduction des Loix, il est absolument nécessaire qu'elle soit exacte & fidelle, sans quoi elle induiroit infailliblement en erreur bien des

gens qui la consulteroient. Aussi notre Jurisconsulte nourri & élevé dans la science des Loix, en a-t-il fait sa principale étude; aussi y a-t-il joint la connoissance de l'Histoire & des Antiquités Romaines, & la Traduction telle qu'il la médite, doit-elle être moins une version des Loix qu'*une explication & une espèce de glossaire pour faciliter l'intelligence* des plus difficiles, & de celles qui exigent d'autres connoissances que celle de la Langue Latine.

A l'égard de ceux à qui le Latin n'est point familier, ou ils *écouteront leur paresse*, comme dit le Censeur, & cela ne fait rien contre la Traduction projettée qui n'est point du tout destinée aux hommes sans talent ni bonne volonté; ou ils auront réellement envie d'apprendre les Loix, & alors ils se serviront utilement de cette version. Cette derniere assertion

ſertion eſt appuyée par M. Hulot ſur ſa propre expérience : il a eu pluſieurs Eleves que des études ou mal ſuivies ou trop précipitées ſembloient éloigner pour toujours de la connoiſſance des Loix. Il a vû que ces ſortes de perſonnes, arrêtées par les mots plutôt que par les choſes, étoient plus ſoulagées par des traductions des endroits difficiles, que par des Commentaires latins qu'elles n'auroient point entendus ; il s'eſt convaincu que ces portions de traductions accoutumoient inſenſiblement ſes Eleves au langage des Loix ; enſorte qu'au bout d'un certain tems ils jouiſſoient du double avantage & de connoître ces Loix & d'entendre la Langue dans laquelle elles ſont écrites. Il a conclu de-là qu'une traduction complette du corps du Droit ſeroit utile à cette eſpèce de perſonnes ; qu'elle remettroit dans la claſſe des Ju-

riſconſultes, des Sujets aſſez heureuſement nés pour s'y faire honneur, qui n'étoient arrêtés que par l'ignorance de la langue, & il s'eſt déterminé à ce pénible ouvrage, mais ſans vouloir faire oublier le texte, comme on l'en accuſe, puiſque ce texte il le conſerve à côté de ſa traduction, *afin qu'il en ſoit, pour ainſi dire, le Cenſeur continuel.* Suivons le Critique.

Ni la France, dit-il, ni l'Angleterre, ni l'Italie, ni l'Eſpagne, ni l'Allemagne, ſi fertiles en Juriſconſultes, ne ſe ſont aviſées de ſonger à une traduction du Droit Romain. Ces Nations ont donc cru un ouvrage de cette eſpèce inutile ou dangereux? Cette conſéquence n'eſt pas avouée par M. Hulot. Il obſerve d'abord que l'immenſité de l'entrepriſe a effrayé pluſieurs de ceux qui auroient été très-capables de s'en charger, que les uns ſe ſont

attachés par préférence à l'explication de quelques loix, de quelques titres particuliers, & que les autres ont pensé qu'ils acquerroient plus de gloire par de savans Commentaires sur les Loix, que par une simple traduction; après quoi il remarque, par rapport à la France, que quoiqu'elle n'ait pas encore fourni de traduction entiere du corps du Droit, elle a néanmoins produit un si grand nombre de versions de différentes parties de ce corps, que l'on parviendroit peut-être en les réunissant à former une traduction complette; puis il donne une notice de ces versions particulieres, notamment de celle du Code Justinien, faite selon les apparences, du tems de S. Louis, laquelle est dans la Bibliothéque du Roi.

Le Censeur ayant senti qu'on

pouvoit encore appuyer le projet d'une traduction des loix sur l'éxemple des Grecs qui s'en procurerent une dans leur langue, a crû devoir résoudre cette difficulté, ce qu'il fait en rapportant la cause & les effets de cette traduction chez les Grecs. Il dit donc qu'accoutumés à une langue riche, nombreuse & répandue partout, ces Grecs dédaignerent la conoissance de tout autre idiome; au lieu que nous n'avons pas, selon lui, le même dédain, la même aversion nationale contre la langue Latine; à quoi il ajoute que ces traductions Grecques firent oublier à jamais le texte; qu'elles usurperent dans les Ecoles & les Tribunaux une autorité absolue, & que comme les préjugés des Traducteurs s'étoient glissés dans leurs ouvrages, la Jurisprudence Romaine périt; d'où il conclut qu'elle périra chez nous comme

chez les Grecs, si nous les imitons sur ce point.

M. Hulot répond à ces deux difficultés d'une maniere satisfaisante. Il est vrai, dit-il, que nous n'avons pas pour la langue Latine un dédain égal à celui des Grecs. Mais l'amour de préférence que nous conservons pour notre langue nous fait desirer de la voir enrichie de tous les bons ouvrages de l'antiquité, notre langue est répandue partout, nous avons aboli la coutume de rendre la justice en latin par les mêmes motifs qui empêcherent les Grecs d'adopter cette coutume. Nous pouvons donc aussi bien qu'eux souhaiter une traduction des Loix Romaines. Pour ce qu'ajoute le Censeur sur les Traductions Grecques qui firent oublier le Texte &c. deux réponses : 1°. M. Hulot n'est pas dans le cas des Grecs, puisque, comme on l'a déja dit,

il fait marcher le texte à côté de sa traduction. 2°. La différence entre ces Versions Grecques & celle qu'on propose est encore très-remarquable. Les premieres étoient moins des versions que des paraphrases faites selon Héineccius & tous les bons Auteurs, dans la vue de décréditer insensiblement les bons ouvrages de Justinien dont la gloire excitoit la jalousie des Princes Grecs. Or quelle comparaison y a-t il à faire entre des traductions faites dans des vues & dans des principes si prodigieusement différens ?

Il se trouve encore dans la premiere lettre du Censeur quelques objections légeres sur le danger & l'inutilité de la traduction projettée, lesquelles sont résolues pleinement par M. Hulot. Il y en a pourtant une qui, au coup d'œil paroît assez forte, & à laquelle M. Hulot ne répond pas, ce qui

lui eût été très-facile. Voici l'objection : ceux qui traduisent des Orateurs, des Poëtes, des Historiens peuvent se méprendre sans conséquence sur le sens de leur Auteur. Mais un livre tel que le corps des Loix sur lequel sont fondés la fortune, l'honneur, la vie même des Citoyens, peut on le traduire sans danger, surtout si, comme la chose est incontestable, le texte est plein de difficultés sur les objets importans qu'on vient d'indiquer ? On peut répondre à cette objection par l'exemple des Traductions de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Peres de l'Eglise. Seroit-on fondé à proscrire entierement ces traductions, parce que les erreurs des Traducteurs peuvent être infiniment dangereuses, parce que plusieurs Traducteurs des Livres saints se sont effectivement mépris sur les sujets les plus importans, sur les objets

les plus essentiels de notre croyance ? Faut-il proscrire tout ce dont l'on peut abuser, & dont l'ignorance ou les passions ont effectivement abusé ? Il suffit donc qu'on ne puisse révoquer en doute les lumieres, le zele & les intentions d'un Traducteur pour devoir être tranquille sur les effets que produira certainement sa traduction, surtout si elle est toujours accompagnée du texte.

Lettre seconde. *Erreurs de M. Hulot comme Auteur.* Dans son Prospectus le Docteur en Droit, pour donner un essai de son ouvrage, avoit publié la traduction du 20^e. livre du Digeste en y joignant l'argument de ce livre, & un sommaire du premier Titre. Ainsi M. Hulot se trouve Traducteur du Texte & Auteur des Argumens & des Sommaires. On veut d'abord prouver ses méprises en qualité d'Auteur,

& pour cela on choisit l'Essai qui se trouve dans le Prospectus. Le Censeur avoue que l'argument *est fait de maniere à ne donner prise à aucune controverse ;* mais il s'éleve beaucoup contre le sommaire dont l'examen fait le sujet de la seconde lettre : or de quoi est-il question dans ce sommaire ? De l'origine de l'hypothéque, des diverses sortes d'hypothéques, de la différence de l'hypothéque & du Gage &c ; tous objets sur lesquels le Censeur prétend que l'Auteur s'est mépris grossierement. Ici il seroit nécessaire de suivre l'une après l'autre les objections du Critique & les réponses de son adversaire ; mais la matiere sur laquelle roulent les difficultés n'étant pas du goût du grand nombre des Lecteurs, nous sommes forcés de ne pas nous appésantir & d'abandonner la marche d'un Extrait. Contentons-

nous de renvoyer les Jurisconsultes à l'examen suivi de cette lettre; de les inviter à juger d'après la comparaison des deux Ecrits entre les deux Adversaires, & de rapporter un seul exemple propre à faire juger du reste de la contestation. M. Hulot avoit dit dans son mémoire que « la convention du Gage & de l'hypothéque ont les mêmes effets, & qu'il *n'y a entre elles qu'une différence de mots*, « Cette assertion échauffe le zèle du Censeur; il reproche à l'Auteur d'avoir identifié deux objets très différents, il remarque que l'hypothéque est *une de ces conventions qui s'accomplissent par le seul consentement, au lieu que le gage est un de ces contrats qui ne sont parfaits que par la tradition de la chose; que l'hypothéque produit une action réelle, & le contrat de gage une action personnelle* &c. Mais, répond M. Hulot, peut-on croire de bonne foi que j'aie

voulu donner à ce principe plus d'étendue qu'il en a? L'endroit où il est placé ne demandoit aucune restriction, c'est pourquoi je n'en ai fait aucune. Le Livre XX du Digeste étant entierement consacré à l'action hypothécaire, on n'y parle du gage & de l'hypothéque que relativement à cette action. Si Justinien au §.7.tit. *de action.* restraint ce principe à l'action hypothécaire, c'est que ce titre loin d'être consacré spécialement à l'action hipothécaire n'en parle qu'en passant. D'ailleurs, ajoute M. Hulot, rien n'est plus exact que ce qui a été dit dans l'endroit critiqué, & j'y ai exprimé, autant que les bornes d'un sommaire le permettoient, toutes les différences qu'on peut imaginer entre le Gage & l'hypothéque, puisque ces différences se réduisent proprement à une seule qui est exprimée dans le sommaire, sa-

voir la tradition qui accompagne le gage, & qui n'a pas lieu dans l'hypothéque &c. &c.

TROISIEME LETTRE. *Fautes de la Traduction.* C'est ici que le Critique semble triompher : après avoir remarqué que M. Hulot a très vraisemblablement transporté dans son Prospectus le morceau de son ouvrage qu'il croyoit le meilleur, il entreprend de prouver que ce morceau ne vaut rien, pour laisser conclurre que le reste n'est pas meilleur. Pour parvenir à ce but, le Critique présente plusieurs fragmens du Traducteur, & les opposant à l'original ; il y apperçoit des infidélités sur le fond des choses, des vices d'expression, des fautes enfin de tout genre. Pour juger sainement de la critique & des réponses de M. Hulot, il est nécessaire d'avoir sous les yeux le latin & le françois des endroits critiqués ;

aussi bien que les dits & contredits des Adversaires. Or comme ces endroits critiqués sont en assez grand nombre, & que pour les attaquer ou les défendre il faut des discussions un peu étendues; nous ne pourrions encore entrer dans quelques détails sans passer les bornes de nos Mémoires. Qu'il nous suffise donc d'assurer qu'après avoir suivi avec attention tous ces textes, & les objections & les réponses qu'ils ont occasionnées, la vérité nous oblige de nous ranger du côté de M. Hulot. En effet, ou les observations de son Censeur ne portent que sur des notes marginales qu'il déclare mauvaises, parce qu'elles ne représentent pas le précis entier du texte, ce qui est souvent comme impossible; ou ce Censeur soutient sans preuves convaincantes que M. Hulot a certainement entendu quelques endroits dans un

sens contraire aux véritables ; ou enfin il juge la Traduction avec une rigueur excessive qui pourroit être attribuée moins à l'envie de voir un ouvrage parfait, qu'au desir réflechi de le trouver mauvais. Nous prions tous ceux qui auroient des doutes sur la pureté des motifs qui nous guident, de lire eux-mêmes la troisieme Lettre des deux Adversaires ; & nous ne craignons pas d'assurer qu'ils ne tarderont pas à être de notre avis.

Eh ! de quoi s'agit-il au fond ? Qu'il nous soit permis de le dire : un homme appliqué, laborieux, zélé pour le bien public, s'occupe depuis douze années entieres d'une Traduction immense qui incontestablement facilitera, au moins à quelques personnes, l'étude des Loix. Cet homme quand il se tromperoit, ce que nous ne disons pas de M. Hulot, ne mé-

rite-t-il pas la reconnoiſſance de ceux pour leſquels il travaille? Parce que quelques perſonnes imaginent n'avoir aucun beſoin de ſa traduction, faut-il en conclure que qui que ce ſoit ne pourra s'en ſervir avec avantage, qu'elle fera oublier le texte des Loix, que la Juriſprudence eſt perdue? Si du fond de la diſpute on paſſe à la forme des attaques, à la maniere du Cenſeur, pourra-t-on excuſer les railleries, les injures, les ſarcaſmes que celui-ci ſe permet vis-à-vis d'un Adverſaire qui méritoit des égards; ne fût-ce que pour la droiture & la pureté de ſes intentions? L'aigreur qui regne dans la critique n'autoriſe-t-elle pas à penſer que celui qui la fait eſt plus indiſpoſé contre M. Hulot que contre ſon Ouvrage? Nous n'en voulons pas dire davantage ſur ce point. On ne peut ſans injuſtice refuſer au Cenſeur

des connoiſſances très-étendues & très-variées ; nous reconnoiſſons avec plaiſir ſon habileté & ſes lumieres ; mais nous perſiſtons à croire malgré ces lettres, que la Traduction de M. Hulot ſera utile à bien des gens & néceſſaire à d'autres ; que l'Eſſai qu'il en a donné ne peut que faire juger très-favorablement de tout l'ouvrage, & qu'en un mot cette entrepriſe mérite l'accueil dont le Public l'a honoré par une multitude de ſouſcriptions parmi leſquelles pluſieurs appartiennent à des Magiſtrats & à des Juriſconſultes du premier ordre.

ARTICLE XXXI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

VEterum testimonia de Didymo Alexandrino Cæco, ex quibus tres libri de Trinitate nuper detecti eidem asseruntur, c'est-à-dire, *Témoignages des anciens Ecrivains qui servent à prouver que Didyme l'aveugle, est Auteur des trois Livres de la Trinité nouvellement découverts ; par le P. Ferdinand MINGARELLI, Moine Camaldule.* A Rome, 1764. in-4°. de 108

pages. Ces trois livres de la Trinité, ouvrage qui paroît n'avoir jamais été imprimé, ont fixé l'attention des Littérateurs Italiens, & doivent en-deça des Monts fixer aussi la nôtre. D'abord M. Mingarelli, Chanoine Régulier de la Congrégation de Latran, en fit une analyse savante dans une Lettre Italienne où il expose les sentimens de l'Auteur, mais sans se décider sur sa personne. Depuis son frere, Religieux Camaldule, a cru avoir des preuves que cet Auteur étoit le célébre Didyme d'Alexandrie, Précepteur de S. Jerôme, dont on a plusieurs ouvrages que ce savant Religieux se propose de publier. D'après cela il a rassemblé tous les témoignages des anciens Auteurs favorables à son sentiment, & il a ajouté à cette collection de bonnes dissertations qui viennent merveil-

leusement à l'appui de son systême. Un Ecrivain de sa Nation n'ayant pas goûté ses raisons; les a attaqué dans une lettre qui a été imprimée à Paris; le P. Mingarelli a répondu à son Adversaire par une *addition* de 20 pages in-4°. qu'il est essentiel de joindre au premier ouvrage. Nous avons reçu toutes ces pièces très-récemment; aussitôt que nous les aurons lûes avec l'attention qu'exige la matiere, nous en rendrons compte à nos Lecteurs, & nous nous appliquerons surtout à faire bien connoître les trois Livres de la Trinité, parce que, quel qu'en soit l'Auteur, il seroit bon que l'on découvrît en France ou ailleurs un manuscrit entier avec lequel on pût completter celui d'Italie qui malheureusement est défectueux.

ANGLETERRE.

De Londres.

A new Hiſtory of England, from the earlieſt accounts of Britain to the ratification of the Peace of Verſailles 1763, Humbleq inſcribed to the Queen by T. Mortimer. C'eſt-à-dire : *Nouvelle Hiſtoire d'Angleterre, depuis les plus anciennes relations ſur la Grande Bretagne, juſqu'à la ratification de la Paix de Verſailles de* 1763, *dédiés à la Reine. Par M. Mortimer.* 2 *vol. in folio. A Londres, chez les Imprimeurs Wilſon & Fell,* 1765. Les deux tomes de cette hiſtoire contiendront en tout cent Nombres, dont le premier a dû paroître le 27 de Juillet dernier. Les deux premiers Nombres pourront être lûs *gratis*, afin que les acquéreurs puiſſent avoir une idée

de cet ouvrage avant que de se le procurer. A juger du mérite typographique de cet ouvrage par les conditions énoncées, il paroît que l'Imprimerie & la Gravure se concertent pour l'embellir; beau papier, caracteres neufs, & chaque Nombre orné d'une Planche qui représentera ou un événement intéressant dans la Nation, ou un Portrait de Roi ou de Reine dans les habits du tems. Les Planches seront du format de l'édition.

A New and complete system of practical Husbandry, the third, fourth and fifth volumes. Ces troisieme, quatrieme & cinquieme volumes completent l'ouvrage intitulé : *Nouveau systême d'Agriculture-pratique.* C'est un recueil de diverses expériences faites dans les Fermes, Métairies &c. selon l'ancienne & la nouvelle méthode,

avec la comparaison des différens produits, par M. Mills, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société d'Agriculture de Berne, chez le Libraire Johnson.

Le même Libraire vient de donner la seconde édition de la *Culture du Jardin fruitier*, bon ouvrage dont on est redevable à M. Steven Switzer.

The Evangelical expositor, or A Commentary on the holy Bible. *Commentaire sur la sainte Bible*, par M. Thomas Haweis, Recteur d'*Aldwinckle. A Londres, chez les Libraires Edouard & Charles Dilly*, 1765. On a déja délivré cinq à six Nombres de cet ouvrage qui formera en tout deux gros volumes *in-folio*. Il contiendra le texte sacré avec sa traduction Angloise, une explication des passages les plus difficiles,

des notes marginales, enfin une chronologie, le tout à l'usage des familles.

Nouvelle France, ou France commerçante, par M. F. X. T., Juge de la V. de C. A Londres, & se trouve à Paris, chez Jean-Th. Hérissant, 1765. in 12. de 264 pages. Si tous les Citoyens étoient aussi pénétrés que l'Auteur de l'utilité du Commerce, & des avantages de toute espèce qu'il peut procurer à la Nation, les François deviendroient tous Commerçans, ou du moins ils s'occuperoient plus qu'ils ne font du commerce. Cet Ecrivain après avoir traité du Commerce en général & de ses différentes espèces, s'étend sur la facilité de former en France différens établissemens de Commerce & de Marine; il s'occupe ensuite des obstacles qui par-

mi nous s'oppoſent à ces établiſſemens utiles, du Commerce propre à la Monarchie de France &c. Il n'y a rien dans tout ceci de bien neuf; mais au moins l'Auteur ſait il donner un air de nouveauté à ce qu'il dit; d'ailleurs il écrit bien, il a de la méthode, & l'on ſait que c'eſt un mérite rare dans les livres ſyſtématiques dont on ne manque pas depuis quelque tems.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Lettres écrites de la Plaine, en réponſe à celles de la Montagne: ou défenſe des Miracles contre le Philoſophe de Neuf-Chatel. Par l'Auteur du Philoſophe Chrétien (M. l'Abbé SIGORGNE) avec cette Epigraphe: *Videte ne quis vos decipiat per Philoſophiam & inanem fallaciam.* Coloſſ. II. 8. A Amſterdam

terdam, & se trouve à Lyon, chez Faucheux, Imprimeur-Libraire, rue Neuve, 1765. in-12 de 156 pages. « Un Philosophe » qui fait gloire de se livrer à la » liberté de tout penser & de » tout dire ; un Rhéteur artifi» cieux qui joint à la magie du » style ce que le paradoxe a de » plus piquant ; un homme qui » affecte en tout un air honnête, » & qui compose & publie des » livres qu'une honnête fille ne » sauroit lire ; un Auteur orgueil» leux qui ose se plaindre qu'on » ne lui ait point érigé de statues, » & à qui le tonneau de Diogene » conviendroit mieux », tel est l'homme contre lequel écrit M. Sigorgne ; & que sont ses ouvrages ? « Une suite de contra» dictions perpétuelles ; des ob» jections puériles qui n'ont de » remarquable que le ton de con-

» fiance avec lequel on les pro-
» pose; des difficultés aussi an-
» ciennes que la Religion, &
» dont elle a triomphé dans tous
» les siecles; une imitation ser-
» vile, souvent même une simple
» traduction des rêveries de ce
» Juif (Spinosa) qui, Plagiaire
» lui-même, de Plagiaire est de-
» venu Athée. » Il faut convenir que ce Jugement différe beaucoup de celui qu'on a porté assez généralement sur M. Rousseau; mais s'il est vrai, s'il est juste, qu'importe l'opinion générale? Or c'est à prouver la vérité & l'équité de ce Jugement que sont destinées ces cinq *Lettres de la Plaine*, dans lesquelles toute la doctrine des Miracles est exposée, défendue, appuyée, vangée, avec force, avec droiture, avec dignité. Ce petit ouvrage qui est très-lumineux doit être lû de tous ceux

qui aiment le vrai, & qui desirent sincérement le connoitre.

FRANCE.

De Paris.

Histoire raisonnée des Discours de M. T. Ciceron, avec des Notes critiques, historiques &c. Paris, Babuty & Humblot, 1765. in-12. d'environ 300 pages. Cette histoire a été imprimée par parties dans les différens volumes du Mercure de France où elle a été lue avec le plus grand plaisir. On a bien fait de réunir ces différens morceaux qui ne peuvent qu'être utiles à tous ceux qui cultivent l'Eloquence. L'Ouvrage est d'un jeune Magistrat qui donne les plus grandes espérances. Il a mis à la tête de ce volume une Préface pleine de Réflexions très-sen-

ſées ſur le mérite de Ciceron, ſur la nature de ſes harangues, ſur le devoir des Avocats &c. Voici ce qu'il dit de Ciceron : « La poſté» rité l'a mis à ſa place en lui aſſi» ſignant la ſupériorité ſur tous les » grands hommes de ſon ſiecle. Eh! » quels hommes encore? Un Pom» pée, un Céſar, un Caton, un Bru» tus, auſſi grand Orateur que le » premier ; plus politique que le » ſecond, moins féroce que le troi» ſieme, plus éclairé que le ven» geur de la République, il réu» niſſoit en lui les meilleures qua» lités de ces différens caracteres » ſans en avoir les défauts. » Tout ceci pourroit bien paſſer auprès de quelques perſonnes pour un Panégyrique en forme ; & l'on ſait que ce n'eſt pas dans les Panégyriques qu'il faut chercher l'exacte & rigoureuſe vérité. Mais on s'applique tant de nos jours à dégrader les grands hommes de

l'antiquité qu'il faut bien aussi que l'on en fasse de tems à autre quelques éloges un peu outrés : pour redresser un arbre tortu, il est nécessaire de le courber dans un sens contraire. Il faut de même, pour détruire certaines opinions, en établir d'autres qui soient diamétralement opposées. La vérité alors n'est précisément ni d'un côté ni de l'autre ; mais c'est cette opposition même qui la fait connoître aux bons esprits.

Supplément au Traité de la Conservation des Grains, contenant plusieurs expériences &c. Par M. DUHAMEL du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences &c, avec plusieurs Mémoires d'Agriculture adressés à l'Auteur. Paris, Guerin & de la Tour, 1765. in-12. avec figures en taille douce. Le *Traité de la conservation des Grains*

parut en 1753 ; & dès 1754 on en fit une nouvelle édition. L'objet de cet ouvrage qui a eu un très-grand succès, étoit 1°. de conserver les Grains dans le plus petit espace possible. 2°. De les mettre en état d'être gardés dans un lieu exactement fermé, sans qu'ils y éprouvassent aucune fermentation. 3°. De dispenser les possesseurs du soin de les remuer, & de les passer au crible. 4°. Enfin de garantir les Grains de la voracité des rats, des souris, des oiseaux & des insectes. Pour produire tous ces bons effets, M. Duhamel a donné plusieurs moyens qui ont parfaitement réussi à ceux qui les ont employés. On a fait des difficultés contre quelques-uns, l'Auteur les résout aujourd'hui de maniere à inspirer une confiance entiere pour ses méthodes. Depuis l'impression de son ouvrage il a fait plusieurs ex-

périences, des découvertes &c. dont il publie le résultat dans ce supplément. Les Mémoires d'Agriculture qu'il y joint sont le fruit des travaux de plusieurs Agriculteurs, ils méritent toute l'attention des Lecteurs qui liront encore avec plaisir dans le même volume un précis historique des travaux de XI Sociétés Royales d'Agriculture.

Théorie de la Lune déduite du seul principe de l'Attraction, réciproquement proportionnelle aux Quarrés des Distances. Par M. CLAIRAUT, *des Académies des Sciences de France, d'Angleterre, de Prusse* &c. A Paris, chez *Desaint & Saillant*, rue S. Jean de Beauvais, 1765. in-4°, de 162 pages, y compris les nouvelles Tables de la Lune. Le nom seul de l'Auteur de cet Ouvrage en

fait l'éloge. Le Mémoire sur la Théorie de la Lune avoit remporté en 1750 le Prix proposé par l'Académie, & avoit été imprimé dans cette même Ville en 1752 : il reparoît ici avec des additions considérables, & les solutions, souvent amenées avec plus d'adresse & de dextérité, deviennent plus simples & plus élégantes. La premiere édition des Tables de la Lune, date de 1754; l'erreur de ces premieres Tables montoit quelquefois à 4 minutes; M. C. a donné depuis tous ses soins pour perfectionner son ouvrage, & il est enfin parvenu à nous donner ces nouvelles Tables, dont la plus grande erreur n'a point encore excédé une minute & demie, quoiqu'on leur ait fait subir l'épreuve de plus de 200 Observations des plus célébres Astronomes de notre siecle. Les Tables de *Mayer* sont quelquefois

en erreur de deux minutes entieres ; ainsi quoiqu'elles représentent souvent le lieu de la Lune aussi, & quelquefois même plus exactement que celles de M. *Clairaut* (*a*), il y a d'autres circonstances où leur erreur est beaucoup plus considérable que celle des Tables que nous annonçons. Celles-ci ont encore un précieux avantage : au moyen de la théorie qui les précéde, on voit sur

(*a*) On en peut donner pour exemple l'Eclipse du premier Avril 1764. L'erreur des Tables de M. Clairaut s'est trouvé de 45 secondes en longitude, & de 11 secondes en latitude : celle des Tables de Mayer n'étoit que de 40 secondes en longitude, & en latitude de 2 secondes & demie seulement. On ne voit pas trop sur quel fondement les Auteurs du Journal des Savans (Août 1765, page 522 de l'édition in-4°.) font monter cette derniere erreur de deux secondes & demie à une demi-minute.

quels principes elles sont fondées; c'est ce qu'on n'a pu dire jusqu'à présent des Tables de M. *Mayer*.

*Lettre de M. L*** ancien Avocat en Parlement à M. Surbled; sur l'Histoire générale des Voyages; & sur le Voyageur François*, feuille in-8°. de 8 pag. Le *Voyageur François* est une collection dont les deux premiers volumes qui ont paru cette année ne nous sont pas encore parvenus. Le Compilateur a entrepris cet ouvrage pour servir de suite à celui de feu l'Abbé Prévôt. Dans la lettre que nous annonçons on entreprend de prouver deux choses; la premiere, que le Continuateur de l'Histoire des Voyages ou n'a pas connu ce grand ouvrage, ou a cherché à élever le sien sur les débris de l'autre; la seconde que, quoiqu'il se flatte

de *porter dans ses Voyages le flambeau de la Philosophie & de la raison*, & de *traiter tous les objets faits pour exciter la curiosité d'un Lecteur Philosophe*; le nouvel Auteur, au moins à en juger par son essai, est fort inférieur à l'ancien. Nous n'avons pas vû ces deux premiers tomes du Voyageur Philosophe; mais il nous semble que son Critique le combat avec avantage & de façon à prouver que sa plume est bien exercée. Toute cette discussion mérite d'être lue; mais ce qui nous intéresse davantage dans la Lettre critique, c'est qu'on y annonce une véritable continuation de l'Ouvrage de l'Abbé Prévôt, continuation dont il paroîtra incessamment un *Prospectus* bien détaillé, & que le Public devra à un homme de Lettres très connu, qui a plusieurs fois reçu dans nos

Mémoires des éloges auxquels tout le monde a applaudi.

Les fideles Tableaux de l'Art d'Ecrire par colonnes de démonstrations, par lesquelles les principes sont développés. Par ROYLLET, *Vérificateur des Actes authentiques.* A Paris, chez la veuve David, Quai des Augustins &c. 1764, in-folio tout gravé. Cet ouvrage nous avoit échappé; en l'annonçant nous ne pouvons qu'en faire l'éloge, & prévenir les Lecteurs qu'ils y trouveront les Principes de l'Art de l'Ecriture, exposés avec autant de clarté que de méthode. L'Auteur avertit ceux qui voudront par eux-mêmes voir comment il conduit ses Eleves, ou raisonner avec lui sur les Principes de l'Art, ou enfin avoir des éclaircissemens sur son Ouvrage; qu'ils peuvent se rendre chez lui

tous les Mercredis de chaque ſemaine depuis deux heures après midi juſqu'à cinq. *Sa demeure eſt rue de la Potterie S. Jean en Grêve, près celle de la Verrerie.*

Obſervations ſur les Accouchemens, ou ſuite de la théorie & pratique de cet Art, traduites de l'Anglois de M. SMELLIE *D. M.* (Tome IIIe.) Paris, P. Fr. DiDot le jeune, 1765 in-8°. En 1754 on donna à Paris la Traduction du premier volume de ce grand ouvrage dont le ſecond parut en 1756. Les deux premiers tomes furent ſuivis d'un *troiſieme* contenant les figures relatives à tout l'ouvrage, avec leur explication très-detaillée. Aujourd'hui on complette cette traduction par le volume que nous annonçons, & qui eſt proprement le *troiſieme*,

celui des figures devenant à ce moyen le dernier de tous. Les Praticiens font le plus grand cas des Obſervations de M. SMELLIE qui ſont le fruit de quarante ans d'expérience, & qui portent toujours le caractere de la vérité. *L'ouvrage entier ſe vend* 21 *liv. relié, chaque volume ſéparément* 6 *liv. & le* 4[e]. contenant les *figures* 5 *liv.*

DESPREZ, Imprimeur du Roi & du Clergé, rue St. Jacques, débite la nouvelle édition revue, corrigée & conſidérablement augmentée par M. l'Abbé P *** de la *deſcription de la Ville de Paris & de ſes Environs, par M. PIGANIOL DE LA FORCE.* Prix des *dix* volumes remplis de figures en taille douce, 30 liv. reliés en veau.

La veuve *Garnier*, rue St. Jean

de Beauvais & *Boudet*, rue St. Jacques, ont mis en vente la seconde édition *du Traité des Bénéfices & Matieres Eccléſiaſtiques ; par M.* GOHARD, ouvrage très-eſtimé des connoiſſeurs, & qui reparoît enrichi de pluſieurs pièces qui y manquoient. Les Libraires diſtribuent un avis contenant une table ſommaire de chaque Queſtion traitée par M. Gohard & ſon nouvel Editeur ; cet *avis* ayant été fort répandu, nous ne nous étendrons pas plus long tems ſur le mérite du Livre qui forme ſept volumes in-4°. dont le prix eſt de 72 liv.

AVIS DIVERS.

Ceux qui ont acquis le *Recueil* en 730 Planches, *des Plantes & Animaux utiles en Médecine*, publié par M. de GARSAULT au mois

de Juin dernier, ſont avertis que l'Auteur a fait imprimer à part une Explication détaillée de toutes ces Planches. Cette explication que pluſieurs perſonnes ont trouvé néceſſaire eſt de format in-8°. comme les 5 tomes du Recueil. On la donne *gratis* à quiconque rapporte le premier tome chez Deſprez, rue St. Jacques, ou Deſaint, rue St. Jean de Beauvais. Pour faciliter l'acquiſition de cette belle collection, on ne la vendra que 48 liv. juſqu'au premier Janvier 1766, paſſé ce tems elle ſera payée 51 liv.

Jacques-Simon *Chereau* fils, rue St. Jacques, & *Delalain*, Libraire même rue, vendent le livre ſuivant : *Collection de Villes, Châteaux, Edifices, Théâtres, Places publiques, Colonnades, & cé qu'il y a de plus remarquable dans toute l'Europe, avec leur explica-*

tion : Ouvrage dédié par ses agrémens & son utilité aux Voyageurs & amateurs des Arts, PREMIERE PARTIE, *in-folio broché en onglet sur Colombier fin. Prix en blanc* 54 *liv.*, *enluminé* 108 *liv.* Ce Recueil est, dit-on, très-estimable, & *fait par les meilleurs Artistes.* Nous le croyons avec plaisir ; mais nous avertissons qu'on ne nous a communiqué qu'un Frontispice gravé d'après lequel nous ne pouvons rien dire de plus particulier sur l'Ouvrage.

HUMBLOT, Libraire, rue St. Jacques, reçoit à Paris les souscriptions pour l'ouvrage intitulé : *La Vie & la description complete des ouvrages du Chevalier* HEDLINGUER, si connu dans toute l'Europe par sa grande habileté dans la gravure des Médailles. L'Ouvrage qui sera très-bien exé-

cuté, soit pour les Planches (au nombre de 60 environ), soit pour la Typographie, doit intéresser tous les amateurs, puisque c'est M. Fueslin, Auteur d'une excellente Vie des Peintres Suisses à qui on en est redevable. Le Discours se a imprimé pour les uns en Allemand & pour les autres en François; ainsi on sera libre de choisir entre les deux Langues. On nous a communiqué une des Planches du Livre qui nous a paru supérieurement gravée. Heidegguer & Compagnie, Libraires à Zurich, chargés de cette entreprise, avertissent qu'on ne recevra *que 400 souscriptions dont le prix est de deux louis d'or neufs, à payer un par avance, l'autre à la réception des Exemplaires.*

Le même Libraire qui vient d'acquérir la *Traduction des Pseaumes de David faite sur l'Hebreu* par M. Laugeois, ouvrage bien

connu par nos Mémoires, avertit qu'il donnera déſormais ces deux volumes in-12. reliés proprement pour 4 liv. 10 ſ. au lieu de 6 liv. qu'ils ſe vendoient précédemment.

On débite dans le Public une demi feuille d'impreſſion ſous ce titre : *Supplément à la page XV de la Préface de l'Aſtronomie de M. de la Lande, par moi Trébuchet d'Auxerre.* L'Auteur ſans être trop ami de M. de la Lande, répéte dans toutes les éditions de ce *ſupplément* ce que cet Aſtronome avoit dit dans les Mémoires de l'Académie de 1761, que la plus proche diſtance des centres de Venus & du Soleil obſervée le 6 Juin de cette même année à St. Hubert par M. le Monnier, & réduite au centre de la Terre n'eſt que de 9′ 19″, au lieu que

toutes les autres Obſervations donnent cette diſtance de 9′ 30″. M. le Monnier nous aſſure qu'il a calculé rigoureuſement ſon obſervation, qu'il a employé pour cela les méthodes les plus certaines, qu'il a enfin donné toute l'attention néceſſaire aux cauſes qui pouvoient altérer la poſition vraie de Vénus au moment de ſes obſervations, & que les différentes méthodes dont il a fait uſage ont concouru à lui faire trouver la moindre diſtance géocentrique des centres de 9′ 27″, & non pas de 9′ 19″. C'eſt ce qu'il a même publié dans le tems dans un Mémoire imprimé au Louvre, & diſtribué aux Aſtronomes.

Au ſujet du Proſpectus du nouveau Dictionnaire Univerſel, François, Latin, Italien & Eſpagnol, on nous a prié d'avertir que

M. Bertera & ſon Libraire le ſieur Vallat-la-Chapelle, ſe contenteront de recevoir vingt-cinq livres dans les ſix mois de la ſouſcription, & 25 livres lorſqu'on délivrera les quatre volumes in-4°. de ce Dictionnaire.

Des gens mal informés ayant répandu dans le Public que Mde. de Boufflers étoit Auteur du *Traité de l'Amitié* & de celui des *Paſſions*, dont l'un a paru en 1763, l'autre en 1764; on avertit que cette Dame n'a point fait ces Traités ni aucun autre Livre.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal de Septembre 1765.

ARTICLE XXIV. *Dissertation historique & critique sur la Chambre des Comptes en général, & sur l'origine, l'état & les fonctions de ses différents Officiers, servant de réfutation d'une opinion de* PASQUIER, pag. 577

ART. XXV. *Dictionnaire Universel, Dogmatique, Canonique, Historique, Géographique & Chronologique des Sciences Ecclésiastiques, par les RR. PP.* Richard & Giraud, *Dominicains*, 598

ART. XXVI. *Histoire du Duché de Valois* &c. Troisieme & dernier Extrait, 625

ART. XXVII. *Lettre à* M. M*** *sur le Dictionnaire Hébreu des Carmes d'Avignon*, 654

ART. XXVIII. *Monuments érigés en France à la gloire de* LOUIS *XV. par* M. Patte, second Extrait. 666

ART. XXIX. *Principes d'Astronomie sphérique &c. par* M. Mauduit, 693

ART. XXX. *Lettres d'un Avocat à MM. les Auteurs du Journal des Sçavans sur le Projet de traduction du corps entier du Droit Civil, par* M. Hulot.... *Lettres de* M. Hulot *à MM. les Auteurs du Journal de Trevoux, en Réponse aux précédentes,* 707

ART. XXXI. Nouv. Lit. 733.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Août 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0334